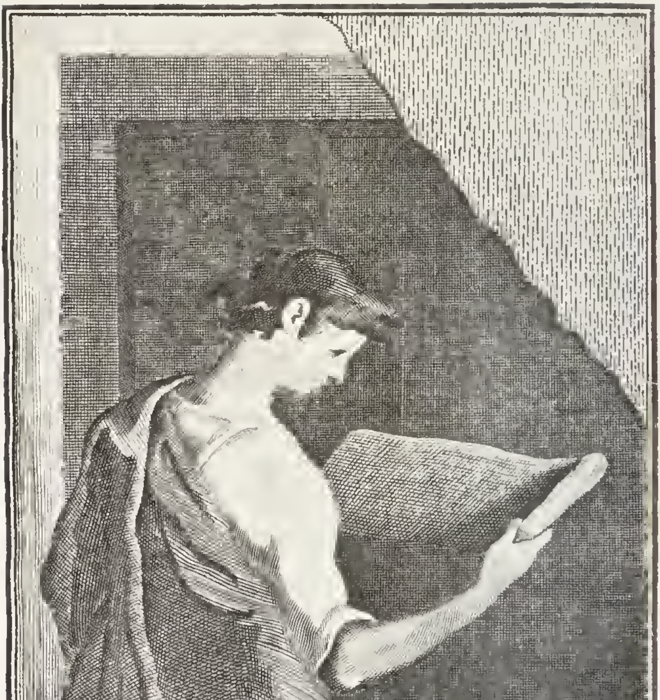

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1705unse_0

Collegii Billomensis Societ. Jesu Catal. Inscriptus

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Avril 1705.

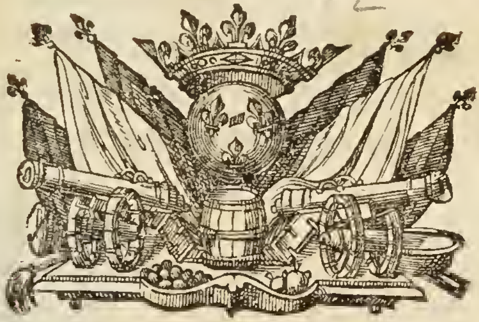

DOMUS LUGD. SOC. JESU

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCV.

Avec Privilege & Approbations.

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Avril 1705.

ARTICLE XLIX.

SUITE DES DIALOGUES de Mr. le Marquis Orcy.

Sixiéme Dialogue.

DANS les Dialogues dont nous avons donné les Extraits dans les Mois de Février & de Mars. M. le Marquis Orcy n'a fait que poser les principes sur lesquels on doit juger dans les deux derniers Dialogues du Merite & des Pensées des Auteurs Italiens. Comme le Tasse est sans contredit le meilleur Poëte qu'ait donné l'Italie Moderne, c'est aussi sa défense qu'entreprend d'abord M. le Marquis. Il rapporte en premier lieu l'Eloge que Balzac en a fait, lorsqu'aprés avoir dit que la Jerusa-

lem délivrée étoit le Poëme *le plus riche & le plus achevé que l'on eût encore vû depuis le siécle d'Auguste*, il ajoûte *que si Virgile est cause que le Tasse n'est pas le premier Poëte, le Tasse est cause à son tour que Virgile n'est pas le seul.*

L'Auteur Italien fait remarquer que Balzac a pris cette derniere pensée de S. Jerôme qui s'en est servi pour loüer Ciceron ; il auroit pû ajoûter que S. Jerôme lui-même l'avoit trouvée dans Phédre. On ajoûte à l'Eloge que M. Balzac a fait du Tasse, celui que l'Academie Françoise en a fait elle même dans les sentimens sur le Cid, qu'elle a donnez au public. Cette sçavante Academie pour Consoler M. Corneille de la Critique qu'elle étoit forcée de faire de sa plus belle piéce, dit qu'aprés que les Ouvrages du Tasse & du Guarini ont subi la Critique, *personne n'a raison de murmurer si on le censure.* Voilà quelque chose de bien glorieux pour le Tasse ; mais que repondre au P. Rapin ce judicieux critique ? que répondre à M. Despreaux ? Celui-là loüe à la verité le Tasse soit pour l'Ordonnance de la Fable, soit pour la beauté de certaines avantures, telle qu'est celle de Clorinde & de Tancréde, soit enfin pour la perfection du dessein ; mais il trouve aussi que ce Poëte cherche trop à plaire par des endroits éclatans, que les avantures de Bergers du septiéme chant, arrivées à Herminie, que les chiffres qu'elle

écrit sur l'écorce des lauriers, que l'émail des prairies, que le chant des oiseaux, que la description du Palais d'Armide &c. ont trop d'affectation : que les Episodes n'ont pas assez de liaison avec l'action principale : qu'Armide est trop libertine & trop effrontée : que Godrefroy est le Heros de la piéce & que cependant Renaud fait tout.

Le bel esprit Italien qui sent le poids de toutes ces raisons & de l'autorité du P. Rapin, cherche quelque grand homme à lui opposer, & choisit pour cela Paul Beni & Fontanini, qui tous deux ont défendu le Tasse avec tant de succès. Les choses demeureroient ainsi en équilibre, si le P. Rapin n'avoit ajoûté, que *le Tasse mêle dans son Poëme le caractere badin avec le serieux*. Ce dernier reproche du P. Rapin avoit étrangement choqué l'auteur Italien qui pensoit que *badiner* étoit donner dans la bagatelle, avant que d'en avoir bien conçû la signification. Il avoüe qu'il s'est mis long-tems l'esprit à la torture pour la deterrer, & enfin il n'en est venu parfaitement à bout, qu'en lisant ce que dit le P. Rapin de la Tragedie, *qu'il n'ose s'opposer au goût du public, mais que c'est la degrader de la Majesté qui lui est propre que d'y mêler de l'amour, qui est d'un caractere toûjours badin.*

Si badiner, ajoûte M. le Marquis, est mettre l'amour en jeu dans un Ouvrage ;

à la bonne heure, que le Tasse badine pourvû que ce défaut lui soit commun avec Mr. Corneille & M. Racine : & que le P. Rapin soit ici regardé comme un de ces zelez Predicateurs que fournit à l'Eglise la Compagnie de JESUS, plûtôt que comme un critique exact.

M. le Marquis permettra ici de remarquer que quelque torture qu'il ait donnée à son esprit, il n'a pas néanmoins pris le vrai sens du P. Rapin. Cet habile homme en disant que le Tasse *mêloit le caractere badin avec le serieux*, à voulu faire entendre que le Tasse dans les occasions les plus serieuses & les plus tristes, fait dire tout à coup à ses Heros de jolies choses & toutes pleines d'esprit au milieu de leurs plaintes. Et pour l'endroit où ce Pere semble bannir l'amour de la Tragédie, il doit être entendu de cette espéce d'amour qui fait le sujet des Elegies & des petites piéces ; car quand il est traitté aussi noblement que nous le voyons dans les Tragédies de Corneille, il ne fait qu'animer toute la piéce. Quoique cependant on puisse dire sans faire le Predicateur que les plus belles Tragédies que nous ait laissées l'Antiquité & sur tout celles de Sophocle, sont exemptes de cette passion.

Le Bel esprit Italien passe ensuite à M. Boileau, qu'il oppose à lui-même. Ce Poëte Satyrique, dit-il, a parlé bien differemment du Tasse dans son art Poëti-

que & dans ſes Satyres : dans l'un il dit que l'Ouvrage du Taſſe *a illuſtré l'Italie*, & dans ſes Satyres il le compare au *clinquant*. Mais qui ne voit pas, pourſuit-il, que dans ſon Art Poëtique il parle de ſens froid ; au lieu que dans ſes Satyres il s'abandonne ſi fort à ſon humeur railleuſe que ſouvent le crime d'un Auteur maltraité n'eſt que d'avoir un nom qui fournit une heureuſe rime. C'eſt ainſi que malheureuſement M. *Quinaut* s'eſt trouvé rimer avec *défaut*. Pour prouver que Mr. Deſpreaux n'a pas rendu juſtice au Taſſe, l'Auteur Italien prend la défenſe des Auteurs mal-traitez dans ſes Satyres. Il ſe ſert afin d'y réüſſir, de la Préface que Mr. Deſpreaux a fait imprimer à la tête de ſes Ouvrages, où il reconnoît que la plûpart des Auteurs qu'il a critiquez ne laiſſent pas d'avoir leur merite. Il a tiré encore du Parallele des Anciens & des Modernes de grandes lumieres en faveur de M. Quinaut, de M. Chapelain, de S. Amand &c. Les jugemens des Sçavans ſur les Poëtes, la maniere de parler la langue Françoiſe, les piéces choiſies de Mr. le Pays, l'art de la Poëſie Françoiſe du ſieur de la Croix, les nouvelles remarques ſur tous les Ouvrages du S. D. ne lui ont pas non plus été peu utiles. Il en tire tout ce qu'on pouvoit dire pour rétablir, s'il ſe pouvoit la reputation de Ronſard & de quantité d'autres. Il fait voir que Mr. Deſpreaux n'a

pas toûjours parlé ſerieuſement, & qu'il faut regarder ſon jugement ſur bien des Auteurs, comme on regarde certains vers qui lui ſont échapez & qui dans la rigueur choquent la Religion & les bonnes mœurs, ainſi qu'il l'a reconnu lui-même, en les corrigeant dans ſes dernieres éditions. Après tout, dit-il, on reproche au Taſſe trop d'ornemens, & c'eſt ce qu'un Sçavant de ſon tems lui écrivit que la langue Italienne demandoit, comme on le peut voir dans ſes Lettres, enfin ajoûte l'Auteur Italien, quand le P. Rapin & M. Deſpreaux auroient eu droit de cenſurer le Taſſe, cela prouve-t'il que le P. B. l'eût auſſi? Mr. le Marquis parle ici un peu trop aigrement; & s'il étoit permis de lui répondre ſur le même ton, on lui demanderoit, quel droit il a lui-même de critiquer le P. B. ſi le P. B. n'a pas celui de critiquer le Taſſe.

Le Bel eſprit Italien s'attache à défendre un endroit du Taſſe que le P. B. a critiqué. Le voici, c'eſt d'Argan que le Taſſe a dit.

Minacciava morendo, e non languia.

C'eſt-à-dire il *menaçoit en mourant, & n'étoit point foible*, ſelon la traduction du P. B. Ce Pere ne ſçauroit ſouffrir qu'on diſe de quelque Heros que ce ſoit, qu'il n'eſt point *foible en mourant*. L'Auteur Italien pretend au contraire que le *non*

languia ſe rapporte à l'eſprit, & ſignifie que *la fierté & le courage de ce Sarrazin ne diminuerent point à ſa mort.* Il fait voir qu'en Grec, en Latin, & en Italien le mot de *languir* ſignifie autant la langueur de l'ame que celle du corps, & par conſequent que le P. B. paroît ne pas entendre l'Italien lorſqu'il critique cette Penſée. Ces raiſons-là paroiſſent aſſez bonnes, cependant je ſerois encore de l'avis du P. B. & voici pourquoi. Ces mots *e non languia* ne peuvent ſe rapporter à l'ame fiere & au courage d'Argan, ſans faire faire au Taſſe un arrangement ridicule de penſées, car voici comme il faudra traduire le vers. *L'ame de ce fier Sarrazin menaçoit encore en mourant ſon ennemi, & ne tomboit point en defaillance.* Ce qui fait un arrangement qui pour être naturel devroit être tout contraire, car pour s'exprimer juſte il faudroit dire, *l'ame de ce fier Sarrazin ne tomboit point en defaillance, mais menaçoit en mourant ſon ennemi*, puiſque menacer eſt bien plus que de ne pas tomber en défaillance.

Ce que dit enſuite l'Auteur Italien ſeroit capable de gâter le meilleur Livre. Le Cardinal Pallavicin avoit trouvé mauvais que le Taſſe, avant que de décrire la derniere bataille des Infidelles avec les Chrétiens eût dit *que les nuées diſparurent ſur le point que ſe donna le combat & que le Ciel voulut voir ſans voiles les grandes actions de valeur qui s'alloient faire de part &*

d'autre. Il n'avoit pas, dis-je, approuvé que le Tasse eût donné des yeux au ciel. Le P. B. qui trouve apparamment la critique du Cardinal mal fondée, dit que les meilleurs & les plus judicieux critiques ont de bons & de mauvais intervalles. M. le Marquis pretend que le P. B. en appellant le Cardinal Pallavicin un judicieux Critique, loüe aussi tacitement le jugement qu'il a porté sur la pensée du Tasse. Peut-on jamais faire un plus injuste raisonnement, puisque c'est au contraire déclarer positivement qu'il s'est mépris quelque habile qu'il fut d'ailleurs. Au reste si l'Auteur Italien croit que donner des loüanges au Cardinal Pallavicin, est approuver tout ce que ce Cardinal a critiqué, pourquoi cite-t'il lui-même si souvent le parallele des Anciens & des Modernes, en même-tems qu'il loüe si fort Mr. Despreaux. L'Auteur Italien meriteroit sans doute que le P. Bouhours eût approuvé la Critique du Cardinal, aussi-bien je connois des gens de bon goût qui ne passeroient pas au Tasse, d'avoir fait disparoître les nuées pour donner au Ciel une vûë libre du combat dans un Poëme Chrétien, qui ne reconnoît ni de ces Dieux, ni de ces Déesses dont les yeux ne pouvoient percer les nuages : & tout ce grand amas d'exemples pris des Poëtes anciens, que l'Auteur Italien a recueillis avec tant de peine, ne justifieroient pas le Tasse.

Le P. B. dans la maniere de bien penser avoit indiqué quelques pensées des Anciens dont le Tasse s'étoit prevalu dans son Poëme. A cette occasion l'Auteur Italien fait voir la difference qu'il y a entre derober aux Anciens, & profiter de la lecture de leurs livres, en se rendant propres leurs pensées à peu près comme les alimens que nous prenons, deviennent nôtre propre substance en perdant tout ce qu'ils avoient d'étranger. Le bel esprit Italien craint si peu que le Tasse soit accusé de larcin en cette matiere, qu'il rapporte lui-même plus d'exemples de pensées imitées, que n'avoit fait le P. B. Et certainement il a raison de ne le pas apprehender. On sçait que le Tasse est assez riche de son fonds, & les pensées qu'il peut avoir prises aux autres ne luy feront pas plus de tort qu'en font à Virgile celles qu'il a tirées d'Homere. Pourvû neanmoins qu'on ne dise pas avec l'Italien Beni *que Virgile ait changé en argent ce qui n'étoit que du fer dans Homere, & que le Tasse a fait de l'or de ce qui n'étoit que de l'argent dans Virgile.* Qu'on se contente de dire que ce sont de ces vols honnêtes qui ne tachent point la reputation de ceux qui les font, & qui font honneur à ceux à qui on les fait.

Le Tasse ayant dit que la modeste Sophronie se deroboit dans sa retraitte aux régards des hommes; *mais qu'il n'y a point*

de lieu si solitaire qui cache entierement une beauté digne de paroître & d'être admirée, ajoûte : *c'est vous ô Amour qui ne le pouvés souffrir, vous qui tantôt aveugle & tantôt Argus, quelquefois fermés les yeux, & les ouvrés d'autrefois pour les porter par tout.* Ce *tantôt aveugle & tantôt Argus, qui ferme & qui outre les yeux*, avoit paru un peu trop affecté à l'Auteur de la maniere de bien penser. Mais l'Auteur Italien fait voir que ce sont ces contrarietez qui font le caractere de l'amour, qu'il dit être né du Dieu de l'abondance & de la Déesse Pauvreté : Naissance qui autorise tout ce que les Poëtes, les Philosophes & les Comiques luy attribuent de contrariétés dans les portraits qu'ils en font, & dans les actions qu'ils luy font faire. Jusques là que pour se mieux exprimer en moins de paroles, Sapho & Petrarque l'ont appellé le Dieu qui joint l'amertume & la douceur ensemble, ce qu'un seul mot Grec exprime.

De là Mr. le Marquis passe à justifier le Tasse dans les reproches qu'Armide fait à Renaud. En voici le debut : *ô vous*, dit cette amante affligée, *qui emportez avec vous une partie de moy-même & qui laissez l'autre : ou prenez celle que vous laissez, ou laissez celle que vous emportez : ou donnez la mort à l'une & à l'autre.* Le P. B. pretend qu'il y a là trop d'art, & que le cœur s'explique mal d'abord par un jeu d'esprit. Quelle difference, ajoûte-t'il, entre

l'adieu de Didon à Enée, & celuy d'Armide à Renaud ? Ce que pense & ce que dit la Reine de Cartage, est une expression de l'amour le plus tendre, & le plus violent qui fut jamais, c'est la nature elle-même qui la fait parler, au lieu qu'Armide ne pense & ne dit presque rien de naturel. Le bel esprit Italien n'est pas de l'avis du P. B. Il trouve que le Tasse a mis dans la bouche d'Armide tout ce que Didon dit à Enée de plus tendre & de plus touchant, & que quand il n'imite point Virgile il conserve parfaitement le caractere d'Armide, qui étoit un amour plein de delicatesse & d'esprit, que la colere & le desespoir ne pouvoit detruire. C'est ce qu'on remarque dans les personnes qui s'étant accoutumées par un long usage à s'exprimer avec politesse, le font encore au milieu des plus violentes passions. Ce n'est pas tout, l'Auteur Italien apporte pour justifier le Tasse les vers que Chiméne prononce après la mort du Comte son Pere que Rodrigue son amant venoit de tuër: c'est-là que joignant ensemble les deux qualitez de fille & d'amante, elle dit :

La moitié de ma vie à mis l'autre au tombeau,
Et m'oblige à vanger après ce coup funeste
Celle que je n'ay plus, sur celle qui me reste.

C'est tout à fait la même pensée, dit l'Auteur Italien ; & qu'on ne dise pas, ajoûte-t'il, que ces vers ne sont point du fonds de Corneille & qu'il n'a fait que les traduire de l'Espagnol où ils se trouvent mot à mot ; car on peut assurer que toute la Tragédie est de luy à cause du nouveau tour qu'il luy a donné. Qu'on ne dise pas non plus comme l'a fait un Auteur François *que Corneille met du brillant & de l'esprit par tout jusque dans les endroits les plus passionnez, ce qui rallentit l'effet qu'ils font sur le cœur*. Ce sont-là, poursuit-il toûjours, les effets d'une envie secrette qui porte les François mêmes à critiquer mal à propos les Ouvrages du plus bel esprit, qu'ils ayent ; parceque leurs foibles yeux n'en sçauroient soutenir la lumiere.

Le bel esprit Italien après avoir ainsi repondu, rapporte ensuite quelques exemples de cette division d'ame dans ceux qui aiment, & pretend qu'elle est fondée sur cette fable si connuë dont Platon est l'Auteur dans son banquet. Il conclut enfin ce sujet en disant qu'il est du sentiment de Mr. Perrault qui pretend que tout ce que la nature peut fournir, *quand on le diroit de la maniere la plus élegante, & comme les personnes les plus spirituelles le pourroient dire en pareille rencontre, ne vaudroit encore rien*.

Armide dans ce même adieu pour engager Renaud à consentir qu'elle l'accom-

pagne *Je ſeray*, dit-elle *ce que vous voudrez, ou vôtre Ecu, ou vôtre Ecuyer.* Ce jeu *d'Ecu* & *d'Ecuyer* a paru une pure affectation à l'Auteur de la maniere de bien penſer. Mr. le Marquis avoüe que ce ſeroit peut être un defaut dans le Taſſe, ſi la nature elle même ne luy avoit preſenté cette oppoſition de mots qu'il n'a point ſans doute été chercher. Il fait voir qu'il y a certaines rencontres, où il eſt preſque impoſſible de ne pas ſe ſervir de ces expreſſions qu'on trouve pour ainſi dire ſous ſa main. Virgile, pourſuit-il, eſt tombé plus d'une fois dans ce defaut, ſi cependant c'en eſt un. Tite-Live a dit *les campagnes de la campanie* & Platon, *Pauſanias ayant fait une pauſe* : Ciceron luy-même a laiſſé échaper de ces ſortes de jeux de mots. Ainſi le P. B. n'a pas eu raiſon de comparer Taſſe à ces femmes coquettes qui mettent du fard quelque belles qu'elles ſoient, ſans prendre garde que l'artifice gâte en elles la nature.

Il eſt vray que la comparaiſon du P. Bouhours pour ce ſeul ſujet-là, eſt un peu forte, & je ne voudrois pas faire là-deſſus un procés au Taſſe ſur tout dans un Poëme où cette figure puerile ne revient pas ſouvent; car ſi elle étoit trop frequente ce ſeroit autre choſe ; c'eſt pourquoy quelques uns ont blamé Virgile qui dans ce ſeul vers,

Longa procul longis via dividit invia terris.

a ſemblé vouloir badiner deux fois coup ſur coup. Le bel eſprit Italien eût dû rapporter ce vers, il eût plus fait pour juſtifier le Taſſe que tous ceux dont il s'eſt ſouvenu.

La peine que prend enſuite Mr. le Marquis, eſt aſſez inutile. Les portes du Palais d'Armide, dit le Taſſe, étoient chargées de figures qui ſurprenoient les ſpectateurs, *rien n'y manquoit que la parole, encore n'y manquoit-elle pas ſi on en croyoit ſes yeux.* Cela ſignifie, dit le P. B. dans la maniere de bien penſer, qu'un homme qui auroit eu de bons yeux, & qui auroit été ſourd y eût été trompé, après tout, pourſuit-il, ce n'eſt point ainſi que Virgile s'exprime dans la deſcription qu'il fait du bouclier d'Enée. Ces paroles du P. B. n'en deplaiſe à l'Auteur Italien, ne critiquent pas proprement le fonds de la penſée du Taſſe, elles marquent ſeulemenr que cette reflexion du Poëte; *encore n'y manquoit elle pas, ſi l'on en croyoit ſes yeux*, eſt du nombre de celles qu'un excellent eſprit peut ômettre, & dont Virgile ſans doute ne ſe fut point ſervi. Si l'Auteur Italien l'eût pris ainſi il ſe ſeroit épargné la peine de vouloir faire une explication phyſique de la maniere dont les ſens s'entr'aident, de laquelle Mr. Deſcartes ne ſeroit peut-être pas content.

Comme le Bel eſprit Italien pretend qu'on ne peut pas avoir raiſon quand on critique le Taſſe, il employe tous ſes ſoins à faire voir qu'il n'y a rien à reprendre

dans les plaintes que Tancréde fait sur le tombeau de Clorinde. Le Tasse après avoir representé ce Heros pâle, froid, sans voix, abandonné de ses sens à la vûë du marbre qui couvroit le corps de sa Maîtresse, luy fait enfin pousser ces plaintes mêlées de larmes & de gemissemens. O *marbre .... qui avez au dedans mes flammes & au dehors mes pleurs! vous n'êtes pas la demeure de la mort; mais vous renfermez des cendres vives où l'amour repose.* L'Auteur de la maniere de bien penser n'avoit pas trouvé bon que Tancréde commençât ses plaintes par de si jolies choses *au dedans des flammes, au dehors des pleurs.* Cela même lui avoit paru aussi ridicule que le seroit dans une pompe funébre celui qui mene le deüil, si les larmes aux yeux & le visage tout abbatu de tristesse, il se mettoit à dancer une courante pour rejoüir la compagnie. C'est sans doute à l'impression que cette comparaison à faite sur l'Auteur Italien, qu'il faut attribuer tout ce qu'il dit d'un peu trop violent contre le P. B. après avoir apporté l'autorité de Monsieur Perrault un des plus grands ennemis des Anciens & de la belle nature, il dit que le Poëme Epique ne refuse point les jolies pensées de la Poësie Lyrique; mais qu'il les tempére en y mêlant un peu de la gravité du theatre; que de toutes les passions il n'y en a aucune qui aime plus les jolies choses que l'a-

mour. Là-dessus il entasse l'une sur l'autre, l'autorité d'Hermogéne, celle de Casaubon, de Jungerman, de Mazzoni. Il avoüe pourtant que le Tasse seroit blamable s'il avoit eu en vûë cette froide opposition *au dedans mes flammes & au dehors mes pleurs.* Mais il paroît, ajoûte-t'il, qu'il n'y a point songé, car il eût sans doute opposé aux *flammes*, non pas simplement ses *pleurs* mais *l'eau* de ses pleurs afin de faire une plus juste antithese.

Tancréde auparavant aiant reconnu qu'il avoit tué Clorinde, avoit apostrophé ainsi ses mains & ses yeux. *O main timide & lâche pourquoi n'ose tu pas maintenant couper la trame de ma vie, toi qui sçais si bien frapper. Et vous yeux aussi coupables que la main, elle a fait les playes & vous les regardez.* Ces Apostrophes avoient paru insupportables à l'Auteur de la maniere de bien penser. Mais Mr. le Marquis pretend qu'ils sont à couvert de toute bonne critique, & dans les regles de la passion qui permet d'addresser le discours aux choses les plus insensibles. C'est ainsi, poursuit-il, que Didon prête à se poignarder, apostrophe le Soleil, Junon, Hecate, les Furies, ce n'est pas tout elle adresse ses paroles aux presens mêmes, qu'elle avoit autrefois reçûs d'Enée : *Depoüilles qui m'étiez si cheres*, dit-elle, *dans le tems que les Destins m'étoient propices.*

Mais Mr. le Marquis ne fait pas atten-

tion que les Apoſtrophes de Didon ſont d'une autre eſpéce que ceux de Tancréde. Celui-ci parle à ſes yeux & à ſes mains, la Reine de Cartage parle à des choſes qui ſont hors d'elle. Il eſt permis de donner de la vie aux arbres & aux rochers ; mais non pas à nos yeux, ni à nos mains qui n'ont point d'autre vie que la nôtre. On ſouffre qu'un amant diſe, *vous arbres & vous rochers écoutez mes plaintes* ; mais il feroit rire s'il s'aviſoit de s'exprimer ainſi. *O vous mes oreilles écoutes mes plaintes & mes gemiſſemens.* Delà il paroît combien il ſeroit encore plus hors de propos de faire raiſonner ſes mains comme fait Tancréde en leur diſant, *mais peut-être n'étant accoutumées qu'à commettre des crimes & des impietez, vous craignez de faire une action loüable en me donnant la mort.* Il eſt étonnant que l'Auteur Italien ne trouve point de rafinement, ni rien de quinteſſencié dans cette penſée, & qu'il pretende au contraire que ſon caractere eſt la force.

Il n'a pas été plus heureux dans ce qu'il examine enſuite. C'eſt l'endroit où le Taſſe décrit le combat de Clorinde & de Tancréde. *Ils ſe font l'un à l'autre*, dit le Poëte Italien, *de profondes & de mortelles playes, & ſi l'ame ne ſort point par de ſi larges ouvertures c'eſt la fureur qui la retient.* Mr. le Marquis ne trouve pas bonne la Critique que le P. B. a faite de cette penſée, en diſant que le rafinement y eſt viſible, pour

montrer que ce Pere à tort, il rapporte quantité d'exemples où les Anciens Poëtes font sortir l'ame par les plaies & avec le sang : mais faisant ensuite refléxion que ce n'est pas là dequoi il s'agit, il montre que la fureur redouble les forces, fait faire d'extraordinaires efforts, & ramasse pour ainsi dire l'ame dans elle-même. Mais ce n'est pas encore-là ce qu'il falloit montrer : il falloit faire voir que la fureur empêche la vie de s'échaper & retient l'ame, malgré les grandeurs & mortelles plaies par où elle devroit s'enfuir. Car enfin c'est là où va la pensée du Tasse & non pas à signifier simplement comme le pretend l'Auteur Italien, *que la fureur conservoit dans ces deux Champions les signes de la vie qui sont les efforts & les mouvemens violens.*

ARTICLE L.

HISTOIRE GENERALE DE l'Empire du Mogol depuis sa fondation, sur les Memoires Portugais de Mr. Manouchi Venitien, par le P. François Catrou de la Compagnie de Jesus. A Paris chez Jean Nulli 2. tomes in 12. 1. tome pp. 403. 2. tome pp. 334.

UN Manuscrit Portugais envoyé des Indes en France par M. Manouchi Venitien, est tombé entre les mains de

l'Auteur qui vient de donner au public l'Ouvrage dont nous parlons. Il a crû que l'Hiſtoire générale d'un grand Empire, qui juſqu'ici n'avoit point encore été écrite en aucune langue d'Europe, ſeroit eſtimable du moins par ſa ſingularité. Il s'eſt donc appliqué à étendre, à éclaircir & à débroüiller la Chronique du Mogol, que Mr. Manouchi avoit fait traduire du Perſan aux Indes ſur les Originaux du Serrail. C'eſt un monument qui a paru à l'Auteur avoir de grands Caracteres de verité. Il l'a confronté avec nos plus ſûrs Hiſtoriens d'Europe qui ont écrit ſur le Mogol, & il l'a trouvé conforme à leurs Relations. D'ailleurs il paroît que M. Manouchi a pû aiſément avoir la communication de la véritable Chronique de l'Empire où il reſide. C'eſt un Medecin qui pendant 40. ans a ſuivi la Cour des Empereurs Mogols, & qui, par ſa profeſſion, a eu des entrées faciles au Serrail, qu'on refuſe à tous les autres. Sur ce prejugé le P. Catrou a fait ſervir ſa Chronique Portugaiſe, comme de fondement à l'Hiſtoire qu'il vient de donner au public. Il a raſſemblé de tous les Hiſtoriens Hollandois, Portugais, Italiens, Eſpagnols & François qui parlent du Mogol, ce qui pouvoit être utile à ſon deſſein. Enfin la Chronique n'a ſervi que comme de fondement à l'Hiſtoire qu'il a écrite de genie, ſur les Memoires Portugais du Venitien.

Tamerlank eſt le fondateur de ce grand Empire, dont les plus belles Provinces ſont ſituées entre l'Indus & le Gange. Ce Conquerant, Tartare d'Origine, étoit de la race *Mogolle*. Ce mot dans ſa premiere ſignification n'eſt pas le nom d'un Païs, mais d'une famille, ou d'une Tribu, qui fut preſque toûjours ſur le trône dans cette partie de la Tartarie Meridionalle la plus proche des Indes. Le vainqueur déjà maître de la Perſe, après avoir ſoûmis à ſon Empire les deux Tartaries, s'empara des Indes, & rendit tributaire ce grand Païs, qu'on appelloit alors l'*Indouſtan*, mais qui perd peu à peu ſon nom pour ne retenir plus que celui de l'*Empire du Mogol*. Ce fut l'an 800. de l'Hegyre Mahometane, c'eſt-à-dire l'an 1399. de Jesus-Christ, que Tamerlank ſe rendit maître des Indes, qui ſeules, de tant d'Etats conquis, ſont reſtées à ſa famille.

Miracha, le 3^e^. des enfans de Tamerlank, dans la diſtribution des Conquêtes de ſon Pere, eût en partage la Perſe Orientale, & l'eſpéce de domination que Tamerlank s'étoit attribuée ſur les Indes. Il ne fixa pas ſa demeure dans l'*Indouſtan*; Herat fut la Capitale de ſes Etats. Delà il alloit tous les ans exiger des Indiens le Tribut que leur Vainqueur leur avoit impoſé.

Abouchaid fils de Miracha, & Sek-Omor fils d'Abouchaid, ſe contenterent de con-

ſerver ſur les Indes les mêmes droits que leurs Ancêtres, ſans y établir leur Cour. Babar, fils de Sek-Omor, fut le premier que la Providence conduiſit dans l'Indouſtan pour y réſider. Chaſſé de Samerkand par les Usbeks, il chercha une retraitte dans un païs Tributaire à ſes Ayeux, & il préféra les délices des Indes aux néges de la Tartarie. Il vint donc donner le nom de ſa famille à l'Indouſtan, qui ne lui coûta à conquerir que le gain d'une Bataille. Au reſte Babar n'a pas été le premier qui ait apporté le Mahometiſme aux Indes, en y établiſſant une Colonie de Tartares. Déjà depuis plus de 400. ans, les *Patanes*, nation venuë de l'Arabie, s'étoient emparez du Roiaume de Dely, & y faiſoient reſpecter l'Alcoran. Avant ces Arabes tout le païs d'entre l'Indus & le Gange étoit habité par des Indiens originaires de l'Indouſtan. Ils ſuivoient la Religion de *Brama* leur Legiſlateur, dont les Brakmanes d'autrefois, & les Bramines d'aujourd'hui ont pris leur naiſſance & leurs coûtumes.

Amayum fils de Babar, détroné d'abord par un Prince Patane, fut remis en poſſeſſion du Roiaume que ſon pere avoit établi aux Indes. Il le gouverna avec ſageſſe, & après vingt ans de Regne, il laiſſa ſon Trône ſolidement affermi à ſon fils Akébar. On peut dire que ce Heros a preſque égalé la gloire de Tamerlank le premier Conquerant des Indes. Akebar a étendu les

frontieres de ſon Empire ſur les bords de l'Ocean. Sans doute il auroit pouſſé ſes Conquêtes juſques au Cap de Comorin, ſi la mort n'en avoit arrêté le cours. Les Roiaumes de Chitor, de Guzurratte, de Decan, de Bengalle & de Cachemire furent reduits en Provinces de l'Empire de Mogol par le conquerant. Ce grand Prince connut la Religion Chrétienne, il l'eſtima plus que le Mahometiſme, mais il eſt incertain s'il l'embraſſa à la mort.

Jehan-Guir, fils d'Akebar, n'eût des bonnes inclinations de ſon pere, que l'affection pour le Chriſtianiſme & l'amour de l'équité. Du reſte ce fut un Prince foible, qui ſe laiſſa dominer par une femme. L'ambitieuſe Sultane ne ſongea qu'à mettre ſur le Trône une fille qu'elle avoit eu de ſon premier Mary, homme de baſſe extraction. Delà les révoltes des enfans de Jehan-Guir contre leur Pere; de-là les guerres Civiles dont le Regne de cet Empereur fut traverſé.

Cha-Jaham que l'artifice mit ſur le Trône des Mogols après la mort de Jehan-Guir ſon peré, oublia les vertus de ſa jeuneſſe. Il ſe laiſſa amollir dans les délices de ſon Serrail. L'avarice ruina dans la ſuite ſa reputation, déjà flétrie par la moleſſe & par la volupté. Le ſoulevement de ſes enfans produiſit enfin une revolution qui mit ſur le trône Orangzeb, troiſiéme fils de Cha-Jaham. Cet Empereur regne aujour-

d'huy

d'hui dans le Mogol, & augmente par sa sagesse & par sa valeur, un Empire qui n'a point encore souffert de diminution depuis son établissement.

C'est ainsi que le P. Catrou a tracé l'Histoire génerale de l'Empire du Mogol depuis sa fondation. Il n'ignoroit pas lorsqu'il l'a entreprise, combien l'on prend peu de part en Europe à des Princes inconnus dont les interêts sont si peù mêlez avec les nôtres. Mais il a consideré que l'Histoire d'un grand Empire depuis sa fondation ne seroit pas méprisée des gens de Lettres; que celle du Mogol manquoit à l'Histoire Universelle; que la diversité qu'on appercevroit entre les mœurs des Orientaux & les nôtres, pourroit reveiller la curiosité du Public; qu'on se lasse de voir toûjours sur la Scéne des Heros vêtus à l'Européenne, & que ceux d'Asie auroient leur agrément, pour peu qu'on sçût les representer au naturel; que l'Histoire d'un Païs éloigné est susceptible d'ornémens, aussi-bien que l'Histoire de nos contrées, qu'elle en a même de particuliers & qui lui sont propres; que les passions humaines, qui sont l'ame des grands évenemens, sont les mêmes en Asie qu'en Europe; enfin qu'on peut être instruit en France par l'exemple des vertus Indiennes, comme on le fut autrefois dans la Gréce par les modeles de la probité & de la generosité des Scythes. Pour l'éxécution de l'Ouvrage, l'Approbateur

nous aſſûre, que la matiere en eſt curieuſe, & que l'Hiſtoire eſt bien écrite.

ARTICLE LI.

DEMONSTRATION EVANGELIQUE, ou Traité de l'Unité & perpetuité de la veritable Religion pour ſervir d'inſtruction à la lecture de l'Evangile avec l'explication des LXX. ſemaines de Daniel. Par J. Charon C.D.P. A Paris chez Loüis Coignard in 12. pages 470.

NOus avons déjà ſous le même titre deux Apologies de la Religion Chrétienne, l'une ancienne écrite en Grec, dont Euſebe eſt l'Auteur, l'autre Moderne écrite en Latin par Mr. Huet ancien Evêque d'Avranches. L'Auteur n'a ſuivi le plan d'aucun de ces deux Ecrivains. Il a ramaſſé dans beaucoup de Livres faits de nos jours ſur la Religion, l'Ecriture Sainte, les mœurs & la doctrine des Juifs, tout ce qui lui a ſemblé propre à établir la verité du Chriſtianiſme. Ces extraits pouvoient être diſpoſez avec plus d'ordre, & les raiſonnemens ne paroiſſent pas pouſſez auſſi loin qu'ils le devroient être. Au reſte, quoique ce Livre ſoit inferieur à ce qu'Abbadie & d'autres Auteurs eſtimez nous ont donné ſur la même matiere, il n'eſt pas indigne de l'attention du Pu-

blic ; & les Lecteurs y trouveront des remarques utiles & curieuses.

L'Ouvrage est divisé en deux Livres, dans le premier Mr. Charon, après avoir défini la véritable Religion, *une persuasion de l'existence de Dieu & de nôtre obligation à lui rendre le culte qu'il demande de nous*, en marque les caracteres. « La veritable „ Religion, dit-il, a deux termes, Dieu & „ Nous. Elle doit faire connoître Dieu au-„ tant que nous le pouvons connoître : „ elle doit nous faire connoître à nous-mê-„ mes, nôtre Origine, nôtre fin, nos de-„ voirs : elle doit être aussi ancienne que „ le monde, & durer autant que le monde. Il fait voir ensuite que les Auteurs des autres Religions n'ont connu ni Dieu, ni les hommes, & que le Christianisme est pour l'essentiel la même Religion que celle de Moyse, d'Abraham, de Noë, d'Adam. Il vient aux mysteres qu'a toûjours proposés cette Religion perpetuelle. Il auroit peut-être mieux fait de ne pas vouloir expliquer par des idées communes le mystere de la Trinité. Tous ceux qui l'ont entrepris ont échoué. Il n'est pas surprenant que l'homme, qui ne peut connoître sa propre nature toute bornée qu'elle est, ne puisse concevoir ce qu'il y a de plus intime & de plus profond dans la nature incomprehensible de Dieu. La Religion propose ce mystere à nôtre foy & non pas à nôtre imagination : elle veut qu'on le croie, &

n'éxige pas qu'on le conçoive. Son incomprehenſibilité eſt plus propre à le faire croire qu'une clarté ſans nuages. Ce qu'on dit de la nature infinie de Dieu, doit être au-deſſus des connoiſſances finies ; & comme un Pere a dit avec autant de ſolidité que d'éloquence, c'eſt nier en quelque maniere Dieu, que de s'en former des idées trop humaines : *Deum quodam modo negat qui hunc rationibus humanis metitur.* Ces ſimilitudes, ces comparaiſons, ces conjectures qu'on emploie pour accommoder la Trinité des perſonnes dans l'unité de nature avec nos manieres de concevoir, ſont toûjours defectueuſes. Il eſt inutile de s'étudier à rendre ce myſtere ſenſible; on n'y reüſſira pas. Il ſuffit de le rendre croiable, & il eſt aiſé de le faire en montrant que Dieu l'a revelé non ſeulement aux Chrétiens, mais aux Juifs, aux Patriarches.

L'Auteur, avant d'établir cette verité, s'attache à juſtifier les titres ſur leſquels il doit appuïer ſes preuves. Il fait grand fonds ſur l'antiquité des paraphraſes Chaldaïques, & des explications myſtiques recueillies dans les *Midras*. Il diſtingue une Cabale Sainte qui a conſervé la Tradition, & qui s'eſt quelquefois ſervie des myſteres, des nombres, d'avec la cabale impie & ridicule qui regne dépuis quelques ſiécles parmi les Juifs. Il ſe fonde encore ſur les écrits de certains Rabins qui paſſent pour Anciens, quoique tous les Sça-

vans ne conviennent pas de leur antiquité. En joignant ces titres avec l'ancien Testament, l'Auteur entreprend de demontrer trois propositions. 1. Que le Messie devoit être un homme veritable & parfait, fils de David. 2. Que le Messie devoit être Dieu, fils de Dieu. 3. Que JESUS CHRIST, mis à mort par les Juifs est le vrai Messie. Il établit ces trois propositions par les preuves ordinaires tirées de l'ancien Testament expliqué par les Juifs mêmes dans les paraphrases & dans les Midras

L'endroit qui nous a le plus frappé, est un passage de Rabbi Jochanan rapporté dans le Midras Thehillim sur le Pseaume 35. *Nous n'attendons plus le secours de la chair & du sang*, dit ce Rabin en parlant du Messie qui doit les délivrer; *mais (Dieu) le Saint & le beni dans sa propre substance.* L'Auteur a raison de conclure de ce passage & de plusieurs autres également forts, que l'Incarnation n'a pas été inconnuë aux anciens Juifs. Il établit par des preuves aussi claires qu'ils ont connu le mystere de la Trinité. Ce qu'il a tiré de Rabbi Moyse Hadarsan sur le XXII chapitre de la Genése, pour montrer que le Messie est appellé *la face de Dieu* dans plusieurs endroits de l'Ecriture. Et ce qu'il dit de la signification de *Mimra* & *Schecinah*, noms dont les Paraphrastes Chaldaïques se servent également pour signifier le Verbe de Dieu, son fils, & le Messie, mes

dans une assez grande évidence la conformité des sentimens des Juifs avec les nôtrès sur la personne du Verbe & la Divinité du Messie.

Il est plus long sur la troisiéme proposition que sur les deux autres. Il rapporte dans un grand détail les Propheties qui regardent le Messie, il fait voir qu'elles ont été acomplies dans JESUS-CHRIST. Il montre par des passages formels de Rabbi Moyse Hadarsan sur le Pseaume LXXXV. & de Rabbi Barachie dans son Commentaire sur la Genése, que le Messie devoit naître *sans l'union des deux sexes.* (Ce sont les termes de Rabbi Moyse) *sans Pere :* ce sont les termes de Rabbi Barachie. Le dernier tire cette verité du verset 12. du 6. chap. de Zacharie & du verset 2. du 53. chap. d'Isaye : *Il montera comme un rejeton* CAIONEK , *croissant de lui-même, & comme une racine d'une terre séche :* c'est-à-dire d'une maniere aussi extraordinaire & aussi miraculeuse qu'est l'accroissement d'une racine dans une terre sterile.

Mr. Charon fait paroître une juste indignation contre certains Catholiques qui, d'accord avec les Sociniens sur un point si important , avancent qu'on ne voit dans l'ancien Testament aucune trace de la vie éternelle. Il leur oppose ces belles paroles de Jacob mourant : *Seigneur j'attendrai vôtre Sauveur.* On ne peut donner un sens raisonnable à ces paro-

les quand on nie la vie éternelle. Jacob avoit déclaré à ses enfans que son heure étoit venuë, qu'il alloit expirer. Dira-t'on, qu'il esperoit vivre jusqu'au tems du Messie.

Le desir de Balaam qui souhaite mourir de la mort des Justes, fournit à l'Auteur une nouvelle preuve. Les Pseaumes lui en offroient beaucoup : il n'a pas choisi assez heureusement, puisque ces paroles du Pseaume CXV. *La mort des justes est precieuse devant Dieu*, ne signifient pas, comme il le dit, que la mort des justes soit agreable à Dieu & utile à ces saintes ames. Le sens de ces paroles est bien different : elles signifient que Dieu compte pour beaucoup la mort des justes, qu'il ne se determine pas aisément à la permettre. L'Auteur pouvoit citer le Pseaume XV. qui parle de la vie Eternelle & de la Resurrection si clairement, qu'on ne peut imaginer comment aprés l'avoir lû:des Sçavans osent avancer que ces veritez ont été inconnuës aux Juifs jusqu'à la captivité de Babylone.

Le second livre traite de la resurrection de JESUS-CHRIST, de l'établissement & de la conservation de l'Eglise, de l'inspiration des Livres sacrez.

L'Ouvrage finit par une explication fort étenduë des 70.Semaines de Daniel. Selon nôtre Auteur elles commencent à la delivrance des Juifs par Cyrus, & finissent l'an trente septiéme de l'Ere Chrêtienne. Ces

intervalle ne devroit être que de quatre cens quatre vingt dix ans : il est au moins de cinq cens soixanre quinze, selon tous les Historiens. M. Charon ne s'embarasse pas de certe difficulté. Il croit qu'il se tirera d'affaire avec un seul passage de Diodore, où cet Autheur dit seulement que les Historiens sonr de differens sentimens sur les Rois des Medes. Il ne parle pas de la suite des Rois de Perse depuis Cyrus, & l'on ne voit pas que M. Charon puisse conclure qu'on doive retrancher plusieurs Rois de Perse reconnus par tous les Historiens ; parce que Diodore dit que les Historiens ne conviennent pas sur la suite des Rois des Medes avant Cyrus.

A ce passage nôtre Autheur joint un raisonnement qui ne paroît pas convainquant. Il est certain dit-il, que les 70. semaines commencent à la delivrance des Juifs par Cyrus, & qu'elles finissent peu d'années après la mort de Jesus-Christ. Il n'y a donc que 490. ans entre ces deux termes. Cetre methode d'expliquer les Propheties est courte & facile. Rien n'est plus aisé que de se former une Chronologie arbirraire, où l'on ajuste les évenemens aux expressions du Prophete. Mais rien n'est moins convainquant : pour convaincre, il faut montrer le rapport de la prophetie aux évenemens tels que les Historiens les rapportent.

L'Auteur fait deux personnes de Bar-

cozbas & de Barcochebas. Ce n'a été qu'un ſeul faux Meſſie, qui par une alluſion à la prophetie de Balaam s'appella *Barcochebas*, le fils de l'étoile. Après la découverte de l'impoſture, des Juifs faiſant un leger changement à ſon nom, le nommerent *Barcozbas*, le fils du menſonge. Il étoit Chef de ces Juifs qui ſe revolterent ſous Adrien.

ARTICLE LII.

DESCRIPTION DE L'ISLE Formoſa en Aſie, dreſſée ſur les Memoires du ſieur George Pſalmanaazzar natif de cette Iſle : avec une ample & exacte relation de ſes voyages, de la perſecution qu'il a ſoufferte de la part des Jeſuites d'Avignon, & des raiſons qui l'ont porté à abjurer le Paganiſme & à embraſſer la Religion Chrétienne reformée. Par le ſieur N. A. F. D. V. N. enrichie de Cartes & de Figures. A Amſterdam, imprimé aux depens d'Eſtienne Roger : & ſe vend à Londres chez François & Paul Vaillant dans l'Eſtrang. 1705. *in* 12. *pages* 406. *ſans la table.*

CE livre a paru dès l'an paſſé, & ce n'eſt pas ſeulement la datte de l'impreſſion qui eſt fauſſe : tout le livre eſt une fiction groſſiere qui ne fera pas honneur aux Miniſtres Proteſtans. Un pretendu Formo-

ſan joüe à Londres à peu près le même rôle que joüoit à Paris il y a quelques années une fauſſe Princeſſe de la Chine. Paris ne fut point la dupe de la fauſſe Chinoiſe : il eſt fâcheux pour Londres que le Formoſan y trouve plus de créance. Qu'eſt devenuë cette delicateſſe toûjours en garde contre la credulité ? Le livre, ou pour parler juſte, le Roman qui fait le ſujet de cet extrait a été mis dans les Journaux Proteſtans avec affectation, rempli de calomnies atroces contre les Jeſuites, il ne pouvoit manquer d'avoir grand cours parmi les ennemis de l'Egliſe. Il contient une Préface aſſez longue. Il s'agit principalement dans cette Preface de quelques entrevûës du pretendu Formoſan & du Pere de Fontaney Jeſuite, alors priſonnier en Angleterre. L'Auteur du libelle ſe plaint amerement des manieres genereuſes que les Seigneurs de la Cour d'Angleterre ont euës pour le Miſſionnaire Jeſuite. *On ne connoît pas ces Peres*, s'écrie le zelé Proteſtant : *leur but eſt de ſe rendre arbitres de l'Univers*, *& qui ſçait* (ce ſont ſes propres paroles) *ſi par leurs intrigues ils ne contribuent pas à entretenir le feu de la guerre*, *afin qu'en affoibliſſant les Princes Chrétiens & en les épuiſant d'hommes & d'argent*, *ils puiſſent s'en rendre un jour plus facilement maîtres* ? Voilà un deſſein dont ſûrement aucun Prince ne ſe doute. L'impoſteur a prudemment choiſi ſon

Hiſtorien. Ils nous petmettront de dire que le P. de Fontaney conteſte preſque toutes les circonſtances de leur narration. Le Formoſan pretendu eſt, dit ce Pere, un jeune homme d'environ 22. ans, il a les cheveux blonds, le teint blanc & vermeil, il parle les langues d'Europe ſans aucun accent Aſiatique, & paroît Flamand ou Hollandois. Le P. de Fontaney a toûjours évité de le confondre, pour le laiſſer vivre aux depens de ceux qui vouloient bien le croire ; cependant il n'a pû s'empêcher de lui faire certaines queſtions propres à découvrir la fraude. Le faux Formoſan ne pût jamais dire le nom du vaiſſeau ſur lequel il pretend être paſſé en Europe, ni le nom du Capitaine qui le commandoit. Il fut encote plus embarraſſé quand le Pere s'informa par quelle bizarre avanture ce vaiſſeau étoit entré dans la Mediterranée. Il parut qu'il ne s'attendoit pas à cette demande.

Le P. de Fontaney n'a point dit, comme on feint dans la Preface, qu'un vaiſſeau Anglois nommé le Harvick, dans lequel il y avoit cinq Jeſuites, ayant été jetté ſur la côte de Formoſa, il fit écrire l'Empereur pour delivrer les Peres étroitement ſerrez, & faire rendre ce vaiſſeau. Le P. de Fontaney a dit qu'un vaiſſeau Anglois nommé le *Joſiah*, ſur lequel il y avoit un Jeſuite, deux Cordeliers & deux Auguſtins, ſe briſa ſur la côte de Formoſa; que ſans parler à l'Em-

pereur, les Missionnaires de Pekin s'addresserent aux Mandarins Superieurs de Fokien qui commandent à ceux de l'Isle Formosa, & que les Mandarins de Formosa avoient permis aux cinq Religieux de passer à Emouy, avant que les lettres de Pekin fussent arrivées à Fokien.

Le Pere n'a eu garde de dire que la langue Chinoise soit la même par tout ce vaste Empire; mais il a dit que les prieres, comme l'Oraison Dominicale, sont traduites dans la langue dont on se sert pour les livres & qui est par tout la même.

Il n'a jamais nié que plusieurs mots Chinois ne finissent par des consones; mais il a nié qu'il y eût des mots Chinois terminez en *ac*.

Il n'a jamais pû tirer de *Psalmanaazzar* aucun mot Chinois intelligible.

La Preface est suivie d'une description de l'Isle-Formosa fort detaillée, & faite de genie. L'Auteur par malheur n'a pû se defaire entierement des idées Européennes: elles reviennent sans qu'il y prenne garde. Il donne aux Religieux Formosans le Scapulaire des Carmes & les sandales des Capucins. Il fait apprendre le Grec aux Japonnois. Ce leger defaut est recompensé par des fictions poussées aussi loin que l'imagination puisse aller. La conquête de l'Isle Formosa par l'Empereur du Japon est de ce genre, neuf ou dix mille hommes venus sur la mer la plus orageuse, dans

des vastes bâtimens qui ne tirent que trois à quatre pieds d'eau, cachez ensuite dans des espéces de litieres, passent pour des animaux destinez à être immolez au Dieu des Formosans. Ces litieres partagées en trois bandes entrent dans les trois principales Villes de l'Isle: les Japonnois en sortent brusquement, & se rendent les maîtres du païs. Cette fable ne vaut-elle pas celle du cheval de Troye. Après une fiction si vrai-semblable, sera-t-on surpris que le Formosan, dans une histoire des persécutions du Japon contraire même à ce que les Hollandois ont publié, parle d'un Empereur du Japon nommé Tampousama qui se fit, dit-il, Chrétien, & qui est enterré à Goa. A-t-il pretendu qu'on croiroit sur sa parole des faits de cette consequence inconnus jusqu'à present?

Au reste puis qu'il avoit resolu d'ôter l'Isle Formosa à l'Empereur de la Chine pour la donner liberalement à l'Empereur du Japon, & de faire parler Japonnois les Formosans; il devoit ou n'entrer dans aucun détail sur cette langue inconnuë, ou s'instruire dans quelque Dictionnaire Japonnois des mots dont il vouloit faire parade. Ceux qu'il a inserez dans sa description ne sont rien moins que Japonnois. Il n'y en a pas un seul qui ait la moindre convenance avec cette langue. On pourra s'en convaincre en jettant les yeux sur le Dictionnaire Japonnois du Pere Col-

lado Dominicain, ou sur quelque autre.

La plus mal concertée de toutes les fictions est l'episode d'un Jesuite nommé le P. de Rhodes, qu'il transporte à Formosa pour en faire son Précepteur. C'est ce Pere qui, après avoir dissimulé sa religion pendant plusieurs années, améne en Europe son Disciple seduit par ses artifices; & qui ne se fait connoître qu'à Avignon. Mr. Psalmanaazzar pouvoit choisir un autre Acteur. Que n'en prenoit-il un parmi le grand nombre de Missionnaires repandus dans ces païs infidelles? Celui qu'il a choisi n'est jamais sorti de France, & l'on n'en pourra pas douter quand on aura lû les attestations jointes à cet extrait.

Qu'après cela l'Auteur du Libelle triomphe sur la conversion du Formosan, qui après avoir resisté aux Catholiques, aux Lutheriens, aux Calvinistes rigides, n'a pû resister à un Ministre de l'Eglise Anglicane, qu'il prenne garde seulement ce zelé Anglican, de faire penser que les conversions faites par ses freres sont bien rares, puisqu'une conversion si douteuse leur donne tant de joïe & tant de vanité.

Le Formosan s'est menagé les bonnes graces des Arminiens dominans en Angleterre, par des railleries piquantes contre les Calvinistes rigides. *Leur Dieu*, dit-il page 279. *qui tire du neant tant de creatures dans le dessein de les rendre éternellement malheureuses, est bien plus cruel que le*

Dieu des Formosans, Divinité barbare qui ne se plait qu'à des sacrifices de plusieurs milliers d'enfans.

L'Ouvrage finit par un systême Geometrique de religion. C'est celui qu'on a proposé au Formosan prétendu, & qui a fixé ses irresolutions. On jugera de l'exactitude de ce systême parce qu'on dit page 404. *Que Jesus-Christ dans son enfance ne sçavoit pas qu'il étoit Dieu.* Il faut avoüer cependant que l'on trouve dans ce systême une comparaison fort propre à convaincre ceux qui rejettent les mysteres dès qu'ils ne peuvent les concevoir. Si l'on disoit à un Ethiopien que l'eau devient quelquefois si solide qu'elle porte les plus grands poids, il croiroit qu'on se joüe de sa credulité, & jureroit que cette solidité repugne à la nature de l'eau qu'il n'a jamais vû gelée. Ceux qui refusent de croire la Trinité ressemblent à l'Ethiopien, dit le Docteur Anglican. Sa comparaison ne peut-elle pas servir à défendre le mystere de la Transubstantiation, & ne raisonne-t'il pas sur la nature des corps comme l'Ethiopien sur la nature de l'eau ?

A l'égard de l'Ecrivain qui a recüeilli dans un seul Libelle la description & le systême, c'est un declamateur passable, bien fourni de lieux communs, fort animé contre l'Eglise Romaine, & assez propre pour être Ministre à la Campagne.

Attestations.

„ Je sous-signé natif de Lion Prêtre &
„ Religieux profès de la Compagnie de
„ Jesus, âgé de 65. ans environ, atteste
„ par serment que je ne suis point sorti de
„ la Province de Lion depuis mon entrée
„ à la Compagnie qui fut l'an 1655. Il
„ conste que j'ai enseigné le cours de Phi-
„ losophie dans le College de la Com-
„ pagnie de Jesus à Nismes depuis l'an
„ 1670. jusqu'à l'an 1672. & au grand Col-
„ lege de Lion de la même Compagnie
„ depuis l'an 1673. jusques à l'an 1675.
„ Qu'ensuite j'ai enseigné les Mathemati-
„ ques & prêché la Theologale à Dole de-
„ puis l'an 1675. jusqu'à l'an 1677. que
„ l'an 1677. & 1678. j'ai prêché la Theo-
„ logale dans la Maison de la même Com-
„ pagnie qui est à Marseille, nommée la
„ Maison de St. Jaume. Que j'ai demeuré
„ dans le College de cette ville d'Avignon
„ depuis l'an 1679. jusqu'à l'an 1688. & que
„ pendant ce tems-là j'ai enseigné la Theo-
„ logie positive durant deux ans, j'ai prê-
„ ché à la premiere chaire de cette Ville &
„ aux environs durant trois ans, & que du-
„ rant 4. ans j'ai dirigé la Congregation
„ des Nobles erigée dans le College de la
„ Compagnie en cette Ville, sous le titre
„ de l'Immaculée Conception de la Sainte
„ Vierge. Qu'ensuite j'allai être Recteur à

„ Bourg en Bresse où j'ai demeuré en cette „ qualité jusqu'à l'an 1691. que cette mê- „ me année 1691. je revins en cette Ville „ reprendre la direction de la susdite Con- „ gregation des Nobles, laquelle direction „ j'ai gardée jusqu'à present.

„ J'atteste de plus par serment n'avoir „ jamais connu un jeune homme qui se dit „ natif de l'Isle Formosa. En foi de quoi „ j'ai signé le present Acte, scellé du Sceau „ du College de la Compagnie de Jesus qui „ est en cette Ville. A Avignon ce 28. Jan- „ vier de l'an 1705.

MATHIEU DE RHODES.

„ Je sous-signé Recteur du College d'A- „ vignon de la Compagnie de Jesus & Su- „ perieur du P. Mathieu de Rhodes de la „ même Compagnie atteste que ce dit Pere „ âgé de 65. ans environ n'a jamais sorti „ de la Province de Lion : qu'il demeure „ dans ce College depuis plusieurs années : „ qu'il m'a assuré avec serment qu'il n'a „ jamais connu un jeune homme qui se dit „ natif de l'Isle Formosa : & qu'enfin il n'y „ a aucun autre Jesuite nommé de Rhodes „ dans la Province de Lion. J'atteste aussi „ que tout ce que ledit Pere a mis dans la „ declaration qu'il a faite ci-dessus con- „ tient verité. En foi de quoi je me suis „ signé, & ai mis le Sceau du College. „ A Avignon le 28. Janvier 1705.

JEAN BAPTISTE REYYRARD.

„ Atteste, Je Notaire Apostolic & l'un „ des Greffiers de la Mense Archiepiscopale „ d'Avignon à tous qu'il appartiendra & „ besoin sera : que le Reverend Pere Jean „ Baptiste Revirard qui a signé & écrit le „ present Certificat ci-dessus, est Recteur „ du venerable College de la presente ville „ d'Avignon de la Compagnie de Jesus ; & „ qu'on y doit donner une entiere créance „ & pour être la verité telle, Messire Pier- „ re François de Pertuis, Docteur és droits, „ Prêtre & Chanoine de la Sainte Eglise „ d'Avignon, Vicaire & Official General „ de Monseigneur l'Illustrissime & Excel- „ lentissime Laurent de Fieschi Archevê- „ que de la presente ville d'Avignon, à pre- „ sent Nonce extraordinaire pour Nôtre „ Saint Pere le Pape en France, a sous-signé, „ & a fait apposer le Sceau de Mondit- „ Seigneur Et à sa requisition & Comman- „ dement me suis sous-signé. En Avignon „ ce 29. Janvier 1705. PERTUIS.

MICHELET.

Psalmanaazzar pourroit faire illusion en disant qu'il y a eu d'autres Jesuites du nom de Rhodes, dont deux sont allez dans les Missions d'Orient. Pour ôter tout pretexte à de nouvelles impostures, il suffira de remarquer que le Pere George de Rhodes connu par sa Theologie, n'est jamais sorti de France, & qu'il est mort dès l'an 1661. que le pere Alexandre de Rhodes est mort

en Perſe dès l'an 1660. le Frere de Rhodes Coadjuteur Temporel qui n'a aucune connoiſſance du Latin, eſt depuis pluſieurs années à la Chine, d'où il n'eſt point revenu depuis ſon depart. Il eſt de la Province de Toulouſe,& ne ſeroit pas revenu à Avignon qui eſt Province de Lion. Cet avis paroîtra une precaution exceſſive à ceux qui auront lû le Livre. Il eſt évident que l'impoſteur parle du Pere de Rhodes d'Avignon, mais les Jeſuites à qui on objecte tous les jours des calomnies auſſi mal-fondées, ne doivent rien negliger pour mettre la verité dans une entiere évidence.

ARTICLE LIII.

OBLIGATIO AC MODUS administrandi Sacramenta tempore peſtis. Authore eximio & ampliſſimo Domino ac M. N. Henrico Scaille Dionantino Doct. ac Prof. Regis & Regente Majoris Coll. Theologorum Præſide, ad S. Petrum Lovanii Canonico nec-non in Decanum electo & confirmato, Opus Poſthumum. *Lovanii apud Ægidium Denique* 1704. *in* 12. *pp.* 391.

LEs grandes guerres ſont frequemment ſuivies de la peſte, dit l'Auteur de l'Avertiſſement du Livre dont nous parlons; c'eſt ce qui lui a fait craindre que ce fleau de Dieu n'arrivât. Dans cette crainte il

a jugé à propos d'inſtruire de leurs devoirs, ceux qui adminiſtrent les Sacremens en de ſi triſtes conjonctures, & il traite par occaſion diverſes queſtions qui ont quelque rapport à ce ſujet.

En examinant juſqu'où va à l'égard d'un Paſteur l'obligation d'adminiſtrer les Sacremens au peril de ſa vie, il fait tomber particulierement cette obligation ſur le tems où il s'agit du Sacrement de la Penitence. Il remarque qu'il faut extremement prendre garde de s'en diſpenſer ſous pretexte que la conſcience du malade eſt en bon état; car la certitude qu'on préſumeroit en avoir, doit ceſſer abſolument quand le malade demande avec inſtance à ſe Confeſſer.

Touchant le Sacrement de l'Extreme-Onction, l'Auteur juge qu'un Paſteur eſt obligé de la donner quand il ne court qu'un danger ordinaire de prendre le mal, ſans qu'il en ait de certitude morale; mais il eſt bien à craindre que l'amour propre ne faſſe à ſon gré des certitudes morales, comme il fait tous les jours des opinions plus probables; d'où il arrive que tant de gens qui ſoutiennent ſi aiſément & en général, qu'il faut toûjours pour agir en conſcience, une opinion plus probable, ou même une certitude morale, ſont ſouvent comme on le voit, des plus relachez dans leurs mœurs. Ils ne trouvent aucune des opinions qui les incommode-

roient, ni moralement certaine, ni la plus probable. Quoi qu'il en soit nôtre Auteur prétend contre le sentiment de plusieurs, qu'un Pasteur doit non seulement dans un tems de contagion administrer aux siens le Sacrement de la Pénitence ; mais encore entendre tout au long la confession de leurs pechez mortels, à cause du trouble que cela pourroit causer dans leur conscience, ou du hazard auquel on s'exposeroit de leur donner l'absolution sans qu'ils y fussent suffisamment disposez. Cette obligation, ajoute-t'on, regarde non seulement les Pasteurs ordinaires, mais encore les Religieux, ou les autres Prêtres qui se seroient offerts à assister les Pestiferez; car s'étant une fois exposez d'eux-mêmes à ce danger, c'est pour administrer les Sacremens selon les régles qu'exige l'intention & l'institution de JESUS-CHRIST ; mais il s'agiroit de bien établir quelles sont les régles qu'éxige l'intention de JESUS-CHRIST en ces circonstances ; on ajoûte ici que cette obligation ne seroit pas la même pour un autre Prêtre qui se trouveroit par hazard auprès d'un Pestiferé sans s'y être offert & sans être son Pasteur.

Toutes ces décisions sont suivies de celle-ci qu'un Pasteur peut donner l'absolution après avoir entendu seulement la confession d'un ou deux péchez mortels, quand il ne peut entendre le reste, sans un

peril évident de ſa vie, parce que dit-on; un ſemblable peril exempte le pénitent de confeſſer tous ſes pechez ; donc auſſi il diſpenſe le Paſteur de les entendre : l'obligation qu'il a d'expoſer ſa vie pour ſon Troupeau ne regarde, dit l'Auteur, que les conjonctures dans leſquelles il s'agiroit du bien de la Communauté, ou du beſoin abſolu d'une de ſes Oüailles. La briéveté d'un extrait ne nous permet pas de marquer ici le détail des autres raiſons de M. Scaille ; il ſuffit que nous laiſſions voir en général quelques unes de ſes penſées. Il s'attache ſur tout à reſoudre la difficulté qui vient naturellement à l'eſprit, contre la difference qu'il met entre le peril ordinaire & le peril évident, par rapport à l'integrité de la Confeſſion : & ce point valoit la peine d'être diſcuté exactement.

Touchant la maniere d'adminiſtrer le Sacrement de l'Euchariſtie dans les tems de Peſte, ſur quoi les ſentimens ſont encore partagez. M. Scaille juge que le précepte de l'adminiſtrer à la maniere ordinaire, ne doit pas empêcher d'en emploier une autre en pluſieurs occurrences, pourvû que cette maniere ſoit deſcente. La raiſon eſt que ce precepte quelque important qu'il ſoit, n'eſt cependant ni naturel, ni Divin, ni même Apoſtolique, puiſqu'il n'étoit pas dans la primitive Egliſe ; car on laiſſoit ſouvent l'Euchariſtie chez les particuliers afin qu'ils la priſſent eux-mêmes dans l'oc-

casion du Martyre : au regard du commun des fidelles on la leur mettoit dans la main pour la porter eux-mêmes à leur bouche ; de ſorte qu'on ne voit pas préciſement quand s'eſt introduit l'uſage que les Prêtres la mettent immediatement dans la bouche des fidelles. L'ancien uſage ſubſiſtoit encore dans l'Egliſe d'Orient vers la fin du ſeptiéme ſiécle, comme on voit par le Concile in Trullo. Quelques - uns citent un Concile de Roüen tenu à peu près au même-tems , où fut preſcrit l'uſage qu'on garde aujourd'hui , afin d'ôter à certains impies , l'occaſion de prophaner la ſainte Hoſtie.

Pour revenir aux maniéres differentes dont on peut donner l'Euchariſtie aux Peſtiferez, nôtre Auteur ne veut pas qu'il ſoit permis aujourd'hui de la mettre dans un vaſe d'où le malade la prenne lui - même, comme il ſe faiſoit autrefois ; mais il croit qu'on peut la donner de la *main gauche* ou aiant la *main couverte* pourvû que les doits ne le ſoient pas. Il approuve la maniere de la donner par le moyen d'une longue baguette , au bout de laquelle on mette un croiſſant qui tienne l'Hoſtie , pourvû qu'il n'y ait nul danger , moralement parlant , qu'il s'en perde , ou qu'il en tombe rien. On parle encore ici d'autres manieres de donner l'Euchariſtie, dont on reçoit les unes,& on rejette les autres.

On demande enſuite qui a droit de ſin-

gerer à donner le Viatique aux Peſtiferez, il eſt ſûr premiérement que c'eſt le Paſteur, ou ſon delégué. Mais s'il étoit mort ou malade, ou dans quelque autre impoſſibilité de remplir cette fonction, les autres Prêtres peuvent le donner, dit l'Auteur, préſumant qu'on le leur permet alors *de præſumpta licentia*. Un Diacre même le pourroit, ajoûte M. Scaille pourveu qu'il n'y eût point de ſcandale. Un Prêtre peut auſſi ſelon lui ſe donner le Viatique à lui-même dans ces conjonctures, quand il n'y a point d'autre Prêtre, ni de Diacre; mais des Laïques ne le peuvent jamais.

On traite des queſtions à peu près ſemblables dans l'Article qui regarde le Sacrement de l'Extreme-Onction. L'Auteur ne juge pas qu'on puiſſe ômettre aucune des cinq onctions (bien qu'il n'en condamne pas abſolument l'opinion contraire à cauſe de la pratique des Egliſes de France); mais il croit qu'on peut au regard des Peſtiferez les faire toutes cinq ſous une même formule, afin d'abreger en diſant *per iſtas ſanctas unctiones*.

En parlant du mariage, on dit qu'il faut obliger ceux qui voudroient le contracter dans le tems de Peſte, à differer: à moins qu'il ne s'agît abſolument du ſalut de leur ame, comme au regard d'un Concubinaire, qui voudroit épouſer avant que de mourir, celle avec qui il a eu commerce; mais cela arrive rarement. Les autres dif-

ficultez

ficultez tombent ſur les cérémonies de ce Sacrement, qu'il eſt ou défendu, ou permis d'omettre dans les tems de Peſte.

On demande dans la derniere queſtion de ce traité, ſi un Prêtre peut, ou doit interrompre la Meſſe pour adminiſtrer, les Sacremens aux Peſtiferez ; ſur quoi on répond, que même aprés la conſécration il le peut, & même pendant un tems notable, pour baptiſer un enfant moribond.

Ce traité eſt ſuivi de deux autres qui y ont raport. Le premier ſur les obligations des Magiſtrats ſéculiers, le ſecond ſur celles des fidéles en general par raport aux tems de la Peſte. On remarque qu'un Magiſtrat ne peut ſe retirer en conſcience de ſa Ville, avant que d'y avoir mis l'ordre neceſſaire pour arrêter la contagion du mal autant qu'il eſt poſſible. Pour ce qui touche les Fidéles en general, leurs obligations dans les tems de Peſte ne ſont que l'application du Precepte de la charité aux conjonctures dont il s'agit.

Du reſte, cet Ouvrage dans ſa forme n'a point d'autre agrément que la Latinité & le ſtyle ordinaire des Scholaſtiques : mais il n'en contient pas moins des regles judicieuſes & ſolides : l'Auteur aiant tiré particulierement de S. Charles Boromée une bonne partie de ce qu'il expoſe dans ſon Livre.

ARTICLE LIV.

LES TITRES DU DROIT CIVIL & Canonique, rapportez ſous les noms François des matieres, ſuivant l'ordre Alphabetique : avec une briéve explication des Titres, dont la ſeule lecture ne donne pas une connoiſſance ſuffiſante. A Lyon chez Antoine Boudet Libraire, ruë Merciere 1705. *vol. in* 4°. *pages.* 361. *Il ſe trouve à Paris chez Jean Boudot, rue S. Jacques.*

LEs matieres du Droit Civil ſont repanduës avec ſi peu d'ordre dans les Livres de l'Empereur Juſtinien, que l'étude de cette ſcience qui eſt d'un uſage ſi commun, & dont les principes ſont ſi naturels, a neanmoins toûjours été très-difficile. C'eſt pourquoy l'on a obſervé que l'uſage des Livres du Droit Romain n'a pas été auſſi avantageux, qu'il auroit pû l'être, ſi le prodigieux amas de Loix & de deciſions que ces Livres contiennent, avoit été diſpoſé ſuivant leur ordre naturel.

L'Ouvrage dont nous donnons icy l'Extrait, a été compoſé pour abreger l'étude de l'un & l'autre Droit, & pour faciliter la recherche des déciſions, dont on peut avoir beſoin. L'Auteur eſt Mr. Broſſete, Avocat de Lyon, l'un des plus habiles & des plus diſtinguez qui ſoit dans cette grande Ville.

Son Ouvrage eſt une eſpéce de Dictionnaire des Titres du Droit Civil & Canonique ; dans lequel on a rapporté, ſous les noms François des matieres, tous les titres des Ouvrages, ou Traitez, qui compoſent le Corps du Droit Civil : comme le Digeſte, le Code, les Inſtitutes, les Novelles, & les Edits de Juſtinien. On y a encore inſeré les Edits ou Conſtitutions des autres Empereurs, les Novelles de Leon, le Traité des Fiefs, & le Code Theodoſien. On y a ajoûté les titres des Loix des douze Tables, ceux des Sentences du Juriſconſultes Paulus, des Inſtitutes de Cajus des Fragmens d'Ulpien : & generalement de tous les Traitez qui ſont les ſources du Droit Civil.

A l'égard du Droit Canonique, ce Dictionnaire comprend les Inſtitutes de Lancelot, le Decret de Gratien, les Decretales, le Sexte, les Clementines & les autres livres du Droit Canon. Comme la Compilation du Decret de Gratien n'eſt pas diſpoſée ſous des titres particuliers & precis; on a cru qu'il ſeroit utile de deſigner dans ce Livre tous les Canons du Decret, ſous les noms François des matieres.

On a obſervé la même exactitude à l'égard des Inſtitutes & des Novelles de Juſtinien, de l'Empereur Leon & des autres ; en rapportant ſous chaque titre de cet Ouvrage les Paragraphes des Inſtitutes, & les chapitres differens de chaque Novelle.

Toutes les Loix des titres *De verborum ſignificatione & de Regulis juris*, ſont pareillement citées ſous les noms des matieres auxquelles ces Loix ont dû rapport.

Et comme la plûpart desTitres du Droit traitent des matieres diverſes, ou qui peuvent être conſiderées ſous des vûes differentes, on a mis chaque titre du Droit, ſous tous les noms des matieres qui en peuvent dépendre, quoique ſouvent ces matieres ne ſoient pas exprimées par le Titre même. Ainſi il n'y a point de Titre dans tous les Livres ou Traitez du Droit Civil & Canonique, quelque ſimple que ſoit ce Titre, qui ne ſoit inſeré dans ce recueil en plus d'un endroit : & il y a pluſieurs Titres qui y ſont rapportez ſous ſept ou huit noms differens.

Enfin le plus grand nombre des Titres de l'un & de l'autre Droit, ſont fort obſcurs & ne peuvent pas ſe faire entendre par la ſeule lecture qu'on en fait : c'eſt pourquoy on a eu ſoin de joindre une briéve explication à tous les Titres qui ont paru avoir beſoin d'être éclaircis ; & ces explications ne ſont pas ce qu'il y a de moins utile dans ce livre. Nous mettons icy quelques exemples de ces explications.

De Auro coronario, eſt le titre 74. du livre X. du Code Juſtinien. Il ſeroit difficile d'entendre le ſens de ce Titre, ſi l'on n'y avoit pas ajoûté cette explication ſous

le mot DON-GRATUIT, où ce Titre eſt rapporté : „ *Aurum coronarium*, dit l'Auteur, „ ſignifie en general les preſens que les „ Villes faiſoient aux Empereurs en certai- „ nes occaſions. Pour cela on faiſoit une „ impoſition ſur les Citoiens, en forme de „ Don-gratuit. Cette coutume avoit ſans „ doute commencé par les Triomphes des „ Empereurs ou des autres, auxquels on „ donnoit une Couronne d'or. Cela fut „ changé en des preſens effectifs en argent „ ou autres choſes.

Pro ſuo. Digeſt. lib. 41. *tit.* 10. Ce titre qui eſt raporté ſous le mot *Preſcription* traite de la preſcription des choſes que l'on poſſede comme ſiennes, & des fruits que l'on fait ſiens.

*De utrubi. Dig. lib.*43. *tit.*31. ſignifie un interdit, ou une Ordonnance du Juge, qui maintient en la poſſeſſion d'une choſe mobiliaire. *Interdictum utrubi, ſic dictum à primo interdicti verbo, Utrubi, ex utrum, & ubi ; id eſt, apud quem.*

De curſu publico, & Angariis, & Parangariis Cod. 12. 51. *& Cod. Theod.* 8. 5. De la poſte & des voitures publiques, *Angaria, eſt quâ curſus publicus diſpoſitus eſt*, les Routes. *Parangaria, quâ per provincias ex tranſverſo iter fit.* Les païs de traverſe. C'eſt de-là ſans doute, qu'on dit encore en quelques Provinces, un païs de *Paragare.*

L'Auteur a ainſi expliqué tous les titres

qui ont eu beſoin d'éclairciſſement. Il avoüe neanmoins qu'il n'auroit rempli qu'imparfaitement le deſſein d'expliquer tous les titres qui ont de l'obſcurité, s'il avoit borné ces explications aux ſeuls endroits, où ces titres ſont citez dans ſon Ouvrage; mais il a porté ces éclairciſſemens juſque dans les lieux mêmes d'où les Titres ſont tirez. Pour cet effet il a fait imprimer à la fin de l'Ouvrage une Table Alphabetique des Titres du Droit tant Civil que Canonique. Cette Table n'eſt en rien differente des Tables ordinaires du Droit, ſi ce n'eſt qu'à la fin de chaque titre, on a mis les noms François auxquels ſe rapporte la matiere dont il s'agit dans le titre: de ſorte qu'en cherchant quelque titre que ce ſoit, on trouve en même tems ſon explication, ou du moins on voit l'indication des endroits de ce recüeil où le titre qu'on cherche, eſt raporté & expliqué.

A tout cela l'Auteur a ajoûté un Catalogue des Livres du Droit Civil & Canonique dont les titres ſont rapportez dans ſon Ouvrage avec l'hiſtoire abregée de leurs Auteurs.

Voilà le deſſein & la diſpoſition de cet Ouvrage dont l'utilité conſiſte en deux points principaux. Le premier eſt la connoiſſance claire & facile qu'on peut avoir de tous les Titres du Droit. On apprendra par les éclairciſſemens qui ſuivent ces Titres, l'application qu'il en faut faire, la

force de leurs termes, leurs ſens, leurs uſages, & les matieres qui en dependent.

Le ſecond avantage de ce Recüeil eſt, que l'on y trouve ſous les noms generaux des matieres, tous les Titres qui peuvent convenir à ces mêmes matieres, quelque rapport qu'ils y puiſſent avoir, ſans qu'on ſoit obligé de faire de longues & penibles recherches dans les Volumes du Droit; pour trouver les déciſions dont on a beſoin.

ARTICLE LV.

TRACTATUS DE EXAMINE particulari &c. *C'eſt-à-dire, Traitté de l'Examen particulier.* A Anvers chez la veuve d'Henry Thieullier 1704. *in* 12. *pages* 178.

Les anciens Peres, & même quelques-uns des Philoſophes Payens, ont conſeillé à leurs Diſciples d'attaquer leurs propres vices ſeparément & les uns après les autres. C'eſt ce qui a fait naître à ſaint Ignace la penſée d'introduire dans ſa Compagnie, outre l'Examen de conſcience ordinaire, l'uſage d'une autre ſorte d'examen, qu'il appelle l'Examen particulier. Ce grand Saint ſi ſage & ſi éclairé dans la conduite des ames, ne recommandoit rien tant à ceux qu'il conduiſoit, que la vigilance & l'attention ſur eux-mêmes. Non-ſeulement il vouloit qu'ils s'exami-

naſſent tous les jours en general ſur les fautes qui leur étoient échappées, & ſur les actions de vertu qu'ils avoient faites, ou qu'ils avoient negligé de faire : il leur ordonnoit de plus de s'étudier à bien connoître la paſſion qui dominoit en eux & la vertu dont ils avoient le plus de beſoin, pour en ſuite s'appliquer particulierement à dompter l'une & à acquerir l'autre. Dans l'Examen general le Chrétien ſe demande compte à ſoi-même generalement de tout ce qu'il a fait, ou omis dans la journée par rapport au ſalut, rappellant dans ſa memoire, les graces qu'il a reçûës du Seigneur pour l'en remercier, & ſes pechez pour les pleurer, & pour chercher les moyens de les éviter dans la ſuite. Mais dans l'Examen particulier on ne combat qu'un ſeul vice, on ne penſe qu'à une ſeule vertu.

Saint Ignace nous a donné dans le petit Livre des *Exercices ſpirituels*, les regles de cet Examen : mais il l'a fait briévement. Le P. Louïs de Palma Jeſuite Caſtillan, a entrepris d'expliquer plus au long ces mêmes regles dans un petit Traité Eſpagnol qu'il a fait ſur ce ſujet. Un autre Jeſuite a traduit en Latin l'Ouvrage de ſon Confrere : c'eſt de cette Traduction dont on rend conte dans cet Extrait. Elle eſt nette, intelligible, & telle que le demandoit un Ouvrage de cette nature.

ARTICLE LVI.

NOUVELLES OBSERVATIONS Anatomiques ſur les Os, ſur leurs maladies extraordinaires, & ſur quelques autres ſujets. Par Jean Joſeph Courtial, Conſeiller & Medecin ordinaire du Roi en la Ville de Toulouſe. A Paris chez Laurent d'Houry ruë S. Severin vis-à-vis la ruë Zacharie au ſaint Eſprit 1705. *in* 12. *pp*. 321.

L'Anatomie ſemble épuiſée aujourd'hui; mais le corps humain eſt un petit monde, où l'on peut faire des découvertes à meſure qu'on le parcourt. Ce Livre contient vingt-deux Obſervations avec une Diſſertation ſur la nature de l'air. Les douze premieres ſont ſur les Os, les dix autres ſur divers ſujets d'Anatomie.

La premiere Obſervation eſt ſur les Os en general. L'Auteur fait remarquer, que les Os ſont les parties les plus legeres de nôtre corps eu égard à leur maſſe, quoi qu'on diſe ordinairement le contraire. Ils font entre-eux l'office de leviers, de colomnes, & de contrepoids dans les differentes attitudes qu'ils donnent à l'animal, pour exécuter les mouvemens neceſſaires à ſa conſervation. Enfin ils ont des conduits rangez, & diſpoſez à peu près comme les arbres & les plantes, dans

lesquels ils reçoivent des liqueurs qui leur fournissent la nourriture & l'accroissement.

La seconde Observation est sur la formation des os. Mr. Courtial croit qu'ils sont en petit dans l'œuf avec le reste des parties du corps de l'homme. Il avoüe que dans le Fœtus on ne distingue ni os, ni Cartilages, ni Muscles, ni Tendons. Ce n'est qu'un amas de fibres égallement souples par tout, & l'on n'y apperçoit que des arteres, des veines, des nerfs & des vaisseaux Lymphatiques. Ainsi l'accroissement & la dureté que les os acquiérent dans la suite, ne peuvent venir que des liqueurs qui coulent dans les fibres. Les os selon lui sont les allongemens, ou les productions des Tendons, & des Muscles; les fibres des os n'étant qu'une continuité, ou pour mieux dire une continuation de celles des tendons. L'Auteur recherche ensuite la cause pour laquelle les os du Fœtus sont mols, & il la trouve dans la liqueur de l'Amnios, qui ne s'épaissit point au feu, & ne se convertit pas en gelée, comme le blanc d'œuf, la partie blanche du sang, & quelques autres liqueurs nourricieres.

La troisiéme Observation sur la structure des os, est curieuse. L'Auteur nous y fait remarquer, que les os sont faits de plusieurs lames fort minces, couchées les unes sur les autres, attachées ensemble

par de petits cloux osseux, dont les uns sont avec tête, les autres sont rivez. Ces lames des os paroissent aux fissures & aux exfoliations qui leur arrivent. Les lames exterieures sont unies, celles qui sont au-dessous sont ridées ou froncées, celles du milieu sont percées, & les internes sont faites en maniere de rezeau. Elles sont plus serrées vers le milieu de l'os que vers les extremitez, où les lames interieures forment une maniere de balustrade, qui sert à soûtenir la moëlle & les vaisseaux sanguins, sur tout dans les os qui ont des cavitez. Ces lames sont poreuses & troüées du dedans au dehors, sans que les pores d'une lame repondent à ceux d'une autre. C'est par ces pores & par ces conduits que la liqueur huileuse de la moëlle est distribuée dans toute la substance de l'os. Cette liqueur passe par les pores de la lame interieure, dans les conduits qui sont entre elle & la seconde lame, & des pores de la seconde lame, dans les conduits qui sont entre la seconde & la troisiéme, & ainsi du reste. Les os ont des troux où passent les vaisseaux sanguins, avec cette difference, que les arteres & les veines entrent & sortent une à une au bout des grands os des extremitez; mais dans le corps de ces mêmes os, les arteres & les veines entrent & sortent de compagnie par le même trou; afin que par le battement de l'artere, le sang qui en revient fort appauvri, soit battu, au

lieu que le mouvement de celui qui revient des têtes des os, eſt aidé par les differentes fléxions qu'ont les membres, pour faire les mouvemens du corps. Les fibres qui ſont les tendons, ſont couchées les unes ſur les autres. Elles s'épanoüiſſent en compoſant le corps de lo's, & forment autant de lames que le tendon a de plans ou de rangées de fibres. Comme les tendons s'inſérent aux bouts & au milieu de l'os, les fibres qui les forment, en continuant leur chemin, ſe rencontrent & s'enchaſſent enſemble. Elles finiſſent en maniere d'arbriſſeaux à pluſieurs branches. Cette ſtructure paroît aux lames interieures & à leurs productions, qui forment ces roſeaux ou treillis, qui ſont au bout des cavitez des grands os. Cette compoſition induſtrieuſe des os, donne occaſion à l'Auteur d'expliquer la formation de toutes les ſutures ou engreneures qui lient ou attachent certains os les uns aux autres. Cette explication eſt naturelle & tout à fait vrai-ſemblable.

La 4^{e}. Obſervation eſt ſur la moëlle des os. Elle eſt compoſée de vaiſſeaux, de véſicules, & d'une liqueur huilleuſe. Les vaiſſeaux ſont des arteres & des veines. Les véſicules ſont glanduleuſes, & la liqueur eſt une huile ſeparée par les glandes & contenuë dans les véſicules. Toutes ces parties ſont enveloppées d'une membrane fine & tranſparente. L'huile medul-

laire rend les os moins caſſans, graiſſe leur tête pour en faciliter les mouvemens, empêche qu'elles ne s'uſent par le frottement, rend ſouples & flexibles les ligamens, les articulations, & repaſſant dans le ſang, elle entretient la fermentation, en adoucit & tempere les ſels, qui ſans ce baume ſeroient trop acres & ſe feroient trop ſentir. On pourroit même conjecturer qu'elle contient la ſemence des maladies hereditaires, & qu'elle eſt le veritable humide radical tant vanté par les Anciens.

La 5e obſervation eſt ſur les Filtrations, que l'Auteur explique d'une maniere toute nouvelle & fort méchanique. Il nous apprend que les glandes ſont des peaux minces en maniere de petites bourſes, percées de petits trous ou pores : qu'elles ſont formées ainſi que tous les couloirs par une expenſion de la tunique externe des arteres, & qu'ainſi les veines, qui ne ſont qu'une continuation des arteres, doivent être plus minces qu'elles, & avoir une tunique de moins. Ces glandes ſont placées entre un rezeau fibreux, qui par ſa contraction preſſe ces petits filtres, qui ſont entre ſon tiſſu pour en exprimer la liqueur, qu'elles ſeparent. La filtration des liqueurs de nôtre corps ne peut s'expliquer ſuivant cet Auteur par la diverſe configuration des pores des colatoires. C'eſt à ſon avis une qualité occulte ; d'autant que toute ſorte de liqueurs ſont en état de s'accommoder à

toute ſorte de pores par leur fluidité. Ainſi elles ſe ſepareroient indifferemment par toutes ſortes de couloirs. Il croit donc que les parties integrantes & homogénes des liquides, c'eſt-à-dire, celles qui ſont ſemblables par leur tiſſure, par leur figure, & par leur ſuperficie tâchent toûjours à s'unir, en ſe debaraſſant des heterogénes, & s'approchent pour ſe joindre ; ce qu'il prouve par des exemples. Il ajoûte que ces molecules des liquides ainſi aſſemblées, paſſent par le couloir qui a été auparavant imbibé & penetré par la même liqueur ; à peu près comme le papier gris, lequel étant imbibé d'huile ou d'eau, leur permettra le paſſage, & le refuſera à toute autre ſorte de liquide. Ainſi le ſang paſſant dans les differens couloirs du corps, laiſſe dans chacun celles de ſes parties qui ſont homogénes entre-elles, à celles dont le filtre eſt penetré & imbu.

L'Auteur recherche dans la ſixiéme obſervation quelle eſt la nourriture des os. Il la trouve dans la partie la plus gluante & la plus viſqueuſe de la lymphe du ſang. Arrivant aux os qui ſont les extremitez du corps les plus reculées, elle ſe trouve chargée de beaucoup de terre & de ſels, qui occupant le centre de la colomne du ſang des arteres, ne ſe diſtribuent qu'après que les parties de ce liquide les moins maſſives & les plus douces qui les enveloppent, ont traverſé les pores des arteres, pour

nourrir les parties charnuës. Il ajoûte que cette nourriture des os eſt ſi terreſtre, ſi groſſiere, & ſi peu coulante, qu'il a falu qu'ils fuſſent arroſez d'une liqueur huileuſe, afin qu'elle pût détremper cette terre & ces ſels, & leur donner la fluidité neceſſaire pour ſe diſtribuer dans toute leur ſubſtance. Cette huile medullaire & ce ſuc terreſtre & ſalin, forme dans la ſuite une matiere viſqueuſe & glutineuſe, qui donne la dureté & la fermeté aux os. Elle paroît cette matiere par la diſſolution que l'on fait des os avec l'eau forte. On voit qu'elle durcit & s'attache au vaiſſeau à la maniere de la glu.

Dans la 7e. Obſervation, outre les quatre maladies des os, qui ſont la luxation, la fracture, la Carie, & le nodus, l'Auteur en remarque quatre autres, dont on ne ſemble pas avoir fait cas; puis qu'on ne les a jamais compriſes dans le traité des maladies des os, & qu'on ne les a point expliquées. Ces quatre maladies ſont le Craquettement, la Fragilité, la Courbure, & le Ramoliſſement. Il les appelle les maladies extraordinaires des os.

La 8e. Obſervation eſt ſur le craquetement des os. L'Auteur en cite des exemples aprés M. Jungius, Vuillis & Dolæus. Ces Auteurs rapportent avoir vû des perſonnes en qui les os craquetoient & faiſoient un bruit conſiderable au plus petit mouvement du corps La cauſe de cette

maladie, ſelon Mr. Courtial, eſt le defaut de cette Lymphe, qui dans l'état naturel arroſe les têtes des os. Il dit que cette liqueur ſe mélant à l'huile medulaire qui ſuinte à travers les têtes des os, forme une maniere de pomade fine, qui les enduit & les engraiſſe, pour faciliter leur mouvement, & les empêcher de s'uſer par le frottement.

La 9^e. Obſervation eſt ſur la Fragilité des os. Janus de Burgo, Fontanus, Marcellus, Donatus & Fabricius Hildanus, rapportent les Hiſtoires des perſonnes en qui les os rompoient aux plus petits efforts, avec une facilité extraordinaire. L'Auteur explique cette maladie par l'interpoſition de quelque matiere fluide qui s'inſinuë entre les lames qui compoſent les os, & il fait voir que cela doit être ainſi, par les exemples des corps durs qu'il allegue, qui ne deviennent caſſans que par ce moyen; de ſorte qu'après avoir recherché la cauſe de la dureté des corps, & de la fragilité qu'ils acquierent en certaines occaſions, & l'ayant trouvée dans les os, il conclut que tout ce qui peut changer l'application des particules des os en ſe gliſſant entre leurs faces plattes, fera qu'elles pourront ſe ſeparer aiſément, & que les os rompront aux plus petits efforts. Auſſi a-t-on remarqué cette grande fragilité des os en ceux qui avoient pris du Mercure, aux os calcinez, & à ceux qui avoient voya-

gé pendant le grand froid, & sur tout aux vieillards.

L'Auteur traite dans la dixiéme Observation de la Courbure des os. Cette maladie est assez commune aux enfans du Nord. On l'appelle en Latin *Rachitis*, & en François *la Chartre*. Alors les os des bras & des jambes se voutent en maniere d'arc. Il se forme des nodus sur les articulations, & l'épine se voute partie en dedans, partie en dehors. Cette courbure des os ne vient point de leur flexibilité; puisque les enfans qui en sont attaquez ont les os plus grands & plus solides, que ceux qui en sont exempts.

La Chartre, dit l'Auteur est une Maladie de la moëlle de l'épine; & de ses nerfs. On ne doit pas regarder les os en ces occasions, comme affectez à raison de leur nourriture, car ils se nourrissent comme dans ceux qui se portent bien par le sang qu'ils reçoivent; mais les os se courbent parce qu'ils croissent, & que les muscles qui y sont attachez ne se nourrissent pas. L'esprit animal ne leur est point porté à cause que les nerfs qui s'y distribuent sont bouchez. Ainsi les os croissant sans les muscles, sont tendus par les deux bouts, comme par une corde, & ne pouvant s'allonger ils sont obligez de se vouter; à peu-prés comme un jeune arbre auquel on auroit attaché une corde au haut & au bas du tronc. Il ne pourroit croître sans se courber.

L'obſervation 11e. regarde les Ramoliſſemens des os. L'Auteur en cite une hiſtoire ſurprenante après Prattennius. Un Bourgeois de Sedan ſentit ſes os ſe ramollir de maniere, qu'on pouvoit donner à ſes membres la figure qu'on vouloit. Il décrût ſi fort, qu'étant d'une taille raiſonnable avant ſa maladie, il fut reduit à la hauteur d'un enfant de deux à trois ans. L'Auteur ayant montré que la cauſe de la dureté des os depend de leur ſuc nourricier, qui lie les petites parties qui les compoſent, d'une maniere à les rendre durs, il fait voir que ce même ſuc manquant des qualitez neceſſaires pour entretenir cette dureté, ou portant avec lui des inſtrumens propres à fondre ce qui eſt déjà figé & durci, les os ſe ramoliſſent & redeviennent à peu près ce qu'ils étoient au commencement de la vie. Les qualitez qui peuvent entretenir cette dureté, ſont les ſels & la viſcoſité de la nourriture, dont cette liqueur venant à degénerer, il eſt neceſſaire que les fibres oſſeuſes deviennent plus molles & plus ſouples. M. Courtial parle encore du *Gramen Oſſifragum* qui ramollit ſi fort les os des animaux qui le mangent, qu'ils ne peuvent ſe ſoûtenir : & de cette plante de Malaca, qui porte une graine dont le ſuc durcit ſi fort les os, & même les dens ſi on les en frotte, qu'elles briſent facilement les pierres les plus dures.

La 12e. Obſervation eſt ſur les os qui excedent la grandeur humaine. L'Auteur y fait voir que ces os extraordinaires, qui ſont dans les Cabinets des Curieux, ne ſont point des os de Geans, comme on le croit, mais plûtôt des concrétions pierreuſes, qu'on trouve dans la terre en certains endroits. Il prouve ce ſentiment par la raiſon & par l'experience, & finit cette obſervation par celle qu'on a faite d'un Chapon. Après l'avoir tué, il parut fort bon & fort gras. On le rôtit. On le trouva neanmoins tout oſſeux ou même pierreux, à la reſerve de la peau, & d'environ l'épaiſſeur de deux écus de chair. L'Auteur conſerve quelques os de ce Chapon, dont *la tibia* a deux grands pouces de tour dans ſon épaiſſeur, ce qui eſt conſiderable. Il fait voir que les chairs de ce Chapon étoient devenües pierreuſes autour des os. On peut les racler & les ſéparer du corps de l'os aſſez facilement; elles ſe convertiſſent en une terre blanche, inégale, point friable, & qui tient de la nature du ſable fin, mêlé d'un peu de chaux. C'eſt ce qui a confirmé l'Auteur à croire que c'étoient les chairs du Chapon qui s'étoient durcies, & que les os n'avoient aucune part en ce changement, comme on pourroit le ſoupçonner. Ce ſont-là les obſervations qui regardent les os.

La premiere des dix autres, ſur differents ſujets, conſiſte en la découverte des

Lymphatiques interieures du foye. L'Auteur ajoûte une explication de la formation des Hydatides. Il écrivit cette observation en 1688. & prétend que personne avant luy n'a expliqué la generation de ces tumeurs aqueuses ; qu'il dit n'être autre chose qu'une dilatation de quelque portion de vaisseau Lymphatique, d'une valvule à l'autre. Cette explication est nette & conforme à la structure des vaisseaux, & au mouvement du liquide. On trouvera la même observation, sous le nom de l'Auteur, dans le Journal des sçavans au mois d'Avril 1688. & dans le mois de May de de la même année de celuy d'Hollande.

La seconde est sur une hydropisie dans la vessie de l'urine. L'Auteur recherche les qualitez de la lymphe qui ne se separe pas dans les glandes qu'on appelle conglobées, comme on le croit ordinairement ; mais qui venant d'une petite vésicule, qui est entre l'artere & la veine, est portée dans les glandes conglobées, pour y recevoir une alteration considerable, tant par la desunion de ses parties qui se separent & se subtilisent, en passant par l'obliquité des petites celules fibreuses dont ces glandes sont composées, que par les esprits animaux qui s'y mêlent en quantité ; ce qui rend cette liqueur fort précieuse.

La 3e. est sur une plaie qui traversoit les deux ventricules dans la base du cœur,

L'Auteur nous convainc qu'il n'est pas toûjours vrai que les plus legeres blessures du cœur, soient suivies d'une mort prompte & soudaine.

La 4^e^. est sur un estomac percé d'un trou ovalle dont la circonference étoit bordée d'un & d'autre côté, d'un corps calleux, ressemblant à peu près à un galon, qui borderoit les deux côtez de quelque bout d'étoffe.

La 5^e^. est sur une cloison membraneuse dans le Rectum qui empêchoit la sortie des gros excrémens. Elle fut ouverte par le conseil de l'Auteur ; & l'enfant nouveau-né qui avoit ce défaut de conformation, fut sauvé d'une mort prochaine.

La 6^e^. est sur un Bubonocele qui absceda. Le boyau étranglé s'étant trouvé gangrené, fut coupé de la longueur environ d'un demi pied. Cependant le malade guerit. L'Auteur dans cette Observation nous apprend comme se forment les Hernies dans les hommes & dans les femmes. Il a remarqué que les Auteurs qui en ont écrit, ont passé assez legerement sur cette matiere, ou nous en ont parlé d'une maniere toute contraire à la structure des parties.

La 7^e^. Observation est sur la liqueur du Pericarde, qu'on trouve plus abondante dans les animaux morts, que dans les vivans ; jusques-là qu'il n'y en a presque point dans les hommes, qui meurent d'une mort prompte & soudaine, dans un

état de ſanté, ce que perſonne n'avoit remarqué avant nôtre Auteur. Il recherche la cauſe de cette varieté, & il dit qu'elle dépend de ce que dans ceux qui meurent ſoudainement, toutes les parties du corps meurent à la fois, au lieu que dans ceux qui meurent de maladie, à moins qu'elle ne ſoit très-courte, les parties les plus éloignées du cœur meurent les premieres, ce qui fait que la circulation ſe racourcit peu à peu, & que le cœur mourant le dernier, ſon pericarde doit recevoir & contenir beauconp plus de lymphe, parce qu'elle ne peut alors être rapportée dans les vaiſſeaux puiſqu'ils n'ont aucun mouvement & que les liqueurs ni coulent plus.

L'obſervation 8e. eſt d'un faux accouchement. Une femme ſe délivra d'une maſſe de chair informe,dans laquelle l'Auteur, trouva une maniere de raiſin formé par vingt ſept veſſies remplies d'une feroſité jaunâtre. Elles étoient attachées par des queuës, au tour d'une queuë principale, qui les réüniſſoit toutes. Ces veſſies n'étoient, au ſentiment de l'Autheur, que les differentes parties du corps du Fœtus, qui ne s'étoient pas ſuffiſamment developpées, & qui par ce moyen n'avoient pas conſervé l'organiſation qu'elles ont dans l'œuf, ce qui fit qu'elles avoient été confonduës. Les liqueurs qui devoient les penétrer n'étant pas elles-mêmes propres à faire ce développement, ou n'ayant pas trouvé les

voies ordinaires, elles s'étoient ramassées en des bourses membraneuses, qui devoient contenir les principales parties du corps.

La 9e. Observation est sur un jeune enfant qui avala un épi d'orge, lequel produisit une tumeur sur le côté gauche de l'hypocondre, & sortit par cet endroit. Il explique ce Phœnomene par la structure de la barbe de l'épi, & fait voir comme il s'est fait une voie pour sortir du corps de cet enfant.

L'observation 10e. est sur un enfant mâle de neuf mois qui causa la mort à sa mere, & fut trouvé dans le bas ventre avec les intestins, la tête en bas, & les pieds en haut, sorti de ses enveloppes; sans qu'il parut en aucune maniere, qu'il eut jamais été ou dans la matrice ou dans les trompes. L'Auteur explique cette génération extraordinaire de deux maniéres, qu'il appuie de conjectures, dont les unes sont vrai-semblables, les autres confirmées par l'experience, & reçûës aujourd'hui par les Physiciens. Ces dix Observations sont singulieres.

L'Auteur finit son Livre par une Dissertation sur l'air. C'est une piéce Academique, dans laquelle il prouve que l'air n'est pas un élement, comme bien des gens le croient; qu'il est le plus heterogéne de tous les corps que nous connoissons; qu'il est élastique & qu'il est pesant; que cette

élaſticité & cette peſantur contribuent à la ſanté ; que les plantes, ni les animaux ne peuvent vivre ſans lui ; que les unes & les autres le reſpirent, & ne ſçauroient s'en paſſer. L'Auteur trouve dans l'air des parties nitreuſes & des parties ſulphureuſes par leſquelles il explique les Eclairs, les Tonnerres, la Foudre & d'autres meteores de l'air auſſi-bien que la chaleur & le froid. Il fait remarquer les effets de la froidure ſur le corps de l'homme, & la fait dépendre des corpuſcules nitreux repandus dans l'atmoſphere. Il explique la ſuſpenſion des vapeurs, & veut que l'air ſoit la cauſe pourquoi l'on ne voit point ſur la terre d'auſſi grands animaux que dans la Mer. Ceux qui connoîtront cet Ouvrage par eux-mêmes verront que nous n'en avons pas aſſez dit. Le Livre lui-même eſt un extrait fort abregé de beaucoup de matieres qui pourroient être fort étenduës. On peut dire qu'il eſt digne de la profonde capacité de ſon Autheur, & qu'il juſtifie l'eſtime que la Ville & que l'Univerſité de Toulouſe ont pour Mr. Courtial.

ARTICLE LVII.

RITUS ANNUÆ ABLUTIONIS majoris Altaris Sacroſanctæ Baſilicæ Vaticanæ, in Die Cœnæ Domini. *C'eſt-à-dire, la ceremonie de laver le jour du Jeudi Saint le grand Autel de la Baſilique de Saint Pierre, expliquée & éclaircie par l'Abbé J. Chriſtophe Battelli Beneficier dans la même Egliſe.* A Rome chez Cajelan Zenobio 1702. *in* 8° *pages* 231.

IL y a environ trente ans que Monſeigneur Joſeph Marie Suarez, ancien Evêque de Vaizon, fit imprimer une petite Diſſertation ſur la cerémonie de laver le jour du Jeudi Saint, le grand Autel de la Baſilique de Saint Pierre. Mr. l'Abbé Battelli a fait ſur le même ſujet un Traité plus ample, dans lequel il approfondit davantage la matiere & paroît l'épuiſer.

Il explique d'abord en quoi conſiſte cette cerémonie, & de quelle maniere on la pratique. Mr. Suarez avoit crû que Saint Pierre étoit la ſeule Egliſe de Rome où cela ſe pratiquoit : il s'eſt trompé ; les Peres Dominicains font auſſi cette cerémonie dans toutes leurs Egliſes, non ſeulement à Rome, mais par tout ailleurs. Les Peres Carmes font la même choſe dans la plûpart de leurs maiſons ; & le Jeudi Saint ils lavent avec de l'eau & du vin non ſeu-

lement le grand Autel, mais encore tous les autres. En France cela se pratique chez les mêmes Religieux, & dans les Cathedrales de Paris, de Louvain, de Rheims, d'Angers & de Roüen. Le même usage se conserve encore à Malines & à Louvain, dans les Païs-bas, à Mayence, à Cologne, à Treves & à Liége, dans l'Empire, en plusieurs endroits de Boheme & de Pologne. Mais en Espagne & en Portugal, il n'y a que quelques Religieux qui l'ayent retenu. Les Suriens ne lavent point l'Autel le Jeudi Saint: mais le Vendredi Saint ils lavent avec beaucoup de cerémonie le Crucifix. Pour les Grecs ils lavent l'Autel le Jeudi Saint, à Constantinople & en plusieurs autres endroits.

Cette cerémonie cependant ne se pratique pas par tout de la même maniere. A Rome & en plusieurs autres lieux, l'Autel se lave avec du vin & de l'eau; mais il y a des lieux où c'est seulement avec de l'eau.

Les ablutions sont fort anciennes. Les Payens les pratiquoient sur tout dans les sacrifices. Il se pourroit bien faire que cet usage leur fut venu des Juifs, parmi lesquels il étoit très-ancien. La cerémonie de laver les Autels est donc selon toutes les apparences, du nombre des Cerémonies que les Juifs & les Gentils convertis à la Foi, ont introduites dans la Religion Chrétienne, qui les a sanctifiées par l'usage Saint

qu'elle en a fait, & par la maniere Religieuse dont elle les a observées.

Cependant Saint Eloi Evêque de Noyon dans son Homelie 8. *sur la Céne du Seigneur*, donne une autre Origine à cette Sainte Cerémonie. Il dit que si le jour de la Céne on lave les Autels & les murailles des Eglises, on ne l'a fait qu'à l'exemple de JESUS-CHRIST, qui voulut la veille de sa Passion laver les pieds de ses Disciples qui étoient comme les Temples vivans de la Divinité. S. Isidore de Seville dit la même chose. Quoi qu'il en soit il est certain que cette Cerémonie est très-ancienne, & que presque tous les Anciens Moines la pratiquoient. Comme elle paroît avoir été autrefois generalement reçûë & qu'on ne trouve point quand elle a commencé, on peut croire qu'elle a été établie dès le commencement de l'Eglise.

Il n'est point necessaire d'ajoûter ici, tout ce que l'Auteur dit pour expliquer les misteres de cette ablution : il faudroit pour cela entrer dans un trop grand détail.

ARTICLE LVIII.

FULGOR FULGINII IN splendoribus sanctorum &c. à Reverendo Julio Ambrosio Lucentio, Abbate Ordinis Cisterciencis &c. C'est-à-dire, *La Gloire de la Ville de* Foligno *dans la*

ſplendeur des Saints, *par le R. P. Lucenti Abbé de l'Ordre de Ciſteaux, & Conſulteur de la Congregation de l'Indice.* A Rome chez Bernabo, 1703. *in* 4°. *pages* 207.

DOm Jule Ambroiſe Lucenti Abbé de l'Ordre de Ciſteaux, & fort eſtimé à Rome, pour relever la gloire de Foligno petite Ville d'Ombrie, a recüeilli dans ce volume ce qui regarde les Saints de cette Ville, & les perſonnes qui y ſont mortes en odeur de ſainteté. Il fait l'Eloge de tous en particulier: & après chaque Eloge il ajoûte des Notes qui y ſervent d'explication & qui en ſont comme le Commentaire.

Les Eloges qui tiennent au plus deux ou trois pages, ſont en forme d'Inſcriptions. Peut-être ne plairont-ils pas autant en France qu'ils ont fait en Italie, à cauſe des jeux de mots qui y ſont frequens, & qui ne ſont pas de nôtre goût. Mais les notes ſeront infailliblement mieux reçûës. Elles contiennent en peu de paroles, l'Hiſtoire ſuccinte & exacte des perſonnes dont il eſt parlé dans les Eloges.

L'Auteur a dedié ſon Ouvrage au Pape, à qui il ne pouvoit manquer d'être agreable, principalement à cauſe des ſentimens de pieté & de Religion, qui y ſont repandus par tout.

ARTICLE LIX.

ORAISON FUNEBRE DE Monseigneur l'Illustrissime & Eminentissime Pierre de Bonzy, Cardinal de la sainte Eglise Romaine, Archevêque & Primat de Narbonne, President-né des Etats de la Province de Languedoc, Commandeur des Ordres du Roy, &c. Prononcée dans l'Eglise Metropolitaine & Primatiale de Narbonne, le 18. *May de l'année* 1704. *Par le P. Du Fay de la Compagnie de JESUS.* A Narbonne chez Guillaume Besse. Imprimeur ordinaire du Roi, de Monseigneur l'Archevêque & Primat, des Etats & du College, *in* 4° *pages* 31.

ON represente ici feu Monseigneur le Cardinal de Bonzy comme un grand, qui plus pére que maître, a fait toûjours le bonheur du Peuple : comme un Ministre accompli qui s'attira par tout l'estime & l'affection des Princes : comme un serviteur de Dieu, digne de lui plaire par la bonté de son cœur. Un trait choisi au hazard dans chaque partie, fera connoître le merite de la Piéce & les rares talens de l'Orateur.

Après avoir peint les manieres pleines de bonté du Cardinal, la facilité qu'on trouvoit à l'aborder : „ à un Peuple, ajoûte

„ le Pere du Fay, que le malheur accable, „ il faut quelque chose de plus qu'un maî- „ tre qui l'écoute avec affabilité. S'il n'est „ protegé avec force, la même main qui „ semble le relever, le laisse abatu sous le „ poids de ses disgraces. Ce seroit donc „ peu pour nous d'avoir pû approcher ce „ Puissant que nous loüons. S'il n'eût „ consacré son pouvoir à nos besoins; „ que nous en seroit-il revenu, que „ le chagrin de voir que tout ce que nous „ avions à attendre, se reduisoit à quel- „ ques marques steriles & infructueuses „ de bonté;

„ Estoit-ce là, Messieurs, nôtre situa- „ tion par rapport à nôtre Cardinal? Ses ac- „ tions dementoient-elles ses paroles: & „ après nous avoir montré ce visage se- „ rain qui attire, n'avoit-il pour nous que „ cette dure insensibilité qui rebute?

„ Vous le sçavez, grand Roi, qui l'avez „ vû si souvent porter nos larmes au pied „ de vôtre Thrône, & interrompre les ac- „ clamations qu'on luy donnoit, pour les „ services qu'il avoit rendus, par le détail „ des secours dont nous avions besoin. On „ le voyoit paroître à la Cour; qui n'au- „ roit crû qu'il ne pensoit qu'à demander „ pour lui, dans un lieu où on ne sçait gue- „ res ce que c'est que demander pour les „ autres: & c'étoient les autres qui l'occu- „ poient, comme s'il eut reçû lui-même „ ce que nous recevions par son ministere,

„ Vous le ſçavez , Illuſtres * Membres „ de cette Auguſte Aſſemblée , qui dans „ ces regions eſt établie , comme la de- „ poſitaire des volontez du Prince , & des „ droits du Peuple ; en travaillant à la „ gloire du Souverain , oublioit-il les inte- „ rêts des Sujets ? Et quand l'Etat n'étoit „ pas preſſé, pretendoit-il ſe faire honneur, „ par une profuſion que ſon Maître même „ dans les circonſtances n'anroit pas ap- „ prouvé ? Il menageoit nos biens ſelon les „ occurrences ; & ſoit qu'il fallut occorder „ peu, ſoit qu'il fallut accorder beaucoup, „ c'étoit toûjours avec une reſerve,qui l'en- „ gageoit à n'accorder que le neceſſaire.

„ Vous le ſçavez, Peuple de cette floriſ- „ ſante Province ; & ſouvent vous avez „ admiré, que ſes premieres affaires fuſſent „ les vôtres. Sous ſes auſpices les Mers „ ont été unies par des travaux dignes de „ la grandeur Romaine ; & le commerce „ introduit & augmenté. Sous ſes auſpi- „ ces les voyes publiques ont été ou for- „ mées de nouveau , ou reparées avec „ ſoin ; & le tranſport des choſes deve- „ nu libre de toutes parts : la difficulté „ des voyages applanie, l'embarras de mil- „ le accidens fâcheux , qu'on ne peut évi- „ ter ailleurs , ici heureuſement levé. Sous „ ces auſpices ont été bâties ces Maiſons,

* *L'Aſſemblée des Etats de la Province de Languedoc.*

„ qui ſeparant le ſoldat du Bourgeois, mettent l'un à couvert de la deprédation de l'autre ; & les effets des particuliers défendus contre la violence : la tranquillité ramenée dans les Familles : la licence des Armes reduites aux bornes du devoir.

Après avoir ſuivi l'habile Miniſtre dans ſes diverſes negotiations, aux Pyrenées, en Toſcane, en Eſpagne, à Veniſe, en Pologne ; c'eſt en ces termes qu'il décrit ſa ſeconde Ambaſſade & l'election du Roy Michel.

„ Quand du tems de Samuël, il fut „ queſtion de proclamer Roy celui qui en „ avoit déjà reçû l'onction, il le falut cher-„ cher parmi les Tribus, l'aller tirer de ſa „ Maiſon où il s'étoit caché, & le contrain-„ dre avec quelque violence, à ſe charger „ d'une Couronne qu'il ſçavoit ne pouvoir „ tomber que ſur lui. * *Cucurrerunt & tu-„ lerunt eum inde.* Les Iſraëlites courent, „ ils arrachent leur Roi à ſa ſolitude, ils „ l'enlevent, & malgré ſes repugnances, „ le placent ſur le Trône. *Cucurrerunt & „ tulerunt eum inde.* Aujourd'hui que la „ moderation n'eſt plus de ſaiſon, dès qu'on „ entrevoit quelque jour pour donner un „ nouveau luſtre à ſa fortune, ce ſont ſou-„ vent ceux que Dieu & le Peuple rejettent, „ qui courent avec le plus d'ardeur à leur „ élevation. On veut dominer, & ſi ailleurs

* 1. *Reg. cap.* 10.

„ on se contente des secondes places, là „ où la premiere peut être emportée, que „ ne met-on point en usage pour se l'assu-„ rer? La Pologne le voit de nos jours, el-„ le l'a vû de tout tems. Pour un sceptre „ combien de Competiteurs? Et parmi ces „ Competiteurs, combien de ressorts pour „ être le privilegié? On flate, on intimide, „ on éblouïit par l'esperance du gain, des „ Emplois; & pourveu qu'on porte une „ Couronne, on se met peu en peine de „ la devoir à plusieurs. L'ambition n'é-„ toit pas moins échaufée alors, qu'elle l'a „ toûjours été? Que fera Bonzy? la brigue „ a precedé, & semble être insurmonta-„ ble; le Parti est formé, & paroît à l'é-„ preuve de toute attaque.

„ Cependant les vûës de son Maître ne „ sont pas celles de la Maison d'Autriche. „ La France veut un Roi; mais un Roi sur „ qui elle puisse compter. Où l'aller cher-„ cher, pour l'opposer à celui, à qui le „ concours de tant de mesures défere déja „ la Roiauté? Nous pouvons, Messieurs, „ nous en reposer sur les soins de nôtre „ Ministre. C'est assez pour lui que le „ choix ne soit pas fait, pour le faire selon „ ses instructions. Les deux Cours de Vien-„ ne & de Madrid poussent avec chaleur „ celui, qu'elles croyent devoir leur être „ favorable: * *Hunc*, répond ce Distribu-„ teur des Couronnes, *Hunc non elegit Do-*

* 1. *Reg. ch. xvi.*

„ *minus.* Ce n'est pas à lui pourtant qu'est „ destiné le Sceptre : le Seigneur s'est choi- „ si un autre sujet pour le porter. Entre les „ Grands plusieurs sont partagez, & cha- „ cun voudroit celui que son inclination „ lui propose. *Nec hunc elegit Dominus:* „ Ce n'est ni un suffrage de volonté, ni „ une conformité d'humeur, ni une liaison „ de parenté, qui doivent décider d'un „ Trône. *Numquid jam completi sunt filii?* „ N'en est-il point d'autres parmi vous, „ que ceux que ces brigues ouvertes dé- „ couvrent au monde ? N'en est-il point, „ que sa modestie semble cacher, & que „ son merite devroit produire ? Que man- „ quoit-il à Wisnovieski, pour répondre „ à l'attente des Peuples & à la gloire de „ ses Predecesseurs ? *Ipse, ipse est.* C'est „ Wisnovieski que le Ciel vous prepare ; „ & c'est Wisnovieski qui est élû : Wisno- „ vieski qui se montrant à peine, parmi „ cette foule de concurrens, est comme „ tiré de ses tenébres, pour être placé dans „ le plus grand jour qui fut jamais. *Con-* „ *currerunt & tulerunt eum inde.*

Rien n'est plus touchant que la peinture de sa derniere maladie. „ Misericorde „ severe, quels furent vos coups sur nôtre „ Prélat ? Vous en avez gémi, Chrétiens, „ & il n'en gemissoit pas lui-même. Une „ infirmité opiniâtre dans sa longueur, ac- „ cablante dans ses circonstances, mortelle „ dans ses suites, l'humilie ; mais ne le

„ confond pas. Il se cherche lui-même dans
„ lui-même, & n'y trouvant plus que ce
„ fond de misere, qui fait nôtre premier
„ & nôtre dernier partage : Seigneur, s'é-
„ crioit-il, qu'est-ce que c'est que l'hom-
„ me ! où m'avez vous reduit ? Je n'ai pas
„ neanmoins à me plaindre, il est juste
„ que vous soyez le maître. Vôtre miseri-
„ corde, & rien plus.

„ Quand la mort vient d'un pas préci-
„ pité, on a à lui opposer des sens dans
„ toute leur vigueur, une constance que
„ rien n'a encore affoibli. Quand c'est d'un
„ pas lent, & mesuré ; qu'il est dangereux
„ qu'une longue croix qui abbat les sens,
„ ne lasse la constance ! Pierre de Bonzy
„ pendant dix ans voit approcher la mort ;
„ & comme s'il trouvoit sa force dans la
„ dissolution de ses membres, plus le corps
„ mortel s'affoiblit, moins l'ame se sent
„ des foiblesses de la mortalité.

„ Quand la mort vient d'un pas lent ;
„ mais en menageant, pour le dire ainsi, le
„ sujet qu'elle attaque, ne lui livrant que
„ des assauts ou rares, ou legers ; un cou-
„ rage ordinaire se soûtient presque de
„ lui-même : Quand c'est d'un pas lent ;
„ mais avec ces symptomes terribles &
„ multipliez, qui semblent à tout mo-
„ ment mener au tombeau ; on s'ennuie
„ de vivre, on s'inquiete, on s'agite, peu
„ s'en faut qu'on ne se desespere. Pierre de
„ Bonzy est presque chaque jour aux prises

„ avec la mort ſans pouvoir mourir ; & du „ milieu de cette vie mourante, il ne demande ni l'adouciſſement, ni la fin de ſes „ peines. Tout ce qu'il a de liberté, eſt conſacré à adorer la main qui le frappe, à „ conjurer la miſericorde de ne ſuſpendre „ ſes coups que lorſque la juſtice ſera ſatisfaite.

„ Quelle odeur de ſuavité, mon Dieu, „ doit exhaler devant vous une victime „ immolée avec ſi peu de reſerve ? *Quid faciendo vitam æternam poſſidebo.* Que „ faut-il que je faſſe pour entrer dans la „ vie eternelle, diſoit à JESUS-CHRIST „ un Docteur de la Loy. Que faut-il que „ je faſſe, diſoit Bonzy à ce même Dieu „ dans le ſecret de ſon cœur. N'attendez „ pas que je m'explique : Arbitre ſouverain de la deſtinée des hommes, mon „ ſort eſt entre vos mains ; c'eſt à vous à „ prononcer. Faut-il ſouffrir ? je me ſoûmets. Faut-il ſouffrir long-tems ? ma „ ſoumiſſion durera autant que mes ſouffrances. Trop heureux d'être attaché à „ cette Croix qui ouvre le chemin à la „ gloire. *Quid faciendo vitam æternam poſſidebo ?* Que faut-il que je faſſe, Miniſtres de JESUS-CHRIST ? Vous êtes chargez de ſes interêts, & des miens : vos „ déciſions me tiendront lieu d'Oracles. „ Parlez, il n'eſt rien que je ne vous accorde, pourveu que je me ſauve. *Quid faciendo vitam æternam poſſidebo ?*

„ Sont-ce là, Messieurs, des sentimens, „ & des paroles qui puissent affermir l'esperance des assistans? On voit mourir ce „ Prélat accablé de maux, & toûjours soumis dans son accablement: on le voit „ mourir environné des Docteurs de la „ Loy, & toûjours prêt à les écouter: on „ le voit mourir après s'être uni à la Chair, „ & au Sang de Jesus-Christ, & toûjours „ attaché à sa Croix, & à ses Volontez. „ Quand on termine ainsi ses jours, on les „ termine dans les plus tendres complaisances du Seigneur: *Et in bonitate animæ suæ placuit Deo.* Dieu se charge de la reconnoissance du Peuple, & prend sur lui „ ce qu'on a fait au moindre des siens: sur „ ce principe que ne doit-il point au Cardinal de Bonzy? Quand il n'auroit aucun égard à cent traits, qui peuvent partir d'un fonds naturellement bon, comme d'une ame soûtenuë de la grace; oublieroit-il ces aumônes excessives, si je „ l'ose dire, dans leur profusion, & comme éternelles dans leur durée? Il s'est „ engagé lui-même à venir au secours de „ l'homme charitable, à lui tendre la „ main sur le lit de sa douleur, & à le délivrer dans ce jour de malice pour le Prince des tenébres; mais de sa misericorde „ pour celui qui a ouvert ses oreilles aux „ lamentations du Pauvre.

„ Dieu qui nous a assujettis aux Puissances, ne se borne pas aux vains honneurs

„ qu'on reçoit pour les avoir ſervies ; il a
„ ſes recompenſes auſſi-bien que les Prin-
„ ces : & quand, comme Bonzy on a paci-
„ fié les Roiaumes, deſarmé les ennemis
„ de la Religion, donné à l'Egliſe ces
„ Pontifes en qui JESUS-CHRIST revit,
„ autant par leur vertu, que par leur auto-
„ rité, on eſt en droit d'étaler les ſervices
„ qu'on a rendus, & de demander une cou-
„ ronne de juſtice.

„ Dieu qui veut nous voir ſoumis, me-
„ ſure ſes liberalitez ſur nôtre ſoumiſſion ;
„ & quand, comme Bonzy, on a reçû le bien
„ & le mal avec une égale diſpoſition de
„ cœur ; quand avec lui on s'eſt vû frappé
„ ſans ſuccomber, accablé & content ;
„ alors du Calvaire on paſſe ſur le Thabor,
„ & parce qu'on a ſemé dans les pleurs, on
„ recüeille dans la conſolation & la joye :
„ *Et in bonitate animæ ſuæ placuit Deo.*

ARTICLE LX.

LE MARTYROLOGE ROMAIN Traduction Nouvelle, par le P. Simon Mothier de la Compagnie de Jeſus. A Paris chez Florentin Delaulne 1705. *in* 4°. *pages* 550.

IL y a long tems qu'on avoit beſoin d'une nouvelle Traduction du Martyrologe Romain. On trouvera dans celle-cy, tout ce que l'on pouvoit deſirer. L'Auteur qui y a

travaillé est un des hommes du Roiaume qui entend le mieux ces sortes de matieres: & il n'a rien negligé pour rendre sa Traduction commode & parfaite.

Dès le commencement de l'Eglise il y a eu des personnes chargées d'écrire les actes des Martyrs : c'est ce que Tertulien appelle les *Fastes du Christianisme.* St.Cyprien dans une Lettre qu'il écrivit au Clergé de Carthage pendant la persécution, leur recommande de faire tous à cet égard la fonction des Protonotaires & des Diacres. Eusebe composa au quatriéme siecle l'Histoire des saints Martyrs ; & Rufin traduisit en Latin cet Ouvrage. S. Augustin nous apprend, que de son tems l'Eglise ne celébroît pas seulement la memoire des Martyrs ; mais encore celle de plusieurs autres Saints morts en paix. Cependant le nombre des Martyrs & des Saints étant devenu très-grand, on abregea leurs Actes, & on crut qu'il suffisoit de marquer leur nom, avec le jour, le lieu & le genre de leur mort. Cela étoit depuis long tems établi à Rome sous le Pontificat de S. Gregoire ; & ce grand Pape dit dans une Lettre qu'il écrivit à Euloge Evêque d'Alexandrie, qu'il ne doutoit pas que la même coûtume, n'eût été introduite parmi les Grecs. L'Eglise ne s'est pas contentée de faire écrire le nom & les Actes des Martyrs : elle a encore voulu qu'on fit la lecture du Martyrologe pendant l'Office divin.

La derniere édition du Martyrologe Romain, eſt celle qui fut faite ſous le Pontificat de Gregoire XIII. Le deſſein de ce Pape en reduiſant le Martyrologe dans l'état où nous le voyons, n'étoit pas d'en faire un nouveau; mais ſeulement de reformer & d'abreger celui, qui avoit été en uſage depuis tant de ſiecles. C'eſt à cette édition que le P. Mothier s'eſt attaché. Ayant appris qu'on avoit réimprimé le Martyrologe Romain à Veniſe en 1700. il a eu ſoin d'en faire venir un exemplaire: & parce qu'il y remarqua pluſieurs choſes particulieres, il fit conſulter le Secretaire de la Congregation des Rits, pour ſçavoir quel égard on devoit y avoir: Ainſi du moins l'on eſt aſſuré, que cette Traduction eſt parfaitement conforme aux regles qu'il faut ſuivre dans ces ſortes d'Ouvrages. Mr. l'Abbé Chaſtelain qui travaille depuis pluſieurs années ſur le Martyrologe Romain, & qui en a lui-même fait une Traduction, aſſûre dans une Lettre que celle-ci eſt belle, qu'il la lit avec plaiſir & que les notes lui donnent beaucoup de ſatisfaction.

Le P. Mothier avoit d'abord reſolu de faire une ſimple traduction ſans aucunes notes: on l'a neanmoins preſſé d'en mettre quelques unes, & voici l'ordre qu'il y a gardé. Il a rempli de ces notes le vuide qui reſte ſouvent au bas des pages. Mais comme cet eſpace étoit trop court, il a rejetté

la plûpart de ces notes à la fin de l'Ouvrage, où il en fait un recüeil assez ample. Il y a beaucoup à apprendre dans ces notes : & l'Auteur y a inseré un grand nombre de Decrets de la Congregation des Rits, qu'on ne trouve pas ailleurs. A la fin il a mis une Addition, pour justifier une expression dont il s'est quelquefois servi en parlant de l'ordination de quelques saints Evêques. Il dit qu'ils ont été *sacrés* ou *consacrés* : & il fait voir que cette expression a été en usage dès les premiers tems.

Le P. Mothier s'est principalement appliqué à rendre fidellement & exactement le texte qu'il traduisoit ; mais son exactitude ne l'a pas empêché d'y faire quelquefois des corrections. Celle qu'il fait le 12. de Septembre est très-heureuse. Le texte Latin porte *Meri in Phrygia* ou *Meri Civitatis Phrygiæ.* Ce que la plûpart ont traduit ainsi, à *Meri ville de Phrygie.* Cet endroit embarassoit les Sçavans : car on ne trouve nulle part qu'il y ait jamais eu en Phrygie de ville qui se nommât *Meri.* Le P. Mothier a remarqué que cet endroit du Martyrologe avoit été tiré de Suidas : il a consulté cet Ecrivain ; & il y a trouvé *μικρᾶς πόλεως Φρυγίας* dans une petite Ville de Phrygie, & non pas à *Meri ville de Phrygie.*

Une des choses qui fera le plus de plaisir à ceux qui se serviront du nouveau Martyrologe, est l'exactitude avec laquelle le

Traducteur a eu ſoin d'inſerer les Saints Nouveaux, chacun dans ſa place, & ſelon la Formule qui en a été dreſſée à Rome. Il y a auſſi à la fin deux Tables fort commodes; l'une de tous les Saints contenus dans le Martyrologe, l'autre des Saints de France en particulier.

ARTICLE LXI.

LES VERITEZ DE LA RELIGION enſeignées par principes. A Paris chez Jean Boudot ruë S. Jacques 1705. *in* 12. *pages* 196.

MOnſieur Blondel connu déjà par les belles Relations des Aſſemblées de l'Academie des Sciences & de l'Academie des Inſcriptions qu'on a vûës dans nos Memoires, eſt l'Auteur de cet utile Ouvrage. La ſolidité, la diſpoſition des preuves, la netteté, l'élegance de l'expreſſion le feroient aſſez connoître quand il auroit voulu ſè cacher. Son deſſein eſt de conduire l'eſprit, des principes naturels que la raiſon nous fournit, aux connoiſſances ſurnaturelles que nous donne la Foi. C'eſt la vraie maniere d'enſeigner la Religion. L'eſprit pleinement convaincu qu'il doit croire, reçoit avec ſoumiſſion les miſteres qu'il ne comprend pas, & s'attache aux veritez dont il voit l'enchainement, avec une fermeté que les diſcours des Impies ne ſçau-

roient ébranler; au lieu qu'il est à craindre qu'une connoiſſance ſuperficielle de la Religion, ne donne à l'eſprit qu'un foible attachement pour elle, & qu'on ne ſoit ébloüi, par les objections ſpecieuſes des incredules, ou par les doutes que la cupidité fait naître quand on n'a pas remonté juſqu'aux principes de la Foi. Les Catholiques peuvent ſeuls le faire : les autres Sectes n'ont pour principe qu'une inſpiration douteuſe, ou l'autorité d'un Novateur : la Religion Catholique remonte juſqu'à Dieu par une Tradition conſtante, & va prendre les objects de ſa Foi dans la ſource infaillible de toute verité. La raiſon montre au Catholique qu'il y a un Dieu, dont la grandeur, dont la bonté exige un culte tel qu'il lui plaira de le determiner : un Dieu dont la parole exige une créance ſans reſerve. La raiſon lui decouvre encore à quelles marques ſûres il peut reconnoître ſi Dieu a parlé, & ce qu'il a dit. Aidé de ces lumieres le Catholique demêle ſans peine l'Egliſe qu'il doit écouter, la Tradition qu'il doit ſuivre, la Doctrine qu'il doit embraſſer, le culte qu'il doit pratiquer.

M. Blondel plein de ces refléxions qu'un Sermon de Mr. l'Abbé Bignon avoit rendu plus vives, crût que trois enfans qu'il élevoit ſçauroient mieux la Religion, s'il la poſſedoient par raiſon, que s'il la retenoient ſimplement par memoire. D'abord

il leur fit naître dans l'eſprit les preuves qu'ils pouvoient donner de l'exiſtence de Dieu. Il leur montra dans les Livres Sacrez des Juifs, Livres les plus anciens qui nous reſtent, la création du monde, le premier peché de l'homme & la promeſſe d'un Sauveur. Il leur fit remarquer que Jesus-Christ étoit ce Sauveur prédit depuis tant de ſiécles, & arrivé dans toutes les circonſtances marquées par les Prophetes : que ſon authorité étant Divine, tout ce qu'il avoit enſeigné devoit être crû d'une Foi Divine. Il leur expoſa enſuite la doctrine de Jesus-Chrst, & il finit en leur faiſant connoître l'importance de ſes inſtructions par la conſideration de la nature de l'ame & de l'état où elle ſe trouve après la mort. Dans le cours de ces inſtructions il eut ſoin de ne leur fournir que des penſées, leur abandonnant entierement le tour de l'expreſſion. Chacun a ſa maniere de concevoir, ſelon laquelle les choſes lui deviennent plus claires : & ce qui fait que les enfans n'attachent point ordinairement d'idées aux diſcours qu'on leur fait apprendre par memoire, c'eſt que ces diſcours ſe trouvent conſtruits d'une maniere éloignée de celles dont ils conçoivent. Ce n'eſt pas la choſe qui leur eſt inconcevable, c'eſt le diſcours. Dieu benit le travail de l'Auteur : & ce ſuccès joint aux inſtances de quelques perſonnes de pieté l'ont engagé à rendre publiques ces inſtructions. Il finit la

Preface par une idée des Livres de l'Ecriture Sainte.

Le premier chapitre contient des preuves très-sensible de l'éxistence de Dieu & une Description de ses perfections. Dans le second M. Blondel établit qu'il n'y a point de Religion plus Sainte ni plus ancienne que celle qu'on apprend dans les Livres de l'ancien Testament. Il donne dans le troisiéme un extrait de la Doctrine de ces Livres. Dans le quatriéme il demontre que tout ce qui a été predit du Messie s'est accompli dans la personne de J. C. Le cinquiéme est un abregé de la vie de la doctrine & de la morale de JESUS-CHRIST. Le sixiéme explique comment les merites de la mort de JESUS-CHRIST nous sont appliquez. Le septiéme traite de l'établissement de l'Eglise. Le huitiéme marque ce qui est necessaire pour le salut, & parle de la nature des vertus Theologales, de l'usage des Sacremens, de l'observation des Commandemens, de la priere, & des bonnes œuvres. Enfin le neuviéme est employé à éclaircir l'immortalité de l'ame & son état après la mort.

ARTICLE LXII.

LETTRE ADDRESSE'E A Meſſieurs Les Doyen & Docteurs, Profeſſeurs en Pharmacie de la Faculté de Medecine de Paris, & aux Mrs. Gardiens en Charge des Marchands Apoticaires de cette Ville par Mr. * * *. Me. Apoticaire de Paris : pour ſervir de reponſe à une Lettre ſur la Theriaque compoſée publiquement par Mr. Biet ancien Gardes, in 12. pages 47.

NOus avons déja parlé du libelle auquel cette Lettre repond : & la relation que nous avons publiée de la compoſition de la Theriaque par Mr. Biet, auroit ſuffi pour refuter une ſatyre groſſiere que perſonne n'oſe avoüer. Un homme d'eſprit indigné de la maniere dont on a voulu calomnier un de ſes confreres recommandable dans ſa profeſſion, prend ſa défenſe dans cette Lettre addreſée aux Juges naturels d'un pareil differend. Le ſtyle du defenſeur eſt élegant & enjoüé, ſes réponſes ſont fortes, ſes railleries ſont fines : & la lecture de cette piece divertira ceux même qui prendront le moins de part à la querelle.

Le point le plus important regarde *l'Opium* On ſoûtient aux partiſans de Mr. Rouviere qu'il ne s'en trouve plus en larmes.

On les défie d'en faire voir. On le plaint, s'il est vrai qu'il en ait exposé vingt livres, de ce qu'aucun des Curieux presens à sa composition, ne s'en est apperçû.

Le but des Auteurs du Libelle étoit de justifier Mr. Rouviere, sur ce qu'il n'a pas crû devoir purifier l'*Opium* dont il s'étoit servi. Mr. Biet au contraire, convaincu que l'*Opium* dont on se sert, contient du moins un tiers de matiere étrangere, a fait dissoudre dans la rosée de May, celui dont il vouloit se servir. Une marque du peu de vertu qui restoit dans le Marc residu après plusieurs digestions & élixations, c'est le peu de substance resineuse qu'on en tire par le moyen de l'esprit de vin. Quatre grains n'ont pas la force d'un seul grain, du premier extrait tiré par le moyen de la rosée du mois de May. Mr. Biet, après avoir tiré la teinture de son *Opium*, & l'avoir filtrée, la reduite en extrait à la seule vapeur de l'eau chaude.

On a joint à cette défense deux certificats en bonne forme : un du Doyen & Docteurs Professeurs en Pharmacie, l'autre des Maîtres Gardes en charge de la Communauté des Apoticaires.

ARTICLE LXIII.

LETTRE DE Mr. DALIVEAU Docteur en Medecine de la Faculté de Montpellier, aux Auteurs du Journal de Trevoux.

CE que vous rapportez dans vos Memoires du Mois de Novembre dernier, du diſcours de Mr. Biet Me. Apotiquaire de Paris, au ſujet de ſa compoſition de la Theriaque, me le fait regarder comme trop habile & trop intelligent dans ſa profeſſion, pour croire qu'il y ait rien à reprendre dans ſon principal deſſein. Une ſeule choſe que les Naturaliſtes, qui n'ont pas fait des voyages dans les Indes Occidentales feront bien aiſe d'apprendre, c'eſt que Mr. Biet s'eſt mépris dans les qualitez d'une plante de l'Amerique, qui lui ſert de preuve pour faire connoître la difference qu'il y a dans les parties d'une même plante. Je conviens qu'il y en a un grand nombre dont la graine, les fleurs, les feüilles & les racines ont des qualitez extremement oppoſées. Le Lunaria eſt un poiſon dans ſa racine, & il porte ſon antidote dans ſes feüilles. Un Chou Karaïbe qui eſt une eſpéce d'Arum eſt dans ſa feüille un fort bon legume dont les habitans des Antilles mangent tous les jours, & ſa racine eſt un poiſon.

La

La nature toûjours admirable dans la variéte de ses productions, semble avoir fait quelque chose de plus surprenant dans une espéce d'Aveline qui est le fruit du Ricinus Americana : il a au milieu une partie qu'on appelle le *germe*, & qu'on croit par sa figure & par son goût, être de même qualité que les autres parties ; c'est un vomitif violent & très-souvent un poison, & au contraire le reste de l'Aveline est un fort bon fruit dont on mange sans ressentir aucune incommodité.

Mais ces exemples ne peuvent authoriser Mr. Biet dans ce qu'il avance de l'Ypexacuanha, que sa feüille est inutile & sans vertu. Je puis assurer par l'experience que j'en ay faite plusieus fois pendant mon sejour en Amerique, que la feüille a d'aussi excellentes qualitez qu'il y ait plante dans le regne vegétal : c'est un remede merveilleux pour toutes les maladies de colliquation, les affections de poitrine, les obstructions, les regles des femmes, & les maux d'estomach si dangereux aux nouveaux venus dans les Indes Occidentales. Nous ne sçaurions y apporter de remedes qui égalent, ni même qui aprochent de l'excellence de la feüille de l'Ypexacuanha. Je convie tous ceux qui voyageront dans ces païs - là de ne se priver pas des avantages qu'ils en pourront retirer. Avant qu'il soit peu je tacherai de leur en procurer quelque autre dans un traitté des mala-

dies de l'Amerique avec la maniere de les guerir, où je ferai voir que l'on a grand tort d'y porter de l'Europe, des remedes beaucoup moins salutaires que ceux qu'on y trouve. J'en connois quelques uns dont l'efficace passe tout ce qu'on en peut imaginer.

Il est fâcheux que des gens habiles dans la connoissance des plantes de ce Païs-là, n'aient pas joint la pratique à la Theorie pendant le tems qu'ils y ont demeuré; ils auroient donné des lumieres très-avantageuses pour la conservation de la santé & de la vie des habitans.

ARTICLE LXIV.

EXPLICATION D'UNE Inscription decouverte depuis peu & envoyée de Lyon.

CEtte Inscription a été trouvée enfouïe en terre à Lyon sur la Montagne de Fourviere. Celui qui l'a transcrite assûre qu'elle est parfaitement conservée & qu'il n'y a pas une seule lettre douteuse.

TAVROBOLIO MATRIS D.M.I.D.
QVOD FACTVM EST EX IMPERIO
MATRIS D. DEUM
PRO SALUTE IMPERATORIS CAES.
T. AELI
HADRIANI ANTONINI AVG. PIL. PP.

LIBERORVMQVE EIVS.
ET STATVS COLONIAE LVGDVN.
L. AEMILIVS CARPVS IIIIIII VIR.
AVG. ITEM DENDROPHORVS

C'est ici qu'est representée la tête du Taureau.

VIRES EXCEPIT ET A VATICANO
TRANSTVLIT ARA ET BVCRANIVM
SVO IMPENDIO CONSECRAVIT
SACERDOTE
Q. SAMMIO SECVNDO. AB XV.VIRIS
OCCABO ET CORONA EXORNATO
CVI SANCTISSIMVS ORDO
LVGDVNENS.
PERPETVITATEM SACERDOTI
DECREVIT.
APP. ANNIO. ATILIO BRADVA. T.
CLOD. VIBIO VARO. COS.
L. D. D. D.

Le Pere Daniel a expliqué cette Inscription de la maniere qui suit.

Sujet de l'Inscription.

L. Æmilius Carpus, un de ceux qu'on appelloit à Lyon *Seviri Augustales*, étant à Rome assista à un Sacrifice appellé *Taurobolium*, fait pour la santé d'Antonin Pie & de ses enfans & de la Colonie de Lyon. Il en rapporta la tête du Taureau qui y avoit été

immolé, & vrai-semblablement du sang de cette victime.

Etant de retour à Lyon il éleva un Autel, en memoire de ce Sacrifice fait à Rome, sur lequel il mit le crane de ce Taureau, & l'y fit representer. Cet Autel devoit servir à faire dans la suite de pareils Sacrifices, pour lesquels on sacra un Prêtre, qui devoit le reste de sa vie, être appliqué à cette fonction. Tout cela se voit à la seule lecture de l'Inscription,

Explication des plus difficiles termes de cette Inscription & des lettres initiales.

TAVROBOLIO. *Taurobolium* * étoit une espéce de sacrifice, où l'on sacrifioit un Taureau avec des cerémonies particulieres. M. Spon en expliquant une Inscription, où il est fait mention d'un *Taurobolium*, PERCEPTO TAVROBOLIO, dit sur ces mots, *que celui qui étoit arrosé du sang de la victime étoit censé avoir reçû le sacrifice pour l'expiation des crimes ausquels il étoit destiné.*

MATRIS D. M. ID. Dêum Magnæ Ideæ. C'est-à-dire de Cybelle qu'on appelloit la Mere & la grande Mere des Dieux & *Idea.*

QVOD FACTVM EST EX IMPERIO

* *Recherches curieuses d'Antiquitez 7. Dissert.*

MATRIS DIVAE DEVM. Cette Mere des Dieux étoit Faustine femme d'Antonin, & ces Dieux étoient les enfans adoptifs d'Antonin Pie, dont il est fait mention trois lignes après *liberorum ejus.* Sçavoir, Marc Aurele & Luce Vere. EX IMPERIO. C'est-à-dire que Faustine l'avoit fondé & ordonné de son vivant : car elle étoit morte plusieurs années avant que cette Inscription fut faite : cela est certain par les noms des Consuls, qui sont marquez à la fin de l'Inscription, & qui ne le furent comme on le voit par les fastes Consulaires, que sur la fin de l'Empire d'Antonin, & cette Princesse mourut dès la troisiéme année de l'élevation de son mari sur le Trône.

C'est pour cela que dans l'Inscription elle est appellée *Diva*, c'étoit le titre que l'on donnoit aux Imperatrices après leur apothéose ; comme celui de *Divus* étoit donné aux Empereurs aprés cette ceremonie.

On luy donne le titre de MATRIS DEUM; parce qu'aprés son apothéose on la representoit sous la figure de Cybele avec ce titre même, comme on le voit par plusieurs medailles : & c'est pour cela que dans l'Inscription dont il s'agit, on a dans la premiere ligne ajoûté pour Cybele, le nom de *Deæ Magnæ* ou d'*Ideæ* pour la distinguer de Faustine dont il est fait mention dans la seconde ligne, où celle-ci

est seulement designée par les titres de *Matris Dêum.*

Il me paroît très-vray-semblable que Faustine n'est pas seulement appellée dans cette Inscription *Mater Dêum* à cause qu'elle étoit representée dans les Monumens publics sous la figure de Cybele; mais encore à cause des Césars Marc-Aurele & Luce-Vere à qui la flaterie impie donnoit le nom de Dieux sur tout à Lyon, où il y avoit un Autel dressé à l'honneur des Cesars *Aram Cæsarum*. Hist. de Lyon du P. Menestrier p. 81.

On sçait par les Medailles, que le nom des Dieux étoit quelquefois donné aux Enfans des Empereurs, témoin la Medaille de Drusus & de Germanicus, au cabinet de Mr. Foucaut Conseiller d'Etat, où l'on voit cette Inscription ΝΕΟΙ ΘΕΟΙ *Novi Dii.* Le D qui est devant *Dêum* pourroit encore s'expliquer par *Dominorum.*

On pourroit avoir quelque difficulté sur cette seconde explication à cause que ce ne fut que dans le bas Empire qu'on donna communement aux Empereurs sur les Medailles le titre de D.N. *Dominus noster*; mais on le leur donnoit dans les Inscriptions sur tout à Lyon. Le P. Menestrier en rapporte plusieurs exemples dans son Histoire de Lyon,* & entre autres celle qu'on y lit faites en l'honneur d'un Tiberius Antistius où il est qualifié de *Præfectus Alæ*

* *P.* 81.

suspitiæ secundum mandata IMPP. DOMINORVM N. N. AVGGG.

...L... AEMILIVS CARPVS IIIIII. AVG. c'est-à-dire *Sevir Augustalis*, ou *unus ex sex viris Augustalibus.* Dignité ou Charge dont il est souvent parlé dans les Anciens, aussi bien que des XV. VIRIS mot qui est sur la fin de l'Inscription. DENDROPHORVS est un mot Grec qui signifie celui qui porte un arbre. C'étoit une fonction ordinaire dans les sacrifices, qui se faisoient comme celui-cy à l'honneur de Cybele * *Quid sibi vult ista pinus quam semper statis diebus in Dêum matris intermittitis sanctuario .... pinus illa solemniter quæ in matris infertur sanctum Deæ , nonne illius imago est arboris* &c. Ceux qui ont écrit des Commentaires sur la fable de Cybele & d'Atys , rapportent les raisons de cette ceremonie. Æmilius Carpus avoit fait cette fonction dans le Taurobole : & c'est pour cela qu'il prend le tite de *Dendrophorus.* VIRES EXCEPIT ET A VATICANO TRANSTVLIT. Ces mots sont aisez à entendre par eux-mêmes, mais par rapport à l'Inscription ils ont besoin d'explication.

Il faut pour cela remèttre icy ce que que j'ay déjà transcrit de Mr. Spon , qui , à l'occasion d'une Inscription où sont ces mots PERCEPTO TAVROBOLIO parle

* *Arnobius l. 5. contra gentes.*

ainſi. *Celui qui étoit arroſé du ſang de la victime, étoit cenſé avoir reçû le ſacrifice pour l'expiation des crimes, auxquels il étoit deſtiné ?*

Le Sacrifice dont il parle en cet endroit, étoit un Taurobole expiatoire pour des crimes commis ; celui dont il s'agit dans nôtre Inſcription, étoit d'une autre nature, & fut fait pour la ſanté de l'Empereur, de ſes Enfans & de la Colonie de Lyon.

Comme tous ceux pour leſquels, on le faiſoit ne pouvoient pas, ou ne devoient pas avec bienſeance recevoir le Taurobole en ſe faiſant arroſer par le ſang du Taureau : Æmilius Carpus fut choiſi pour le recevoir en leur nom, & en même tems la pretenduë vigueur & ſanté qui en devoit être l'effet pour eux tous ; & c'eſt ce que ſignifient ces mots VIRES EXCEPIT. Ces autres ET A VATICANO TRANSTVLIT me perſuadent que non ſeulement il fut arroſé du ſang du Taureau : mais encore qu'il en reçût dans un vaſe qu'il apporta à Lyon avec le crane du Taureau.

BUCRANIUM eſt un mot Grec qui ſignifie une tête de bœuf ou de Taureau.

OCCABO. Occabus eſt encore un mot Grec, qui ſelon Heſychius & les autres Lexicons Grecs, ſignifie une eſpéce de bracelet, qui auſſi-bien que la couronne dont il eſt fait mention en cet endroit, étoient des

ornemens de Prêtre qui faisoit le Taurobole.

L. D. D. D. c'est-à-dire *Lugdunenses dedicarunt.*

Toute cette Inscription n'a plus de difficulté, ni d'obscurité que par une parenthese qui empêche d'abord d'en appercevoir la construction. Cette parenthese est depuis ces mots *L. Æmilius* &c. jusqu'au mot *Transtulit.*

En la retranchant on en conçoit parfaitement le sens.

TAVROBOLIO MATRIS D. M. ID.
QVOD FACTVM EST EX IMPERIO
MATRIS D. DEVM
PRO SALVTE IMPERATORIS CÆS.
T. AELI
HADRIANI ANTONINI PII P.P.
LIBERORVMQVE EIVS
ET STATVS COLONIÆ LVGDVN.

....ARA *supple facta vel erecta vel sacrata.* C'est-à-dire, Autel bâti en memoire du *Taurobolium* de la grande mere des Dieux, fait par le commandement de la mere des Dieux &c.

Entre plusieurs Inscriptions de cette nature que je pourrois produire pour montrer que le mot (sacrata) doit être sous-entendu, en voicy une semblable rapportée par Dempster. *

* *L. 2. Antiquit. Rom. 4. In paralip.*

DIS MAGNIS.
MATRI DEVM ET ATTIDI SEXTILIVS AGESILAVS.
AEDISIVS V. C. CAVSARVM NON IGNOBILIS AFRICANI TRIBVNALIS ORATOR TAVRIBOLIO CRIOBOLIOQVE IN ÆTERNVM RENATVS ARAM SACRAVIT D D. NN. VALENTE. V. ET VALENTINIANO IVNIOR. AVGG. COSS.

De plus il est évident que dans l'Inscription dont il s'agit, le mot ARA est relatif au datif TAVROBOLIO *Ara Taurobolio sacrata.*

La Parenthese fut inserée par celui qui fit l'Inscription pour raconter tout de suite toute l'histoire de ce sacrifice, les fonctions que lui-même y avoit faites, & ce qu'il en avoit rapporté à Lyon. En y donnant le tour de nôtre langue elle paroîtra très-nette.

Autel consacré au *Taurobolium* de la Mere des Dieux par le commandement de la Déesse Mere des Dieux. Pour la santé de l'Empereur Cesar. T. Elius Adrien Antonin Pie & de ses enfans & de l'état de la Colonie de Lyon. L.Emilius Carpus IIIIII

EXCEPIT VIRES, c'est-à-dire, l'effet prétendu du Sacrifice pour l'Empereur, pour ses enfans & pour la Colonie de Lyon, & une partie du sang, & la tête du Taureau, qu'il apporta du Mont-Vatican à Lyon.

Le reste de l'Inscription s'entend assez d'elle-même.

Au côté gauche de l'Inscription dans une autre face, est representé en bas-relief un couteau ou un glaive qui est celui dont se servoit le sacrificateur.

Ces mots qui y sont joints CVIVS MESONYCTIVM FACTVM EST V ID. DEC. montrent que ce sacrifice se faisoit à minuit, ou du moins qu'à cette heure-là, il se faisoit une ceremonie qui y avoit rapport.

A une autre face on voit la tête d'un Belier. Ce qui montre qu'on faisoit aussi sur le même Autel & peut-être en même tems le Criobole, c'est-à-dire le sacrifice d'un Belier: & en effet on voit diverses Inscriptions où le Taurobole & le Criobole sont joints ensemble, & entre autres dans celle de M. Spon, dont j'ai déja cité une partie & que voici toute entiere.

DIIS OMNIPOTENTIBVS
LVCIVS RAGONIVS
VENVSTVS V. C.
AVGVR. PVBLICVS
P. R. Q PONTIFEX
VESTALIS MAIOR
PERCEPTO TAVROBOLIO
CRIOBOLIOQVE
X KAL IVN.
DN. VALENTINIANO
AVG. IIII ET

NEOTERIO CONS.
ARAM CONSECRAVIT

Inscription avec l'explication.

TAVROBOLIO MATRIS Dêum Magnæ IDææ QVOD FACTVM EST EX IMPERIO MATRIS Divæ ou Dominorum DEVM PRO SALVTE IMPERATORIS CAESaris TITI AELLI HADRIANI ANTONINI AVGusti PII. Patris Patriæ LIBERORVMQVE EIVS ET STATVS COLONIAE LVGDVNENSIS (Lucius AEMILIVS CARPVS IIIIII sevir VIR AVGVSTALIS ITEM DENDROPHORVS VIRES EXCEPIT nempe sanguinem & effectum sanguinis nomine Antonini liberorum ejus & status Coloniæ Lugdunenses ET A VATICANO TRANSTVLIT) ARA supple *sacrata* ET BVCRANIVM idem caput Tauri SVO IMPENDIO CONSECRAVIT SACERDOTE Quinto SAMMIO SECVNDO AB XV VIRIS OCCABO armilla ET CORONA EXORNATO CVI SANCTISSIMVS ORDO LVGDVNENSIS PERPETVITATEM SACERDOTI DECREVIT APPio ANNIO ATILIO BRADVA Tito CLODIO VIBIO VARO COS Consulibus

Lugdunenses Dedicarunt.

La Pierre sur laquelle est cette Inscription a, selon ce qu'on m'écrit, environ cinq pieds de hauteur, sur environ trois de lar-

geur. Elle a deux côtez ou deux autres faces : à la droite eſt une tète de Belier, & à la gauche le coûteau du Sacrificateur avec les mots que j'ai marquez. La quatriéme face eſt toute brute & n'a jamais été taillée.

ARTICLE LXV.

AVERTISSEMENT SUR L'AUTEUR d'un nouveau Syſteme du Monde.

CE Syſteme eſt celui dont nous avons parlé dans les Memoires du Mois d'Avril 1703. ſous le nom de Mr. le Clerc deſſinateur ordinaire du Cabinet du Roi qui nous l'avoit envoyé. Mr. Mallement de Meſſange le revendique aujourd'hui, & ſe plaint hautement qu'on mette ſous un nom étranger, ce qu'il a imaginé lui-même il y a près de trente ans : ſçavoir que le Soleil & la Terre décrivent tous deux un cercle autour d'un centre commun : le Soleil en ſix mois & la Terre en un an ; de ſorte que par ce ſeul principe ſans excentriques, ſans Epicicles, ſans mouvemens de trépidation, il pretend expliquer tous les Phénoménes des Cieux. Mais ce n'eſt pas des avantages ou des inconveniens de ce Syſteme qu'il s'agit préſentement.

Nous ſommes chargez ſeulement d'avertir nos Lecteurs qu'il publia ſon Ouvrage au tems que nous avons dit avec Privilege du Roi, qu'il s'en eſt debité deux

éditions, l'une in 4° chez Cusson, l'autre in 12. chez L'éclassan : qu'outre cela il s'est répandu dans les Païs étrangers par le moyen des Journaux des Sçavans, qu'il fut presenté à l'Academie des Sciences, par l'Auteur lequel prit à tâche de répondre aux diverses Objections qui lui furent faites. Toutes ces preuves paroissent évidentes.

Cependant M. le Clerc prétend de son côté que l'Hypothése lui est venuë à l'esprit, sans avoir jamais entendu parler des écrits, ni des idées de M. de Messange. Bien que cela semble difficile à croire, pareille chose est arrivée autrefois sur des découvertes qui ont fait plus de bruit. Le P. Fabri avoit enseigné publiquement à Lyon, l'opinion de la circulation du sang avant qu'Hervée la publiât : il n'y a pas lieu de juger qu'Hervée fut plagiaire. Simon Marius avoit fait connoître à Ulm dès le 9. Decembre 1609. les Satellites de Jupiter que Galilée qui en a eu l'honneur, ne publia que le septiéme Janvier 1610. M. de Messanges ne peut se resoudre sur ces exemples à rien relacher de son droit, persuadé qu'après un si long-tems qu'il s'est repandu un grand nombre d'exemplaires de son Hypothése, elle n'a pû être ignorée dans Paris. Il faut avoüer néanmoins que nous avons eu nous-mêmes, le malheur qui nous aura été commun avec d'autres de tomber dans cette ignorance, & qu'au Mois

d'Avril passé nous ne sçavions pas que ce Systeme fut au monde. Cette avanture en reveillera l'idée dans la Republique des Lettres ; sur tout si M. de Messange nous en fournit, comme il promet un plan Abregé, où il en fera sentir les conséquences & les prerogatives importantes. Cela fera mieux juger du véritable poids de gloire qu'il mérite sur ce point, & qu'il ne veut ceder à personne.

ARTICLE LXVI.

SUITE DES REMARQUES DE Mr. Pelletier. Erreurs des Peintres dans la representation de JESUS, *trouvé parmi les Docteurs.*

SI les Peintres se trompent en representant Zacharie dans le lieu très-Saint vêtu Pontificalement, pour nous donner l'idée qu'il étoit Souverain Pontife des Juifs : leur faute n'est pas moindre quand ils peignent l'Enfant JESUS, assis sur un trône élevé dans un Temple comme les nôtres ; plusieurs Docteurs assis autour de lui sur des siéges moins élevez, pour nous marquer qu'il les instruisoit en qualité de Docteur. L'histoire de cette action, que nous lisons dans l'Evangile, doit être entenduë d'une maniere toute autre qu'ils ne la representent.

Saint Luc nous dit bien que Joseph &

Marie trouverent l'Enfant JESUS dans le Temple, aſſis au milieu des Docteurs, les écoutant & les interrogeant : *Invenerunt illum in Templo ſedentem in medio Doctorum, audientem illos & interrogantem eos.* Mais ils ne diſent pas qu'ils l'euſſent trouvé dans un Temple bâti comme les nôtres, aſſis ſur un trône élevé, enſeignant des Docteurs ; ni que ces Docteurs fuſſent aſſis ſur des ſiéges peu élevez, comme des Ecoliers ſur des bancs de claſſe, pour prendre leçon de lui comme d'un Regent.

Si nous voulons nous convaincre des fautes des Peintres, dans la repreſentation de ce miſtere ; nous devons éxaminer quel pouvoit être le lieu du Temple de Jeruſalem où le S. Enfant fut retrouvé ; ce qu'on avoit coûtume d'y faire : & ce que probablement on y faiſoit quand on l'y trouva.

Buxtorfe dans ſon Traité des abbreviations Hebraïques, remarque qu'il y avoit trois ſortes de Conſiſtoires parmi les Juifs. Un petit composé de trois perſonnes, qui pouvoit terminer les differents des lieux où il ſe trouvoit moins de cent vingt familles ; mais qui ne pouvoient connoître des crimes. Un moïen conſiſtoire formé de vingt trois perſonnes pour les Bourgardes, ou les Villes où il ſe rencontroit plus de cent vingt familles. Ce dernier pouvoit decider des cauſes Crimineles & Civiles, encore qu'on pût appeller de ſes Jugemens

aussi-bien que de ceux du precedent. Et un grand Consistoire formé de soixante onze personnes qui ne pouvoit se tenir que dans le Temple, & qui pouvoit decider toutes les affaires & en juger en dernier ressort.

On lit dans le Thalmud au 10. & 11ᵉ. chapitre du Traité Sanhedrin, & dans les Commentaires de Maimonide, sur ce Traité, que trois de ces Consistoires se trouvoient à Jerusalem. Deux composez de chacun vingt-trois personnes, & le troisiéme de soixante & onze. Que l'un des deux premiers s'assembloit à la porte Orientale du Temple appellée *Susan*; l'autre à la porte de la Cour des Israëlites appellée *Nicanor*; & le dernier dans la chambre Auguste ou de pierre polie. Que s'il arrivoit quelque difficulté ou doute qui regardât la Religion ou la Loi, on étoit obligé de consulter d'abord le Consistoire du lieu où l'on demeuroit; & si le Consistoire n'avoit pas de tradition claire pour resoudre le cas, on alloit à Jerusalem le proposer, premiérement au Consistoire de la porte du Mont du Temple, puis au Consistoire de la porte de la Cour, & enfin au grand Consistoire de la Chambre Auguste, si l'un ou l'autre des deux précedens n'y avoit pas satisfait. Que là on exposoit la question, les reponses qu'on y avoit faites dans les autres Consistoires: Qu'à la pluralité

des voix on la decidoit, & que les Consultans étoient obligez de s'en tenir à cette derniere décision.

Deux de ces Assemblées se tenoient donc aux portes du Temple de Jerusalem, comme nous venons de le dire, de la même maniére qu'on les tenoit à la porte des autres Villes, ou Bourgades de la Palestine: ce qui est confirmé par le 21. chap. du Deuteronome, où nous lisons que si l'enfant desobéissoit à ses parens, on devoit se saisir de lui & le mener devant les Anciens de la Ville, à la Porte où ils s'assembloient pour rendre la justice. *Aprehendent eum & ducent ad Seniores civitatis illius & ad Portam judicii.* On tenoit ces assemblées à la Porte de la Ville, c'est-à-dire dans quelque Chambre ou sale construite dans le bâtiment qui servoit de Porte, puisqu'on lit dans le quatriéme chapitre de Ruth & dans le 18e. chapitre du second Livre des Rois, qu'on montoit pour aller dans ces Sales ou Chambres des Portes, où l'on traitoit des affaires publiques. Booz monta à la porte & s'y assit, dit l'Ecriture dans le premier de ces passages. *Ascendit ergo Booz ad portam & sedit ibi:* & dans le second, elle rapporte que David ayant apris la mort de son fils Absalon, monta à la Chambre de la Porte pour y pleurer: *Ascendit Cœnaculum Portæ, & flevit.*

Enfin la troisiéme de ces Assemblées étoit le grand Consistoire, la grande

Chambre de Justice : *Beth din haggadol.* בית רין הגרול ou le grand Sanhedrin : *Sinedrin hagadolah* סנהדרין הגרולה qui ne se pouvoit assembler que dans le Temple de Jerusalem , en une grande Sale appellée la Chambre auguste, ou le Conclave de pierre polie, *Liscat hagazit* לשכת הגזית : là se trouvoit un siége élevé en forme de demi-cercle , sur lequel s'asseyoient les Juges ou Anciens au nombre de soixante onze. Le Prince ou Chef de l'Ecole qui presidoit dans cette Assemblée & qui y tenoit la place de Moyse , s'appelloit *Nasci* נשיא. Le plus eminent des soixante & dix autres , étoit le Lieutenant qu'on appelloit le Pere du Consistoire : *Abi bet Din* בית רין אבי. Ces deux étoient au milieu du siége, un peu separez des autres , qui achevoient de remplir le demi-cercle en sorte qu'ils pouvoient voir toute l'Assemblée, de même que toute l'Assemblée les pouvoit voir.

Les Sinagogues des Juifs n'étoient pas seulement des lieux pour prier ; mais elles étoient aussi des Ecoles pour s'instruire de ce que la Loy demandoit des Israëlites pour remplir leurs devoirs envers Dieu & envers les hommes. Elles étoient des lieux pour rendre la justice & pour la recevoir. Ainsi on y traitoit , on y disputoit de tout. C'est pourquoi ce haut siége en forme de demi-cercle devoit être élevé sur un *Divan* qui y servoit de marchepied & sur le bord duquel s'asseyoient les disciples des

Anciens, & les jeunes gens qui vouloient parvenir aux dignitez: & le reste du peuple qui vouloit s'instruire, ou écouter, s'asseyoit dans le parterre sur des nattes ou des tapis, les jambes croisées à la maniere des Levantins. Ce qu'on peut recueillir des paroles du Commentaire sur le 14e. chapitre de la premiere aux Corinthiens, qu'on attribuë à Saint Ambroise, où on lit *Hac traditio Synagogæ est ut sedentes disputent. Seniores dignitate in Cathedris, sequentes in subselliis, novissimi in pavimento super mattas* : Et ce que l'on peut conjecturer des Traditions des Rabins, qui rapportent que les jeunes gens ou disciples étoient assis aux pieds des Docteurs, pour les écouter & pour les interroger sur leurs doutes. Le Rabin Jose fils de Joazar, dans le Traité du Talmud appellé *Pirke Aboth*, exhorte les jeunes gens à s'asseoir sur la poussiere des pieds des Docteurs, afin de boire avec soif leurs paroles : c'est son expression. Paul Fagius nous en a rendu l'Hebreu en cette sorte. *In pulvere pedum eorum sedeto, & verba eorum cum siti bibito.* Ce qui éclaircit les paroles de S. Paul à qui saint Luc fait dire dans le 22. chapitre des Actes, qu'il avoit été élevé aux pieds de Gamaliel, pour marquer qu'il avoit été disciple de ce Rabin : *Natus in Tarso*, dit-il, *nutritus autem in civitate ista secus pedes Gamalielis.*

Les Enfans des Israëlites pouvoient être

ſçavans de bonne heure, leur langue maternelle leur ſuffiſoit. L'Hiſtoire & la Poëſie des Etrangers leur étoit odieuſe à cauſe de la Theologie Payenne. Toute leur Grammaire conſiſtoit à ſçavoir bien lire & bien écrire : & auſſitôt qu'ils ſçavoient lire, ils pouvoient apprendre non ſeulement l'hiſtoire de la naiſſance du monde ; mais encore celle de leurs Ancêtres, dans la Geneſe, & dans le reſte de la Bible. Ils pouvoient apprendre dans l'Exode, les merveilles que Dieu avoit operées en faveur de leur nation ; dans le Levitique & dans le Deuteronome, tout ce que la Religion demandoit d'eux pour le culte de l'amour de Dieu & de l'amour du prochain. Outre que leurs parens à toute heure étoient obligez de leur expliquer la raiſon de leurs fêtes & de leurs ceremonies.

On lit au 5^e^. chapitre du Traité Pirke Aboth, que nous avons déja cité (on croit que Rabin Nathan de Babylone l'a composé cent trente ans après JESUS-CHRIST) on lit, dis-je, dans ce Traité, qu'on faiſoit lire la Bible aux enfans à cinq ans, & qu'on leur en apprenoit l'explication à dix ans, ce qui confirme ce que j'ay avancé. Auſſi Joſeph, qui étoit contemporain de JESUS-CHRIST, dit parlant de ſoy-même, dans ſa vie qu'à l'âge de 14. ans il étoit conſulté des Pontifes & des premiers de la Ville ſur le ſens le plus caché des Loix.

Les Juifs étoient obligez de comparoî-

tre devant Dieu trois fois l'année à la fête de Pâque, à la fête des Semaines ou de la Pentecôte, & à la fête des Tabernacles : ainſi ils alloient à Jeruſalem les celebrer. Or il eſt évident, que ceux qui avoient quelque doute important ſur la Loy, ne manquoient pas de prendre l'occaſion de ces fêtes pour en conſulter les Conſiſtoires de Jeruſalem. D'où il arrivoit que les queſtions les plus importantes & les plus difficiles s'y agitoient plûtôt dans ce tems-là que dans d'autres entre les Anciens, en preſence de leur diſciples & devant le Peuple ; les plus éclairez d'entre les Juifs y venant faire leurs objections ſur les explications qu'on y propoſoit.

Or ſans entrer dans la queſtion, que les Theologiens propoſent, ſçavoir ſi Jesus-Christ avoit dès ſa Conception toutes les connoiſſances qu'il a euës dans la ſuite de ſa Vie, parce que tous les threſors de la Sageſſe & de la Science, & toute la plenitude de la divinité même, habitoit corporellement en lui, comme nous l'apprend S. Paul ; ou s'il en a acquiſes quelques-unes par experience & par ſentiment, comme S. Luc ſemble nous le faire entendre lorſqu'il dit que le St. Enfant croiſſoit en ſageſſe, en âge & en grace devant Dieu & devant les hommes : ſans entrer (dis-je) en cette queſtion, dont la ſolution n'eſt point neceſſaire à mon ſujet, on peut aſſurer au moins qu'il ſe comportoit à l'exte-

rieur comme s'il eut ignoré ce qu'il ſçavoit effectivement. C'eſt ainſi, que nous le voyons aſſis entre les Diſciples, aux pieds des Anciens dans la Synagogue pour les écouter & pour les interroger; afin de nous apprendre par ſon exemple à écouter plus volontiers nos Maîtres, qu'à les inſtruire par une vaine oſtentation, ſelon la judicieuſe remarque d'Origene dans ſa 19. Homelie ſur Saint Luc. *Exemplo ſuo docuerit, ut Magiſtros ſuos Diſcipuli potius audiant, quam doceant, nec ſe vana oſtentatione jactent.*

Ces choſes me font conjecturer que le Saint Enfant ayant quitté ſes parens, pendant la Celebration de la Fête, s'étoit mêlé avec les jeunes gens de ſon âge pour entendre les diſputes qui ſe faiſoient dans les Conſiſtoires. Les Docteurs y étoient aſſis en rond ſur le haut ſiége, leurs diſciples & les jeunes gens ſur le marchepied, & les Auditeurs dans le Parterre ſur des Nattes ou des Tapis. Ce qui s'accorde parfaitement aux paroles de l'Evangile, où on lit que JESUS-CHRIST fut retrouvé dans le Temple aſſis au milieu des Docteurs, les écoutant & les interrogeant, *Invenerunt illum in Templo ſedentem in medio Doctorum, audientem illos & interrogantem eos.*

Pour donc repreſenter ce myſtere ſelon la verité, & pour éviter les fautes que font

les Peintres à ſon occaſion, on devroit le repreſenter dans une ſale meublée, une grande Audience en forme de demi-cercle dont le ſiége ſeroit occupé par 23. perſonnes. Au devant des deux bouts ſe devroient voir deux Tables où deux Scribes ou Greffiers ſeroient aſſis pour enregiſtrer les déciſions. Sur le marchepied du ſiége ſe devroient repreſenter pluſieurs jeunes hommes aſſis, entre leſquels on pourroit reconnoître JESUS-CHRIST dans l'action de la diſpute : & ſur le parterre pluſieurs Auditeurs aſſis ſur des tapis à la Levantine. Et entre quelques perſonnes de bout vers l'entrée de la ſale, on remarqueroit Joſeph & Marie dans la joye d'avoir retrouvé leur fils. J'ai penſé que cette action ſe paſſa dans l'un des deux Conſiſtoires de vingt-trois perſonnes qui ſe tenoient aux portes du Temple appellées de Suze & de Nicanor, & non pas dans le grand Sanhedrin qui s'aſſembloit dans un lieu du Temple où les femmes n'entroient pas.

ARTICLE LXVII.

SYSTEME SUR LES COULEURS. Par Mr. Nuguet.

POur m'inſtruire à fonds de la veritable cauſe des couleurs, & de ce qui en fait la difference ; j'ai crû ne pouvoir mieux faire que de conſulter là-deſſus la nature, en obſervant avec ſoin les principaux changemens, qui arrivent dans la production & la variation des couleurs ; afin d'établir enſuite quelque ſyſteme, qui n'eût pour fondement que de ſolides experiences, qui en prouvaſſent clairement & ſans équivoque la verité.

Je remarquai d'abord. 1°. Que toutes les couleurs diſparoiſſoient dans les tenébres parfaites ; d'où je conclus que la lumiere étoit eſſentielle aux couleurs. 2°. Qu'il ne ſe faiſoit point de couleurs dans un milieu entierement tranſparent, quoi qu'illuminé, preciſément à cauſe qu'il n'y avoit que de la lumiere ſans ombre, ce qui me fit juger que l'ombre n'étoit pas moins eſſentielle aux couleurs que la lumiere. 3°. Enfin qu'il ſe formoit differentes couleurs dans les endroits où l'ombre & la lumiere ſe mêloient differemment : par exemple quand les raïons de la lumiere tomboient ſur quelque corps opaque ou traverſoient le priſme triangulaire ; d'où j'inferai auſſi-

tôt que les couleurs provenoient uniquement des mélanges d'ombre & de lumiere, & leur diverſité de la diverſité des mélanges de ces deux choſes.

Pour déterminer enſuite en quoi conſiſtoit chaque couleur en particulier, je fis pluſieurs experiences, qui ne font pas ſeulement connoître en quoi preciſément chaque couleur primitive differe de toutes les autres; mais qui prouvent outre cela d'une maniere inconteſtable, que les couleurs ne ſont autre choſe que l'ombre & la lumiere mêlées enſemble. Voici les principales.

1°. En raſſemblant par le moyen d'un verre ardent pluſieurs raïons de lumiere ſur une piéce de drap noir, je remarquai que l'endroit où ces raïons ſe réüniſſoient parut ſenſiblement blanc; & au contraire en plaçant une phiole pleine d'eau entre une chandelle allumée & un papier blanc, les endroits de ce papier, où les raions ne s'aſſembloient qu'en très-petit nombre, paroiſſoient noirs; d'où je conclus. 1°. Que le blanc conſiſtoit dans des raïons de lumiere, qui ne renfermoient point ou que très-peu d'ombre: & le noir au contraire dans l'ombre pure ou mêlée de très-peu de lumiére. 2°. Que le blanc & le noir étoient la matiere premiere de toutes les couleurs; mais qu'aproprement parler, ils n'étoient pas eux-mêmes de véritables couleurs.

2°. Si on met un verre plein de vin rouge ſur un papier blanc, & qu'on diſpoſe une chandelle allumée de telle ſorte que ſa lumiere paſſe au travers du vin, & ſe termine ſur quelque endroit de ce papier, on verra à cet endroit un rouge très-éclatant ; mais ſi l'on approche de ce rouge une autre chandelle allumée, il deviendra ſenſiblement jaune. Pareillement le rouge de l'Arc-en-ciel du priſme, qui eſt éclatant & notablement foncé à l'ombre, ſe change en jaune, lorſqu'on repreſente l'Arc-en-ciel dans un endroit où les raïons du Soleil tombent directement. Ce qui me fit juger que le jaune ne differoit du rouge, qu'en ce que le rouge renferme plus d'ombre & moins de lumiere que le jaune.

3°. Lorſqu'on raſſemble par le moïen d'un miroir ardent pluſieurs raïons du Soleil, & qu'on les fait réünir ſur un Arc-en-ciel formé à un jour mediocre, par le moien d'un priſme avec des couleurs fort éclatantes ; toutes ces couleurs diſparoiſſent auſſitôt, ce qui prouve évidemment que les couleurs primitives renferment eſſentiellement une certaine quantité d'ombre : qui étant diſſipée par les raïons réünis en abondance ſur ces couleurs, les fait diſparoître incontinent.

4°. Si on prend cinq feüilles de papier de cinq couleurs differentes, ſçavoir une violette, une bleuë, une rouge, une ver-

te, & une jaune; & qu'on les diſpoſe enſuite les unes ſur les autres par differens étages dans un lieu où on puiſſe diriger l'Arc-en-ciel du priſme; on verra ſenſiblement que le rouge de l'arc-en-ciel ſera plus obſcur & plus foncé ſur le papier violet, que ſur le bleu: ſur le bleu, plus que ſur le rouge; ſur le rouge plus que ſur le verd: ſur le verd plus que ſur le jaune. Cette experience que j'ai reïterée pluſieurs fois avec le même ſuccès, eſt une preuve convainquante, que le violet renferme plus d'ombre que le bleu; le bleu plus que le rouge; le rouge plus que le verd, & le verd plus que le jaune; puiſqu'une couleur ne s'obſcurcit qu'à proportion de l'ombre avec laquelle elle ſe mêle.

5°. En faiſant attention à la maniere, dont les raïons de lumiere paſſent au travers du priſme, aux refractions que ces raïons ſouffrent, & aux ombres qui ſont une ſuite neceſſaire de ces refractions; je remarquai que le jaune de l'arc-en-ciel du priſme contenoit plus de lumiere & moins d'ombre que toutes les autres couleurs; le verd plus de lumiere & moins d'ombre que le bleu; le bleu plus de lumiere & moins d'ombre que le violet: & le violet plus d'ombre & moins de lumiere que toutes les autres couleurs du priſme. Car l'experience m'apprit que le rouge & le violet étoient formez de part & d'autre

par des raions, qui étoient immediatement environnez d'ombre causée par les refractions, que ces raions avoient souffert en traversant le prisme; avec cette seule difference, que ceux qui causoient le violet s'approchoient par leur refraction de l'ombre à laquelle ils étoient contigus; au lieu que ceux qui formoient le rouge s'éloignoient par leurs refractions de l'ombre, qui les environnoient immediatement; d'où j'inferai. 1°. Que les raions qui produisoient le violet, contenoient plus d'ombre que ceux qui formoient le rouge, puisque ceux-ci s'éloignoient par leurs refractions de l'ombre, qui les environnoit: au lieu que les autres s'approchoient de l'ombre qui leur répondoit immediatement aussi par leurs réfractions. 2°. Que le jaune avoit moins d'ombre que le rouge; & le bleu moins que le violet, parceque le jaune n'avoit d'ombre qu'autant qu'il en recevoit du rouge, & le bleu qu'autant qu'il en recevoit du violet. 3°. Que le verd, qui n'étoit qu'un mélange du jaune & du bleu, renfermoit moins d'ombre que le bleu & plus que le jaune. 4°. Enfin que le violet contenoit plus d'ombre, qu'aucune autre couleur; parce qu'il étoit formé par des raions, qui s'approchoient par leurs refractions de l'ombre, dont ils étoient immediatement environnez. Cette explication courte & naturelle des couleurs du

Prisme est évidemment confirmée par l'experience qui suit, qui n'est pas moins agréable que facile à exécuter.

60. Pour faire cette experience, je choisis le tems que le Soleil luisoit sur des Maisons opposées à la fenêtre d'une Chambre assez obscure où j'étois alors ; de telle maniere que la reverberation des raïons du Soleil éclairoit un côté de la fenêtre notablement plus que l'autre : je mis ensuite sur une table qui n'étoit pas éloignée de la fenêtre, une feüille de papier blanc, qui recevoit le jour des deux reverberations ; & après avoir fermé la fenêtre je levai ma main un peu par dessus ce papier, pour y former de l'ombre de part & d'autre, & incontinent j'apperçûs sur ce papier quatre couleurs bien marquées, sçavoir du jaune, du bleu, du verd & du violet. Le jaune paroissoit toûjours dans l'endroit où la plus forte lumiere se joignoit avec l'ombre de la plus foible ; c'est-à-dire du côté de la plus forte reverberation ; le bleu au contraire ne se representoit que dans l'endroit où la plus foible lumiere se joignoit avec l'ombre de la plus forte, c'est-à-dire du côté de la moindre reverberation. Le violet se formoit toûjours dans l'endroit où les ombres des deux reverberations concourroient ; & le verd se produisoit par le mêlange du jaune & du bleu. Toutes ces

couleurs qui ne provenoient que des mêlanges differens d'ombre & de lumiere, comme il est évident, disparurent aussi-tôt après que le Soleil eût cessé de luire sur les Maisons, qui étoient opposées à la Chambre où je faisois mon experience, quoique d'ailleurs le jour fût encore très-clair. Ensuite pour tacher à representer de nouveau ces mêmes couleurs, sans avoir besoin des reverberations du Soleil de force inégale, je pris une chandelle allumée & un livre in 4°. qui pût servir à donner de l'ombre sur le papier, afin de pouvoir faire les differens mêlanges de l'ombre & de la lumiere du jour, avec la lumiere de la chandelle & l'ombre de cette lumiere, dans les mêlanges je jugeois que ces couleurs pouvoient se rencontrer, ce qui me réüssit parfaitement; car l'ombre du jour & l'ombre de la lumiere de la chandelle formoient le bleu par leurs concours. L'ombre du jour & la lumiere de la chandelle produisoient le jaune. Enfin en faisant joindre le jaune avec le bleu, ce qui étoit très-facile, il en resultoit un verd très-apparent.

Les trois dernieres experiences prouvent évidemment. 1°. Que les couleurs ne consistent precisément que dans les mélanges d'ombre & de lumiere; & leur diversité dans la diversité des mélanges qui s'en peuvent faire.

2°. Que le violet differe des autres couleurs primitives, en ce qu'il renferme plus d'ombre qu'elles : le jaune en ce qu'il renferme moins d'ombre que toutes les autres : le verd en ce qu'il renferme plus d'ombre que le jaune, & moins que toutes les autres : le rouge en ce qu'il renferme plus d'ombre que le jaune & le verd, & moins que le bleu & le violet : le bleu enfin en ce qu'il contient moins d'ombre que le violet, & plus que toutes les autres couleurs primitives. Et parce que dans ces trois experiences les mêmes couleurs se faisoient toûjours par les mêmes mêlanges d'ombre & de lumiere, & qu'elles cessoient aussi-tôt qu'ils ne s'y trouvoient plus, c'est une preuve très-convaincante de la verité du systême qui a été proposé.

Puis qu'on trouve dans ce systême une cause certaine de la nature des couleurs en general & de la difference de chacune des primitives en particulier, il est inutile de recourir à des causes occultes, telles que sont les vibrations plus ou moins frequentes de la matiere subtile, ou les differens tournoiemens de la matiere globuleuse, qui ne sont que des pures fictions de l'esprit, qui n'ont aucun fondement dans la nature, & dont le Pere Malbranche qui est l'Auteur des frequentes vibrations, & Descartes qui est l'Auteur des differens tournoiemens, n'ont point prouvé l'existence.

Il ſuit de tout ce qui a été dit juſqu'ici, que toutes les couleurs ſont compoſées de jaune & de bleu; car le verd n'eſt qu'un mélange de jaune & de bleu, puiſqu'en appliquant un verre jaune ſur un verre bleu, il en reſulte du verd. Le rouge n'eſt qu'un jaune entremêlé d'ombre, comme on a demontré ci-devant. Le violet n'eſt qu'un mélange de beaucoup de bleu avec un peu de rouge, comme il paroît en appliquant pluſieurs verres bleus ſur un verre rouge; mais parce que le bleu n'eſt lui-même qu'un mêlange de beaucoup d'ombre & de peu de lumiere, & le jaune un mêlange de beaucoup de lumiere & de peu d'ombre, comme il a été ci-devant remarqué; il eſt manifeſte que toutes les couleurs viennent originairement du blanc & du noir, ou ce qui eſt la même choſe, de la lumiere & de l'ombre.

Comme le mot de couleur peut être pris en differens ſens, pour ôter toute équivoque, nous conſidererons 1°. les couleurs en quatre états differens; ſçavoir, dans l'objet coloré, dans le milieu tranſparent, dans l'organe de la viſion, & dans l'ame.

Ces couleurs dans l'objet coloré ſuivant le ſyſteme qu'on vient d'établir, ſont tout ce qui donne occaſion aux mélanges d'ombre & de lumiere requis pour les couleurs, ſoit que le corps, qui donnent oc-

caſion à ces mélanges ſoient tranſparens, ſoit qu'ils ſoient opaques.

Les couleurs conſiderées dans le milieu par lequel elles nous ſont communiquées, conſiſtent dans ces mélanges d'ombre & de lumiere, ou ce qui eſt la même choſe, dans les differens écartemens des raïons de lumiere les uns par rapport aux autres.

Les couleurs du côté de l'organe ne ſont autre choſe, que l'ébranlement de plus ou moins de filets du nerf optique écartez entre eux à proportion de l'écartement des raïons de lumiere qui viennent ébranler la retine.

Enfin les couleurs par rapport à l'ame, conſiſtent dans les differentes perceptions de l'ame, occaſionnées par les ébranlemens de plus ou moins de filets du nerf optique.

Cela ſuppoſé, il eſt très-facile de rendre raiſon par nôtre ſyſteme, d'une experience que le P.Malbranche rapporte pour expliquer le Sien qui n'eſt fondé que ſur l'analogie des ſons. Cette experience conſiſte en ce qu'après qu'on a regardé le ſoleil & que le nerf optique en a été fortement ébranlé, ſi on vient en ſuite à fermer les yeux, ou à paſſer dans un lieu obſcur, on verra ſucceſſivement differentes couleurs, du blanc d'abord, puis du jaune, du rouge, du bleu, & du noir; car les ébranlemens qui ont été excités ſur diffe-

rens filets du nerf optique, finissant successivement les uns après les autres, le nerf optique doit être successivement ébranlé en moins de parties, à proportion qu'il y a plus de tems qu'on a fermé les yeux, & c'est en cela que consiste la succession & la variation des couleurs qu'on voit alors. Je ne sçay comment le Pere Malbranche a voulu apporter cet exemple pour expliquer la diversité des couleurs par analogie avec les sons; car un son continuë toûjours le même sur une même corde de violon, quoiqu'il devienne insensiblement toûjours plus foible.

Je ne veux pas omettre d'avertir ici que l'experience que Boyle rapporte du bois nephretique dans son traité des couleurs, & après lui Mr. Pourchot dans le même traité, est très-incertaine, & qu'elle n'est pas si rare que ces Philosophes la font.

Cette experience consiste à faire infuser pendant une nuit, une certaine quantité de bois nephretique dans de l'eau de fontaine bien transparente, & ensuite remplir de cette eau une phiole ronde de verre: cette phiole, suivant ce que rapportent Boyle & Mr. Pourchot, paroît jaune lors qu'elle est située entre l'œil du spectateur & la lumiere qui vient du dehors: au lieu qu'elle paroît bleuë lors que l'œil du spectateur est entre la phiole & la lumiere du dehors. J'ay fait cette experience plusieurs fois &

de preſque toutes les manieres poſſibles ; ſans jamais avoir apperçû rien qui approchât tant ſoit peu du bleu : l'eau à la verité étoit jaune ; mais la paille rendroit l'eau jaune, ſi on la faiſoit infuſer de la même maniere. Mr. Polinier Docteur en Medecine m'a aſſeuré qu'il avoit fait cette experience pareillement ſans ſuccés ; mais quand elle ſeroit veritable, elle n'auroit rien de fort extraordinaire, puiſque certains petits pots de verre, dont on ſe ſert pour mettre des confitures, ont toutes les mêmes proprietez que Boyle & Mr. Pourchot attribuent à leur bois nephretique : peut-être même que ces differentes couleurs qu'ils diſent avoir vû dans la ſolution de ce bois, venoient uniquement de la phiole qui étoit un verre de même nature que ceux dont je viens de parler : ce qui ſeroit une erreur conſiderable.

ARTICLE LXVIII.

ELOGE DU P. MENETRIER.

LE Pere Claude François Menêtrier nâquit à Lyon le 10e de Mars de l'année 1631. Il apporta en naissant des dispositions très-heureuses pour la vertu & pour les Sciences, un beau naturel, une douceur & une affabilité qui le rendoient aimable à tous ceux avec qui il conversoit, une complexion forte & robuste, une inclination pour l'étude qui parut dès sa plus tendre jeunesse, beaucoup de penetration, une imagination vive & aisée, une memoire heureuse, & qui avoit quelque chose de singulier, une facilité surprenante à parler & en public & dans les entretiens particuliers. Ces dispositions furent cultivées de bonne heure par les Maîtres, sous qui il eût l'avantage de faire ses premieres études.

Dès l'âge de 15. ans il fut admis au Novitiat des Jesuites où il avoit souhaité d'entrer aussi-tôt qu'il en pût former le desir. Après avoir achevé son cours de Philosophie, on l'occupa selon la coûtume à enseigner d'abord les Humanitez & ensuite la Rhetorique qu'il professa à Chambery, à Vienne & à Grenoble. Il se distin-

gua dans tous ces endroits par la facilité de son esprit & par sa prodigieuse memoire, & y acquit une très-grande reputation. Pendant les sept années qu'il fut occupé à cet exercice, il joignit à l'étude de la langue Grecque & de la Latine, & à la lecture des Anciens Auteurs, tout ce qui pût perfectionner ses connoissances dans les belles Lettres, l'étude de l'Histoire, du Blason, des Devises, des Medailles, des Inscriptions, des Decorations & de tout ce que les monumens Anciens & Modernes peuvent fournir dans un genre semblable. Quoique dans la suite il eût acquis en toutes autres Sciences auxquelles il s'étoit appliqué, toute la capacité qu'on peut desirer dans un homme sçavant ; il faut convenir neanmoins que c'est sur tout dans ce genre de Litterature qu'il avoit une erudition qui lui étoit particuliere & en quoy personne ne l'égaloit.

Etant retourné à Lyon pour étudier en Theologie, il y fit une épreuve de sa memoire en presence de la Reine Christine de Suede qui lui attira l'estime & l'admiration de cette Princesse. Elle passoit pour aller à Rome, & ayant fait l'honneur aux Jesuites de venir voir leur College, comme on parloit de diverses personnes distinguées par leur memoire, le Pere Menêtrier fut cité : & afin de se convaincre par elle même de ce qu'on disoit de lui ; la Reine fit prononcer

cer & écrire trois cens mots les plus bizarres & les plus extraordinaires qu'on pût imaginer : Il les repeta tous d'abord dans l'ordre qu'ils avoient été écrits, & ensuite en tel ordre, & tel arrangement qu'on voulut lui proposer.

Quelque tems après le Roy étant venu à Lyon, les Jesuites pour repondre autant qu'ils pouvoient à l'honneur qu'il leur fit de venir chez eux, jugerent à propos de faire representer sur le theatre de leur College par les principaux enfans de la ville, une piéce qui pût donner quelque divertissement à Sa Majesté. Ce fut le P. Menêtrier qui fut chargé de ce soin, & toute la Cour admira l'invention du Ballet, la beauté de la decoration, & la maniere dont toute la fête fut exécutée. On ne fut pas moins content de la beauté du dessein qu'il donna aussi en ce tems-là pour peindre la grande Cour du College, que les Curieux en passant par Lyon, vont toûjours voir avec plaisir.

Ces sortes d'amusemens qui servoient à entretenir le goût qu'il avoit pour les Lettres humaines, ne l'empêchoient pas de donner toute son application à l'étude serieuse de la langue Sainte & de la Theologie : il y réüssit si bien qu'à la fin des quatre années que les Jesuites ont coûtume d'y employer, le Pere de saint Rigaud homme distingué parmi ceux de sa Com-

pagnie, par ſa capacité ſur toutes les matieres de la Religion, & qui avoit été ſon Regent, le choiſit pour lui ſervir de ſecond dans des diſputes, qu'il ſe diſpoſoit à ſoutenir contre les Proteſtans à Die, où ils venoient de convoquer un celébre Synode. La choſe réüſſit comme le Pere de Saint Rigaud ſe l'étoit promis. Le P. Menêtrier par l'étenduë de ſes connoiſſances, & par ſa facilité à s'exprimer en François, en Grec & en Latin, déconcerta les Miniſtres Proteſtans, qui furent ſurpris de voir qu'à chaque Theſe publique qu'ils ſoûtenoient, le jeune Jeſuite ſe trouvoit prêt à repondre dès le lendemain par une autre Theſe qui contenoit les veritez oppoſées aux erreurs qu'ils avoient avancées. Ce ſuccès donna un grand avantage aux Catholiques & fit abreger le tems du Synode. Quelques-uns d'entre les heretiques ouvrirent les yeux à la verité, d'autres en furent ſeulement ébranlez & ne ſe convertirent que quelques années après.

Cette eſpéce de Miſſion étant finie le P. Menêtrier pour ſe diſpoſer à la profeſſion ſolemnelle de ſes vœux, fit ſuivant l'uſage des Jeſuites une troiſiéme année de Novitiat avec toute la ferveur d'un homme penetré des veritez qu'il devoit bientôt enſeigner aux autres. Car comme il avoit reçû de la nature beaucoup de talent pour parler en public, & qu'il s'étoit

rendu habile dans toutes les ſciences qui peuvent ſervir à un Orateur Chrétien, ſes Superieurs ſongerent bien-tôt à l'appliquer au Miniſtere de la parole de Dieu. Cependant avant que de s'y engager, il ne pût refuſer à ſa Patrie de conſacrer encore une année à l'éloquence profane : il regarda même cet exercice comme une preparation qui ne lui ſeroit pas inutile par rapport à la predication. Il profeſſa donc la Rhetorique à Lyon, & il le fit avec tout l'éclat & tout le ſuccès qu'on pouvoit attendre de lui.

Cette même année-là le mariage de Charles Emanuël Duc de Savoie avec Madame Françoiſe d'Orleans, lui donna lieu d'aller à Chamberi pour faire, à l'honneur de leurs Alteſſes Roïalles, quelque choſe de ſemblable à ce qu'il avoit fait à Lyon, peu d'années auparavant à l'honneur du Roi, & il n'y fit pas moins admirer la beauté de ſon genie, pour donner à un ſpectacle tout l'agrément que l'art & l'invention peuvent lui donner. Il étoit en effet ſi heureux à inventer pour ces ſortes de fêtes des deſſeins également ingenieux & agréables, que quoi qu'il en ait fait en divers tems plus de trente differens, pour des Canoniſations de Saints, pour des pompes Funébres, pour des entrées de Princes dans les Villes, ou pour d'autres ſujets ſemblables, il n'y en a eu aucun qui n'ait

merité l'approbation du Public. Ils étoient ordinairement enrichis d'une ſi grande quantité de Deviſes, d'Inſcriptions & de Medailles, qu'on ne peut aſſez admirer ſur cela la fecondité de ſon imagination.

Après avoir prêché quelque tems en Province avec beaucoup de ſuccès & de benediction, avant que de venir à Paris il eût occaſion de voyager en Italie, en Allemagne, en Flandres & en Angleterre. Ses voyages lui ſervirent à lier amitié avec pluſieurs Sçavans de l'Europe, qui ſe firent enſuite un plaiſir d'entretenir quelque commerce avec lui & de le conſulter ſur leurs doutes. Il en profita auſſi pour enrichir le fonds de connoiſſances qu'il avoit déja ſur les plus illuſtres familles de l'Europe. Dans tous les lieux où il paſſoit, rien ne lui échapoit de ce qui lui pouvoit donner là-deſſus quelque nouvelle lumiere. L'envie qu'il avoit d'apprendre & ſon habileté à demêler tout ce qu'il y a de plus obſcur dans les monumens anciens, lui faiſoient trouver juſque dans les vitrages des anciennes Egliſes, ſur les tombes des particuliers, dans les Inſcriptions & les ornemens des portes & des places publiques, de quoi éclaircir des faits très-embroüillez & des veritez peu connuës : & on ne peut gueres être plus heureux qu'il l'étoit dans ſes conjectures. Les Sçavans en ont déja eu bien des preuves : ce qui doit ſuivre cet

éloge, quoique ce ne ſoit proprement qu'un projet & qu'une ébauche ſur la matiere dont il s'agit, leur en fournira encore une nouvelle. C'eſt l'explication d'une Medaille aſſez particuliere qui fut frappée du tems de Henry ſecond pour Catherine de Medicis.

Il commença à prêcher à Paris l'an 1670. & dépuis ce tems-là, il l'a fait conſtamment pendant plus de vingt cinq ans, dans les premieres Egliſes de cette grande Ville, & dans les Cathedrales des plus conſiderables Villes du Roïaume. C'étoit toûjours avec la ſatisfaction du public qui trouvoit dans ſes Sermons de quoi s'inſtruire & de quoi s'édifier. Il avoit dans ſa maniere de prêcher des applications de l'Ecriture & des ſaints Peres très-ſolides en même tems & très-ingenieuſes : & il auroit été encore plus diſtingué dans ce genre d'éloquence, ſi la varieté de ſes études & la neceſſité où ſon humeur obligeante le mettoient, de repondre à tous ceux qui le conſultoient ſur divers points d'érudition, ou de dreſſer des Memoires ſur l'Hiſtoire & ſur les Genéalogies, n'euſſent point partagé ſon tems & ſon attention. Il s'occupoit encore auſſi volontiers à faire des Miſſions à la Campagne, qu'à prêcher dans les grandes Villes ; & lors qu'il ſe trouvoit engagé à ce travail par ſes Superieurs, il ſe chargeoit avec plaiſir du ſoin de faire l'inſtruction aux enfans.

Les dernieres années de ſa vie ne pouvant plus vaquer auſſi aſſidûment qu'il l'avoit fait au Miniſtere de la Predication, il s'appliqua entierement à écrire. L'Hiſtoire Conſulaire de Lyon & pluſieurs autres Ouvrages qu'il a donnez au public durant ce tems-là, ſont des fruits de ſon étude. On a trouvé parmi ſes papiers quantité de Memoires ſur divers ſujets auſquels il n'avoit pas mis la derniere main. Ce qu'il y a de plus achevé ce ſont trois volumes aſſez gros, un ſur les décorations, un autre qui contient l'Hiſtoire de l'Ordre de la Viſitation, & un troiſiéme ſur l'Hiſtoire de l'Egliſe de Lyon. Sa patrie doit regretter qu'il n'ait pas eu le tems d'achever ce dernier Ouvrage. Il avoit fait des decouvertes propres à juſtifier cette Egliſe ſur pluſieurs articles, où ſes adverſaires en divers tems ne lui avoient pas rendu la juſtice qui lui étoit dûë. On peut juger de ces decouvertes par la Diſſertation qui parut dans les Memoires de Trevoux du mois de May dernier, où il prouve que ni Florus, ni l'Egliſe de Lyon ne ſont Auteurs des Livres publiez ſous leur nom touchant l'affaire de Goteſcalque. Il eſt vrai qu'un des plus ſçavans Critiques de nôtre tems a pretendu refuter cette Diſſertation : Mais le public pourra voir bien-tôt lequel des deux a raiſon.

A ces grandes qualitez & à cette rare

érudition, le P. Menêtrier joignoit des vertus encore plus estimables, sur tout dans un Prêtre & dans un Religieux, que tous les talens naturels : son inclination pour l'étude & l'excez du travail où il se trouvoit quelquefois engagé, par la consideration qu'il avoit pour ses amis, ou pour des personnes d'un rang distingué, ne lui ont jamais rien fait relâcher des devoirs de son état. Dans tous les lieux où il a été & dans tous les emplois qu'il a remplis, sa conduite a toûjours été édifiante & reguliere.

Il avoit pour ses Superieurs une soumission parfaite : jamais ils ne l'ont trouvé difficile sur rien, & il étoit à leur égard d'une ressource toûjours sûre pour tout ce qui regardoit son ministere. Son exactitude sur la pauvreté étoit extrême, & à la reserve de ses Livres & de ce qui servoit pour son travail, sa chambre étoit denuée de tout. Son humeur toûjours égale & sa douceur charmante marquoient la paix de son ame & l'innocence de ses mœurs. Il étoit modeste : & il paroissoit dans toute sa conduite une certaine simplicité qui devoit encore relever son merite auprès de ceux qui le connoissoient. De tout tems il avoit eu une devotion très-tendre & très-respectueuse envers le saint Sacrement, & envers la sainte Vierge : il l'a conservée jusqu'à la fin de sa vie, & il l'entretenoit

par de frequentes visites qu'il faisoit chaque jour à l'Eglise malgré ses occupations & le grand nombre de Sermons qu'il étoit obligé de prêcher dans le cours de l'année.

Les vertus autant qu'on en peut juger, l'avoient rendu un fruit meur pour le Ciel. Dieu cependant, avant que de le tirer de ce monde voulut encore l'épurer par une langueur de plusieurs mois de laquelle il profita pour se disposer à la mort par une plus grande application à la priere, & par une patience inalterable. Une excrescence de chair qui s'étoit formée à l'orifice inferieur de l'estomac & qui lui provoquoit de frequens vomissemens, causoit cette langueur; & fermant insensiblement le passage à la nourriture, le reduisit peu à peu à une défaillance entiere. Il mourut enfin à Paris le 21. de Janvier 1705. dans de grands sentimens de pieté, après avoir reçû quelques jours auparavant, les derniers Sacremens de l'Eglise. La Liste qu'on donne ici des Ouvrages qu'il a mis au jour, sera une preuve éternelle de sa capacité & de son application au travail.

CATALOGUE DES Ouvrages imprimez du P. Menêtrier.

BLASON.

Le veritable Art du Blazon *in* 24. à Lyon chez Benoît Coral 1658.

Le deſſein de la Science du Blaſon, chez le même 1659. on y voit le projet de ce que l'Auteur a imprimé depuis ſur les Armoiries.

Abregé methodique des principes heraldiques, *in* 12. chez le même 1661. & à Paris chez Eſtienne Michalet, avec deux mille Ecuſſons pour expliquer tous les termes du Blaſon.

Le veritable Art du Blaſon & la pratique des Armoiries. A Lyon chez Benoît Coral, *in* 12. 1671.

L'uſage des Armoiries chez Eſtienne Michalet à Paris, *in* 12. 1673.

Les recherches du Blaſon, chez le même, *in* 12.

L'origine des Armoiries, *in* 12.

L'origine des ornemens des Armoiries, *in* 12.

La nouvelle methode raiſonnée du Blaſon & diſpoſée par demandes & par reponſes, *in* 12. chez Amaulry à Lyon 1696.

Le Jeu des Cartes du Blaſon, *in* 24. *ibid.* 1696.

NOBLESSE.

Les diverſes eſpéces de Nobleſſe & ſes preuves, *in* 12. A Paris chez Robert la Caille 1682.

De la Nobleſſe des Païs étrangers, même année, chez le même.

Tableau Genealogique, ou les 16. quartiers de nos Rois avec un traité préliminaire de l'origine & de l'uſage des quartiers pour les preuves Genealogiques, *in fol.* A Paris chez François Coutelier 1683.

Emblêmes, Deviſes, Medailles, Tournois, Carouſels, Joûtes.

Les genereux exercices de la Majeſté, ou la montre paiſible de la Valeur repreſentée en Deviſes & en Emblêmes pour les revûës faites par Sa Majeſté : ſoixante ſept Deviſes ſur les principaux évenemens de la vie du Roi à la ſuite des remarques pour la conduite des Ballets.

Deviſes, Emblêmes & Anagrammes preſentées à Monſeigneur le Chancelier Pierre Seguier.

Soixante Deviſes ſur les myſteres de la vie de Jesus-Christ & de la ſainte Vierge, enſuite d'un livre du même Auteur qui a pour titre *Novæ & veteris eloquentiæ placita*

placita &c. in 4o. A Lyon chez Antoine Moulin 1663.

Les Etreines de la Cour en Deviſes & Madrigaux, preſentées à Sa Majeſté le premier jour de l'an 1659.

La Philoſophie des Images, ou recüeils de quantité de Deviſes, avec le jugement des Ouvrages qui ont été faits ſur cette matiere *in* 8o. A Paris chez Robert la Caille 1682.

Deviſes des Princes, Cavaliers, Dames, Sçavans &c. Tome 2e de la Philoſophie des images *in* 8o. chez le même 1683.

L'art des Emblêmes *in* 8o. chez le même 1683.

Traitez des Tournois, Joûtes, Carouſels & autres Spectables publics *in* 8o. A Lyon chez Muguet 1669.

La Deviſe du Roi juſtifiée, avec un recüeil de cinq cens Deviſes pour le Roi & la Maiſon Roiale. A Paris chez Eſtienne Michalet *in* 4o. 1679.

Explication de la Medaille de LOUIS LE GRAND pour l'Affiche du College *in* 4o. 1683. chez la Caille.

L'art des Emblêmes où s'enſeigne la Morale par les figures de la fable, de l'hiſtoire & de la nature, chez le même 1684.

La Science & l'Art des Deviſes dreſſées ſur les nouvelles regles avec ſix cens Deviſes ſur les principaux évenemens de la vie du Roy, *in* 8o. chez la Caille 1686.

S'il eſt permis d'employer les Deviſes dans des Decorations funébres, chez Pepie 1687.

Hiſtoire du regne de LOUIS LE GRAND par les Medailles, Emblêmes, Deviſes, Jettons, Inſcriptions, Armoiries & autres Monumens publics, *in folio* 1693. chez Robert Pepie & chez J. B. Nolin.

Explication d'une Medaille de Catherine de Medicis, chez Boudot 1705.

DECORATIONS.

Traité pour la conduite des feux d'artifice, *in* 8°. *&* *in fol.* avec la publication de la paix à Lyon 1669.

L'Horoſcope des Lettres à la naiſſance de Monſeigneur le Dauphin, *in fol.* à Lyon 1661.

Deſcription des cerémonies & réjoüiſſances faites à Chambery pour la beatification du glorieux Evêque de Genéve François de Sales 12. Mars 1662. *in* 4°. à Lyon chez Guillemin.

Deſſein de l'appareil des Nôces, Entrée & Reception de Madame la Ducheſſe de Savoye, Françoiſe d'Orleans Valois à Chambery, *in* 4°. 1663.

Le Temple de la Sageſſe ouvert à tous les peuples. Deſſein des peintures de la Cour du College de la Sainte Trinité. A

Lyon chez Antoine Molin, *in octavo* 1663.

L'Assemblée des Sçavans, & les presens des Muses pour les Nôces de Charles Emanuel second, avec Marie de Savoye Princesse de Nemours. 1665.

Dessein du Carrousel, Course à cheval & Feux d'artifice faits pour les mêmes Nôces à Chambery, même année, *in* 4°.

Les Devoirs funébres rendus à la memoire de Madame Roiale Chrestienne de France, Duchesse de Savoye, le 19. Mars 1664. A Lyon & depuis à Annecy.

La reception de Monseigneur le Cardinal Chigy Legat *à latere* & Neveu de Sa Sainteté, avec la description des Arcs triomphaux. A Lyon, *in folio* 31. May 1664.

Relation des cerémonies faites à Annecy à l'occasion de la solemnité de S. François de Sales, *in* 4°. à Grenoble chez Robert Philippe 1666.

Le nouvel Astre de l'Eglise, dessein de l'appareil pour cette fête, *in* 4°. *la même.*

Relation des Cerémonies faites à Grenoble dans les deux Monasteres de la Visitation, avec les deux desseins, l'un de S. François de Sales, l'Ouvrage de S. François de Sales en sa Vie, & sa conduite en l'établissement de la Visitation.

L'autre, les Transfigurations sacrées, *in* 4°.

Le second Mariage du Duc de Savoye. Allegorie, *in fol. & in* 4°.

La Naiſſance du Heros, deſſein du feu d'artifice fait à la Naiſſance du Prince de Piedmont, à preſent Duc de Savoye, *in quarto.*

Les Funerailles de la Reine à S. Denis avec les Decorations *in* 4°. à Paris chez Eſtienne Michalet.

Les Graces pleurantes ſur le tombeau de la Reine très-Chrétienne. Deſſein de l'appareil funébre, dreſſé dans l'Egliſe du College des PP. de la Compagnie de JESUS, *in* 8°. 1666.

La nouvelle naiſſance du Phœnix, decoration pour la Canoniſation de S. François de Sales. A Embrun 1667.

Le cours de la ſainte Vie, ou les triomphes ſacrez des Vertus, Carouſel pour la Canoniſation de Saint François de Sales, en 1667.

Les rejoüiſſances de la Paix publiée à Lyon 1668. avec les cerémonies de cette Publication & les deſſeins de 32. feux d'artifice faits à cette occaſion, *in* 8°. *&* *in fol.* avec les figures.

Les vertus Chrétiennes & les vertus militaires en deüil, deſſein de l'appareil funébre pour la cerémonie des obſeques de Mr. de Turenne chez Michalet à Paris, *in* 4°. 1675.

L'Eſpagne en fête pour l'heureux mariage de la Reine d'Eſpagne, *in* 4°. chez Eſtienne Michalet à Paris 1679.

L'alliance ſacrée de l'honneur & de la vertu au Mariage de Monſeigneur le Dauphin, chez la Caille à Paris, *in* 4°. 1680.

Relation du Parnaſſe ſur les ceremonies du Baptême de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, *in* 4o. chez le même, 1680.

Le Temple de Montclaros, ou les Oracles rendus ſur la Naiſſance de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, *in* 4o. A Paris chez la Caille 1682.

L'Illumination de la Gallerie du Louvre pour les réjoüiſſances de la naiſſance de Monſeigneur le Duc de Bourgogne.

Les Funerailles de la Reine faites au College de LOUIS LE GRAND, *in* 4°. chez la Caille.

Les juſtes devoirs rendus à la memoire de très-haute Loüiſe Charlotte de la Tour d'Auvergne dans la Chapelle du Seminaire des Miſſions étrangères. A Paris 1684.

La Statuë de LOUIS LE GRAND placée dans le Temple de l'honneur, Deſſein du Feu d'artifice dreſſé devant l'Hôtel de Ville de Paris, pour la Statuë du Roy, chez le Caillou à Paris 1684.

Traité des decorations Funébres à Paris, *in* 8o. chez Pepie 1684.

Les honneurs Funébres rendus à la memoire de Monſeigneur Louis de Bourbon Prince de Condé dans l'Egliſe de Nôtre Dame, *in* 4°. chez Michalet 1687.

Entrée & reception de Mr. l'Archevêque

de Lyon dans ſon Egliſe, *in* 4o. à Lyon chez Deville 1694.

Deſſein des Arcs de triomphe dreſſez à Grenoble, à l'honneur de Monſeigneur le Duc de Bourgogne & de Monſeigneur le Duc de Berry en 1700.

Reflexions ſur l'application des paſſages de l'Ecriture Sainte dans les Decorations publiques.

Decorations à l'occaſion de la Naiſſance de Monſeigneur le Duc de Bretagne le 25. Juin 1704. ſous le titre de quatre ſoleils vûs en France, *in* 4°. à Paris chez Jacques Joſſe.

BALLETS, OPERA.

Remarques pour la conduite des Ballets. A Lyon 1658.

Ballet des deſtinées de Lyon repreſenté devant les Magiſtrats de cette ville, dans le College de la ſainte Trinité, 16. Juin 1658.

L'Autel de Lyon conſacré à Louis Auguſte & placé dans le Temple de la gloire, Ballet dedié à Sa Majeſté & repreſenté devant elle au même College le 12. Decembre 1658.

Le Temple de la ſageſſe repreſenté dans un Ballet devant les Magiſtrats à Lyon le 20 . . . . . 1663.

Des repreſentations en Muſique an-

ciennes & Modernes, à Paris, *in* 12. chez Pepie 1687.

Des Ballets Anciens & Modernes ſelon les regles du Theatre, à Paris, *in* 12. chez Guignard & Pepie 1682.

HISTOIRE.

Oraiſon Funébre de la Reine Très-Chrétienne Anne d'Autriche. A Lyon, *in* 12. chez Mugnet *1666.*

Eloge hiſtorique de la Ville de Lyon & ſa grandeur Conſulaire ſous les Romains & ſous les Rois. A Lyon chez Corail, *in* 4°. *1669.*

Oraiſon Funébre de Monſieur de Turenne. A Paris chez Eſtienne Michalet, *in* 4°. 1675.

La Vie d'une Dame Chrétienne Chinoiſe, avec deux Lettres d'un Theologien à un Miſſionnaire, *in* 16.

Les divers Caracteres des Ouvrages Hiſtoriques, avec le plan d'une Nouvelle Hiſtoire de la Ville de Lyon. A Lyon, *in* 8°, chez Deville 1694.

Hiſtoire du Roi par les Medailles, Emblemes. *V. ſuprà.*

Hiſtoire Conſulaire de la Ville de Lyon juſtifiée par Chartres &c. *in folio.* A Lyon chez Deville *1696.*

MELANGE.

Quantité de Poësies, Emblemes, Devises, Inscriptions, Desseins de Peinture &c.

La Philosophie des Images Enigmatiques où il est traité des Enigmes Hieroglifiques, Oracles, Propheties, Sorts, Devinations, Lotteries, Talismans, Songes, Centuries de Nostradamus & de la Baguette. A Lyon, *in* 12. chez Guerrier 1694.

De la coûtume de porter la Queuë, chez Boudot à Paris.

Refutation de l'application des Propheties de Malachie aux futurs Souverains Pontifes.

ARTICLE LXIX.

EXPLICATION D'UNE MEDAILLE de Catherine de Medicis, dont il a été parlé dans la réponse aux Questions d'un Provincial, & dans les Memoires de Trevoux du mois de Decembre 1704. page 2125. & suivantes.

VOus voulez donc absolument, Monsieur, que je parle, & que j'explique mes sentimens sur une Medaille que vous m'avez presentée à éxaminer de la part d'un des plus illustres Magistrats du Roïaume, pour qui j'ai autant de venération &

de respect, que toute l'Europe en a eu depuis près de deux siécles pour ses Ancêtres, reconnus universellement pour les Patrons & les Protecteurs des gens de Lettres. Ils ont été les depositaires de ce monument qui paroît comme un nouveau Phenoméne, quoi qu'il ait plus d'un siécle. Un Anonyme sans avoir jamais vû ce monument, a osé écrire que c'étoit une Medaille où Catherine de Medicis prosternée avec ses enfans devant une image affreuse du Demon, lui rendoit hommage & lui faisoit comme un sacrifice d'elle-même, pour venir à bout de ses desseins, en se conservant une autorité absoluë dans le Roiaume, quelque changement qu'il y pût arriver par la succession des Rois ses enfans.

Vous ne me demandez pas une Apologie de la Reine, mais une explication de la Medaille, dont la seule vûë refute assez la vision de l'Anonyme. Je ne me flatte pas d'en avoir trouvé la clef; mais je crois y avoir entrevû certains endroits par où l'on pourroit former des conjectures qui paroîtroient assez bien établies. Il en est bien souvent de ces pretendus misteres, comme des questions que se font les Bergers dans les Eglogues de Virgile, quand l'un demande à l'autre : quel est l'endroit du monde, où le Ciel ne semble pas avoir plus d'étenduë, que de la longueur de trois aunes ? & l'autre demande quel est l'en-

droit où naiſſent des fleurs qui portent ſur leurs feüilles les noms des Rois? Combien d'Interpretes ont fatigué leur eſprit & leur memoire pour chercher des éruditions profondes ſur ces queſtions, que la ſimplicité de ceux qui les faiſoient leur devoit perſuader n'avoir rien de fort recherché, mais ſeulement des enveloppes conformes à la capacité & au genie de deux Paſtres de la campagne, ſans étude & ſans aucune connoiſſance des Miſteres de la Phiſique & de l'Hiſtoire, où ces Interpretes ſont allés chercher leurs explications. Mais revenons à nôtre Medaille.

1°. Le Monument dont il s'agit, ne fut jamais une Medaille, mais un Taliſman. 2°. Il ne fut jamais frappé mais ſeulement moulé. 3°. Catherine ne l'a point fait frapper. 4°. L'on n'y voit aucune apparence de culte rendu au Demon. Après ces éclairciſſemens qui ſont ſenſibles aux yeux de tout le monde.

Je dis que c'eſt un Taliſman,& qui voudroit icy approfondir & penétrer dans les miſteres de ces Types Enigmatiques, dont l'uſage eſt ſans difficulté le plus ancien de la Philoſophie des images, puiſque les Egyptiens en furent les premiers Auteurs,on pourroit faire une Diſſertation entiere d'un gros volume pour developper douze eſpéces differentes de Taliſmans, à commencer par ceux des Egyptiens qui firent partie de

leurs Hierogliphiques, & à passer ensuite à ceux des Arabes, des Persans, des Grecs, des Romains, des Barbares, des anciens Juifs, des Hérétiques, à la naissance du Christianisme, dont Simon le Magicien fut le premier Autheur, suivi des Valentiniens, des Carpocratiens, des Basilidiens, des Gnostiques, des Marcionites, des Ophites &c. qui eurent tous leurs misteres diaboliques forgez sur le Livre de la Genése. Les Philosophes Pythagoriciens eurent aussi leurs Talismans, qui n'étoient que des combinaisons de Nombres qu'ils croïoient avoir de grandes vertus. Les Rabbins Juifs en firent des Lettres initiales de divers versets de l'Ecriture & des noms de Dieu. Les Cabalistes en firent aussi pour les secrets de leur cabale principalement pour les nombres. Les Chymistes qui cherchoient la pierre Philosophale, en firent pour couvrir leurs misteres sous des noms d'Anges ou de Diables, qu'ils donnerent aux metaux aussi-bien que les noms des Planetes. Les Medecins Paracelsites suivirent la pratique de ces Chymistes, & y peignirent leurs operations sous des figures aussi bizarres. Enfin les derniers de tous ont été des Imposteurs, qui pour gagner de l'argent promettoient à ceux qui achetoient leurs Talismans de les rendre invulnerables, de les délivrer des dangers du feu, de l'eau & des autres accidens de la vie,

de les rendre heureux en leurs voïages & en leurs entrepriſes, de leur faire trouver des Treſors, de les avancer dans les honneurs & dans les dignitez, de leur faire obtenir la faveur des grands, le moïen de ſatisfaire leurs paſſions les plus brutales & les plus dereglées, de les rendre heureux au jeu, dans le commerce, dans les Lettres &c. pour vû que ces Taliſmans fuſſent gravez ſous les Planetes de Jupiter, de Mercure, de Mars, de Venus &c. au tems de certains aſpects favorables & ſur certains metaux, l'or, l'argent, le cuivre, le plomb &c. Une Diſſertation ſur toutes ces eſpéces de Taliſmans, ne peut être que très-curieuſe; mais c'eſt un grand Ouvrage, qui demande beaucoup de lecture & de remarques, on ne veut ici qu'un éclairciſſement ſuccinct. Le voici tel qu'on a pû le conjecturer ſur les figures bizarres qui rempliſſent les deux faces de ce Monument.

Je dis premierement que c'eſt un Taliſman fait par Jean Fernel natif d'Amiens, premier Medecin du Roi Henri II. & qui reçût de grands bien-faits de la Reine Catherine. Cette Princeſſe étoit perſuadée que l'habile Medecin par ſes remedes & les regimes de vie qu'il lui avoit fait garder, avoit beaucoup contribué à lever les empêchemens que cauſoient à ſa fecondité, certaines humeurs dont ſon tempera-

ment étoit chargé. Ainsi autant de fois qu'elle devint mere, autant de fois elle fit de magnifiques presens à Fernel. Il voulut bien passer pour Auteur de ce Talisman, puis qu'il mit son nom au bas de l'ovale de la premiere face, où on lit distinctement *Frainel* qui étoit son veritable nom, qu'il changea en celui de *Fernel* pour le rendre plus singulier dans ses Ouvrages selon le genie de la plûpart des Ecrivains de ce tems-là. Ainsi Dubois d'Amiens prit le nom de *Sylvius*, Duchesne de *Quercetanus*, Marest de *Paludanus*. Il y a encore à present à Amiens des *Fresnes, des Fraisnels & des Fraisneaux.* Mais on n'y parle d'aucun Fernel, au moins qui soit connu.

Ce fut en forme d'Etreine que Fernel presenta cette Medaille à la Reine, parcequ'il sçavoit qu'elle aimoit ces images symboliques, & qu'en la plûpart des fêtes qu'elle donnoit à la Cour, elle faisoit distribuer des Medailles de cette sorte. Comme il se determina à faire cette Medaille en forme de Talisman, il voulut en observer les manieres & representer la Reine, sous les figures symboliques d'Isis Reine d'Egypte, qui gouverna ces peuples avec tant de sagesse qu'ils la mirent au rang de leurs Divinitez. Et comme ils avoient des Hierogliphes differens pour les representer sous les figures de divers

animaux, ils donnoient à cette Déeſſe une tête d'Eſpervier, pour exprimer la vivacité de ſon eſprit, ſa droiture & ſon activité, car il n'eſt pas d'oiſeau, qui ait la vûë plus perçante, le vol plus fort & plus droit pour s'élever vers le Ciel.

Outre ces proprietez naturelles de l'Epervier, Fernel fit choix de cette figure, parce que c'étoit la Deviſe particuliere & propre de la Maiſon de Medicis, qui portoit en cimier de ſes armoiries un Epervier tenant entre ſes ſerres nn anneau d'or avec un diamant au chaton, & dans le vuide de l'anneau le mot *ſemper*, que l'on interpretoit ainſi comme en Rebus, *Spera ver un di ſua fortuna ſtabilita per ſempre comme il diamento.* Elle eſpere voir un jour ſa fortune établie pour toûjours comme le diamant. Sur le derriere de la tête de l'Epervier, on peut remarquer la figure d'un Globe ſur lequel s'étend une figure en forme de ſerpent, c'eſt l'horoſcope ou l'aſcendant de Coſme de Medicis, ſemblable à celui d'Auguſte, c'eſt-à-dire le ſigne du Capricorne que Coſme prit depuis pour ſa Deviſe avec ces mots rapportez par Paul Jove. *Fidem fati virtute ſequemur*, qu'il tâcheroit par ſa vertu de ſuivre ce que cet aſcendant ſembloit lui promettre.

Du bec de l'Epervier ſort une tige de pavot en trois coques ou têtes, avec leurs chapiteaux en forme de diadémes, c'eſt

un ſimbole de la fécondité de la Reine, le Pavot en a toûjours été le ſimbole, & les Anciens qui donnoient à Cerés une couronne d'épics, pour marquer la fertilité, y mêloient ſouvent des pavots, & lui en mettoient des tiges entre les mains : ces têtes de pavot paroiſſent ſoûtenir une maiſon & une banniere quarrée, plantée dans un camp qui indiquoit que Catherine par ſes trois fils étoit *mater Auguſtæ & mater Caſtrorum*, aïant donné tant de ſoutiens à la Maiſon Roïale & à l'Etat. Le dard que la Reine tient dans ſa main droite, c'eſt un des ſimboles d'Iſis auſſi-bien que le miroir qu'elle a en ſa gauche, dont l'un marquoit la ſubtilité de l'eſprit de la Reine & l'autre ſa ſageſſe dans les affaires publiques.

Elle eſt plantée devant le Roi Henri II. ſon Epoux qui lui preſente ſon Sceptre, comme pour lui remettre la Regence de ſes Etats, pour en donner la conduite à ſes enfans, ce qui ſe fait entendre par le mot *illis*, qu'il faut lire à rebours du Roi à la Reine, & pour marquer en même-tems que ce ne devoit être qu'après la mort du Roi, il eſt aſſis ſur un Aigle ſimbole des anciennes Apotheoſes dans les medailles des Empereurs. Enfin le chiffre du Roi eſt comme le ſceau de l'autorité qu'il lui donne, c'eſt l'H couronné qui eſt entre l'un & l'autre.

La ligne qui fait l'Exergue de cette Medaille, est pour ce qui suivit la mort du Roi, auquel succederent d'abord l'un après l'autre, le Dauphin François, qui fut François II. qui regna peu & dont le chiffre couronné est tout attenant à celui de Charles, d'un K couroñné, c'est ce chiffre qu'il portoit dans ses monnoies, & ses Gardes sur leurs casaques.

Ces deux chiffres occupent le côté droit, on voit au gauche un A couronné qui designe le Duc d'Anjou, alors Roi de Pologne, & ensuite ces quatre lettres B. D. *Brabantiæ Dux* pour le Duc d'Alençon, François qui fut élû & couronné Duc de Brabant P. M. signifie la Princesse Marguerite.

Ces deux triangles opposez entre les Chiffres de l'Exergue liez par des tenettes ou des entraves, marquent les peines qu'eut la Reine d'entretenir l'union & la paix entre ses enfans, dont les humeurs étoient si opposées & contrepointées : le mot *Oxiel* au dessous des chiffres du Duc de Brabant & de la Princesse Margueritte, est un souhait pour leur élevation à l'exemple de leurs freres, ce mot signifie en Hebreu, Dieu le veüille, en Arabe il se dit *Oxala* & les Espagnols l'ont retenu pour dire *Utinam.*

La seconde face du Talisman est une peinture des artifices & des debauches de

Diane de Poitiers pour s'emparer de l'esprit & du cœur de Henri II. dont elle fut la maîtresse, & par cette raison odieuse à la Reine Catherine, qui ne pouvoit souffrir cette rivale. Elle est representée en cette Medaille sous la figure la plus indecente que puisse être representée une femme sans pudeur, qui étoit la peinture que Fernel en avoit voulu faire.

Le cœur qu'elle tient serré en sa main droite, represente celui du Roi Henry II. dont elle s'étoit emparée. A côté de ce cœur on voit un balancier d'Horloge posé sur la pointe d'un fleuron d'une couronne, qui marque le peu de stabilité de la fortune & de la faveur de cette femme.

Mais les principaux mysteres de ce Talisman sont à la gauche de cette femme, qui est l'endroit où elle jette les yeux. On y peut remarquer six pois mis en tiers, c'est-à-dire trois, deux & un, sous un peigne qu'elle tient horizontallement, ces pois sont placez entre une F & une croix à double croison, ce sont autant de mysteres qui la designent personnellement. Car Diane étoit de la Maison des Comtes de Poitiers & de la branche de St. Valier établie en Dauphiné, proche la ville de Valence : comme les Comtes de Poitiers étoient Comtes de Valentinois, ils avoient pour Armoities, par allusion à leur nom, six pois mis en tiers, que l'on changea

depuis en autant de Besans pour les rendre plus conformes aux figures du Blason, ce qu'on fit aussi des Olives du Chancellier Olivier, & des grains d'épines de la Maison d'Espinay Saint Luc. Le peigne qu'elle tient represente le chef des Armoiries de la Maison de Saint Valier, c'étoit la brisure, comme le peigne est nommé *discerniculum capitis.*

Les Pois mis entre une F double & la double Croix marquent la grande fortune de Diane sous François premier, dont l'F double signifie *Franciscus Francorum Rex*, comme la double Croix est la devise des Lorrains auxquels elle fut fort liée : étant dans le parti des Guisars, elle sauva la vie à son pere le Comte de Saint Valier, condamné à perdre la tête pour avoir commis un crime de félonie, & ce ne fut qu'en se livrant à la passion de François I. qu'elle le tira de ce mauvais pas, c'est ce qui est exprimé par l'S & l'V. mis sous un fer de Charruë symbole de mort, à côté d'un balancier à quatre poids symbole de la trahison de Saint Valier dont le nom est assez marqué par l'S & l'V.

Au-dessus, le commencement de sa fortune & son établissement à la Cour est marqué par une Croix de Saint Maurice symbole de Louise de Savoye Mere de François I. dont elle fut fille d'honneur. Ses intrigues sont aussi designées par un

ſautoir & les ſix poids acoſtez de deux croiſſans qui marquent la mere & la fille, les deux Dianes ; car Diane de Poitiers eût une fille de Henry II. qui fut Ducheſſe d'Angouleſme, elle épouſa en premieres nôces Horace Farneſe Duc de Caſtre, & après la mort de ce Duc le Roi ſon Pere lui fit épouſer le 3. Mai 1557. François Duc de Montmorency Pair & Marechal de France.

Le Chiffre de *Venus* entre *Aries* & *Taurus* marqué au-deſſus de cette face, ſignifie qu'elle à été la Venus de deux Princes François I. & Henry II. & les Chiffres placez au-deſſous de la figure qui repreſentent *Aries Taurus Gemini*, ſont des ſymboles de la durée de ſa faveur ſous François I. Henry II. & les deux freres François II. & Charles IX. comme Fernel avoit fait des Vœux dans la premiere face pour obtenir une fecondité legitime à la Reine, il nous dit au contraire dans la ſeconde face par ces mots *Ebullé Aſmode* ; qu'Aſmodée Demon de l'impudicité étoit l'Auteur de la fortune des deux Dianes.

Les Legendes ſont compoſées de mots imaginez, peut-être pour donner à penſer, ou s'ils ont quelque ſignification, il y a ſujet de croire que c'eſt de quelques perſonnes qui ne faiſoient pas grand bruit dans le monde.

La mort a empêché le Pere Menêtrier d'achever cette explication, on ne peut douter qu'il n'ait deviné l'Enigme, & les difficultez qu'on peut faire contre ſon explication n'empêcheront pas qu'on ne ſente qu'elle eſt la ſeule veritable. Un Sçavant a déjà objecté que le Pere Menêtrier ne peut fixer le tems que ce Taliſman a été fabriqué ſans être obligé à reformer quelque choſe à ſon explication. Quand le Duc d'Alençon a été Duc de Brabant ſa Sœur n'étoit plus la Princeſſe Marguerite, elle étoit déjà Reine de Navarre, & la faveur de Diane de Poitiers, ajoûte le même Critique, finit avec la vie d'Henry II. On ne ſçait pas ce qu'auroit repondu le Pere Menêtrier ; mais on croit que pour prévenir cette objection il n'y a qu'à ſuppoſer avec beaucoup de vrai-ſemblance, que Fernel qui vouloit imiter les Taliſmans, a feint que ſa Medaille avoit precedé les évenemens qu'elle indique : il y a donc deux Epoques de ce Taliſman, il n'a paru que ſur la fin du regne d'Henry III. mais ſon inventeur la ſuppoſé fait ſous le regne d'Henry II. & il a deſigné d'une maniere prophetique les évenemens déjà arrivez.

ARTICLE LXX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE PALERME EN SICILE.

ON a imprimé dans cette Ville un *in* 8°. de 400. pages, intitulé *la misericordia impegnata al Sollievo dell' Anime penanti nel Purgatorio. Con Aggiunta di Alcune considerazioni ricavate dalla sevola delli morti per utilita delli viventi.* Le P. Antoine Soffietti Jesuite Auteur de cet Ouvrage s'y propose, 1°. d'engager les Fidelles à faire tous leurs efforts pour soulager les ames qui souffrent en Purgatoire. 2°. Pour engager les vivans à mener eux-mêmes une vie plus sainte & plus Chrétienne, il leur propose diverses considerations sur la mort. La reputation de l'Auteur qui est un des plus éloquens predicateurs de Sicile, fait rechercher ses Ouvrages.

Il y avoit à Syracuse un vieux Château très-ancien. Le 5. Novembre à sept heures de nuit un coup de tonnerre mit le feu aux poudres du Château, le renversa entierement & fit perir plusieurs personnes, dont on a trouvé les membres à plus de cinq cens pas de la place. On a fort raisonné sur cet évenement; parce que le ciel fut fort serein le reste de la nuit; & qu'on

vit au même tems des feux en plusieurs endroits de l'air. Ceux qui parurent au dessus de Bronte, qui est un village du Mont-gibel, formoient comme des arcs. Depuis ce tems la sécheresse a été grande: & il y a eu plusieurs tremblemens de terre. Il y en eut un violent à Palerme la nuit du 14. Decembre.

Il est arrivé en cette ville (de Palerme) une autre chose qui a extremement surpris les Medecins. Une Demoiselle de la premiere qualité, qui a toujours vécu dans une grande reputation de pieté & de vertu, a eu une espéce de couche à l'âge de soixante & quatorze ans. Ce n'étoit point un fœtus; mais une masse de chair sans aucune forme, grande comme la main, & du poids de deux livres. Les incommoditez ordinaires des femmes, qui avoient quitté cette Demoiselle à l'âge de cinquante ans, luy étoient revenuës au mois de Juillet dernier, vingt quatre ans après qu'elles l'avoient quittée. Au mois d'Octobre elle fut attaquée d'une fievre, qui lui a duré onze jours, & dont elle n'a été delivrée, qu'en jettant cette masse de chair.

DE MADRIT.

On écrit de Barcelone qu'il y a paru un nouveau Metéore. Ceux qui l'ont observé me promettent un détail de leurs ob-

ſervations, que j'auray ſoin de vous communiquer. Le P. de Caſſani Jeſuite fait imprimer un livre de Fortifications. On attend ce livre avec d'autant plus d'impatience qu'il y a plus long-tems qu'on n'a rien imprimé ſur ces matieres, en ces pays-ci. Les celébres Theſes que ce Pere fit l'année paſſée ſur l'Architecture militaire & ſur divers Traitez de Mathematique, furent reçûës avec un applaudiſſement extraordinaire, & on ne doute point que ſon livre ne ſoit encore mieux reçû. Il paroît ici fort peu d'autres livres, on en voit neanmoins quelques-uns ſur l'Ecriture & ſur des matieres de Theologie, dont je tâcheray de vous rendre conte.

DE BRUXELLES.

Toute la Hollande eſt pleine des écrits ſeditieux repandus par les Partiſans de l'Archevêque de Sebaſte. Celui qui eſt intitulé *Diotrephes*, a pour but de décrier Mr. Theodore Cock, que le Pape a nommé Provicaire Apoſtolique, après avoir interdit M. de Sebaſte. Les Auteurs de ce Libelle declarent dès leur Preface, qu'ils n'ont point d'autre deſſein que de faire connoître à tout le monde Chrétien les défauts & les vices de celui, qui a été nommé par le Saint Pere pour gouverner leur Egliſe en qualité de Provicaire Apoſ-

tolique. On sera sans doute surpris comment des Ecclesiastiques, qui ne parlent que de charité, ont pû former un dessein qui y est si contraire. Mais ont le sera encore plus, lorsqu'on verra combien sont vaines & frivoles les preuves, sur lesquelles ils appuyent les reproches que l'esprit de rebellion leur fait faire à celui que la Providence leur a donné pour Superieur. Ils l'accusent d'une ambition demesurée, parce qu'il a deferé au Pape les excès de l'Archevêque de Sebaste, & parce qu'après la suspension de ce Prélat il a accepté la charge de Provicaire Apostolique. Ils disent qu'il a conspiré contre l'Archevêque de Sebaste son Superieur, comme si lorsqu'un Vicaire Apostolique abuse de son autorité pour établir l'erreur & troubler l'Eglise, on ne pouvoit en avertir le Souverain Pontife son Juge naturel, sans se rendre coupable d'une conspiration criminelle. Nous ne recevrons jamais Mr. Cock, continuent-ils, parce qu'il a machiné la ruïne de nôtre Eglise, & qu'il a calomnié son Archevêque & plusieurs Ecclesiastiques. Mais ces Calomnies pretendües ont été examinées à Rome, & y ont été regardées comme des accusations veritables & bien fondées. Il a dit, continüe-t-on, que les partisans de Mr. de Sebaste avoient corrompu à force d'argent un des Magistrats de Hollande.

Mais

Mais c'eſt une plus grande faute à ces Meſſieurs de l'avoir fait, qu'à Mr. Cock de l'avoir dit. Enfin on ſe plaint que Mr. Cock a traité trop durement les Eccleſiaſtiques qui ne vouloient pas ſe ſoûmettre au jugement porté à Rome contre M. de Sebaſte. Voilà à quoi ſe reduiſent les crimes, pour leſquels une partie du Clergé ſeculier de Hollande ſe revolte aujourd'hui, contre celui qui leur a été donné pour Superieur.

Ce n'eſt pas ſeulement contre Mr. Cock, que ces Meſſieurs ſe declarent; ils ont fait divers écrits injurieux au Pape & aux Congregations du ſaint Office. Les notes qu'ils ont faites ſur une Lettre écrite à Mr. de Sebaſte par la Congregation *de Propaganda*, ſont pleines d'emportement & d'inſolence. Ils ont fait une piéce Latine intitulée *Lamenta & querelæ ſponſæ Sebaſtenæ per Clementem XI. viduatæ, ad eundem pro ſponſo ſuo.* Cette Piéce qui eſt en vers & en proſe, eſt pleine d'invectives, dont pluſieurs tombent ſur la perſonne même de Sa Sainteté. Ils s'y plaignent de ce qu'on les traduit comme Janſeniſtes: & voici ce qu'ils diſent pour ſe juſtifier de cette accuſation. Premierement ils declarent que ſur les matieres de la Grace, ils n'ont point d'autre doctrine que celle de St. Auguſtin & de St. Thomas; c'eſt-à-dire, que celle qu'ils jugent être telle. Se-

condement ils promettent d'avoir du respect pour les décisions qui regardent les faits. Voilà à quoy se reduit leur soûmission pretenduë. Un homme veritablement infecté des heresies de Jansenius, un Calviniste même, feroit-il difficulté de donner une declaration si vague & si generale?

Il y a encore un autre écrit sur les mêmes matieres, intitulé, *Reflexions succintes sur la lettre d'un Catholique Romain...* C'est aux Jesuites principalement qu'on en veut dans cet écrit. Ce sont-là les écrits qui me sont tombez entre les mains : il y en a un plus grand nombre d'autres, dont je pourray vous rendre compte à mesure que je les auray.

DE LYON.

Outre le monument dont il est parlé dans ces Memoires, on y a depuis peu decouvert une Epitaphe Romaine dans laquelle il y a une expression, très-singuliere. Voici l'Epitaphe toute entiere.

D. M.
ET QUIETI PERPETVÆ
CN. DANI SOLLEMNIS QVI VIXIT
ANNOS XXV. MENSES VII.
CN. DANIVS
MINVSO MEMORIÆ ÆTERNÆ

LIBERTI PUSSIMI DECEPTVS QVIDEM SVB ASCIA DEDICAVIT.

Cette expreſſion DECEPTUS QUIDEM eſt fort rare : & le P. Colonia qui a vû ce monument, & qui eſt un des hommes de France qui entend le mieux l'Antiquité, nous aſſûre qu'il ne l'a encore trouvée nulle part. M. de la Valette qui eſt un Gentilhomme de beaucoup de goût & d'érudition, a fait placer dans la Cour de ſa maiſon la pierre ſur laquelle s'eſt trouvée cette Epitaphe.

On vient de réimprimer à Lyon la Geographie de M. de la Croix embellie de plus de cent tailles douces. La premiere édition qui a eu un grand cours, ne comprenoit que quatre volumes : celle-ci eſt de cinq volumes in 12. dont le moindre a plus de quatre cens pages, elle ſe vend à Lyon chez Leonard Plaignard, & chez Mr. Aniſſon, & à Paris chez Jean Boudot.

Mr. Boudet auſſi Libraire de Lyon y a réimprimé la vie de JESUS-CHRIST par le P. Brignon. Cet Ouvrage eſt ſi excellent & ſi bien reçû, que les éditions ne ſçauroient manquer d'en être bien-tôt en grand nombre. Cet Ouvrage ſe trouve auſſi chez ledit Boudot.

DE PARIS.

Le P. Bernardin de Pequigny Auteur des excellens Commentaires ſur S. Paul, dont il a été parlé dans les Memoires de l'année paſſée, a fait une nouvelle édition de ſa *Pratique efficace pour bien vivre & pour bien mourir*. Il y a peu de Livres qui approchent de celui-ci, pour la ſolidité & l'onction que l'Auteur ſçait repandre dans tous ſes Ouvrages. Il ſe vend au Palais chez Michel Brunet & chez Nicolas Goſſelin.

Le Sr. Maſſon Limonadier a fait imprimer chez Moëtte le *Parfait Limonadier*. Ceux qui aiment les ſucreries & les liqueurs, y trouveront abondamment de quoi s'inſtruire.

M. Lambert Docteur de la maiſon de Sorbonne & Prieur de Palaiſeau, a donné au public un recüeil de ſes Lettres de controverſe. Elles ſont au nombre de ſix. Dans la premiere il fait voir que les Anciens Peres ſe ſont ſervis pour refuter les Hérétiques de leur tems, des mêmes principes dont les Catholiques ſe ſervent encore aujourd'hui : & qu'au contraire les Proteſtans n'emploient contre nous que les mêmes armes avec leſquelles les Anciens Hérétiques ont autrefois combatu l'Egliſe primitive. Il tache dans la ſecon-

de de bien faire ſentir les troubles de conſcience auſquels les Proteſtans doivent être expoſés. Il établit dans la troiſiéme & dans la quatriéme l'autorité de l'Egliſe Catholique. Il fait voir dans la cinquiéme combien le Schiſme eſt un crime énorme : & dans la derniere il montre combien la Foi doit être humble & ſoûmiſe, & qu'il ne faut pas s'attendre à voir évidemment dans cette vie les veritez que cette Foi nous propoſe. Le même Auteur a encore fait imprimer un recüeil des paſſages les plus touchans des Pſeaumes, avec des reflexions courtes. Ces deux recüeils ſont imprimez chez de Laulne.

On a auſſi imprimé chez Cuſſon le *nouveau Penſez-y-bien*, avec un petit Traitté de la devotion aux Anges Gardiens.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois d'Avril 1705.

ART. XLIX. *Suite des Dialogues de Mr. le Marquis Orsi.* Pag. 557

ART. L. *Histoire de l'Empire du Mogol &c.* pag. 574.

ART. LI. *Demonstration Evangelique, ou Traité de l'Unité & Perpetuité de la veritable Religion.* p. 580

ART. LII. *Description de l'Isle Formosa en Asie, dressée sur les Memoires du sieur George Psalmanaazzar &c.* p. 587.

ART. LIII. Obligatio ac Modus administrandi Sacramenta Tempore Pestis. pag. 597.

ART. LIV. *Les Titres du Droit Civil & Canonique &c.* p. 604

ART. LV. Tractatus de Examine particulari, &c. C'est-à-dire, *Traité de l'examen particulier.* p. 609

ART. LVI. *Nouvelles Observations Anatomiques sur les Os &c.* p. 611

ART. LVII. Ritus Annuæ Ablutionis majoris Altaris Sacrosanctæ Basilicæ Vaticanæ. C'est-à-dire, *La Cerémonie de laver le jour du Jeudy Saint, le grand*

Autel de la Basilique de S. Pierre &c. pag.627.

ART. LVIII. Fulgor Fulginii splendoribus Sanctorum &c. C'est-à-dire, *La gloire de* Foligno *dans la splendeur des Saints.* pag. 630

ART. LIX. *Oraison funébre de Monseigneur le Cardinal de Bonzy &c.* p.631

ART. LX. *Le Martyrologe Romain, Traduction nouvelle &c.* p.640

ART. LXI. *Les Verités de la Religion enseignées par Principes.* p.644

ART. LXII. *Lettre adressée à Messieurs les Doyen & Docteurs, Professeurs en Pharmacie de la Faculté de Medecine de Paris &c.* p.648

ART. LXIII. *Lettre de Mr. d'Aliveau Docteur en Medecine de la Faculté de Montpellier, aux Auteurs du Journal de Trevoux &c.* p.650

ART. LXIV. *Explication d'une Inscription découverte depuis peu, & envoyée de Lyon.* p 652

ART. LXV. *Avertissement sur l'Auteur d'un nouveau Systeme du Monde.* p.663

ART. LXVI. *Suite des Remarques de Mr. le Pelletier.* p.665

ART. LXVII. *Systeme sur les couleurs.* pag. 675

ART. LXVIII. *Eloge du Pere Menêtrier.* pag. 687

ART. LXIX. *Explication d'une Medaille*

de Catherine de Medicis &c. p.706

ART. LXX. *Nouvelles Litteraires* p.709

De Palerme en Sicile. ibid.

De Madrit. p.720

De Bruxelles. p.721

De Lyon. p.724

De Paris. p.726

De Rennes. p.727

Fin de la Table.

AVIS

ON prie ceux qui voudront envoyer quelques Pieces pour mettre dans les Memoires des Arts & des Sciences, de vouloir bien les affranchir.

LIVRES IMPRIMEZ A TREVOUX.

DIctionnaire Univerſel de Furetiere, in fol. 3. vol.

Hiſtoire de l'Iſle de Ceylan, *avec figures*, in 12.

Nouveau Teſtament avec des Nottes Critiques & Litterales, 8°. 4. vol.

Les Caracteres d'Epictete par Monſieur l'Abbé de Bellegarde, in 12.

Lettres Philoſophiques ſur Divers Sujets importans, in 12.

Calendrier Eccleſiaſtique & Aſtronomique, pour l'Année 1705. in 8°.

Dix Preuves de la Verité de la Religion Chrétienne traduit de Edmond Campian, in 12.

Scriptura Sacra in locos communes Morum & Exemplorum, Novo Ordine Distributa. Auctore Antonio de Balinghem, in fol.

Memoires des Arts & des Sciences commencez en Janvier 1701. jusqu'à present, 47. vol. in 12.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenißime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

May 1705.

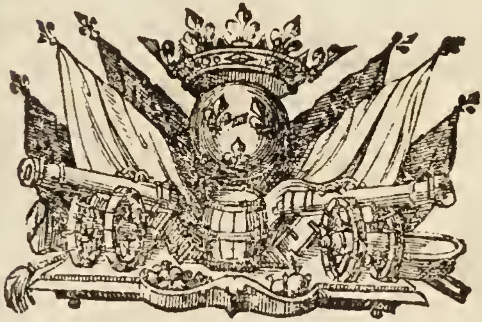

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCV.

Avec Privilege & Approbations.

PASSAGE PAR TERRE
A LA CALIFORNIE
Decouvert par le Rev. Pere:
Eusebe-François Kino Jesuite
depuis 1698 jusqu'a 1701
ou l'on voit encore les Nouvelles
Missions des PP. de la Compag.e de Jesus
5. 10. 15. 20. Lieües
Rio Colorado ò del Norte
Alchedomas
Grande montagne qui s'etend jusqu'a Rio de Hila
Moqui
Apaches
Rio Azul R. Bleue
NOUVEAU MEXIQUE
Cutganes 1701.
S. Dionysio 1700.
S. Mathieu de Sicoroidag
S. Thadée de Baqui
Casa grande
R. de Hila
S. Fernando
ou de la filasse
Victoria
S. Philipe
S. Jacque de Oiadaibuisc
la Tota
S. Paulo
S. Pierre 1699.
S. Mathias de Tutomagoidag
S. Simon de Tucsani
S. Angelo
Sobaiporis
S. Eugene
S. Pantaleon
Rosario
S. Marc
Hoabonomas
Yumas
Cocomaricopas
la Tinaxa
S. Boniface
S.te Catherine
S. Augustin
Agua escondida
S. Francois
S. Seraphin
S. Cosme
Aguage de la Luna
la Merced
S. Francois Xavier du Bac
S. Sauveur
Carizal
S. Marcel
S. Raphael
Bagiopas
PIMERIA
M. de S.te Claire 1698
Medanos de Arena
3 Ojitos
S. Louis de Bacapa
S.t Gaetan
Reyes
Quiburi
Guebavi
S.t Louis
S.te Croix
S.te Eulalie
Batequi
Susanic
Aquimuri
S. Marie
S. Lazare
PARTIE DE LA CALIFORNIE
Sierra Azul M. Bleüe
Tubutama
S.t Edouard de Baipia
Addi
Cocospara
Quiquimas
Sierra Nevada
Sobas
Himares
Tupo
Remedios
Bacanuchi
Bacuachi
Motagne couvete de neige
Conception del Cabetca
S. Antoine de Uquitoa
S.t Ignace
Dolores
Chinapa
Arispe
S.t Diegue de Pitquin
S. Magdalena
Cucurpo
Ticapa
Cenoquipe
Banamichi
Guipaca
Real de S.t Iean
Acotzi
MER DE LA CALIFORNIE
S.t Marc
R. de S. Ignace
Nazareno
Topoquis
Opodepe
Nacameri
Populo
SONORA
Babiacora
S.t Mathieu
P. de S.te Sabine
Angeles
Ures
Alamos
Mastape
S.t Jean
I. S. Augustin
Baye de S.t Iean Baptiste
Sobas
S. Xavier
S.t Miguel
Nacari
Torici
Onabas
S.te Rosalie
R. de Sonora
Tecorina
Comoripa
Zuaque
Nure
S.t Antoine
Isles de Sel
Guaimas
Hiaquim
Cacorim
P. de S. Xavier
Belen
Bacum
Torim
Bicam
R. d'Hiaqui
Rahum
Potam
Cedros
Conicari
NOUV.le ESPAGNE
Nabojoa
Guadalupe
Canamoo
MAYO
Tessia
P. de S. Martin
Corimpo
Hechojoa
S. Croix
R. de Mayo
Real de los Frayles
les Vierges
B. des Balenes
R. S.t Christophe
Guimies
Thebaida
S. Jean de Londo
S. Isidro
Reyes
S. Bruno
B. S.t Luc
S. Etienne
S. Nicolas
Coronados
B. des Sables
S. Jean
les SS Innocens
Nochebuena
Loreto
Carmen
Charai
Teguaco
Zibirijoa
MER DU SUD
Santiago
S. Jacque
Rio de S. Thomas
S. Xavier de Biaundo
Concho
Giganta
Ahome
S.t Michel
Mochicahui
B. de S.te Marie
Port de Danzantes
Farellon
P. du Nouvel An decouvert 1685.
Edües
Port de Matanzas
Yodivineggé
CINALOA
Gravée par Inselin.
35
34
33
32
31
30
29
28
27
26

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

May 1705.

ARTICLE LXXI.

LETTRES EDIFIANTES & curieuses, écrites des Missions étrangeres par quelques Missionnaires de la Compagnie de JESUS. *V. Recüeil.* A Paris chez Nicolas le Clerc, ruë Saint Jacques 1705. *in* 12. *pages* 287.

CE Recueil est un des plus curieux & des plus édifiants, que le Pere le Gobien ait donné au public. On y voit en detail l'état des Eglises du Royaume de Travancor, de

la Côte de la Pescherie, & de quelques unes de celles qui sont à la Chine. On y trouve plusieurs observations singulieres sur les mœurs de ces païs : & sur tout de nouvelles decouvertes touchant la Californie, qui avoit été jusqu'à present regardée comme une Isle, & qui neanmoins est jointe au continent de l'Amerique.

La premiere Lettre est écrite du Roiaume de Meduré, au Pere le Gobien. Le Pere Pierre Martin Jesuite François, de qui est cette Lettre, s'embarqua à Pondichery sur le Vaisseau de Mr. le Chevalier des Augers, qui eut la bonté de le faire mener à terre sur la côte de Travancor, après qu'on eut doublé le Cap de Comorin. La chaloupe ne pût jamais s'approcher de plus près qu'à trois lieuës de la côte: la Mer brisant par tout avec violence. Des Pescheurs du pais vinrent le querir dans un canot d'écorce, large seulement de deux pieds & long de huit. Pour l'empêcher de tourner, on l'avoit soutenu à droit & à gauche par un *Catimaron*; c'est

ainſi qu'on appelle une maniere de radeau fait de quelques groſſes pieces de bois liées enſemble. Il n'étoit que midi lors qu'on debarqua, & les ſables étoient déja brulans. Le P. Emanuel Lopez Jeſuite Portugais, qui depuis plus de cinquante ans travaille au ſalut des Malabares demeuroit à une lieuë de-là : le P. Martin y fut conduit ſur le ſoir & ſe repoſa deux jours avec ce fervent Miſſionnaire. Enſuite il continua ſa route le long de la côte, qui lui parut aſſez peuplée. Mais de tant de peuples il n'y a gueres que la *Caſte* des Peſcheurs qui ait embraſſé la Religion Chrétienne.

On appelle *Caſte*, l'aſſemblage de pluſieurs familles de même rang & de même profeſſion. Cette diſtinction de *Caſte* s'obſerve dans l'Empire du Mogol, dans le Roiaume de Bengale, dans l'Iſle de Ceylan, & dans la grande Peninſule de l'Inde. Il y a quatre *Caſtes* principales : celle des *Brames* la premiere & la plus noble de toutes : celle des *Rajas*, qui ſe diſent deſcendus de diverſes familles Roiales : celle des *Choutres*, qui

est partagée en plusieurs branches, & qui comprend les metiers les plus estimez, lesquels sont tous chacun une *Caste* particuliere, chaque metier étant renfermé dans sa *Caste*, & ne pouvant être exercé que par ceux dont les Parens l'ont exercé. Cependant la profession de Marchand, celle de soldat, & quelques autres sont communes à tous les *Choutres*. La quatriéme *Caste* est celle des *Parias* : ceux qui la composent passent pour infames, & sont exclus de presque tout commerce de la vie civile. Les Cordonniers, les Pescheurs, & ceux qui gardent les troupeaux sont en plusieurs endroits mis au nombre des *Parias*.

Dans les commencemens les Portugais ne firent pas assez d'attention à la difference qu'il y a entre les *Castes* basses & les autres. Ils traittoient indifferemment avec les unes & les autres, & prirent à leur service des *Parias* & des Pescheurs. Cela les a fait passer dans toute l'Inde eux & les Europeans pour des gens infames, avec lesquels on ne pouvoit avoir de commerce sans se deshonnorer : & ce prejugé a été

juſqu'à preſent un obſtacle invincible à la converſion des *Caſtes* les plus élevées. C'eſt ce qui a determiné pluſieurs fervens Miſſionnaires à prendre le parti de renoncer à toutes les coutumes d'Europe, d'embraſſer celle des Indiens en tout ce qui ne choque ni la foi ni les bonnes mœurs, de mener parmi eux une vie auſtere & penitente, de ſe naturaliſer à tous leurs uſages & de ne laiſſer aucun ſoupçon qu'ils ſoient Europeans. Cette methode eſt impraticable ſur le bord de la mer où les Europeans ſont établis; mais on la pratique avec ſuccés dans tous les lieux plus avancez dans les terres, comme dans les Roiaumes de *Maduré*, de *Tanjaour*, de *Marava* & de *Maiſſour*, où l'on fait incomparablement plus de converſions que dans le Roiaume de *Travancor*, qui eſt ſur les côtes. Il y a neanmoins pluſieurs Egliſes établies dans ce Roiaume, les plus conſiderables ſont *Cotate*, *Mampoulain*, *Reytoura*, *Podoutourcy*, *Culechy*, *Cabripatan*, le *Topo* & *Couyalan*.

C'eſt à *Cotate* qu'on envoïa le Pe-

re Martin pour apprendre la langue *Tamul* ou *Malabare*. *Cotate* eſt une aſſez grande Ville à l'extremité du Roiaume de *Travancor* du côté du Sud : elle eſt ſituée au pied des montagnes du Cap de *Comorin*, qui n'en eſt éloigné que d'environ quatre lieuës. Tous les quartiers de cette Ville ſont partagez entre les Miniſtres, ſans que le Prince y ait preſque aucune authorité. A deux lieuës delà on voit la plaine où Saint François Xavier arrêta lui ſeul, le Crucifix à la main, une grande armée de *Badages* qui venoient faire le degât dans le Roiaume de *Travancor*. Les peuples du Roiaume de *Travancor* & ceux de la côte de la Peſcherie ont une grande confiance à ſaint François Xavier qu'ils appellent le *grand Pere*. C'eſt à *Cotate* qu'eſt la principale devotion. On s'y rend de toutes parts pour la feſte du Saint, & il s'y fait ſouvent des miracles.

Le Roi de Travancor paye tous les ans un tribut au Roi de Maduré ; mais comme il ne le paye que malgré lui, les *Badages* ſont ſou-

vent obligez de le venir chercher les armes à la main. On pourroit les en empêcher en faiſant un bon retranchement dans un defilé qui eſt le ſeul paſſage pour entrer du Païs des *Badages* dans le Royaume de *Travancor*. Sans cela le Roi ne peut pas reſiſter à de ſi facheux voiſins. Le dernier Roi eſt le ſeul qui les ait vaincus : encore ſa victoire fut plûtôt un effet de ſon artifice que de la valeur de ſes troupes.

Le Royaume de Travancor eſt de tems immemorial gouverné par huit Miniſtres qui ont toute l'authorité, & qui ne laiſſent au Roi que le titre de Souverain. Le dernier Roi fit un Traité ſecret avec les *Badages*, & les laiſſa penetrer juſqu'à *Corculam*, qui eſt la Capitale & la principale fortereſſe de ſon état. Les *Badages* y étant entrez firent mourir un ou deux des Miniſtres : ce qui obligea les autres de prendre la fuite. Mais pendant que les *Badages* pilloient la Capitale, & s'y croïoient en ſûreté, le Prince qui avoit ſecretement fait aſſembler des troupes, les vint tout à coup atta-

quer dans la Ville, où il en tua un grand nombre. Il les poursuivit dans leur retraite, & les fit perir la plûpart. Après cette victoire il prit le gouvernement du Royaume, & il commençoit déjà à devenir redoutable à ses voisins, lorsque ceux de ses anciens Ministres à qui on n'avoit pas ôté la vie, conjurerent contre lui, & le firent assassiner. Ils ont mis sur le trône à sa place une de ses sœurs, à laquelle ils n'ont laissé que le nom de Reine sans aucune authorité.

C'est precisément au Cap de *Comorin* que commence la côte de la Pescherie. Cette côte forme une espéce de baye de plus de quarante lieuës, depuis le Cap jusqu'à la pointe de *Ramanancor*, où l'Isle de *Ceylan* est presque jointe à la terre-ferme par une chaine de Rochers. Il n'y a sur toute cette côte, que la rade de *Tutucurin* où les navires puissent passer l'hiver : deux Isles qui couvrent cette rade, en font la sûreté. *Tutucurin* est une Ville située presque à une égale distance du cap de *Comorin* & du passage de *Rama-*

nancor. Elle a plus de cinquante mille habitans, tant Chrétiens, qu'Idolatres. Les Hollandois y ont une forteresse & de grands magasins. Ils en tirent des revenus assez considerables, quoiqu'ils n'y soient pas absolument les maîtres. La côte de la Pêcherie appartenant en partie au Roi de *Maduré*, en partie au Prince de *Marava*.

Tutucurin, est la seule Ville de cette côte : on ne voit dans tout le reste que quelques villages, dont les principaux sont *Tala*, *Manapar*, *Alandalcy*, & *Pondicael*. Les *Paravas* qui en sont les habitans étoient riches pendant qu'ils étoient sous la protection des Portugais : maintenant ils sont reduits à une extrême pauvreté. Leur plus grand commerce aujourd'hui est de poisson qu'ils transportent dans les terres, & qu'ils échangent avec le ris & les autres provisions necessaires à la vie, dont leur côte est presque entierement depourvûë.

Ces pauvres gens, qui ont été autrefois instruits dans la Religion Chrétienne par S. François Xavier,

y ſont demeurez fermes depuis ce tems-là, & ſont encore aujourd'hui très-fervens. Ils ont toûjours été cultivez par des Jeſuites Portugais. Il y a quelques années que les Hollandois enleverent les Egliſes des *Paravas* pour en faire des Magaſins, & qu'ils prirent les maiſons des Miſſionnaires pour y loger leurs Facteurs : cette violence irrita extrêmement les peuples, ils la ſoufrirent neanmoins. Mais les Hollandois aïant entrepris de faire aller ces pauvres gens au Prêche, & aïant engagé un des plus riches à en donner aux autres le mauvais exemple : ſi-tôt que le Chef de la Nation en fut averti, il fit mettre ſes gens ſous les armes : ſe ſaiſit de l'Apoſtat au ſortir du Prêche, & le fit mettre à mort. Depuis ce tems-là les violences ont ceſſé : il eſt venu de nouveaux Directeurs de la Compagnie Hollandoiſe qui ont changé de conduite, & qui ont remis les choſes ſur l'ancien pied, où elles étoient auparavant.

Le commerce des Hollandois ſur cette côte, ſont premierement les

toiles qu'on leur apporte de *Maduré*, & qu'ils échangent avec le cuivre du Japon, & les épiceries des *Moluques.* Secondement la pêche des perles & des *Xanxus* : les *Xanxus* ſont de gros coquillages ſemblables à ceux avec leſquels on a coûtume de peindre les Tritons. Il eſt étroitement défendu aux Indiens d'en vendre à d'autres qu'à la Compagnie de Hollande, qui les aïant par ce moïen à bon marché, ne laiſſe pas de les revendre fort cher dans le Roïaume de Bengale : où on les ſcie pour en faire des braſſelets. Ceux qu'on pêche ſur cette côte, ont tous leurs volutes de droite à gauche. S'il s'en trouvoit quelqu'un qui eut ſes volutes de gauche à droite, les Gentils l'eſtimeroient infiniment, parce qu'ils s'imaginent que ce fut dans un *Xanxus* de cette eſpece qu'un de leurs Dieux fut obligé de ſe cacher.

La pêche des perles ſe fait en cette maniere. La Compagnie de Hollande permet aux habitans du païs d'avoir autant de bateaux pour la pêche qu'ils veulent en avoir : mais

chaque bâteau lui païe ſoixante écus ou quelque fois davantage. Vers le commencement de l'année les Hollandois envoïent dix ou douze bâteaux pour faire l'épreuve de la pêche: ſi l'épreuve reüſſit on publie qu'il y aura pêche cette année-là. Les Commiſſaires Hollandois viennent de *Colombo* Capitale de l'Iſle de *Ceylan* & preſident à la pêche. Châque bâteau à pluſieurs plongeurs, qui vont à l'eau tour à tour. Ils ſont attachez à une corde, dont le bout tient à la vergue du petit bâtiment & que les Matelots peuvent tirer ou lâcher par le moyen d'une polie. Celui qui plonge à une groſſe pierre attachée au pied afin d'enfoncer plus vîte, & une eſpece de ſac à ſa ceinture pour mettre les huitres. Quand il en trouve plus qu'il n'en peut apporter, il en fait un monceau. Quand il veut revenir à l'air il n'a qu'à tirer une petite corde differente de celle qui lui tient le corps, & on le tire auſſitôt. Aſſez ſouvent les plongeurs ſe battent ſous les eaux pour s'enlever les monceaux d'huîtres qu'ils ont

ramassées. Ce que l'on dit de l'huile que les plongeurs mettent dans leur bouche, ou d'une espéce de cloche dans laquelle ils s'enferment n'est point veritable. Les habitans de la côte de la Pescherie s'habituent de bonne heure à plonger, à retenir leur haleine, & s'y rendent habiles. La pêche du premier jour appartient au Roi de *Maduré* ou au Prince de *Marava*, suivant la rade où se fait la pêche. La pêche des jours suivans appartient aux maîtres des bâteaux : mais les Hollandois ont soin d'acheter les plus grosses perles. Ce sont-là les choses principales qui sont contenuës dans la Lettre du P. Martin.

La Lettre suivante qui n'est guere moins longue que la premiere, a été écrite à Mr. le Duc de la Force par le P. Fouquet ; elle est dattée de *Nan-tchan-fou* Capitale de la Province de *Kiamsi* à la Chine du 26. Novembre 1702. Ce Pere y rend conte à ce Seigneur si zelé pour le progrès de la Religion, de l'état de quelques nouvelles Eglises de la Chine : il se restraint à celles qui

ont été établies ou qui ſont gouvernées par les Jeſuites François, parce qu'il en eſt plus inſtruit. Ceux qui aiment la Religion auront de la joye de voir les progrès que fait l'Evangile dans ce vaſte Empire. Les Miſſionnaires s'établiſſent dans les grandes Villes & de là font des courſes Apoſtoliques dans tous les lieux des environs. La protection que l'Empereur & les Tribunaux de Pekin donnent aux Predicateurs de l'Evangile, n'empêche pas qu'ils n'ayent beaucoup à ſouffrir dans les Provinces éloignées de la part des Mandarins & encore plus de la part des Bonzes.

La troiſiéme lettre eſt du P. Tachard : elle eſt écrite au R. P. de la Chaize, de *Pondichery* le 30. Septembre 1703. Le P. Tachard marque que la nouvelle Miſſion des Jeſuites François dans le Royaume de *Carnate* commence à s'établir ſolidement. Le P. Bouchet qui a fait un nombre incroyable de converſions dans le *Maduré* en eſt Superieur. Il n'y a point d'endroit où les Miſſionnaires faſſent plus de

fruit, comme il n'y en a point où ils ayent plus à souffrir. La persecution y est presque continuelle. Cette année 1703. le P. Bouchet a été mis en prison : on lui a enlevé tous ses petits meubles: & on fut sur le point de lui envelopper les mains d'une toile de coton trempée dans l'huile & d'y mettre le feu. Le P. Mauduit qui est dans la même Mission, est actuellement en prison, où il a souffert beaucoup de mauvais traitemens Ce qui soutient les Missionnaires dans ces persecutions, c'est principalement la benediction que Dieu donne à leurs souffrances & à leurs travaux. Ceux qui sont à Pondicheri, & dans le Royaume de Bengale, n'ont pas tant à souffrir de la part des Idolâtres & ne menent pas une vie si dure & si austere : mais leur vie ne laisse pas d'être très-fatiguante & très-laborieuse. On compte plus de trente mille ames à Pondichery, dont il n'y a encore qu'environ deux mille Chrétiens.

Ces trois Lettres sont suivies d'un Memoire touchant l'état des Missions, nouvellement établies dans la

Californie par les Jeſuites Eſpagnols. Ce Memoire fut preſenté au Conſeil Royal de *Guadalaxara* au Mexique le 10. Fevrier de l'année 1702. par le P. Picolo Jeſuite, un des premiers Fondateurs de cette Miſſion.

Les Eſpagnols avoient eu connoiſſance de la *Californie* dès le tems qu'ils conquirent le Mexique, & conçûrent dès-lors le deſſein d'y faire un établiſſement. Mais ce deſſein qui avoit échoüé pluſieurs fois n'a été exécuté que ces dernieres années. En 1683. on y établit une petite Colonie : mais on fut obligé de la quitter au bout de quelque tems, & les deux Jeſuites qui avoient accompagné les Eſpagnols de la Colonie, allerent travailler dans les Roiaumes de *Cinaloa* & de *Sonora*. Le P. de Salvatierra Jeſuite qui travailloit depuis long tems pour retablir la Miſſion de la Californie, y arriva le 18. Octobre 1697. & y fut ſuivi quelques jours après par le P. Picolo, Auteur de ce Memoire.

Pendant que ces deux Peres travailloient au milieu de la *Californie*, où ils étoient entrez par Mer ; la

Providence permit que le P. Kino Jesuite Allemand l'un des deux qui y étoit abordé en 1683. s'y fit une route nouvelle par terre. Ce Pere travailloit avec beaucoup de zele dans le Roiaume de *Sonora.* Attentif à faire chaque année de nouvelles conquêtes à JESUS-CHRIST, il s'avança en 1698. du côté du Nord, le long de la mer jusqu'à la Montagne de sainte Claire, où il quitta le bord de la mer pour entrer dans les terres. Marchant toûjours du Sud-est au Nord-oüest, il decouvrit en 1699. les bords du *Rio-Azul*, ou la riviere bleuë, qui après avoir reçû les eaux de la *Hila*, va porter les siennes d'Orient en Occident dans le fleuve *Colorado.* Il passa le *Rio-Azul* & se trouva en 1700. proche du *Colorado.* L'ayant traversé, il arriva en 1701. dans la *Californie*, qui n'est separée du nouveau Mexique que par les eaux de ce fleuve. Cette découverte se voit d'une maniere plus sensible dans la Carte qu'en a fait le P. Kino lui-même & qu'on a fait graver dans ce recueil. Cette Carte avec celle des nouvelles Philippi-

nes que le Pere le Gobien promet donner au public dans le Recueil ſuivant, a été communiquée par le P. Alcazar, qui a enſeigné les Mathematiques à Madrit dans le College Imperial.

Pour revenir au Memoire preſenté par le P. Picolo, il y marque que le P. de Salvatierra & lui, après avoir inſtruit les *Californiens* des environs de *Concho*, où les Eſpagnols ont bâti un fort; ils ſe ſeparerent l'un & l'autre, pour aller inſtruire les peuples plus éloignez. Le P. de Salvatierra prit la route du Nord, & le P. Picolo celle du Midy & de l'Occident. En avançant chacun de leur côté, ils remarquerent que parmi les Nations qu'ils decouvroient quelques-unes parloient la langue *Monqui*, qu'ils ſçavoient déja, & les autres la langue *Laymone* qu'ils ne ſçavoient pas encore. Le *Laymon* eſt beaucoup plus étendu que le *Monqui*, & paroît avoir un cours general dans ce grand païs; c'eſt ce qui obligea les Peres de l'apprendre avec ſoin. Les Peres ayant fait pluſieurs Chrétiens par-

tagerent leur Miſſion en quatre, qui comprennent chacune pluſieurs Bourgades.

La Californie eſt aſſez bien placée dans les Cartes ordinaires. Pendant l'été les chaleurs ſont très-grandes le long des côtes , & il y pleut rarement : l'air eſt plus temporé dans les terres. Quand la ſaiſon des pluyes eſt paſſée, la roſée eſt ſi abondante tous les matins qu'on croiroit qu'il eut plû. Dans le mois d'Avril, de May & de Juin, il tombe avec la roſée une eſpéce de manne qui ſe congele & s'endurcit ſur les feuilles des roſeaux : elle eſt un peu moins blanche que le ſucre; mais elle en a toute la douceur. Le Climat eſt fort ſain : & depuis cinq ans que les Eſpagnols ſont dans ce pays, il n'y a point eu de maladies. On trouve dans tout le pays de grandes plaines & d'excellens pâturages. Il y a de fort bonne eau & des rivieres fort poiſſonneuſes.

Les arbres fruitiers y ſont beaux : tous les legumes & les grains qu'on y a ſemez y ſont très-bien venus. Il y a deux eſpéces de bêtes fauves

qu'on ne connoît point en Europe, & qui ont quelque choſe de la figure des Moutons. La premiere eſpece eſt de la grandeur d'un veau d'un ou deux ans : leur tête a rapport à celle d'un Cerf : leurs cornes ſont extraordinairement groſſes, & reſſemblent mieux à celles des beliers : leur poil eſt marqueté & plus court encore que celui des Cerfs : la corne du pied eſt grande & fenduë comme celle des bœufs ; la chair en eſt bonne & fort delicate. L'autre eſpéce differe moins de nos Moutons : ils ſont plus grands & ont beaucoup plus de laine. Cette laine ſe file aiſement, & eſt fort propre à mettre en œuvre. Pour les oiſeaux tous ceux du Mexique, & preſque tous ceux d'Eſpagne ſe trouvent dans la Californie. Il y a dans les terres des ſalines, dont le ſel eſt blanc & très-dur. La mer eſt fort poiſſonneuſe ; le poiſſon y eſt d'un bon goût : mais la pêche des perles rend ſur tout ces côtes fameuſes.

Les Californiens n'ont point de maiſons ; l'ombre des arbres les dé-

fend des ardeurs du Soleil pendant le jour : & ils ſe font des branches & des feuillages une eſpéce de toit contre le mauvais tems de la nuit. Pendant l'hyver ils s'enferment dans des caves qu'ils creuſent en terre, & y demeurent pluſieurs enſemble. Les hommes ſont tout nuds : ils ſe ceignent ſeulement la tête d'une bande de toile très-deliée, & portent au cou & quelquefois aux mains des nacres de perle aſſez bien travaillées. Leurs armes ſont l'arc, la flêche ou le javelot : & ils les portent toûjours à la main. Les femmes ſont vêtues un peu plus modeſtement : elles ont à la ceinture une eſpéce de tablier tiſſu de roſeaux comme les nates les plus fines. Elles ſe couvrent les épaules avec quelques peaux de bêtes, elles ſe ceignent comme les hommes la tête avec des reſeaux fort deliez : elles portent auſſi comme eux des coliers & des braſſelets. L'occupation la plus ordinaire des hommes & des femmes eſt de filer : leur fil ſe fait avec de longues herbes, ou des matieres cotoneuſes qui ſe trouvent dans les

écorces de certains fruits. Du fil le plus fin on fait les reseaux pour la tête, & du plus grossier on en fait des sacs & des rets pour pêcher. Les hommes font encore avec diverses herbes dont les fibres sont extremement serrées, une espéce de vaisselle, les piéces les plus petites servent de tasses; les mediocres d'assiettes, de plats, & de parosols; & les plus grandes de corbeilles à ramasser les fruits & même de poële & de bassins à faire cuire. Mais quand ces bassins sont sur le feu, il faut les remuer sans cesse de peur que la flamme ne s'y attache.

Les Californiens sont naturellement railleurs, & cependant ils ne laissent pas d'être dociles. Quand ils ont des difficultez sur ce qu'on leur a prêché, ils attendent le Predicateur après le sermon, les lui proposent & écoutent ses reponses avec patience. Ils n'ont aucune forme de gouvernement, ni aucun culte reglé. On a cependant remarqué qu'ils adorent la Lune, & qu'ils se coupent les cheveux en l'honneur de leur Divinité: & les donnent à

leurs

leurs Prêtres, qui s'en servent pour certaines superstitions. Chaque famille se fait ses loix à son gré : cette diversité des loix est cause de la division qui regne parmi eux & des frequentes guerres qu'ils se font.

ARTICLE LXXII.

I CESARI IN ORO. *Medailles du Cabinet Farnese expliquées par le Pere Paul Pedrusi de la Compagnie de Jesus. Tome premier dedié à son Altesse Serenissime Ranuce second du nom, Duc de Parme & de Plaisance contenant les Medailles des Empereurs Romains en Or.* A Parme de l'Imprimerie de Son Altesse Serenissime, l'an 1697. *in folio pages* 363.

Quoique ce livre ait paru peu de tems avant ceux dont nous parlons dans nos Memoires, nous avons crû devoir l'excepter de la regle commune & en donner l'Extrait avant de donner ceux des autres Tomes qui ont paru depuis le commencement de nos Memoires.

Le Cardinal Alexandre Farnese

Prince qu'on doit regarder comme un des reſtaurateurs des belles Lettres, a commencé vers le milieu du ſeiziéme ſiécle, le Cabinet dont le Pere Pedruſi communique au public les Treſors. Scaliger outré dans ſes loüanges comme dans ſes cenſures, a donné l'epithete de divin à ce riche amas de Medailles. Fulvio Orſini en a tiré ſon bel Ouvrage des Familles Romaines, & Mr. Spanheim connoiſſeur en cette matiere, s'il en eſt au monde, a temoigné plus d'une fois le plaiſir qu'il avoit eu à le parcourir. Ce Cabinet eſt demeuré long-tems à Rome dans le Palais Farneſe ; mais le dernier Duc de Parme forma l'utile & magnifique deſſein de rendre toutes ſes Medailles publiques, il les fit apporter de Rome à Parme & choiſit le P. Pedruſi Jeſuite pour les expliquer ; il en a déjà publié deux Tomes, le troiſiéme s'imprime & eſt fort avancé, les autres ſuivront ſelon l'ordre que le P. Pedruſi s'eſt preſcrit : il diſtingue les Medailles des Empereurs Romains par les metaux, & garde pour le dernier tome

les Medailles des Rois Grecs & Barbares. Ce premier Tome renferme tout ce que le Pere a trouvé dans le Cabinet Farneſe de Medailles d'or des Empereurs Romains, des Tyrans, de Sexte Pompée, d'Antoine, de Druſus &c. parfaitement gravées en vingt-huit planches : les bornes étroites dans leſquelles nous ſommes obligez de nous reſſerrer, nous empêcheront de ſuivre l'ingenieux Auteur dans des découvertes très-heureuſes : il a écrit en Italien, bien des Sçavans s'en plaindront ; mais le Duc ſon Maître lui avoit ordonné de preferer cette langue à la Latine. Son ſtyle eſt net, ſon expreſſion vive & noble, il enchaſſe avec Art les plus beaux morceaux de l'Hiſtoire Romaine ; mais il attend l'occaſion de les placer, il ne reſſemble point à ces Antiquaires trop preſſez d'employer les fruits d'une lecture precipitée, qui repandent avec profuſion & ſans ordre une érudition inutile : il propoſe ſes conjectures ſans oſtentation toûjours attentif aux moindres occaſions de relever le merite des autres

Antiquaires, ſuperieur à ceux même dont il emprunte quelque connoiſſance par le nouveau jour qu'il y donne & par le ſoin qu'il a d'y marquer ſa reconnoiſſance, pour donner quelque idée de la methode de ce Sçavant & Modeſte Antiquaire : nous croyons devoir extraire ſes explications ſur trois Medailles aſſez rares, la premiere qui eſt auſſi la premiere du livre, porte d'un côté la tête de Sexte Pompée avec cette Inſcription MAGNVS PIVS IMPERATOR ITER : la tête & l'Inſcription ſont entourées de deux branches de chêne en forme de couronne ; on voit ſur le revers deux têtes l'une du grand Pompée avec le bâton augural poſé derriere cette tête, l'autre de ſon fils aîné Cneius Pompeius avec un trepied poſé auſſi derriere la tête, l'Inſcription du revers eſt PRÆF. CLAS. ET ORAE. MAR. EX S C. c'eſt à dire *Præfectus Claſſis & oræ maritimæ ex Senatuſconſulto.*

Pluſieurs Antiquaires ont crû que la tête du premier côté de la Medaille, eſt celle du Grand Pompée.

Le P. Pedrusi est d'un sentiment different, il croit avec Messieurs Seguin & Patin, que c'est la tête de Sexte Pompée & il le prouve par trois raisons qui ne sont pas de simples conjectures. Plutarque nous apprend que les cheveux du Grand Pompée étoient naturellement redressez sur le front, on ne voit rien de semblable dans la tête representée au-devant de la Medaille ; mais on remarque assez sensiblement cette disposition de cheveux dans une des deux têtes gravées sur le revers, & la tête dont les cheveux sont un peu redressez sur le front, paroît être d'un homme avancé en âge, ce qui ne peut convenir qu'à Pompée le pere & non pas à son fils Sexte, mort à quarante ans.

L'Inscription de cette premiere face de la Medaille fournit à l'Antiquaire de Parme une nouvelle raison. Patin a sçavamment observé que le Grand Pompée n'a point pris le titre IMPERATOR ITER. Il n'est pas moins certain qu'il n'a jamais eu le surnom de PIVS.

Enfin si c'étoit la tête du Grand

Pompée, elle seroit entourée d'une couronne de Laurier & non pas d'une couronne de chêne : Pompée par une grace particuliere du Senat avoit eu la permission de porter publiquement une couronne de Laurier les jours solemnels, honneur trop distingué pour avoir été oublié par celui qui a fait frapper la Medaille, la couronne de Laurier feroit connoître le Grand Pompée, la couronne de Chêne fait connoître son fils Sexte Pompée qui faisoit gloire d'avoir donné en Sicile un azile assuré contre la fureur des Triumvirs, à tant de Citoïens qu'il rendit à leur Patrie après la Paix de Misene. La couronne de Chêne s'accordoit à ceux qui avoient sauvé la vie à un Citoïen Romain.

Le P. Pedrusi continuant d'expliquer la Medaille, dit que le surnom de *Pius* fut donné aux deux enfans de Pompée à cause du zele qu'ils marquerent à vanger leur pere, ils se firent honneur d'un si beau nom, & dans la Bataille de Monda, les deux fils de Pompée, comme M. Seguin l'a remarqué, avoient fait mettre ce

mot *Pietas* ſur les enſeignes militaires.

D'autres Medailles font connoître que Sexte porta comme ſon pere le ſurnom de *Magnus* ; le fils cependant étoit bien different du pere, le Pere avoit merité le nom de Grand en exterminant en quarante jours tous les Pirates, le fils n'avoit rien de grand que d'être un grand Pirate.

Les têtes du revers ſont, comme on l'a dit, celles du Grand Pompée & de ſon fils aîné, le bâton augural eſt mis derriere la tête du pere pour montrer qu'il avoit été augure : Sexte lui ſucceda dans cette dignité par les ſoins de Ciceron, comme Ciceron lui-même nous l'apprend dans la 3e. Philippique, le trepied marque le Pontificat auquel Sexte parvint, ſelon Appien, ſon frere l'avoit peut-être été. L'Inſcription du revers eſt claire, Velleius nous apprend que le Senat accorda le commandement des Côtes & des Armées Navales à Sextus.

Cette explication du P. Pedruſi découvre bien des fautes de Mezza-

barbe, la plûpart des Medailles qu'il attribuë au Grand Pompée, appartiennent à ſon fils, il a changé en couronne de Laurier, la couronne de Chêne qui eſt ſur cette Medaille où Fulvio Orſini l'avoit reconnuë avant nôtre Auteur : il pretend que Sexte n'eſt appellé *Pius* que pour avoir ſauvé pluſieurs Citoïens, le ſçavant Jeſuite content d'inſtruire, ne s'amuſe point à relever ces fautes. Il pouvoit confirmer ſon ſentiment par diverſes Medailles rapportées par Mezzabarbe, ſur l'une, c'eſt la ſeconde parmi celles de Sextus, on lit tout au long SEXTVS MAGNVS PIVS. Sur les autres aſſez ſemblables à la Medaille dont on diſpute, on voit ces deux fameux freres Siciliens Amphinome & Anape, ſauvant de l'Incendie du Mont Etna l'un leur Pere, l'autre leur Mere, qu'ils portent ſur leurs épaules : ce ſymbole prouve que le nom de *Pius* marque la pieté de Sextus envers ſon pere & que ces Medailles n'appartiennent point au Grand Pompée, mais à ſon fils qui fut long-tems maître de la Sicile ;

pour la même raiſon on a gravé le Monſtre Scilla ſur des Medailles que Mezzabarbe a tort d'attribuer à un autre qu'à Sexte Pompée.

La ſeconde Medaille de ce beau recueil dont nous parlerons, eſt un Medaillon de Valens, fort rare, d'un côté l'on voit la tête de Valens avec cette inſcription. DN VALENS MAXIMVS AVGVSTVS. DN. ſignifie *Dominus noſter* au revers on voit la nouvelle Rome Conſtantinople, diſtinguée par un éperon de navire qu'elle foule aux pieds, de la main gauche elle ſoutient un ſceptre & de la droite un globe ſur lequel eſt une victoire qui lui preſente une couronne, on lit au tour du revers GLORIA ROMANORVM.

Un Antiquaire croit pouvoir établir ſur cette Medaille la parenté de Valens & de Conſtantin, & la nobleſſe du premier *Maximus* lui paroît un nom de famille ſur les Medailles de ces deux Empereurs. C'eſt dementir tous les Hiſtoriens ; mais a t'on un fondement raiſonnable pour les dementir ? Quand on veut

opposer une Medaille aux Historiens, il faut que le sens de la Medaille ne soit pas douteux, qu'elle ne puisse absolument recevoir une explication qui concilie la Medaille avec l'histoire. Est-on ici dans le cas? n'est-il pas plus naturel de regarder sur les Medailles de Constantin & sur le Medaillon de Valens, *Maximus* comme un surnom qu'une juste admiration ait donné à Constantin, & qu'une flaterie prevenante ait offert de bonne heure à Valens? Les Historiens sont en seureté quand on ne les attaquera que par de semblables conjectures.

La troisiéme Medaille dont nous parlerons, est encore une de celles qui paroissent contredire les Historiens: elle est du Tyran Jean qui avoit été Secretaire d'Etat sous Honorius & qui usurpa l'Empire après la mort de son maître: d'un côté de la Medaille on voit la tête du Tyran autour de laquelle on lit ces mots D N. Dominus noster IOHANNES P. *Pius* F. *Felix* AV G. *Augustus*: sur le revers une victoire assise soutient des deux

mains un bouclier posé sur un tronc d'arbre, & soutenu aussi par un petit genie placé debout vis-à-vis de la victoire : le Monogramme de Jesus-Christ est sur le bouclier dans le champ de la Medaille, on voit ces deux lettres, R du côté de la victoire, V sur la tête du genie; au bas ces autres lettres C O M O B & au tour on lit tout du long VICTORIA AVGVSTORVM, les mêmes lettres COMOB sont sur six Medailles de Placide Valentinien fils de Constance & de Placidie sœur d'Honorius, & la premiere Medaille de cet Empereur gravée dans le recueil dont nous parlons, a le revers entierement semblable à celui de la Medaille du Tyran Jean, excepté que dans le bouclier au lieu du Monogramme de Jesus-Christ on lit V O T.

X

M V L T.

X X.

Il faut avouër que la Medaille du Tyran comparée avec les Historiens de ce tems-là fait naître dans l'esprit des difficultez considerables: les

lettres COMOB. font croire qu'elle a été battuë à Conſtantinople. L'Inſcription VICTORIA AVGVSTORVM ſemble dire qu'elle a été frappée à l'occaſion d'une victoire remportée par Jean d'intelligence avec un autre Auguſte ; cependant ſi on conſulte les Hiſtoriens, l'un & l'autre paroît difficile, loin que Jean pendant une Domination de dixhuit mois ait été d'intelligence avec les autres Empereurs, il avoit detrôné Valentinien dont le jeune Theodoſe prit hautement le parti, c'eſt ſur leurs troupes que Jean a remporté la ſeule victoire marquée dans l'hiſtoire de ſa Tyrannie : Theodoſe n'a eu garde de ſouffrir qu'il fit battre monnoye à Conſtantinople, & Jean n'a pas dû attribuer à pluſieurs Auguſtes une victoire qu'il remportoit lui ſeul ſur les deux autres. Le denoüement de ces difficultez ne paroît pas aiſé ; cependant le judicieux Antiquaire de Parme n'a pas crû devoir ſe tirer d'affaire en abandonnant les Hiſtoriens, il a crû au contraire que pour reüſſir dans l'ex-

plication de la Medaille, il falloit tâcher de la concilier avec l'histoire, il l'a entrepris, & il l'a entrepris avec succès ; une conjecture très-ingenieuse leve toutes les difficultez. Le Tyran, dit ce sçavant hommes, vouloit imposer aux peuples de l'Occident, & faire croire qu'il étoit reconnu par Theodose pour donner encore plus de force à cette conjecture que l'Auteur ne lui en donne, il faut supposer que la Medaille a été frappée à l'occasion d'une victoire anterieure à la guerre declarée entre Theodose & le Tyran, l'Histoire du tems donne lieu à cette nouvelle conjecture : ce fut Ætius general de reputation qui porta Jean à prendre la pourpre, le Tyran homme d'esprit & habile negociateur, envoia ce General en Pannonie sous pretexte d'en chasser les Huns ; mais en effet pour traiter avec eux & pour les amener en Italie avec les troupes Romaines qui leur étoient opposées, quelque leger avantage d'Ætius sur les Huns a suffi pour donner occasion à la Medaille.

Quand même ces conjectures seroient moins vrai-semblables ; on ne se croit pas reduit à condamner d'imposture tous les Historiens : il n'est pas entierement certain que ces lettres COMOB marquent une Medaille frappée à Constantinople, du moins cela est moins certain que l'Antiquité des Historiens qu'on voudroit revoquer en doute : le Monetaire dans un siecle où les Arts étoient fort negligés, a pû prendre pour modele une Medaille des Empereurs precedens sans tant raffiner sur l'expression, & même il n'est pas impossible que le Tyran eut un fils qu'il eut declaré Auguste à l'exemple des Tyrans Constantin, Magnence, Maxime.

Nous passons beaucoup d'autres Medailles rares, un Marc-Antoine dont la tête est sur la premiere face & dont le revers porte une figure assise sur un rocher qui tient de la main droite un javelot, de la gauche un bouclier où l'on voit la tête d'Hercule avec la peau de Lion : l'Inscription de la premiere face est M. ANTONIVS III. VIR,

R. P. C. c'est-à-dire *Marcus Antonius Triumvir Reipublicæ constituendæ.* L'Inscription du revers est L. REGVLVS IIII. VIR A.P.F. c'est-à-dire *Lucius Regulus quartumvir auro publico ferrundo* : il faut suppléer *præpositus.* Cette Medaille nous apprend que quatre Magistrats appellez *quartumvirs* avoient l'Intendance de la monnoye & des Medailles, ils n'étoient d'abord que trois, l'un avoit soin de l'or, l'autre de l'argent, le troisiéme du bronse, Cesar ajoûta à ces trois Directeurs particuliers, un Directeur general de la monnoye, Charge qu'Auguste supprima.

Pour entendre les figures du revers, il faut avoir recours à l'Histoire, elle nous apprend que les familles Romaines aussi bien que les grandes Maisons de nôtre temps avoient chacune sa chimere : les Antoines vouloient passer pour descendans d'Hercule, & Marc-Antoine se vantoit de ressembler de visage à ce demi-Dieu.

Voici d'autres Medailles fort singulieres qui se trouvent dans le Ca-

binet Farnese, & que le Pere Pedrusi explique dans le Tome dont nous donnons l'Extrait.

Une Medaille de Vitellius qui prouve que Joseph s'est trompé, quand il a dit que cet Empereur n'avoit point d'enfans : l'Inscription est LIBERI IMP. GERM. AVG. *liberi Imperatoris Germanici Augusti.*

La Medaille de Trajan avec l'Inscription FORVM ROMANVM, une autre du même Trajan avec l'Inscription TRIVMPHVS PARTHICVS.

La Medaille de Matidie Auguste, niéce de Trajan par sa sœur Marciane.

La Medaille de Commode avec l'Inscription HERCVLI ROMANO AVG.

La Medaille de Pertinax avec l'Inscription OPI DIVINÆ.

Enfin la Medaille de Victorin avec l'Inscription LÆTITIA AVG.

ARTICLE LXXIII.

DECLARATIO ET RESPONSIONES ab Archiepiſcopo Sebaſteno, cum in Urbe eſſet, EE. DD. Cardinalibus traditæ, & jam orbi panditæ Chriſtiano. C'eſt-à-dire, *Declaration & Réponſes données aux Cardinaux par l'Archevêque de Sebaſte pendant qu'il étoit à Rome, manifeſtée à tout le monde Chrétien en* 1704. in 8°. pp. 225.

LA cauſe de M. de Sebaſte fait aſſez de bruit dans le monde, pour qu'on ſouhaite d'être inſtruit de ce qui a fait le fond de ſon procès. Ce volume nous en fournit les piéces les plus importantes. Ces piéces contiennent les reponſes de Mr. de Sebaſte aux accuſations qui lui ont été faites. Ce Prelat les avoit faites imprimer à Rome en 1701. & elles y furent condamnées le 3. d'Avril de l'an paſſé, comme contenant une doctrine & des aſſertions pour le moins ſuſpectes, ſingulieres, contraires aux Conſtitutions Eccleſiaſ-

tiques, & capables d'induire les Fidelles dans des erreurs déjà condamnées, & de les engager dans de mauvaiſes opinions. On défendit auſſi d'imprimer ou de faire imprimer ces piéces, de les lire, ou de les garder. Pour l'Archevêque de Sebaſte on declara que n'ayant point ſatisfait au Saint Siege ſur les accuſations qui lui avoient été intentées, on lui ôtoit abſolument l'adminiſtration des Miſſions de Hollande, qui lui avoit été confiée par une commiſſion revocable à la volonté du S. Siége & pour les fonctions de laquelle il étoit déjà *ſuſpens*. En même tems le Pape ordonna à la Congregation de la Propagation de la Foi, de proceder au choix d'un nouveau Vicaire Apoſtolique. Ce Decret du S. Siege n'a pas empêché quelques perſonnes attachées à M. de Sebaſte de faire réimprimer ces mêmes piéces. Il eſt vrai que ceux qui ont fait cette nouvelle édition, declarent que c'eſt contre l'intention & la volonté de ce Prélat.

La ſeconde de ces piéces eſt la plus conſiderable : elle eſt moins

vague & entre dans un plus grand détail : elle contient presque tout ce qui est dans la premiere : c'est pour cela qu'on s'y attache particulierement dans cet Extrait. Les Cardinaux ayant fait communiquer à l'Archevêque de Sebaste un écrit, qui comprenoit divers chefs d'accusation, ce Prelat y fit ses reponses, & les fit imprimer.

On lui objectoit qu'il y avoit de grandes divisions entre les Missionnaires de Hollande; que les deux partis se dechiroient mutuellement; mais que ceux qu'on appelloit *Rigoristes*, étoient plus emportez que les autres ; qu'ils s'écartoient de la route ordinaire dans l'administration des Sacramens; qu'ils étoient odieux aux Catholiques : que cependant on disoit publiquement que M. de Sebaste les appuyoit, & qu'il ne se gouvernoit que par leurs avis. Le Prelat repond que les divisions ne sont pas si grandes qu'on le dit, qu'elles sont notablement diminuées; & que si par les *Rigoristes* on entend ceux qui aiment mieux plaire à Dieu qu'aux hommes, & qui

ont du zele pour maintenir la Diſcipline Eccleſiaſtique, il avouë qu'il appuye ceux-là plus particulierement : mais qu'il ne manque pas pour cela d'affection pour les autres, & qu'il leur donne quand il eſt neceſſaire, de ſalutaires avis.

On lui reprochoit en ſecond lieu que ces *Rigoriſtes* qu'il protegeoit, diſoient publiquement dans leurs Sermons, que *Dieu ne veut pas le ſalut de tous les hommes en particulier*, & que ſeize témoins depoſoient l'avoir entendu de Mr. Schur Miſſionnaire de Rotterdam : que le même Eccleſiaſtique interpretoit des ſeuls predeſtinez ces paroles de S. Paul, *Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvez* : que quatorze témoins aſſûroient l'avoir entendu : que ſix depoſoient que Mr. Sluyter auſſi Miſſionnaire de Rotterdam, avoit dit la même choſe. M. de Sebaſte répond qu'il n'étoit pas encore Vicaire Apoſtolique quand l'affaire de M. Schur eſt arrivée, & que M. de Caſtorie après avoir examiné l'affaire, declara cet Eccleſiaſtique innocent : que pour ce qui regarde M.

Sluyter, les témoins qui ont deposé contre lui, étoient amis de Monsieur Van-Wick & d'un Jesuite; & que d'autres ont deposé en sa faveur. De plus que si quelques Missionnaires avoient dit qu'on peut donner aussi au passage de S. Paul, ce sens : Dieu veut que tous les hommes soient sauvez parce qu'il veut en sauver quelques-uns dans tous les états : ils n'auroient rien dit qui ne fut expressement dans saint Augustin ; Ce même S. Docteur enseignant de plus que Dieu ne veut le salut que des predestinez.

On ajoûtoit que quatorze témoins assuroient avoir ouï le même M. Schur qui enseignoit, que *Jesus-Christ n'étoit pas mort pour tous les hommes en particulier, mais seulement pour des hommes de toute sorte de condition* : que huit témoins ajoûtoient qu'il avoit dit, que *Jesus-Christ sur la Croix n'avoit prié que pour les predestinez* : que neuf témoins deposoient la même chose de Mr. Oosterling Missionnaire de Delphes, & de Mr. de Bont : que ces deux derniers & M. Erkel avoient dit que

Dieu ne donne à aucun des reprouvez des graces ſuffiſantes pour le ſalut, & que *nulle ignorance invincible n'excuſe du peché* : & que cette derniere propoſition avoit été avancée par M. de Sebaſte lui même : & que tout cela étoit averé par la depoſition d'un grand nombre de témoins. Le Prelat répond, que les Propoſitions de ces Eccleſiaſtiques ont un ſens Catholique, & qu'elles ſe trouvent dans S. Fulgence, ou bien que les témoins n'ont pas bien pris la penſée de ces Eccleſiaſtiques ; que pour ce qui regarde l'ignorance invincible, leur depoſition eſt fauſſe, perſonne n'enſeignant cette doctrine.

On lui reprochoit encore que ceux d'entre les Miſſionnaires qu'on accuſoit de Janſeniſme, ſe contentoient de dire qu'ils ne tenoient que la doctrine de S. Auguſtin, ſans marquer en quoi leurs ſentimens étoient differens de ceux de Janſenius : que Mr. Walvis l'un d'entre eux avoit dans un Sermon fait l'éloge de Janſenius & de ſa doctrine, & qu'il y avoit dit qu'on n'avoit condamné ſon Livre que par jalou-

ſie. M. de Sebaſte répond que ſes Miſſionnaires parlent peu des matieres de la grace, qu'il a eu ſoin de reprimer les broüillons qui ont voulu renouveller les diſputes ; qu'il eſt vrai que M. Walvis a parlé dans un Sermon de Janſenius ; mais qu'il n'avoit rien dit à ſon avantage qui ne fut tiré de quelque Auteur Jeſuite, & qu'il n'en avoit parlé que par occaſion dans une controverſe contre les Calviniſtes.

On objectoit encore que M. de Sebaſte prenoit la défenſe de tous ceux qui étoient accuſez de Janſeniſme ; que tous les Provicaires étoient liez avec ces gens-là ; que M. Catte, M. Van-Heuſſen, M. Zuawen tous trois Provicaires étoient coupables des mêmes fautes, & que les deux premiers avoient approuvé divers Livres mauvais & condamnez. Le Prélat répond qu'il défend ceux qui ſont accuſez de Janſeniſme, & qu'il fait leur éloge, parce qu'il les croit innocens : que ſes Provicaires n'ont point, avec ceux qu'on a accuſé de Janſeniſme, d'autres liaiſons que celles de la charité : &

qu'ils n'approvent la doctrine de ces perſonnes que parce qu'elle eſt Catholique ; que l'approbation qu'ils ont donnée à quelques livres défendus, a été donnée dans des circonſtances qui les rendent moins coupables.

Enfin on fait une longue liſte des mauvais Livres imprimez, vendus & diſtribuez par des Catholiques de Hollande ſans qu'il y ait remedié. A quoi M. de Sebaſte répond que quelques-uns de ces Livres n'ont été ni compoſez, ni imprimez en Hollande : que les autres ont été imprimez à ſon inſçû, ou avant qu'il fut Vicaire Apoſtolique.

Ce ſont-là les principaux chefs d'accuſation contre Mr. de Sebaſte avec les réponſes qu'il a faites. On ſera ſans doute ſurpris que les Partiſans de ce Prélat ayent eux-mêmes fait imprimer cette piéce, malgré la défenſe expreſſe du St. Siége; puiſque cette piece ſeule, quand même on n'auroit point d'égard aux autres qui ſont demeurées ſecrettes, n'eſt que trop ſuffiſante pour juſtifier la conduite du St. Pere, dont l'équité,

l'équité, la ſageſſe, la moderation ont ſur tout éclaté dans cette fameuſe affaire.

ARTICLE LXXIV.

SUITE DU LIVRE DE Monſieur le Marquis Orſi.

Septiéme & dernier Dialogue.

MOnſieur le Marquis qui deſtine ce dernier Dialogue à la défence des autres Auteurs Italiens ſe plaint que le P. B. ait ſemblé ne pas connoître les hommes de belles Lettres qu'a donnez l'Italie, s'étant borné à ne parler que du Taſſe, du Guarini, & de Bonarelli. Cependant, ajoûte-t-il, Petrarque & ſes Imitateurs, Bembo, Caſa, Caro, Molza, Tanſillo, Agnolo de Coſtanzo ſont aſſez fameux pour meriter le ſouvenir du P. B. & c'eſt dommage, pourſuit-il, que le recueil des poëſies Italiennes qui a paru depuis, n'eut pas encore vû le jour, quand ce P. imprima la maniere de bien penſer.

Toutes les objections, continuë Mr. le Marquis, que les François ont formées contre le *Paſtor fido* du Guarini, n'approchent pas de celles que les beaux eſprits d'Italie avoient faites avant eux, & il paroit, ajoûte-t-il, qu'ils n'avoient point auſſi lû les ſçavantes reponſes qu'on y avoit faites. Le P. Rapin n'auroit point reproché au Guarini d'avoir moins penſé à dire les choſes naturellement qu'à les dire avec eſprit, & d'avoir donné à ſes Bergers des mœurs éloignées de leur condition, s'il avoit appris de Peſcetti quelle eſpece de Bergers on introduit dans cette Paſtorale, & s'il avoit lû tout ce qu'on a écrit ſur les ornemens & ſur les endroits brillans & vifs de cette piéce. Ce ſont-là les connoiſſances, pourſuit toûjours l'Auteur Italien, qui ont manqué aux Critiques François.

Avant que d'examiner en détail les penſées qu'on critique dans le Guarini, l'Auteur Italien entreprend de refuter deux défauts que Mr. Baillet trouve dans le *Paſtor fido*. L'un conſiſte en ce que cette Piece

n'eſt point dans les regles d'Ariſto-te, & l'autre en ce que c'eſt le Livre le plus pernicieux aux bonnes mœurs, & le plus capable d'inſpirer le poiſon de l'impureté que jamais on ait fait. M. le Marquis repond au premier point, que l'Auteur même du *Paſtor fido* a bien fait voir combien ce reproche étoit mal fondé. Pour ce qui eſt du ſecond point, quoique Mr. le Marquis le regarde comme l'objection d'un Pere ſpirituel qui craint toûjours pour l'ame, plûtôt que comme celle d'un Critique. Voici neanmoins comme il y repond. Premierement, dit-il, il ne faut pas juger du *Paſtor fido* par les Traductions Françoiſes qu'on a faites de certains morceaux de cette Paſtorale, dans leſquelles les Traducteurs ont mis de l'impieté. Madame de la Suze par exemple eſt la ſeule qui ait réüſſi dans la Traduction qu'elle a faite de certaine ſcene où on voit ces quatre vers :

Sans doute ou la nature eſt imparfaite en ſoi,

Qui nous donne un penchant que condamne la loi,
Ou la loi doit passer pour une loi trop dure
Qui condamne un penchant que donne la nature.

Au reste ajoûte Mr. le Marquis, ces vers ne signifient en substance autre chose que ce qu'ont dit les plus grands Saints quand ils se sont plaints de trouver dans leurs membres une Loi qui repugne à la loy de leur esprit. Il est étonnant que M. le Marquis ait osé comparer les sentimens d'une Bergere amoureuse qui se plaint que *la loi est trop dure*, avec ceux de Saint Paul qui se plaint des obstacles qui s'opposent dans lui à l'observation de la loi, qu'il aime & à qui il sacrifie ses repugnances. L'Auteur Italien est en cela aussi condamnable, qu'il l'est encore dans la suite quand il veut justifier les libertez du *Pastor fido*, par celles qu'on voit dans quantité de Livres François, à qui les honnêtes gens ont rendu en France la justice qu'ils meritent en les éloignant de leurs yeux & de leurs cabinets.

Mr. le Marquis paſſe à la défence d'une penſée qui ſe trouve dans un Madrigal que le Guarini compoſa ſur la mort de Loüis Gradenigo, les *Muſes vous pleureroient*, dit le Poëte, *ſi elles n'étoient mortes, & enfermées avec vous dans le tombeau.* Le P. B. ſur cette penſée avoit remarqué après Coſtar, que Bion s'étoit contenté de faire pleurer les amours ſur le tombeau d'Adonis, & que Pindare avoit fait ſeulement pleurer les Muſes ſur celui d'Achille. Mais que le Guarini enterre les Muſes avec une perſonne morte. Le P. B. ajoûte que l'amour & l'honnêteté ſont demeurez dans le monde après la fameuſe Laure, bien que Petrarque les ait fait partir de ce monde avec elle. Le Bel eſprit Italien ravi de pouvoir défendre deux fameux Auteurs en même tems, rapporte un endroit de l'Oraiſon funébre que Liſias compoſa à l'honneur de ces genereux Grecs qui furent tuez à la bataille de Salamine, où cet Orateur enferme avec eux dans le même ſepulchre la liberté de la Grece. Le P. Cauſſin a fourni encore à

l'Auteur Italien un paſſage ou l'Orateur Demade enſevelit avec Epaminondas le courage des Thebains. Sans doute qu'Ariſtote qui loüe la penſée de Liſias & le P. Cauſſin qui cite celle de Demade, étoient, ajoûte Mr. le Marquis, d'auſſi grands Maîtres en éloquence que l'Auteur de la maniere de bien penſer.

On peut repondre ici que le P. B. a plûtôt badiné ſur les penſées de Petrarque & du Guarini qu'il n'a pretendu les critiquer veritablement, cela paroît aſſez à la maniere dont il en parle. Mais quand même il les auroit critiquées, il y a de la difference entre les penſées des Auteurs Grecs & celles des Auteurs Italiens. La Grece ayant perdu en quelque façon ſa premiere liberté à la journée de Salamine, Liſias avoit droit de l'avoir enfermée avec eux dans le tombeau ; Thebes n'ayant produit entre Epaminondas & Demades aucun grand homme, ce dernier avoit droit d'enſevelir avec Epaminondas la valeur des Thebains. Mais quelle raiſon d'enterrer les Muſes avec Gradenigo à moins

qu'elles ne fussent mortes de douleur, ce qui est bien difficile à croire puis qu'elles ont survecu à Homere, à Virgile & à Horace. Pour ce qui est de Petrarque quelque estime qu'il eut pour sa chere Laure, c'étoit faire trop de tort à toutes les autres femmes que de faire sortir du monde avec elle l'amour & l'honnêteté.

On doit juger du Geant Encelade qui vomissant des feux contre le ciel fait douter *s'il est le foudroyé ou le foudroyant*; on doit, dis-je, en juger comme nous avons fait de *l'Ecu* & de l'*Ecuyer* du Tasse, il est certain que ces jeux de mots quand ils sont recherchez, & même quand ils ne le sont pas, ont je ne sçay quel air d'affectation que tout homme de bon goût leur trouve; le Guarini n'est excusable qu'en ce qu'il n'a pas placé dans le corps de la Pastorale; mais dans le Prologue, son Geant, qu'on ne sçait *s'il foudroye ou s'il est foudroyé*, encore est-ce un mauvais debut.

Le discours roule ensuite sur quelques pensées du Bonarelli, du

Teſti, & de Petrarque. Le premier fait ainſi parler le Berger Aminte, à Celie qui le fuyoit; *je vous ſuivrai par tout, je reconnoitrai vos pas aux fleurs qui ſeront en plus grand nombre ſur vôtre chemin, j'aurai le plaiſir de reſpirer l'air que vous aurez reſpiré vous même, & je le reconnoîtrai à je ne ſçai quelle fraicheur plus douce.* Le Teſti a dit des yeux d'une belle perſonne, que le *ſoleil & les étoilles n'avoient de beauté qu'autant qu'ils leur reſſembloient.* On lit quelque choſe de ſemblable dans Petrarque à l'occaſion des beaux yeux de ſa chere Laure. Toutes ces penſées avoient paru pleines d'affectation à l'Auteur de la maniere de bien penſer, & Mr. le Marquis pretend montrer par quantité d'exemples, dont Virgile même en fournit quelques uns, que ces ſortes d'expreſſions ſont permiſes aux amantes.

Le Bel Eſprit Italien ne voulant pas s'arrêter à défendre le Cavalier Marin, à cauſe du relachement que cet Auteur a cauſé par ſon exemple & par ſes Ouvrages dans la Poëſie Italienne, fait ſeulement ſon caractere. Les defauts, dit-il, ſont doux,

agreables, pleins d'aménité, il a sçû envelopper les matieres les plus difficiles sous des expressions enjoüées, & la douceur de ces justes cadences cache souvent la foiblesse de ses pensées.

De mechants Poëtes, continuë l'Auteur Italien, ayant porté jusqu'à l'excès le style & la maniere de composer du Cavalier Marin, se rendirent & lui aussi également odieux en se vantant de marcher sur ses pas. Le Preti & l'Achillini vécurent en ce tems-là. Le premier fut bien plus retenu que le Cavalier Marin, & l'Achillini, homme d'ailleurs versé dans plusieurs sciences ne cherchant dans ses poësies que le sublime, donna dans les hyperboles les plus hardies. C'est cet Achillini à qui le Cardinal de Richelieu envoia mille écus pour recompense d'un Sonnet sur la reduction de la Rochelle. Nous avons aussi un excellent Sonnet du Preti sur l'ancienne Rome, dont le P. B. parle si avantageusement dans la maniere de bien penser. L'Auteur Italien après avoir encore nommé par-

mi les gens de belles Lettres Antoine Muratori, le Maggi & M. de Lemene, passe à raconter les grands services que rend aux belles Lettres, la fameuse Academie de Rome dans laquelle le Souverain Pontife qui gouverne maintenant l'Eglise avec tant de sagesse, Clement XI. a bien voulu prendre place aussi bien que tant d'Illustres Cardinaux qui joignent aux soins glorieux qu'ils prennent pour l'Eglise, les agreables occupations que fournissent les belles Lettres de l'Academie de Rome. Le Bel Esprit Italien passe à celle de la Crusca à laquelle il donne la gloire de n'avoir jamais été susceptible de ce mauvais goût qui a quelque fois regné en Italie. Elle a toûjours été l'asyle du bon sens & de la raison qui ne sçavoient où se retirer dans ces tems malheureux où le mauvais goût comme un torrent, avoit inondé toute la Province.

Ce n'est pas assez à l'Auteur Italien, d'avoir defendu comme il a fait, les Poëtes Italiens: le P. B. n'aiant pas épargné leurs Orateurs, il ne falloit pas aussi les laisser sans défense. Le Cardinal Pallavicin est celui qui

entre le premier sur les rangs. Cet habile homme étant encore Jesuite & dediant un de ses Ouvrages à *Monsignor Rinvecini* Archevêque de Fermo, dit à ce Prelat pour le loüer de divers traitez qu'il avoit écrits touchant les fonctions Episcopales, *que des matieres si seches & si dures, mais traitées avec tant d'esprit, tant de politesse & tant d'éloquence, ont quelque chose de plus surprenant que ces jardins delicieux qui paroissent tout à coup sur des rochers affreux & steriles avec le secours de la magie.* La comparaison n'a pas plû à l'Auteur de la maniere de bien penser qui trouve que le Cardinal Pallavicin donne à entendre sans y penser que les Ouvrages du Prelat n'avoient pas plus de solidité ni de fonds que ces jardins delicieux que l'enchantement forme & detruit dans un moment. L'Auteur Italien qui juge autrement de la comparaison, pretend qu'elle ne roule qu'entre la beauté de ces jardins bâtis sur des rochers & la maniere eloquente & polie dont le Prelat avoit mis en œuvre des matieres si peu susceptibles d'agré-

ments. Là dessus il donne des regles tirées des meilleurs Rheteurs pour ce qui regarde les Comparaisons, les Metaphores & les Images ; il montre la difference qui se trouve entre elles ; & enfin il conclut que la critique du P. B. ne tombe pas bien sur la comparaison dont on vient de parler ; mais il auroit pû faire reflexion que le P. B. ne la trouve mauvaise qu'à cause précisement qu'elle n'est pas bien choisie. A la verité il n'est pas necessaire pour une bonne comparaison que les choses qu'on compare soient semblables en tout, il suffit qu'elles le soient du côté dont on les approche ; mais aussi pour que la comparaison soit bien choisie, il ne faut pas qu'elle ait un mechant côté qui saute aux yeux ; c'est ce qu'on peut reprendre justement dans celle que nous avons citée, ainsi que l'a remarqué le P. B.

Le même Pallavicin dans le même Ouvrage parlant de Lucrece, ce *Poëte*, dit-il, *couvre avec l'obscurité de son style Poëtique ; non seulement le corps, mais encore le visage de la pen-*

ſée : or ce qui couvre le viſage n'eſt pas tant un ajuſtement qui pare, qu'un maſque qui cache.

Le P. avoit trouvé que ce fameux Ecrivain étoit obſcur lui-même dans l'endroit où il blame Lucrece de l'être. Il n'avoit point entendu ce que vouloit dire *ce viſage de la penſée que Lucrece couvre de ſon ſtyle poëtique*, & je ſuis bien aſſuré qu'il y a beaucoup de gens qui ne l'entendront pas du premier coup, c'eſt pour eux que l'Auteur Italien commente ce paſſage & lui donne un ſens aſſez raiſonnable. Il en eſt, dit-il, des penſées comme du corps humain, le corps ne doit être ni tout entier découvert, ni tout entier caché : mais certaines parties telles que le viſage doivent paroître nuës, tandis que les vêtemens cachent les autres : ainſi les expreſſions doivent tellement envelopper les penſées que les penſées paroiſſent par quelque endroit, en uſer autrement : c'eſt les maſquer, c'eſt leur couvrir le viſage. Pallavicin accuſe Lucrece de l'avoir fait. Le Bel eſprit Italien n'étant pas content d'a-

voir ſi bien réüſſi dans ce Commentaire, prétend que le P. B. s'eſt lui-même ſervi du mot de *maſque* très-mal à propos, c'eſt dans l'endroit de la maniere de bien penſer, où il parle des Metaphores; les Metaphores, dit ce Pere, *ſont comme ces voiles tranſparens qui laiſſent voir ce qu'ils couvrent, ou comme des habits de maſque ſous leſquels on reconnoit la perſonne qui eſt deguiſée.* Mr. le Marquis là-deſſus diſtingue trois eſpéces de maſque. La premiere eſt de ces maſques dont les Acteurs ſe couvroient autrefois le viſage ſur le theatre, ce que nous ne voions plus que dans nos Arlequins. La ſeconde eſpéce eſt des maſques qu'on prend au Carnaval pour n'être point reconnu dans les Aſſemblées & dans les Bals où on ſe trouve. La troiſiéme eſpéce enfin eſt de ces habits & de ces maſques que prennent des perſonnes ſi reconnoiſſables d'ailleurs par leur taille, par quelque défaut naturel, ou enfin par leur negligence à ſe bien déguiſer, qu'on les reconnoit aiſément. Après avoir ainſi diviſé ſa matiere, l'Auteur Italien montre

invinciblement que la comparaiſon du P. B. ne peut tomber que ſur cette derniere eſpéce, qui eſt l'eſpéce de Maſque la plus imparfaite de toutes.

Mr. le Marquis forme enſuite une double accuſation contre le P. B. Ce P. dit-il, a mal traduit un paſſage de Strada & après l'avoir mal rendu, il l'a critiqué mal à propos. Voici le paſſage Latin. *A Deo non ex vano obſervatum curæ eſſe Deo principum vitam? quaſi non magis cordi in homine, quam Imperatori in exercitu noviſſimum mori datum ſit:* C'eſt-à dire ſelon le P. B. *Tant il eſt vrai qu'on n'a pas obſervé en vain que Dieu a ſoin de la vie des Princes, & qu'il n'eſt pas moins donné à un General de mourir le dernier dans ſon armée, qu'au cœur de mourir le dernier dans l'homme.* Rien n'eſt plus faux que ce, *tant il eſt vrai*, ajoûte le P. B. au regard de la ſeconde propoſition; car enfin le cœur meurt toûjours le dernier dans l'homme & il n'arrive pas toûjours que les Generaux meurent les derniers dans leurs armées: Temoin le Grand Guſtave & le grand Turenne.

L'Auteur Italien ſoûtient que le *tant il eſt vray* ne repond pas à *l'adeo* qui ne ſignifie proprement qu'*ainſi* ou *tant*: outre cela, ajoute-t'il, le P.B. n'a pas rendu, le *quaſi non magis*; mais en liant la premiere partie de la phraſe avec la ſeconde propoſition, il fait tomber le *tant il eſt vrai* ſur ces mots *& qu'il n'eſt pas moins donné* &c. ce qui ajoute au ſens de l'Auteur & change ſa penſée. Voici donc comme il faudroit traduire ſelon Mr. le Marquis. *Tant on n'a pas obſervé en vain que Dieu prend ſoin de la vie des Princes ! comme s'il n'étoit pas moins donné à un General de mourir le dernier dans ſon armée qu'au cœur de mourir le dernier dans l'homme.* Alors dit l'Auteur Italien, pour que cette penſée ſoit vraie, il ſuffit qu'ordinairement & non pas toûjours, les Generaux meurent les derniers, nous laiſſerons au Lecteur à decider qui des deux a raiſon.

Le même Hiſtorien en décrivant le ſiége de Maſtric, quelques ſoldats, dit-il, *ayant été coupez par les chaines dont le canon étoit chargé, combattoient de la moitié du corps & ſe ſur-*

vivant vengeoient la partie d'eux-mêmes qu'ils venoient de perdre.

Le P. B. n'a pû s'empêcher de trouver cette penſée peu naturelle pour un Hiſtorien, & certainement il n'appartient qu'aux Pourfendus de l'Amadis, de combattre de la moitié du corps. Mr. le Marquis à qui la penſée de Strada paroit fort naturelle raporte pour juſtifier ſon jugement, l'action du fameux Acilius qui ayant acroché de la main droite le bord d'un vaiſſeau ennemi comme on la lui eut coupée, renouvella l'action memorable du Grec Cynegire : car ſautant avec fureur dans le vaiſſeau ennemi, il renverſa de ſon bouclier tous ceux qui ſe preſenterent à lui. Le Bel eſprit Italien remarque avec Farnabius la haine de Lucain pour Ceſar, car ce Poëte ôte la gloire de cette belle action à Acilius ſoldat de Ceſar, pour la donner à un homme du parti contraire. Mais pour répondre à l'Auteur Italien, il ne nous empêchera jamais de voir combien il y a de difference entre *combattre de la moitié du corps* & vanger la perte d'une main.

Enfin le Bel eſprit Italien termine cet agreable Dialogue par la comparaiſon qu'il fait de deux hyperboles. L'une eſt du Teſauro & eſt critiquée dans la maniere de bien penſer ; l'autre eſt du P. B. même dans ſes entretiens d'Ariſte & d'Eugene. Voici ce que dit le Teſauro en parlant de fuſées volantes. *Il ſemble qu'elles vont embraſer la ſphere du feu, foudroyer les foudres mêmes, & donner l'allarme aux étoilles.* Et voici les vers du P.B. pour expliquer une diviſe dont le corps, eſt de l'encens ſur un braſier.

J'expire conſumé d'une mortelle ardeur ;
Mais mon ſort n'a rien de funeſte,
Mon eſprit monte au Ciel & de moi-même il reſte
Sur la terre une douce odeur.

Mr. le Marquis fait voir que l'une & l'autre hyperbole eſt également hardie, puiſqu'il eſt ſûr que la fumée de l'encens ne s'éleve pas plus de *cinquante coudées*, & par conſequent ne monte pas plus haut que

des fusées volantes. C'est ainsi que finit le dernier Dialogue. Eupiste se prepare à retourner à la Ville, bien éloigné du dessein qu'il avoit apporté de traduire la maniere de bien penser.

Après avoir suivi presque pied à pied l'Auteur Italien, il semble qu'il n'est pas inutile de donner une idée generale de son Livre. Le langage en est pur & châtié, il est plein d'érudition & on y peut apprendre une infinité de choses, que l'Auteur a trouvé le moien d'y bien placer. Les caracteres de ceux qui y parlent sont très-bien gardez, il seroit à souhaiter que nous eussions pû distinguer dans nos Extraits ce que dit chacun d'eux en particulier ; mais il eut fallu faire pour cela un Extrait aussi gros que le Livre même. Enfin l'Ouvrage seroit parfait si l'Auteur Italien avoit donné un peu plus d'esprit & moins de simplicité à celui des quatre amis qui défend le P. B. car en verité il fait souvent pitié, & c'est ce qui nous a poussez à repondre comme il l'eut dû faire. On pourroit souhaiter encore un peu

plus d'aménité dans ce livre, les preceptes de Rhetorique forment un Ouvrage bien sec & bien rebutant, si l'on n'en fait d'agreables applications ; c'est en cela que le P. B. a excellé : l'Auteur Italien auroit pû suivre son exemple sans se faire tort. J'ajoute ici pour finir, que s'il n'étoit étranger on ne lui pardonneroit pas d'avoir cité avec tant d'éloge des Livres François qui ont été extrêmement méprisez en France.

ARTICLE LXXV.

GLOSSAIRE DU DROIT François, &c. par Mr. Eusebe de Lauriere Avocat en Parlement. A Paris chez Jean & Michel Guignard 1704. *deux Tomes in* 4°. 1. *Tom. pages* 562. 2. *Tom. pages* 531.

CE Livre a paru pour la premiere fois en 1583. sous le nom d'*Indice des Droits Roiaux & Seigneuriaux par Mr. François Ragueau.* Quoique cet *Indice* ait toûjours été dans une grande estime, comme il paroît par la multitude des éditions

qui en ont été faites : cependant les plus habiles Juriſconſultes ont reconnu dès le commencement qu'il y manque beaucoup de choſes. L'Auteur y a omis un grand nombre de termes du droit François, qui ont beſoin d'explication : il y en a indiqué quelques autres, dont il avoüe que la ſignification lui étoit inconnuë. *Ce perſonnage ingenu*, dit. M. Galland dans ſon traité du Francaleu, *n'a eu d'autres guides en l'explication de ces Droits que les coûtumes ſouvent obſcures. C'eſt pourquoi il a ſouvent choppé & eſt demeuré flottant.* Ceux qui comprennent combien il eſt difficile de marcher ſans guide par une route de cette nature, ſçauront gré à Mr. Ragueau des excellentes choſes, qui ſont dans ſon Ouvrage, & lui pardonneront ſans peine les fautes qui lui ſont échappées.

Cela n'empêchoit pas qu'il ne fut à ſouhaiter que quelqu'un voulut bien entreprendre de revoir l'*Indice* de Ragueau & de le perfectionner. M. de Lauriere s'eſt chargé de ce travail. Dans cette vûë il a lû les Obſervations & les Commentaires

ſur les Ordonnances de nos Rois, & ſur nos Coûtumes, les Hiſtoriens Latins & François, & les divers titres qui ont été imprimez. De plus il a tiré de grands ſecours des Additions de Mr. Galland, & de celles de M. de Mornac, qui ſont les unes & les autres pleines d'érudition. Mr. le Preſident de Lamoignon lui a communiqué les premieres, & un ami qu'il ne nomme pas, lui a fait part des autres.

Le ſoin que M. de Lauriere a encore eu de lire & de conſulter les Chartres & les autres piéces anciennes conſervées dans la Chambre des Comptes & par l'autorité publique, lui a fourni le moyen d'enrichir ſon Ouvrage. Il a trouvé dans ces anciens Monumens auxquels la plus ſevere critique n'a jamais donné atteinte, la ſignification de pluſieurs termes difficiles des Ordonnances & des Coûtumes, qu'on n'avoit point encore expliquez. M. de Lauriere ne s'eſt pas contenté de mettre dans ſon Gloiſſaire les termes de Droit & leurs Explications; ſouvent il ajoûte à ces Explications des Notes ſçavantes.

Afin qu'on pût diſtinguer d'un coup d'œil les choſes qui ſont de Mr. Ragueau, de celles qui ont été ajoûtées; on les a imprimées en differens caracteres: & on a mis une étoile à côté des termes qu'on explique de nouveau. On a auſſi mis exactement les noms de Mrs. Mornac & Galland lors que les nouvelles additions étoient d'eux. Au reſte il ne faut pas croire que les additions ſoient en petit nombre. Mr. de Lauriere explique quatre fois plus de mots de Droit, que n'avoit fait M. Ragueau. Une augmentation ſi conſiderable a obligé l'Auteur de changer le titre d'*Indice des Droits Roiaux & Seigneuriaux* en celui du *Gloſſaire du Droit François*, qui en effet convient mieux à l'Ouvrage & qui eſt plus intelligible.

ARTICLE LXXVI.

JAC. PERIZONII Q. CURTIUS Rufus restitutus in integrum & vindicatus per modum specimi-nis. *Essai d'une Apologie de Quinte-Curce contre la Critique trop aigre du celébre Jean le Clerc, où cet Auteur est justifié sur plusieurs chefs d'accusation, & rétabli dans ses honneurs, par Jacques Perizonius.* A Leide, chez Henry Teering 1703. *in* 12. *pages* 193.

VOilà beaucoup d'Adversaires qui se declarent contre le pauvre Mr. le Clerc. On tombe sur lui de toutes parts. Catholiques, Protestans, Benedictins, Jesuites, Lutheriens, Calvinistes, Sectateurs de Cocceius, disciples de Mlle Bourignon, Allemans, Anglois, François l'attaquent: toutes les Sectes hors la Socinienne, sont en guerre avec lui. Il s'en plaint amerement; on devroit s'écrie-t'il, laisser en paix un homme occupé à éclaircir la sainte Ecriture. Il est facheux en effet

effet que ces distractions importunes l'ayent obligé de laisser paroître sa Version du Nouveau Testament encore assez imparfaite. Il en avoit formé un plan merveilleux ; il vouloit que les Sectes Chrétiennes les plus opposées, y trouvassent chacune leur doctrine. Il falloit du tems pour adoucir tant de contradictions : le tems lui a manqué : on ne laisse pas cependant de remarquer dans cette Version toute la tolerance possible : cette tolerance ne se borne pas aux dogmes condamnez : elle s'étend jusqu'aux expressions les plus rejettées. Ces negligences de style viennent peut-être des embarras où tant d'ennemis ont jetté Mr. le Clerc ; peut-être aussi a t'il eu en vûë de rendre sa Version familiere aux Suisses & aux Flamans, qui commencent à parler François. Après cela peut-on douter des bonnes intentions & de l'humeur pacifique de Mr. le Clerc. Il lui échappe, il est vrai, des injures grossieres contre les plus estimez des Auteurs anciens, contre les Peres, les Theologiens, les Criti-

ques modernes qu'il traite de miſerables Grammairiens. Mais peut-il ſe moderer? Les anciens Auteurs ont écrit d'une maniere fort differente de la ſienne : les Grammairiens les admirent neanmoins. Les Peres ne penſent pas comme lui; cela n'empêche pas les Theologiens de les loüer, n'a-t'il pas raiſon de ſe dechainer contre les anciens Auteurs & les Grammairiens, contre les Peres & les Theologiens? Son chagrin a éclaté ſur tout dans deux tomes qu'il publia en Latin en 1697. ſous le titre d'*Art critique*. Sous ce titre il avoit raſſemblé differens Extraits de ſes recueils, qui n'avoient pû trouver leur place ailleurs; & quelques piéces publiées déjà en François dans ſa Bibliotheque univerſelle, un abregé de la Logique de Locke établie ſur le principe que l'ame eſt materielle; des regles pour trouver dans l'Ecriture & dans les Peres tout le contraire de ce qu'ils diſent en termes formels; enfin une longue compilation de ce que les Commentateurs de Quinte-Curce lui ont reproché ſur ſes fautes de

Geographie & d'Aſtronomie, ſur ſes hyperboles. Mr. le Clerc qui a une ſi grande connoiſſance des Langues, (ceux qui en douteroient n'ont qu'à conſulter les PP. Martianay & d'Eſpineul.) M. le Clerc, dis-je a joint à ces remarques empruntées, quelques obſervations tirées de ſon fond ſur la Latinité de Quinte-Curce. Il ſçait mieux ſans doute comme on parloit à Rome du tems de Claude que l'Hiſtorien d'Alexandre qui vivoit alors.

Mr. Perizonius veritable Sçavant, connu déjà par pluſieurs Ouvrages tous eſtimez, laiſſe aux Theologiens le ſoin de ſe vanger eux-mêmes, & de juſtifier les Peres. Mais il entreprend dans ce petit Ouvrage la défenſe de Quinte-Curce & des Grammairiens. Il avoit commencé de prendre le parti de Quinte-Curce dans ſes Notes ſur Elien, & Mr. le Clerc lui avoit repondu dans ſes notes ſur Pedo Albinovanus. Il repouſſe aiſément les injures dont ſon Adverſaire accable les Grammairiens : *ce ſont*, dit ce Critique, *des gens que vieilliſſent dans la*

bagatelle, qui adorent jusqu'aux defauts des Anciens, qui raisonnent pitoyablement, qui ne debitent qu'une érudition confuse, qui se dechirent l'un l'autre, qui decident de tout d'un ton magistral & en vrais pedans. Vossius a de la memoire; mais nul discernement: Lipse n'a pas le sens commun. C'étoit pourtant *un grand Critique* à ce que Mr. le Clerc avoüe. On ne doit plus après cet aveu avoir de peine à convenir que Mr. le Clerc soit *un grand Critique*.

M. Perizonius trouve sur son chemin Perraut & Charpentier qui ont tant declamé contre l'Antiquité. Il ne les épargne nullement. Il prouve par des exemples sensibles que ces Messieurs n'étoient point du tout en état de juger des Ouvrages des Anciens qu'ils ont osé critiquer. Charpentier, dit-il, a marqué son mauvais goût en jugeant antiques les fragmens de Petrone supposez par M. Nodot: fragmens pleins de solécismes, & contrefaits par un homme si ignorant des coûtumes Romaines, qu'il fait demeurer les Chevaliers Romains dans des Châteaux

à la campagne comme nos Barons Provinciaux. Perraut, ajoûte-t'il, sçavoit si peu le Grec, qu'il a traduit tous les passages qu'il cite sur les versions Latines sans en appercevoir ou corriger aucune faute. Il sçavoit presque aussi peu de Latin. Nôtre Auteur entreprend d'en convaincre ses Lecteurs par plus d'un exemple. Après ces legeres excussions Mr. Perizonius revient à son sujet principal, à la justification de Quinte-Curce. Si son severe censeur s'étoit contenté de reprendre quelques fautes sur tout de Geographie, quelques descriptions un peu trop fleuries, une expression quelque fois outrée; on ne disputeroit pas contre lui. Mais comment souffrir qu'il propose cet agreable Auteur comme le modelle d'un mauvais Historien, & que cependant il ne lui reproche que très-peu de fautes évidentes? M. le Clerc prétend que *virtus virium* est une maniere de parler impropre; que Quinte-Curce s'est servi livre VIII. du mot de *nubes*, lors qu'il falloit employer celui de *nebulæ*; que *Re-*

gia ne ſe peut dire de la tente du Roi. Il a fait encore ſur l'élocution de Quinte-Curce, d'autres obſervations de la même force, que M. Perizonius refute trop ſerieuſement par des paſſages de Plaute, de Tacite, de Tite-Live, d'Ovide.

De la Critique des termes, il paſſe à la Critique des choſes. Quinte-Curce eſt inéxcuſable, ſelon M. le Clerc, d'avoir dit en raportant les vaſtes deſſeins d'Alexandre interrompus par ſa mort, que ce Conquerant avoit ordonné aux Gouverneurs de la Meſopotamie de faire preparer des Galeres à ſept rangs de rames; & de les faire deſcendre par l'Euphrate dans la mer. Mr. le Clerc mieux inſtruit de cette affaire que Quinte-Curce & les Auteurs contemporains copiez par Quinte-Curce, donne cette commiſſion aux Gouverneurs de Syrie. Il prononce hardiment que des Galeres à ſept rames étoient trop grandes pour l'Euphrate, quoi que le Tibre, Fleuve beaucoup moindre, ait porté des Galeres à ſeize rangs de rames, ſi on en croit Tite-Live livre 45. Q. Curce

dit assez nettement, qu'Alexandre vouloit se servir de ces Galeres pour conquerir les Côtes de l'Arabie. M. le Clerc voudroit faire croire qu'il a prétendu qu'Alexandre s'en serviroit pour aller droit à Carthage.

La faute que l'impitoyable Critique avoit le plus exagerée, & qui selon lui étoit *impertinente au souverain degré*, c'est la description de la partie Septentrionale des païs voisins du Paropamise. Quinte-Curce en parle comme d'un climat très-froid ; il a copié Diodore presque mot à mot. Ils ont suivi l'un & l'autre Eratosthene Geographe voisin du tems d'Alexandre. Strabon en a parlé comme Quinte-Curce. Arrien qui a copié Ptolomée & Aristobule, qui avoient accompagné Alexandre dans ces mêmes lieux, s'accorde avec Quinte-Curce. Ce consentement de tant d'Auteurs n'effraye point le Censeur de Quinte-Curce : ils ne sçavoient tous ni Astronomie ni Logique : M. le Clerc sçait l'une & l'autre, il a publié un cours de Philosophie : il oppose à ces autoritez une Demons-

tration. Le Paropamiſe eſt ſous un climat temperé: il eſt donc impoſſible qu'il y faſſe auſſi froid que Quinte-Curce l'a dit ſur la foy de tant de témoins recevables. L'experience fait tous les jours connoître la fauſſeté du principe de cette Demonſtration. On trouve des païs temperez ſous la Zone torride: on y trouve des Montagnes très-froides.

M. le Clerc propoſe neanmoins cette preuve avec une pleine confiance & pour citer de ſon côté quelque Auteur, il cite les Itineraires d'Alexandre qu'il n'a pû lire, puis qu'ils n'exiſtent plus ; & qui probablement parloient du Paropamiſe comme Quinte-Curce, avec qui Strabon, qui les a lûs & citez, eſt d'accord.

Le Critique fier de ſes connoiſſances Aſtronomiques, fait deux autres procés à l'Hiſtorien ſur ce qu'il a dit que dans les plaines de la Sogdiane, au fort de l'été, dans un Deſert aride & ſablonneux, l'armée d'Alexandre ſentit une chaleur extrême: & ſur ce qu'il aſſure que le Temple d'Hammon eſt placé dans

des campagnes agreables & fertiles, quoi que ſituées au milieu de la brûlante Lybie. Il loüe Arrien d'avoir évité ſur ce ſecond article de tomber dans la même faute que Quinte-Curce. Il eſt favorablement prévenu pour Arrien : s'il l'avoit lû ſans préjugé, il y auroit trouvé, livre 3. mot à mot ce qu'il reprend dans Quinte-Curce.

Le Lecteur nous permettra d'omettre quelques-uns des reproches du Cenſeur. M. Perizonius répond à tout : il employe l'autorité de l'Ecriture Sainte pour rendre plus croïable ce que l'Hiſtorien d'Alexandre rapporte du grand nombre de Perſans tuez à la bataille d'Iſſus. Cinq cens mille Iſraëlites perirent dans une ſeule bataille, comme on lit au 2. des Paralipomenes chap. XIII.

Encore un mot de la Deſcription des Chariots armez de faux. Celle que Quinte-Curce nous a laiſſée livre IV. eſt obſcure. Elle eſt priſe de Diodore, & cela ſuffit pour juſtifier Quinte-Curce, qui n'a pû voir de ces Chariots dont la mode avoit

cessé. Raderus sur Quinte-Curce Ftewechius sur Vegece, Schæffer de *re vehiculari* liv. 2. ont chacun travaillé à lever les difficultez de cette Description. M. Perizonius croit qu'ils n'ont pas réüssi, & fait une nouvelle tentative; La figure qu'il donne des rouës armées de faux, nous paroît conforme à la description de Quinte-Curce. Pour en concevoir la justesse, il faut supposer que dans la description on regarde la roüe comme en repos, & qu'on ne doit pas chercher une figure où les faux ne rendissent pas le mouvement du Chariot un peu plus difficile, puisque cette difficulté a été cause qu'on a bien-tôt cessé de s'en servir.

Il est juste de parler de la replique de M. le Clerc qui remplit l'Article III. du Tome III. de la Bibliotheque choisie. Après avoir lû patiemment près de quatre-vingt pages, nous n'avons rien remarqué qui doive passer pour une réponse solide. Ce que le Censeur de Quinte-Curce fait de mieux, c'est qu'il demande la paix avec beaucoup d'ins-

tances & qu'il paroît presque determiné à s'en rapporter au P. le Tellier. Il cite les paroles de ce Pere qui avoüe sans détour quelques défauts de Quinte-Curce en ce qui regarde la Geographie & l'Art Militaire ; & reconnoît dans cet Auteur qu'il admire pourtant avec justice, du penchant à donner dans le merveilleux, & quelques traits qui sentent le Declamateur.

Pour la Geographie il a suivi les Grecs & confondu comme eux le Caucase avec le Paropamise, le Tanaïs avec le Jaxarte. L'erreur venoit des soldats mêmes d'Alexandre. S'il est trop Rheteur en quelques endroits, par tout ailleurs il est veritablement éloquent : & l'on ne peut s'empêcher de rire de la vision de Guy Patin qui soupçonnoit qu'un Italien eût composé cette histoire il y a plus de trois cens ans. Un fourbe auroit fait des allusions plus marquées à un tems determiné. Quinte-Curce ne marque celui où il a vêcu qu'en passant, sans affectation, & avec quelque obscurité ; pourquoi nous amuser à refu-

ter une telle viſion ? Un Manuſcrit de ſept cens ans que le ſçavant Holſtenius a examiné dans la Bibliotheque du Grand Duc, ne permet pas de revoquer en doute l'antiquité de Quinte-Curce.

Mais eſt-ce ſous Tibere, comme Mr. Perizonius le veut après le Jeſuite Raderus ? eſt-ce ſous Claude ? eſt-ce ſous Veſpaſien qu'a écrit l'Hiſtorien d'Alexandre ? Les autres opinions cedent à ces trois : ou plûtôt, après les nouvelles preuves dont le P. le Tellier dans la Preface de ſon Commentaire a appuyé le ſecond ſentiment, c'eſt le ſeul qu'on doive ſuivre. On peut même ôter à Voſſius défenſeur de la troiſiéme opinion, ſon plus fort argument, en faiſant remarquer que la paix dont parle Quinte Curce livre 12. ne regarde que l'Orient, où depuis la défaite d'Antoine tout avoit été tranquille juſqu'à l'Empire de Claude, & le fut juſqu'à la douziéme année de Neron.

On prend cette occaſion d'avertir que dans la Preface du P. le Tellier qui fut imprimée en ſon abſen-

ce, il s'est glissé une faute considerable. Il avoit mis qu'aucun Auteur n'a parlé de Quinte-Curce avant le XV. Siécle : *ante seculum à Christo nato quintum decimum* : on a omis *quintum.* C'est dequoi resoudre la difficulté qu'avoit eüe là-dessus le celebre Mr. Bayle dans son Dictionnaire.

Dans le dessein de rendre une exacte justice à Mr. le Clerc, nous avons relû ce qu'il dit de Quinte-Curce dans son Art Critique. Nous lui passons volontiers quelques reproches que M. Perizonius n'a point relevez. Quinte-Curce n'étoit pas Astronome : il a une ou deux fois omis des circonstances qu'il falloit exprimer pour plus de netteté : il n'a pas distingué le tems de chaque évenement avec assez de soin. Il faut cependant qu'il n'ait pas entierement negligé la Chronologie, puisque M. le Clerc sans se servir d'aucun autre Auteur, a rangé toute la suite de cette Histoire depuis la Bataille d'Issus jusqu'à la defaite de Porus selon l'ordre des années & des saisons de chaque année.

ARTICLE LXXVII.

LA VIE DE SAINT NORBERT Archevêque de Magdebourg, Fondateur des Chanoines Premontrez, avec des Notes pour l'éclairciſſement de ſon hiſtoire & de celle du douziéme ſiecle. A Luxembourg, chez André Chevalier, & ſe vend à Paris chez Rigaud. Ruë de la harpe 1704. *in* 4°. *pages* 492.

LE P. Hugo connu dans la Republique des Lettres par plus d'un Ouvrage de Critique, eſt l'Auteur de la nouvelle Vie de ſaint Norbert. C'eſt un Religieux de Prémontré qui nous trace les vertus du Fondateur de ſon Ordre, & un fils qui loüe ſon Pere. Ainſi l'eſprit & le cœur ont eu part à l'Ouvrage que nous examinons. Cependant on peut dire que l'affection n'a point aveuglé le P. Hugo dans l'Hiſtoire de S. Norbert. Elle n'a ſervi qu'à ranimer ſon zele pour ne lui laiſſer échapper aucun trait veritable, qui pût contribuer à la gloire du St. Fon-

dateur, & de ſon Ordre naiſſant.

L'Auteur ſçait faire ſon choix & n'adopte pas indifféremment tout ce qui pourroit illuſtrer la memoire de Saint Norbert. Il rejette cette apparition ſi fameuſe de la ſainte Vierge au Saint, lors qu'il méditoit l'établiſſement de ſon Ordre. Quoiqu'elle ſoit rapportée par des Auteurs du 14e. ſiecle, & qu'elle ait été inſerée dans l'Office de St. Norbert, le P. Hugo, en remontant à la ſource de la tradition, n'a rien trouvé qui juſtifiât le miracle. Il abandonne auſſi une circonſtance qui ſeroit, dit-il, fort honorable au Saint dont il écrit la vie: c'eſt que l'Ordre de Prémontré a été inſtitué en l'honneur de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge. Le témoignage des Auteurs modernes ne lui ſuffit pas pour ſe donner un avantage, qu'il adopteroit avec plaiſir, s'il avoit de la ſolidité. Sans doute un Auteur ſi précautionné doit être crû ſur les rélations & ſur les miracles de S. Norbert, qu'il ne rapporte, que ſur l'autorité des contemporains. Le P. Hugo n'eſt pas

un de ces eſprits bizarres qui, ſur les miracles,ne croient rien que ce qu'ils ont éprouvé eux-mêmes ; c'eſt un critique aſſez ſage , pour demeſler les fables d'avec la verité & aſſez pieux pour ne refuſer pas à Dieu le pouvoir d'operer dans tous les tems, des prodiges, par le miniſtere des Saints.

Norbert nâquit à Santen dans le Duché de Cleves en l'année 1080. Son Pere étoit allié aux Empereurs & aux Princes de ſa Nation , & ſa mere tiroit ſon origine de l'Auguſte Maiſon de Lorraine. Comme il avoit été deſtiné au ſervice des Autels par une voix miraculeuſe , il prit l'ordre du Soûdiaconat, & fut Chanoine de l'Egliſe Imperiale de Santen. Son erudition & ſon bel eſprit lui firent d'abord trouver place à la Cour de l'Archevêque de Cologne. Peu de tems après l'Empereur Henri V. le prit à ſon ſervice, & l'honora de la charge d'Aumônier ou de Chapellain de ſon Palais. La Cour changea ſes mœurs. Norbert donna tout l'eſſor à ſon ambition. Cependant il refuſa des

mains de l'Empereur l'investiture de l'Archevêché de Cambray. Il respectoit le Concile de Latran qui venoit de frapper d'Anatheme les usurpateurs de ce droit si contesté entre les Papes & les Empereurs.

Norbert craignoit les foudres de l'Eglise ; mais il s'abandonnoit aux plaisirs. Dieu le retira de son égarement. Le nouveau vase d'élection fut terrassé comme saint Paul. Au milieu de la Campagne le bruit du tonnerre renversa son cheval. Au même instant une voix miraculeuse se fit entendre. Alors la grace entra dans le cœur de Norbert & le fixa pour toûjours au parti de la pieté. Il choisit donc un vertueux & sage Directeur, il se conduisit par ses conseils, il entra dans les voies de la pauvreté, de la croix & de l'humilité Chrêtienne. Ce fut ainsi qu'il se prepara à la Prêtrise. Sans doute Norbert sçût si bien cacher l'exterieur d'un Penitent, qu'on n'en apperçût aucun vestige ; lors qu'il demanda le Sacerdoce. L'équipage superbe dans lequel il se présenta, dit le P. Hugo, fut une des raisons

qu'on eût de lui refuſer le Diaconat & la Prêtriſe au même jour. Pour fléchir le cœur de ſon Evêque, le Saint donna dans une autre extremité. Il s'habilla de peaux d'agneaux; ſe ceignit d'une corde, & cet habillement étranger à l'ordre Clerical trouva tout à la fois des Critiques & des admirateurs.

Le premier exercice de ſon zele fut de retablir le bon ordre parmi les Chanoines de Santen. Il y trouva de la reſiſtance, & il la ſurmonta. Juſque-là Norbert avoit renfermé ſa Miſſion dans ſa Ville natale, & ne s'étoit point encore depouillé de ſon Patrimoine. En l'année 1118. il ſe démit de ſes Benefices, il vendit ſes maiſons & ſes terres, il en diſtribua le prix aux pauvres, & il alla de Ville en Ville annoncer le Roiaume de Dieu: Le Pape Gelaſe autoriſa ſon miniſtere & lui accorda ſans peine la plenitude de ſon pouvoir. Ce fut alors que Dieu renouvella dans la perſonne du Saint les miracles des premiers Apôtres. A Valenciennes il preſche en langue Teutonique, & il eſt entendu des Ha-

bitans qui ne sçavoient que le François. Partout il annonce la pénitence & la paix. Les miracles donnent du poids à la parole du Predicateur. Enfin le païs de Liege, le Brabant & les Provinces voisines recueillent avec joye les fruits de la semence Evangelique.

La mort de Gelase obligea Norbert qui tenoit sa Mission des Souverains Pontifes, à se transporter au Concile de Rheims pour obtenir de Calilte II. les mêmes pouvoirs qu'il avoit reçûs de son Prédecesseur. Eudes le fidelle disciple du Saint & le compagnon de ses travaux le suivit à Rheims. Les deux Missionnaires avoient un air négligé, ils ne pûrent obtenir une Audiance du saint Pere. Ils étoient donc en marche pour s'éloigner de Rheims, lorsque Barthelemy, ce vertueux Evêque de Laon qui venoit au Concile, entendit tout à coup l'air retentir de ces paroles : *Voilà Norbert & son compagnon.* La voix parut miraculeuse à l'Evêque. A quelque tems de-là il apperçut les deux voyageurs sur le chemin, il s'informa de leur vie &

de leur desseins & leur promit d'être leur introducteur auprès du Pape. Il fit plus. Barthelemy se resolut d'occuper le zele des Missionnaires dans son Diocése. Il chargea Norbert de réformer les Chanoines Reguliers de saint Martin de Laon ; mais leur indocilité fut plus forte que les remontrances du Saint.

Norbert songea donc à former au desert des disciples & à les conduire jusqu'à la perfection de la vie Canoniale. L'Evêque de Laon destina un Vallon solitaire, qu'on appelloit dès-lors Prémontré, à devenir le berceau du nouvel ordre. Saint Bernard dans une de ses Lettres à Hugues, assure qu'il fit lui-même à Norbert la donation du lieu de Prémontré. *Locus Præmonstrati in quo degitis, noster fuit, & nostro munere habuistis.* Cependant une charte attribuë tout l'honneur de la donation à l'Evêque Barthelemy. Le P. Hugo prend son parti sur la contradiction, & se declare en faveur de la Charte contre la Lettre de Saint Bernard. C'est pousser loin l'humilité que de refuser la gloire d'avoir Saint Ber-

nard pour Fondateur; mais il faut percer plus avant que l'ordinaire dans la Critique, pour préférer une Charte ſujette à l'alteration, à une Lettre inconteſtable de ſaint Bernard. D'ailleurs les voyes de concilier les deux monumens paroîtront-elles également naturelles à tous les Sçavans?

Le Deſert de Prémontré fleurit bientôt & ſe peupla. Le ſaint Inſtituteur faiſoit des courſes Evangeliques dans les villes de Flandre & de Picardie, & le Miſſionnaire amenoit toûjours quelque nouveau Diſciple en ſa ſolitude. Evermode, qui fut enſuite Evéque de Ratzbourg, s'y diſtingua par ſa ferveur & par ſes miracles. Envain le Démon tenta la conſtance des premiers enfans de Norbert, on ſentoit ceſſer les maladies de ſon ame auſſitôt qu'on les avoit découvertes au ſage Directeur. Cependant l'ancienne Chapelle du Deſert de Prémontré parut trop étroite pour contenir un grand nombre de Religieux. On conſtruiſit une Egliſe. L'Ordre de S. Norbert s'étendit auſſi

hors des limites de Prémontré. Godefroy Comte de Namur fonda l'Abbaye de Floreff & s'y consacra lui même au Seigneur dans la profession de Frere Convers.

Jusques-là les disciples de St. Norbert n'avoient point eu d'autres regles que les exemples de leur maître. Il n'étoit pas même determiné entre-eux, si on suivroit la vie Eremitique, ou si l'on s'uniroit à l'Ordre de Cisteaux qui commençoit alors à produire ses premieres fleurs. Norbert fit agréer aux siens la Regle de saint Augustin & les fixa au choix de la vie Canonialle. Le Saint rassembla donc dans son Institut, le silence & les austeritez des Monasteres, avec les fonctions de la Clericature. On se vêtit d'habits blancs, pour imiter la pureté des Anges, & l'on se contenta de porter le surplis seulement au service divin. Ce fut alors que Gautier Evêque de Maguellonne accusa Norbert d'avoir introduit du changement à Premontré dans le Breviaire Romain. Si Gautier avoit vécu de nos jours, dit le P. Hugo, sa plainte auroit été plus raisonnable.

Le saint Fondateur non content d'avoir formé de fervens Religieux, s'appliqua à rassembler de vertueuses filles qu'il consacra au Seigneur. Les austeritez qu'il leur prescrivit bien loin d'éloigner les personnes de qualité, les attirerent de toutes parts. Godefroy Comte de Cappenberg & Jutte sa femme, embrasserent le nouvel institut. Le Prince & la Princesse cederent leur Comté au Saint Instituteur. On en fonda le Monastere de Cappenberg en Westphalie. Dès-lors tous les Religieux qu'on y admit furent obligez de faire preuve de cinq quartiers de Noblesse du côté de pere & de mere.

L'exemple de Geoffroy auroit engagé Thiebaut Comte de Champagne à se dévoüer à Dieu dans l'Ordre de Prémontré, si le Saint n'eût revelé à ce Prince qu'il étoit appellé au Mariage. Il se chargea même d'aller en Allemagne lui chercher une femme. Il obtint pour lui la fille du Marquis de Craybourg, & accompagna Thiebaut lors qu'il alla épouser la Princesse. Ce fut sans doute par zele que Nor-

bert fit un personnage si peu convenable à son état : mais ce fut par humilité qu'il refusa dans le voyage de se servir *des Carosses du Comte de Champagne*. Après le recit du P. Hugo, qu'on ne vienne plus nous dire qu'il n'y eût des Carosses en France que vers le seiziéme siécle.

L'extinction de l'heresie des Tanchelmites dans Anvers par les soins de St. Norbert, vallut à son Ordre l'Eglise de Saint Michel. L'Ancien Prévôt & les Chanoines la céderent volontiers aux Religieux de Prémontré. Ainsi le nouvel Institut sorti du desert pour habiter les villes, fut bien-tôt établi à Laon dans la maison de saint Martin par les soins de l'Evêque Barthelemi. Cependant le saint Ordre approuvé par tous les Evêques dont il étoit connu, n'avoit pas encore obtenu l'approbation du Saint Siege. Pierre de Leon qui fut depuis Antipape sous le nom d'Anaclet, & Gregoire de Saint Ange pour lors Legats en France, donnerent aux enfans de Norbert une Bulle d'approbation dattée de Noyon le 4. des Kalendes de Juillet de

de l'année 1124. le 6e du Pontificat de Caliste II. La fondation des Abbayes de Vicogne & de Valsery suivirent de prés la confirmation de l'Ordre. Enfin en Allemagne & en France on multiplia autant qu'on pût une Societé de Religieux austeres & de Predicateurs zélez. Le Pape Honoré II. ratifia par une seconde Bulle, l'approbation que les Légats avoient donnée à l'Ordre de St. Norbert.

L'Abbaïe de sainte Marie aux Bois du Diocese de Toul, fut redévable alors de son érection & de ses biens à Simon premier Duc de Lorraine. Ce Prince voulut donner à Dieu une preuve de sa pieté & à Norbert son parent, une marque de considération. C'est de-là qu'est sorti en ces derniers tems le restaurateur de la discipline établie autrefois à Prémontré par le premier Instituteur. Le P. Servais de Lairuelz y a ressuscité l'esprit de S. Norbert par l'établissement d'une Congregation qu'il appella *Communauté de l'ancienne rigueur.*

Le Ciel avoit fait connoître à Norbert que dans l'année 1126. il

ſeroit élevé à l'Epiſcopat. Malgré ſes ſoins le Saint n'échapa pas à ſa deſtination. Dans un voyage qu'il fit en Allemagne, il fallut paſſer par Spire. Lothaire Roi des Romains y tenoit alors ſa Cour, & voulut entendre prêcher le zelé Miſſionnaire. Le ſermon plût & édifia. Les Députez du Chapitre de Magdebourg l'entendirent. Ils étoient venus à Spire pour remettre entre les mains des Legats du Pape & de Lothaire l'Election de leur Archevêque ſur laquelle les Chanoines ne s'accordoient pas. Tout ſe déclara en faveur de Norbert que les Deputez enleverent avec violence à Magdebourg ſans lui donner le tems de ſe reconnoître.

A l'entrée du Palais Archiepiſcopal, Norbert qui venoit en prendre poſſeſſion, fut chaſſé par le Portier, qui à ſes vétemens & à ſon exterieur le prit pour un Pauvre. Le nouveau Prélat ne regarda pas dans la ſuite le luxe & la ſomptuoſité comme une bienſéance de ſon état. Sa table fut reglée ſur les principes de la frugalité & de la penitence,

Cependant il travailla au recouvrement des biens aliénez de son Eglise. C'étoit pour les pauvres qu'il s'emploïoit, en procurant la restitution des usurpations qu'on avoit fait sur le patrimoine de JESUS-CHRIST. Les Clercs incontinens ressentirent la severité de leur Pasteur. Enfin le Diocése de Magdebourg prit une nouvelle face.

Le Saint Instituteur dans son élévation n'oublia pas ses freres de Prémontré. Il forma le dessein d'y faire choisir un Général pour son Ordre. Sans ôter donc à ses enfans la liberté des suffrages, il les pria de se souvenir de Hugues, le compagnon de ses travaux & le fidelle Cooperateur dans l'établissement de l'Institut. Hugues parti de Magdebourg, trouva de l'altération & de la diversité dans la discipline. *L'amour de l'austerité*, dit le P. Hugo, avoit fait prendre en certaines Maisons un *esprit Monastique*, & une indulgence outrée avoit introduit en d'autres des relâchemens dangereux. Comme il n'y avoit point encore de Constitutions écrites, il étoit

difficile que l'uniformité se fut conservée par tout. On arrêta dans un Chapitre general. 1°. Que le Général seroit perpetuel. 2. Que les Abbez & les Prevosts le seroient aussi. 3°. Que le Chapitre Général seroit le dernier & le Souverain Tribunal de l'Ordre. 4°. On adoucit la sévérité du jeûne, & de perpetuel qu'il étoit on le reduisit à sept mois. 5°. On donna des Regles particulieres aux divers membres de la Congregation selon leurs emplois. 6°. On determina que les Abbez & les Prevosts, qui seuls avoient alors le caractere de superieurs, se rendroient tous les ans à Prémontré le jour de S. Denis. Il est juste, selon le P. Hugo, que les Prieurs des Abbayes en commande, succedent aujourd'hui aux droits qu'avoient autrefois les Abbez de l'Ordre. Puis qu'ils sont devenus les Ordinaires des Abbayes, la mutabilité de leur employ n'est pas une raison pour les exclurre des Chapitres généraux.

Le saint Archevêque pour avoir de ses freres auprès de soi & pour rétablir par de bons exemples, la ré-

gularité des mœurs dans ſon Clergé, fit ceder à ſes Religieux l'Egliſe de ſainte Marie, par les Chanoines dereglez qui la déſervoient. Les ſix Parroiſſes de Magdebourg furent attribuées aux enfans de Norbert. La pieté refleurit par leur moyen; mais la haine des mauvais Eccleſiaſtiques s'anima contre le Paſteur. On apoſta des aſſaſſins du nombre des Clercs pour le poignarder : le Saint ſe contenta de corriger ces malheureux en Pere & ne permit pas qu'on les livrât à la ſevérité des Juges. Le Chapitre de la Cathedrale s'oppoſoit toûjours aux plus juſtes deſirs du Saint Archevêque : il ſuſcita contre lui une émotion populaire qui coûta du ſang aux domeſtiques de Norbert. Il fallut des miracles pour le préſerver lui même de la mort. Une ſédition en faiſoit naître une autre. On voulut contraindre l'Archevêque de chaſſer ſes freres de ſainte Marie, & l'on ne promettoit la paix qu'à cette ſeule condition. Le ſaint aima mieux vivre fugitif, que d'ôter à ſon Diocéſe un ſecours qu'il y croyoit neceſſai-

re. Enfin le Ciel rendit le calme au Pasteur & au troupeau, & Norbert rentra comme en triomphe dans Magdebourg.

Norbert ne renferma pas son zele dans les bornes de son Diocése, il l'étendit sur les besoins de l'Eglise Universelle : Le Schisme de Pierre de Leon en troubloit la tranquillité. Le Saint l'avoit prédit, & c'est-là ce Roiaume de l'Antechrist dont parla Norbert à Saint Bernard, & que le St. Abbé ne crut pas legerement sur la parole du Prophete qui l'annonçoit. Anaclet II. (c'étoit le nom que l'Antipape avoit pris) pour rendre sa cause meilleure, pria l'Archevêque de Magdebourg de mettre Lothaire dans son parti. Norbert & son Ordre avoient reçû de bons offices de Pierre de Leon. Cependant le Saint se declara contre l'Intrus & détermina Lothaire à prendre le plus juste parti. On peut dire que St. Norbert rangea l'Allemagne sous l'autorité du vrai Pontife comme St. Bernard lui soûmit la France & l'Angleterre.

L'occasion du Concile de Rheims

rappella Norbert en France, il y obtint du Concile la Canonization de St. Godard Evêque d'Hildesheim; mais ſa joye fut parfaite lorſqu'il trouva dans Prémontré cinq cens de ſes Religieux dont la plûpart étoient d'une qualité diſtinguée, joignant la retraite, le travail des mains, & l'auſterité, aux travaux de la prédication & de la direction des ames. De plus grands ſoins le rappellerent en Allemagne. Lothaire ſe mit à la tête d'une armée pour detrôner l'Antipape, & Norbert qu'il crea Chancellier de l'Empire, fut obligé d'accompagner le Roi des Romains dans une guerre Sainte. L'Antipape ne ſoûtint pas l'effort de l'armée Imperiale, il ſe ſoûmit à la déciſion de Lothaire, qui jugea en faveur d'Innocent deuxiéme. Par reconnoiſſance le Souverain Pontife couronna dans Rome Lothaire Empereur, & fit, dit-on, l'Archevêque de Magdebourg Primat de Germanie.

Les fatigues du voyage épuiſerent les forces de Norbert déjà affoiblies par la penitence. Il revint à Magdebourg où il reſſuſcita trois

morts; (car c'eſt en vain qu'Abaillard a voulu donner atteinte à ces trois miracles qu'il tourne en plaiſanterie.) Le Saint qui venoit d'être victorieux de la mort, rendit ſon ame à Dieu le 6. Juin de l'année 1134. âgé de 54. ans, la 8e. année de ſon Epiſcopat. Les Apparitions de St. Norbert après ſa mort, les marques qu'il donna de ſa beatitude, ſa ſepulture, l'incorruptibilité de ſon corps, ſa Canoniſation par Gregoire XIII. ſont les derniers traits que le P. Hugo donne à la gloire du Saint Fondateur de ſon Ordre.

On ne peut nier ſans injuſtice qu'il n'y ait de l'érudition dans les remarques que l'Auteur ajoûte à la fin de chaque livre de ſon Hiſtoire. Cependant on le prie de vouloir ſatisfaire ſur un point la curioſité d'une perſonne illuſtre par ſa naiſſance & par ſa dignité. Comme elle prend part à l'Egliſe d'Amiens, elle n'a lû qu'avec ſurpriſe ces paroles des Nottes du P. Hugo à la page 266. *Thierry étoit Moine de l'Abbaye de St. Nicolas au Dioceſe de Laon. Il fut enſuite Abbé de Saint Eloy & enfin Evê-*

que d'Amiens en 1145. & mourut en 1163. C'est de ce même Thierry que le P. Hugo avoit dit à la page 174. *que Gauthier de Mortagne attaqua vivement le Docteur Thierry qui enseignoit que l'eßence de Dieu n'étoit pas répandüe par tout.* Est-il donc vrai que le Thierry contre lequel Gauthier de Mortagne écrivit, soit le même que le Thierry Evêque d'Amiens? Voici les difficultez qu'on peut former contre le sentiment du P. Hugo. 1°. L'Auteur marque que Gauthier étoit Evêque de Laon quand il écrivit contre le Docteur Thierry. Sa Lettre qui est la 3e. de celles qui sont rapportées au tome 2. du Spicilege p.467. le prouve. *Epistola tertia Gualteri Episcopi Laudunensis Magistro Theodorico salutem.* Cependant Gauthier n'a été fait Evêque de Laon qu'en 1155. au rapport des MM. de Ste. Marthe. *In Episcopis Laudunensibus Gualterus de Mauritania Romæ inauguratur anno* 1155. D'ailleurs le Thierry qui fut Moine de S. Nicolas & Abbé de St. Eloy fut élû Evêque d'Amiens dès l'an 1145. au rapport du Moine Herman Auteur

contemporain *L.3. c.18. de miraculis Sanctæ Mariæ Laudunensis.*

2°. En ſuppoſant même que Gauthier ait écrit cette Lettre avant que d'être Evêque de Laon, lorſqu'il n'étoit que Doyen de cette Egliſe, au tems que Thierry n'étoit pas encore Evêque d'Amiens, on ne peut croire qu'il ſe ſoit ſervi ſeulement de ces termes pour l'Inſcription de ſa Lettre *Magiſtro Theodorico ſalutem.* Il y auroit ajoûté ſans doute *Magiſtro Theodorico Monacho.* Tel eſt le ſtyle de Gauthier lors qu'il écrit à des Moines. Ainſi on lit à la premiere de ſes Lettres, *Magiſtro Guillelmo Monacho*, & à la cinquiéme, *Magiſtro Petro Monacho* en écrivant à Abaillard. Car enfin, dans la ſuppoſition du P. Hugo, le Thierry qui fut depuis Evêque d'Amiens, n'auroit encore été que Moine. Gauthier auroit-il omis cette qualité par rapport à Thierry ſeul, lui qui ne l'omet jamais lorſqu'il écrit à des perſonnes de cette profeſſion? Il y a donc ſujet de croire que le Thierry auquel Gauthier de Mortagne reproche dans ſa Lettre d'a-

voir erré ſur le dogme de l'Immenſité de Dieu, n'eſt pas le Thierry qui fut Evêque d'Amiens; mais un autre Thierry qui pour lors étoit un Docteur Séculier. Ce qui juſtifie la memoire de cet Evêque, c'eſt que dans le Nécrologe de St. Eloy de Noyon, on lui donne l'éloge de *vir pius & doctus.*

Au régard du ſtyle & de l'élocution du Pere Hugo, le Lecteur eſt ſurpris de trouver dans la vie de Saint Norbert un mélange de politeſſe & de négligences. On eſt charmé d'y lire quelquefois juſqu'à vingt pages écrites avec une pureté qui fait plaiſir. Bientôt l'Auteur ſe laſſe & s'abandonne à lui-même.

ARTICLE LXXVIII.

P. OVIDII METAMORPHOSEON libri XV. expurgati & explanati. *Les Metamorphoſes d'Ovide purgées de toute obſcénité & expliquées par des Notes, avec une Addition ſur les Dieux & les Heros de la Fable. Par le P. Joſeph Jouvency de la Compagnie de Jeſus.* A Rome chez

Antoine de Rubeis 1704. *in* 12. *pages* 665.

LE nom de l'Auteur & celui du Commentateur ne laiſſent rien à dire pour donner une idée avantageuſe du Livre : le nom d'Ovide répond d'un Ouvrage où la fertilité de l'imagination égale la varieté des matieres, où l'eſprit ſuſceptible de toutes les formes, brille dans les deſcriptions, touche dans la peinture des ſentimens, perſuade dans les harangues, applique dans les narrations, inſtruit avec plus d'érudition qu'aucun Poëte, & d'une maniere toûjours agréable ; ces beautez ſe preſentent à l'eſprit quand on lit le nom d'Ovide au titre d'un Livre. Ce nom rapelle l'idée d'un Poëte à qui l'expreſſion ne manque jamais, pour rendre ſenſibles les choſes les plus difficiles à expliquer, qui fait parler chaque paſſion ſon propre langage : il a quelque fois trop d'eſprit, c'eſt le ſeul reproche qu'on lui faſſe ; mais ceux qui lui font ce reproche glorieux, conviennent qu'il donne de l'eſprit à ſes

Lecteurs, & que si l'on apprend chez Virgile la veritable mesure & le beau tour du Vers, il faut prendre chez Ovide l'abondance & la finesse de l'expression. C'étoit donc un grand malheur qu'on ne pût le lire sans s'exposer à corrompre son cœur en cultivant son esprit. Le Pape plein d'une noble ardeur pour faire refleurir les Lettres, crût que le meilleur moyen étoit de mettre les Metamorphoses d'Ovide en état d'être lûës, par la jeunesse. Le P. Jouvency, se trouvoit à Rome, Terence, Juvenal, Perse, Horace, Martial purgez & éclaircis par ses soins ne laisserent point balancer le St. P. sur le choix d'un nouveau Commentateur des Metamorphoses. Il a rempli l'attente de Sa Sainteté, ses Notes sur tous les endroits qui peuvent arrêter un Lecteur, disent beaucoup en peu de mots, leur briéveté n'ôte rien à leur clarté, & cette clarté est jointe à une Latinité du siécle d'Auguste. On peut maintenant aller sans crainte chercher dans les Metamorphoses toute la fable ancienne : Ovide, comme dit

agréablement le Pere Jouvency dans l'Epître Dedicatoire à Monſeigneur l'Abbé Albani, a ſouffert lui-même une Metamorphoſe avantageuſe, qui ne lui a ôté que ce qui le defiguroit, ce qui engageoit les perſonnes vertueuſes à le fuir. Le nouveau Commentateur a joint à ſes Notes un petit Traité des Dieux & des Heros de la fable, toute l'Hiſtoire poëtique y eſt renfermée en trente chapitres, les deux derniers ſont ſur l'utilité des fables & ſur la maniere de les expliquer, c'eſt une piece achevée pour le ſtyle & pour la methode. L'Auteur recommande la lecture d'un livre imprimé à Munich l'an 1680. par le P. Michel Pexenfelder Jeſuite, intitulé *Ethica Symbolica*, *la Morale Symbolique*. Il loüe l'élegance de l'Ouvrage & la pieté du deſſein, il approuve auſſi le projet d'un Livre ſur l'origine des Fables publié dans les Memoires de Trevoux du mois de Decembre 1702. & du mois de Janvier 1703. Rien n'eſt plus capable d'animer l'Auteur du projet que le ſuffrage d'un ſi grand maître. Il parle en-

core des Satyres & de l'Anacreon rechanté du P. Daquin comme d'un modele qui enſeigne le veritable uſage des Fables.

On imprime à Roüen l'Ouvrage dont nous donnons l'Extrait, cette édition ne cedera point aux plus belles éditions d'Hollande. M. L'Allemant ancien Juge Conſul & Conſeiller de la Chambre du Commerce, n'épargne rien pour la rendre parfaite. Le Public demanderoit encore au P. Jouvency les Faſtes & les Epîtres d'Ovide avec des Elegies choiſies du même Auteur, de Tibulle & de Properce, & ce qu'un Chrétien peut lire de Catulle : tout cela ne feroit guéres qu'un volume. On eſpere que le Pape l'engagera encore à ce travail, après lequel il ne reſtera plus rien à purifier dans les ſources de la Poëſie Latine.

Article LXXIX.

CODEX APOCRYPHUS Novi Teſtamenti collectus, caſtigatus, teſtimoniiſque, cenſuris & animadverſionibus illuſtratus à Joanne Alberto Fabricio SS. Theologiæ D. Profeſſore Publ. & h. t. Gymnaſii Rectore. Hamburgi, ſumptibus Benjamin Schiller ann. 1703. 2. *Tom. in* 12. 1°. *pp.* 386. 2. *pp.* 602. C'eſt à dire, *Livre Apocryphe du Nouveau Teſtament recüeilli & corrigé avec des Notes critiques par Mr. Albert Fabricius Docteur Profeſſeur de Theologie, &c.*

TOut le monde ſçait qu'il y a eu de faux Evangiles ; en voici le recüeil, on en parle aſſez pour avoir envie de voir ce que c'eſt. Quelques pernicieux que puiſſent être les differentes ſortes de poiſon, il eſt curieux & très - utiles de les connoître pour s'en preſerver. C'eſt dans cette intention que l'Auteur dit avoir fait l'Ouvrage dont

nous parlons. Cependant le Pape Leon que Mr. Fabricius tout Lutherien qu'il eſt, veut bien reconnoître pour un Pontife véritablement grand, ordonne que les Ecritures Apocryphes qui courent ſous le nom des Apôtres, ſoient non ſeulement défendües, mais encore détruites & miſes au feu. Mais comme elles ſont aujourd'hui trop repandües, dit-on ici, pour qu'on puiſſe les retirer des mains de tout le monde & les abolir entierement; il vaut mieux les ramaſſer pour bien faire connoître ce qu'elles ont de pernicieux: outre qu'en les rendant communes on les rend plus viles en leur ôtant le prix que la rareté ne manqueroit pas de leur donner. Si cette raiſon de l'Auteur n'eſt pas des plus ſolides, du moins eſt-elle des plus ingenieuſes. Il en apporte une autre meilleure; c'eſt que ces piéces toutes Apocryphes qu'elles ſont, ne laiſſent pas d'être la plûpart très-anciennes; elles peuvent ſervir à éclaircir quelques endroits des Peres & de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique. Par où l'on voit qu'elles ne doivent

être permises qu'aux Sçavans qui en peuvent faire usage sans être en danger de s'y laisser surprendre. L'Auteur a soin sur chacune des piéces Apocryphes qu'il a ramassées, de rapporter les témoignages des Peres & des Ecrivains Ecclesiastiques qui ont cité ces faux textes & qui en ont relevé la fausseté. Les Notes critiques qu'il ajoûte de lui-même, sont ou pour donner la vraye intelligence de quelques endroits de ces textes, ou pour en fournir une leçon plus exacte ; ce qui ne peut pas être d'une importance fort grande, le fond en étant trop méprisable ; ou enfin pour éclaircir à leur occasion quelques difficultés du texte sacré ; ce qui appartient à l'interpretation de l'Ecriture Sainte plûtôt qu'au dessein particulier de l'Autheur.

Les deux parties de ce faux Evangile répondent aux deux parties de l'Evangile veritable. La premiere est pour l'Histoire de la Vie de JESUS-CHRIST, la seconde pour l'Histoire des Apôtres ; comme ce qui est ici de plus considerable est

de ſçavoir qu'elles ſont ces piéces, nous allons les citer toutes dans l'ordre où les raporte M. Fabricius.

Le premier Tome contient donc l'Evangile de la Nativité de Marie en Latin. 2. le Protévangile ou Premier Evangile de Saint Jacques en Grec & en Latin. 3. L'Evangile de Saint Thomas en Grec & en Latin. 4. L'Evangile de l'Enfance de nôtre Seigneur traduit de l'Arabe en Latin. 5. L'Evangile de Nicodeme en Latin. 6. Deux Lettres de Pilate à Tibere en Latin. 7. La Lettre de JESUS-CHRIST à Abagare en Grec & en Latin. 8. Les paroles de JESUS-CHRIST qui ne ſont point dans l'Evangile. 9. Les Fragmens & Notices de cinquante Evangiles Apocryphes.

Le ſecond Tome contient, 1. les Actes Apocryphes des Apôtres ou l'Hiſtoire du combat Apoſtolique attribuée à Abdias, dit le Premier Evêque de Babylone. 2. Trente ſix fragmens d'Autres Actes Apocryphes des Apôtres. 3. Trois Lettres de la Vierge. 4. Une Epître de Saint Paul à ceux de Laodicée.

5. Les Lettres ou billets de Senéque à S. Paul & de S. Paul à Senéque, 6. Une Epître de St. Pierre à St. Jacques, 7. Un ramas de quelques autres Epîtres & de quelques autres fragmens attribuez aux Apôtres. Enfin une douzaine de Faux Apocalypses.

Nous ferions trop longs si nous faisions la discussion de chacune de ces piéces. Nous n'en dirons qu'autant qu'il faut pour laisser juger aux Lecteurs le caractere de Critiques & de Notes qu'y ajoûte Mr. Fabricius.

Le Livre de la Nativité de Marie tel que le repandirent d'abord les Gnostiques, & dans la suite le Manicheen Seleucus. On cite des Passages des Peres & des Ecrivains Ecclesiastiques de tous les siécles qui rejettent ce faux Evangile; c'est celui qui commence par dire que la sainte Vierge fut élevée dans le Temple de Jerusalem selon le vœu de Joachim son pere, qui eut de longs entretiens avec Issachar, supposé alors Pontife des Juifs &c. M. Fabricius remarque que cet Evangile est

contraire aux autres Evangiles Apocryphes qui ſont la Vierge de la Tribu de Levi ; ce qui a paru à quelques-uns comme à Marc-Antoine de Dominis, être aſſez probable ; à cauſe que la Sainte Vierge étoit proche parente de ſainte Elizabeth laquelle étoit de la Tribu de Levi. Mais dit nôtre Auteur, s'il n'eſt pas évident que Marie fut de la Tribu de Juda, il eſt encore moins évident qu'elle n'en fut pas ; car d'un côté la parenté de ſainte Eliſabeth ne prouve rien, parce qu'il ſe faiſoit des mariages d'une Tribu à l'autre ; & d'un autre côté on ſçait que Joſeph époux de Marie, étoit de la Tribu de Juda.

Le Protévangile, ou premier Evangile qui eſt attribué à St. Jacques ſurnommé le juſte, parent de nôtre Seigneur, eſt traduit du Grec par le fameux Guillaume Poſtel. Ces ſortes d'Ouvrages étoient extrêmement de ſon goût & de ſon caractere biſarre & viſionnaire; ce qui donna occaſion à Henri Eſtienne de ſoupçonner que Poſtel lui-même pourroit en être l'Auteur ; mais la

chose se refute d'elle même quand on voit les temoignages des anciens Ecrivains sur cet Evangile Apocryphe de St. Jacques, il est vray que plusieurs Hebraïsmes sont inserez dans ce Texte Grec, & il est aisé de s'en appercevoir, bien que leur simplicité y soit affectée ; c'est un Ebionite, ou un Gnostique qui aura fabriqué selon ses fantaisies cette sorte d'Evangile, comme le faisoient alors ces Heretiques. Du reste ce Livre ne laisse pas, si l'on en croit Mr. Simon, d'avoir quelque authorité dans l'Eglise Orientale où les Grecs semblent le mettre de pair avec les Sermons de Saint Ephrem.

L'Evangile attribué à Saint Thomas, est de l'enfance de Jesus: il est bon de remarquer qu'il y a eu plusieurs faux Evangiles attribuez à cet Apôtre. Les Gnostiques en avoient un, & les Manichéens en avoient un aussi, lequel si on en croit Pierre de Sicile, avoit été fait par Thomas, le troisiéme des douze principaux disciples de Manés. Pour les divers autres Evangiles Apocry-

phes de l'Enfance de Jesus, ils ſont attribuez à divers Auteurs; comme à ſaint Matthieu, à S. Jacques, à St. Pierre. On rapporte ici le texte de celui qui a été traduit de l'Arabe par Henri Sikius. C'eſt cet Evangile où le Pontiſe Caïphe eſt appellé Joſeph, comme il eſt auſſi appellé par Joſephe l'Hiſtorien, & où l'on rapporte les Diſcours que le Sauveur faiſoit à ſa mere dès le berceau, *Je ſuis*, lui diſoit-il, *Jeſus Fils de Dieu & ce Verbe que vous avez enfanté conformément à la parole de l'Ange Gabriel* &c.

L'Evangile Apocryphe attribué à Nicodéme ſe trouve en pluſieurs Manuſcrits avec le titre d'Actes de Pilate, & il eſt vrai que les mêmes choſes ſe trouvent dans l'un & l'autre de ces Ouvrages. Quant à ces Actes, il n'y a pas lieu de douter qu'ils n'ayent quelque fondement, étant citez par St. Juſtin, Tertullien & d'autres Peres. En effet Pilate ne pouvoit pas ſe diſpenſer d'écrire à Tibere les choſes extraordinaires qui ſe paſſoient dans ſon gouvernement au ſujet de Jesus-Christ; mais de ſçavoir comment ce qu'il

écrivit à cet Empereur ſera devenu public & ſi c'eſt la même choſe que ce qui a couru ſous le tire *d'Actes de Pilate*, c'eſt ce qui eſt fort incertain. Quoi qu'il en ſoit, dit nôtre Auteur, ce que les Anciens ont lû dans ces Actes prétendus de Pilate, c'eſt ce qu'on lit aujourd'hui dans le pretendu Evangile de Nicodéme, où l'on trouve entre autre ce que J. C. repondit à cette queſtion de Pilate. Qu'eſt-ce que la verité: on y voit auſſi les Diſcours que tenoient les morts reſſuſcitez à la mort du Sauveur. M. Fabricius ayant rencontré quelques Manuſcrits de l'Evangile de Nicodéme auxquels étoient ajoûtés deux Lettres de Pilate à Tibere, il les ajoûte auſſi en cet endroit: ces Lettres comme on peut juger ne ſont pas moins ſuppoſées que cet Evangile de Nicodéme.

Les Ecrits attribuez au Sauveur ſont principalement une Lettre bizarre qu'a publiée M. Baluſe, laquelle ne merite nulle attention, & la Lettre à Abagare dont tout le monde eſt inſtruit.

Quant aux paroles attribuées à

Nôtre

N. Seigneur lesquelles ne se trouvent pas dans l'Evangile. Il y en a de trois sortes; les unes qui se lisent dans quelques exemplaires des Textes Canoniques qui ont été inserées vraisemblablement après avoir été tirées des Livres Apocryphes. Les autres sont rapportées par ceux des Peres qui n'ont pas retenu exactement les paroles des Evangelistes, ou qui se sont servis de copies peu exactes. Les troisiémes sont celles que l'on a par Tradition des anciens Ecrivains. Ainsi touchant la premiere sorte on cite le manuscrit Grec de Robert Estienne & l'ancien manuscrit dont Bése fit present à l'Université de Cambridge où après le 5. verset du 6. chapitre de saint Luc, on lit ces paroles. *Eodem die cum quemdam conspexisset operantem sabbatho dixit ei; heus tu, si quidem ipse nosti quid agas beatus es, sin autem non nosti execrabilis es & legis transgressor*; ce qui paroît tiré, au sentimen tde nôtre Auteur, de l'Evangile Apocryphe des Egyptiens ou des Nazaréens. On raporte encore d'autres exemples de ces di-

verses sortes de paroles attribuées au Sauveur.

Ce premier Tome finit par la notice & les fragmens de 40. Evangiles Apocryphes ; ce sera peut-être faire plaisir au Lecteur d'en raporter les titres. Le premier est l'Evangile des Egyptiens. 2. L'Evangile Eternel. 3. L'Evangile de Saint André. 4. D'Appelles. 5. Des douze Apôtres. 6. De Saint Barnabé. 7. De St. Barthelemy. 8. De Cerinthus. 9. Des Desposynes. 10. Des Ebionites. 11. Des Encratites. 12. D'Eves, puis les Evangiles qu'a falsifié Hesychius, le Protevangile de St. Jacques le Mineur, celui de Saint Jean de la mort de Sainte Marie, de St. Jude Thadée, de Judas Iscariote, de Leucius, les Evangiles falsifiez par Lucien, les trois Evangiles des Manichéens, celui de Marcion, le livre de Sainte Marie & de la Sage-femme *de Obstetrice*, les grandes & les petites Interrogations de Marie, le Livre de la Nativité du Sauveur. Trois Livres de la Nativité de la Vierge, l'Evangile de St. Matthieu dont se servent les Nazaréens, celui

de St. Matthias, l'Histoire de la Famille de Jesus-C. *de genere Christi* trouvée sous l'Empire de Justinien, l'Evangile de Nicodeme, celui de St. Paul, celui de St. Pierre, celui de St. Philippe, des Simoniens, de Tatien &c. Quelques-uns de ces faux Textes sont rapportez en d'autres endroits du Livre de M. Fabricius & tous sont accompagnez de ses Notes. Il finit par un autre petit Ouvrage Apocryphe fort ancien dans lequel sont rapportées les raisons pourquoi il n'y a eu que 4. Evangiles ni plus ni moins. Toutes ces raisons-là sont frivoles, remarque judicieusement l'Auteur, & la seule legitime est que les 4. Evangiles sont les seuls véritables approuvez par le consentement universel de l'Eglise en tous les tems. Ainsi voilà reconnoître de bonne foy la vanité de l'esprit particulier des Protestans & l'Autorité de l'Eglise Universelle dans le point le plus essentiel, sçavoir qu'elle seule est capable de nous assurer de l'infallibilité des Ecritures qu'elle nous met elle-même entre les mains.

La moitié du ſecond Tome eſt preſque remplie de l'Hiſtoire ſupposée des Apôtres, écrite par Abdias qu'on dit avoir été fait premier Evêque de Babylone par les Apôtres qui furent en Perſe, c'eſt à dire, par S. Simon & S. Thadée. Quelques Ecrivains ſemblent n'avoir pas refuſé toute creance à cette Hiſtoire d'Abdias ; mais elle a toûjours été ſuſpecte ; elle eſt rejettée abſolument de tous aujourd'hui comme l'Ouvrage d'un Impoſteur, qui ſe dit à faux diſciple de Jesus-Christ. Car outre qu'il cite Hegeſippe & Jules Africain, Auteurs poſterieurs, il contient des faits qui ne peuvent meriter de créance. Les fragmens des autres Actes Apocryphes ſont à peu près de ce caractere.

On raporte enſuite des Lettres ſuppoſées de la Vierge. La premiere eſt une réponſe à une Lettre prétenduë de Saint Ignace Martyr & dont l'Inſcription eſt *Chriſtiferæ Mariæ, ſuus Ignatius*. Cette Inſcription paroît évidemment fauſſe à M. Fabricius en ce que S. Ignace dans ſes Lettres veritables met toûjours ſon

nom avant celui des perſonnes à qui il écrit, ſelon la coûtume de ce tems-là ; que ſi l'on prétend qu'il en uſoit ainſi par reſpect à l'égard de la Mere de JESUS-CHRIST, on demandera pourquoi il fait écrire la Vierge du même ſtyle, car le titre de la réponſe de Marie eſt *Ignatio dilecto condiſcipulo, humilis ancilla Christi Jeſu, Maria.* C'eſt que celui qui a ſuppoſé ces Lettres parloit dans le ſtyle de ſon tems & non pas dans le ſtyle du tems de St. Ignace où ces manieres étoient tout à fait inuſitées.

La ſeconde Lettre ſuppoſée de la Vierge, eſt addreſſée à ceux de Meſſine. Les gens de ce païs ont prétendu la défendre & c'eſt à ce ſujet que le P. Melchior Inchofer fit en 1629. un Ouvrage ſous ce titre *Epiſtola B. Mariæ ad Meſſanenſes Veritas vindicata.* On rapporte ici qu'on lui fit changer ce titre à Rome & qu'on lui fit mettre dans l'Edition de Viterbe, *de Epiſtola B. Mariæ ad Meſſanenſes Conjectatio pluribus veriſimilitudinibus locuples.* On ajoûte ſur le témoignage de Mr. Naudé, que le P.

Inchofer n'avoit soûtenu la verité de cette Lettre que pour obéïr à ses Superieurs étant persuadé du contraire. Ce trait d'Histoire Literaire paroît aussi Apocryphe que les Evangiles qu'on ramasse ici ; à moins qu'on ne juge peut-être que le P. Inchofer aura voulu seulement faire valoir des conjectures qui pouvoient avoir leur poids : bien qu'il n'en fut pas lui-même persuadé : comme il arrive à un Avocat General qui plaide souvent aussi bien le parti qu'il croit le moins bon, que celui qu'il juge le meilleur.

La troisiéme Lettre qu'on attribuë à la Vierge, est addressée à ceux de Florence. Elle a été si reverée que le fameux Savonarole fit pour l'interpreter un sermon qu'on voit encore dans ses Oeuvres. Cette authorité & quelques autres semblables n'ont pas fait grande impression sur les Critiques.

L'Epître supposée de S. Paul à ceux de Laodicée, est plus ancienne & elle étoit dès le tems de St. Jerôme qui la rejette. Les Peres & les

Auteurs n'ont pas paru entierement mépriser les Lettres ou plûtôt les Billets de Saint Paul à Seneque & ceux de Seneque à S. Paul, qui marqueroient, s'ils n'étoient point Apocryphes, un commerce très-familier entre ces deux grands hommes, ce qui souffre d'ailleurs les difficultez que tout le monde sçait.

Une Epître de St. Pierre à S. Jacques pourroit sembler moins suspecte, parce qu'il est aisé de juger que les Apôtres ont écrit d'autres Lettres que celles qui nous sont restées d'eux parmi les Livres Canoniques ; & que d'ailleurs des hommes sçavans font mention d'une Epître perduë de S. Pierre ; outre que Photius en parle aussi bien que d'une Epître de St. Clement ; mais comme cette derniere passe pour supposée, la premiere ne sera pas plus autorisée.

Au regard des faux Apocalypses le premier porte le titre de 4e. Livre d'Esdras & fut écrit par un Juif converti au Christianisme peu après la Resurrection de Jesus-Christ. On prétend que la Version Arabesque

de ce Livre à laquelle la Verſion Latine ne ſe raporte point, meriteroit plus de foy. Le ſecond Apocalypſe ſuppoſé eſt celui des Patriarches & des Prophetes; St. Jerôme en parle avec mépris contre Vigilantius qui vouloit les autoriſer. Le troiſiéme eſt l'Apocalypſe de St. Pierre, il y en a ainſi juſqu'à 12. ſous le nom de quelques Apôtres & des premiers Heretiques. La derniere piece de tout ce recueil eſt une Relation pretenduë que Pilate envoya à Tibere ſur tout ce qui touche J.C. Comme elle n'a point encore été imprimée, dit Mr. Fabricius, elle peut être vûë avec plus de curioſité que les autres, & n'eſt pas d'une plus grande utilité. Il faut être auſſi embaraſſé de ſoi-même que le ſont les hommes pour chercher à s'occuper ſur des écrits qui ne peuvent ſervir de regle pour trouver la verité, tandis qu'il y en a un ſi grand nombre d'autres qui y pourroient contribuer & qu'on ne pourroit aſſez étudier.

ARTICLE LXXX.

NOUVELLE METHODE POUR apprendre la Geographie Universelle enrichie de Cartes, Armoiries, Figures de Nations & de plusieurs Tables Chronologiques. Seconde édition augmentée de plusieurs choses remarquables & de dixhuit Cartes qui représentent les Gouvernemens & Frontieres de France. Par le sieur de la Croix, cinq tomes in 12. *chacun d'environ* 500. *pages.* A Lyon & se vend à Paris chez Boudot, ruë St. Jacques au soleil d'or, & chés Rigaud ruë de la Harpe au dessus de St. Cosme 1705.

LE dessein de cette Geographie ainsi qu'on voit par le titre, est fort étendu. L'idée en est aussi des meilleures. La methode la plus sûre d'apprendre les Sciences de memoire qui entrent dans l'usage de la vie, est de les appuier sur la Geographie, comme sur leur base. En effet cette Science, par le moyen des Cartes nous parlant, pour ainsi dire, aux yeux; ce que nous apprenons de la sorte, attire davantage l'attention de l'esprit qui dépend toûjours de nos sens & fixe aisément l'imagination qui revient toûjours d'elle-même, à ce qu'elle s'est peint avec le secours des objets exterieurs. D'ailleurs quand on connoît une fois de cette

maniere la situation des Parties du monde, des païs & des lieux ; il est naturel d'y joindre & d'y rappeller la connoissance de ceux qui l'habitent, pour voir quels sont leurs interêts, leurs loix, leur coûtumes, leur langage, leurs richesses, leur commerce, leurs mœurs, leur Religion, leur Gouvernement, les Prerogatives & les marques d'honneur de leurs Princes, aussi bien que leur origine & toute leur Histoire. Ainsi une Geographie renferme en quelque sorte la Sphere, la Cosmographie, l'Hydrographie, la Morale, la Politique, le Blason & l'Histoire avec ses dependances les plus curieuses. C'est aussi ce que l'Auteur a voulu renfermer dans son livre, & ce qui demande pour être bien executé, beaucoup de science, d'ordre & d'exactitude.

Il est difficile que cela se fasse par les premieres productions d'un Auteur, & Mr. de la Croix, dit-on dans l'Avertissement, n'avoit pas poussé d'abord son travail jusqu'où il pouvoit aller ; c'est pourquoi l'Auteur ajoûte qu'il l'a corrigé & augmenté dans cette nouvelle édition. Avec cela, il prie ses Lecteurs de considerer que *n'étant point d'homme infaillible dans ce monde on peut aisément errer en suivant des Memoires qui ne sont pas toûjours fidelles, & qu'on lui fera plaisir de l'avertir de ce qu'on y remarquera de defectueux ; qu'il en aura toute la reconnoissance qu'on doit atten-*

ôtre. Nous tacherons sans l'exiger d'en meriter une petite partie, à la fin de cet article : mais comme son Ouvrage est d'un caractere à passer dans les païs étrangers ; il est bon auparavant d'observer avec lui en faveur des Etrangers mêmes qui sont curieux de nôtre l'angue qu'il a suivi une Ortographe un peu singuliere, afin dit-il, de rendre les *termes* de nôtre langue plus *aisez*, & *moins équivoques* aux Etrangers. Ainsi il écrit *Vile* au lieu de Ville *urbs* ; *ocasion* pour *occasion* ; *sience* pour *science* &c. Il trouve encore inutile & incommode *quelque* pour *queque* &c. C'est une idée qu'il a empruntée d'un illustre Academicien dont le style seroit encore plus propre à authoriser une nouvelle Ortographe dans nôtre langue que celui de M. de la Croix, qui ne paroît pas extremement chatié : mais cette Ortographe pour être au fond assez commode n'a pas fait encore fortune & se trouve toûjours avoir contre elle l'usage le plus authorisé des maîtres qui cedera peut-être peu à peu enfin à la commodité.

Mr. de la Croix montre de la mauvaise humeur contre un *Auteur prétendu* qui lui a fait, dit-il, un larcin Litteraire *copiant grossierement* son Livre & mettant à la tête de cette copie un autre nom que le sien. On ne voit que plaintes contre les plagiaires ; mais il est difficile de les distinguer & plus encore de les convaincre en des matieres si

communes. Une grande partie du traité de Geographie qu'a fait Mr. de Vallemont dans ſes Elemens de l'Hiſtoire, ſemble preſque être le même que ce que dit Mr. de la Croix; & nous avons trouvé des pages dans ce dernier (comme dans la ſect. 2. du Chap. 3. du premier Livre touchant la maniere de ſe bien ſervir des Cartes) qui nous ont auſſi paru à peu près les mêmes que dans les explications Géographiques faites par l'Academicien dont Mr. de la Croix ſuit l'ortographe.

Pour venir preſentement à quelque détail des parties differentes de l'Ouvrage de nôtre Auteur: ſon premier Livre eſt ſur la Sphére. La Section qui regarde l'uſage du globe eſt des plus utiles pour la pratique. Dans le ſecond qui eſt du monde en géneral l'Auteur parle des Cieux, des Aſtres, des Elemens & des Méteores qu'il explique même chacun en particulier d'une maniere Phyſique. L'air par exemple, eſt ſelon lui *un mélange de pluſieurs ſortes de parties de la matiere ce qui vient du premier & ſecond Element : de telle ſorte qu'on peut dire que l'air eſt le rendez-vous des influences & des exhalaiſons; & un theatre commun de differens corps que l'Univers y envoye* &c. En parlant de l'Uranographie il n'a pas oublié d'expoſer par ordre les differentes Hierarchies du Ciel; c'eſt une eſpece de Geographie du Paradis. Dans le troiſiéme Livre qui eſt du *monde Terraquée*.

après avoir parlé des eaux & de leur division il vient à l'idée particuliere de la Geographie ; c'est-à-dire des parties de la terre habitée & connuë pour y attacher leur Histoire naturelle, civile & sacrée. En commençant à parler de l'Europe il en donne la Carte entourée des Armes des Etats les plus considerables qu'elle renferme. Quand il vient à la France, il fait comme un abregé de ce que nous appellons communement *l'Etat de France* où l'on expose le Clergé, les Prelats, les Duchez, Pairies, les Cours, les divers Tribunaux du Royaume, &c.

Le second Tome est entierement pour les Parties & Provinces differentes de la France, comme la Normandie, la Picardie &c. Chaque Province a sa Carte particuliere. L'on explique les Evêchez & les Cantons particuliers de chacune de ces Provinces &c.

Le troisiéme Tome contient dans la même methode & le même ordre l'Espagne, les Etats qui sont les Frontieres de la France, l'Italie & les Isles d'alentour. Dans le quatriéme se trouve le reste des Etats de l'Europe & dans le cinquiéme qui est plus gros que les précédens, les trois autres parties du monde. Telle est l'Ordonnance generale & particuliere de l'Ouvrage de Mr. de la Croix.

Au regard des Memoires qu'il a suivis il a raison de soupçonner qu'ils peuvent

quelquefois n'être pas fideles ; en voici des exemples. Dans sa description de l'Afrique on ne trouve point le Roiaume de Gondola tributaire de celui de Sennar, ni Gondar-à-Catma ville Capitale d'Ethiopie. Il met la Ville d'Agra dans le Mogol au 38. degré de latitude & elle est au 29. de même elle est au 123. de longitude & il la met au 121. Ces observations ne seront pas fort utiles aux Geographes qui sont assez instruits sur ces points-là ; mais il ne le sont pas toûjours sur un autre point qui regarde les Isles des Larrons. On les confond ce semble par tout avec les Isles Marianes. Il est vrai que celles-ci eurent d'abord ce nom d'Isles des Larrons ; mais il y en a bien d'autres qui le portent & qui ne sont point les Isles Marianes. Il y en a trois en particulier environ à 2. lieuës de Macao du côté du midi, selon une Carte qui paroît fort exacte, & qui a nouvellement été rapportée de ce païs-là par un habile homme. Ces trois dernieres Isles des Larrons sont à peu près scituées entre elles comme le sont Majorque, Minorque & Ivique.

Pour les Tables Chronologiques des Rois qui ont regné dans les Etats dont traite le Livre de Monsieur de la Croix, on ne voit pas pourquoi dans celle des Rois d'Espagne, il met pour la troisiéme race celle qui commence à Ferdinand & Isabelle sans faire mention de la race des Rois de Castille Ancêtres d'Isa-

belle qui ont regné depuis Ferdinand le Grand dans la Castille, le principal des Roiaumes d'Espagne : on ne trouve point ici non plus les Rois de Leon & des Asturies, qui sont pourtant les Fondateurs ou plûtôt les restaurateurs de la Monarchie d'Espagne depuis l'invasion des Maures. Ainsi on ne peut pas appeller cette Table, une suite Chronologique des Rois d'Espagne. Ces manquemens ne sont pas comparables à ce qu'on lit touchant l'état de la France. On est surpris de trouver dans un Livre imprimé en 1705. que le Parlement de Rennes est maintenant à Vannes d'où il est sorti il y a plus de quinze ans. On met de même parmi ceux qui composent le Conseil Roial des Finances, Messieurs Pussort & Dargouges morts depuis plusieurs années &c. Que diront à cela les Critiques du tems à venir? Ne sera-ce pas une decouverte pour eux d'apprendre que le Parlement de Rennes est demeuré à Vannes quinze ans plus long-tems qu'on n'avoit crû? ou plûtôt verifiant par d'autres preuves que ce fait rapporté dans l'Ouvrage de M. de la Croix est insoutenable, ne pretendront-ils pas montrer évidemment, que c'est un Ouvrage supposé? Ils seront également apuiés sur des raisons d'une juste Critique; mais auront-ils attrapé la seule qui paroît aujourd'hui la vraie? Et ne seroit-ce point que pour faire valoir ce Livre de nouveau le Libraire en auroit

changé la premiere page, y mettant 1705. au lieu de l'année qu'il a paru la premiere fois. Quoyqu'il en soit l'Ouvrage ne laisse pas de contenir des choses utiles & dont on pourra profiter, pourvû neanmoins qu'on les lise avec des yeux *retrogades* pour ainsi parler; c'est à dire comme écrites il y a bien près de vingt ans.

ARTICLE LXXXI.

RELATION DE LA MORT DU FRERE Achilles Religieux de la Trappe, nommé dans le monde le Chevalier d'Albergotti.
RELATION de la vie & de la mort du frere Alexis Religieux de la Trappe nommé dans le monde Robert Gréme Gentilhomme Ecossois. A Paris chez Florentin de Laulne ruë saint Jacques 1705. *in* 12. *pages* 168.

CEs deux Relations se distribuent au Puplic dans un même Volume, nous les joindrons dans un même Article.

Le Chevalier d'Albergotti nâquit à Arezzo en Toscane d'une Famille des plus Illustres de Florence. Au sortir de l'enfance on l'envoïa en France auprès de son grand Oncle Monsieur de Magalotti qui le plaça dans son regiment, & il fit ces premieres Campagnes à quatorze ans, six ans aprés il fut Major du Regiment, & le Roi lui donna une Commission de Colo-

nel en lui conservant toûjours son emploi de Major.

Bien qu'il ne s'occupât alors que des idées du monde, Dieu lui fit sentir la force de sa grace en permettant qu'il rencontra sous sa main la Relation de la mort du Comte de Santenna Religieux de la Trappe. Il en fut si pénétré qu'il écrivit à l'Abbé de la Trappe pour le prier de vouloir bien le recevoir au nombre des siens.

Encouragé par le P. Abbé il repondit à la voix du Ciel & se rendit à la Trappe à l'âge de 25. ans : sa ferveur fut si grande qu'après quelques jours d'exercices on lui donna l'habit avec le nom de Frere Achilles; on le distingua en cela des autres Postulans qui passent dans la maison cinq ou six semaines avant que de le prendre. Cette nouvelle armure lui donna des forces extraordinaires pour avancer dans la milice de Jesus-Christ. Il atteignit bien-tôt ce recueillement & cette modestie dont il avoit desesperé à la premiere vûë de celle de ces freres. Peu de mois après son entrée au Novitiat un de ses amis vint pour le voir ; mais il ne voulut jamais lui parler, quoy que le P. Abbé lui laissât la chose entierement libre : cet ami fut si touché d'un si grand detachement & il conçût si bien le neant des choses humaines, qu'il se determina ensuite à prendre le même parti. Etant donc revenu à la Trappe, le P. Abbé dit au frere Achilles qu'il pouvoit

alors parler ſans ſcrupule à ſon nouveau Confrere. Il s'en excuſa ſuppliant le P. Abbé de vouloir bien engager ſon ami à ſe priver de la même conſolation : genre de mortification dont il ne ſe dementit point; car il ne laiſſa jamais échaper depuis un ſeul regard ſur ce Religieux qui lui étoit toûjours cher. Pendant ſon Novitiat ſon frere aîné mourut, & il devenoit ainſi l'heritier de ſa Maiſon, bien loin de ſentir par là ébranler ſa vocation, il y mit le ſceau par la profeſſion Religieuſe.

Sa ferveur lui fit bientôt demander & obtenir les exercices les plus vils & les plus pénibles du Monaſtere. Une ardeur ſi vehemente pour ſon progrés ſpirituel altera ſa ſanté, & il tomba dans des foibleſſes & des defaillances qu'il ne pût cacher long tems. On le mit enfin à l'Infirmerie ; il y fut tel que dans la Communauté, mortifié & penitent, s'y trouvant encore trop commodément il demanda à en ſortir. Le nouvel Abbé ne jugea pas à propos de contraindre un courage ſi heroïque ; mais le malade tomba evanouï au Chœur. Il rentra donc à l'Infirmerie pour n'en plus ſortir, il diſſimuloit neanmoins la violence de ſon mal par la reſolution avec laquelle il le ſouffroit, & ſi ſon pouls n'eut averti que ſa fin étoit proche, on nauroit pas penſé à lui donner ſi tôt les Sacremens. Il vint à l'Egliſe ſur les trois heures & demie du matin communier en forme de Viati-

que, le jour ſuivant à la même heure il y reçût l'Extrême-Onction, & ſur le ſoir de ce jour qui étoit la veille de ſa mort, le P. Abbé venant le voir, le trouva aſſis ſe faiſant un ſcrupule de s'appuier, quoi qu'il n'eut pas la force de ſoutenir ſa tête qui lui tomboit ſur la poitrine. On le mit au lit. Sur les deux heures du matin, le P. Abbé étant revenu ils reciterent enſemble l'Office; mais la memoire du malade ſe broüilla au premier verſet de *Miſerere*, & après une demi-heure d'une douce agonie, il mourut le 17. Fevrier 1699. ayant paſſé deux ans & quatre mois dans la Penitence.

Robert Gréme nâquit dans un Château près d'Edimbourg. Du côté de ſon pere il étoit de la Maiſon de Montroſe & du côté de ſa Mere, il ſortoit de la Famille de Milord Perth grand Chancelier d'Ecoſſe, & Gouverneur du Prince de Galles aujourd'hui Roi de la Grande Bretagne. La mere de Robert zelée Proteſtante lui donna une éducation conforme à ſa Religion; mais ce jeune enfant ſe ſentit un penchant ſecret pour la Religion Catholique, & malgré la tendreſſe, les remontrances, les menaces & les mauvais traitemens de ſa Mere & de ſon Précepteur, il ſçavoit tromper leur vigilance, & ſe trouvoit tous les Dimanches à la Meſſe à la Chapelle du Palais Royal d'Edimbourg.

Milord Perth qui venoit d'abjurer la Re-

ligion Anglicane n'ayant rien tant à cœur que la conversion de sa Famille, voulut bien se charger de l'éducation du jeune Robert & le faire élever avec ses Enfans : il le demanda aux Parens qui n'oserent refuser une personne de ce rang. Les revolutions d'Angleterre obligerent bientôt le Milord à sortir du Roiaume & à rendre le jeune Gréme à sa Mere qui le redemandoit.

Comme il étoit dans un âge où les passions se font sentir plus vivement, il s'abandonna au libertinage, & même aux *plus grandes impietez* & delà à *l'Atheïsme.* Après avoir oublié Dieu, il oublia également ce qu'il devoit à ses parens & pour éviter leur reproches, il se retira à Londres, où il donna dans des debauches qui le distinguerent.

Cependant Dieu l'inquietoit au milieu de ses plaisirs, & il sentoit je ne sçai quelle horreur de ses dereglemens ; jusques-là qu'il se déroboit quelquefois à ses compagnons de debauche pour aller dans les Hôpitaux consoler les malades, leur distribuer des aumônes & panser même leurs playes. Avec cela il se livra à de nouveaux égaremens & il y seroit peut-être demeuré, s'il n'eût pris la resolution de s'éloigner des libertins qui le gouvernoient. Il vint à Bruges où il étudia les Principes de la foy Catholique, avec la langue Latine ; de là il passa à Nieuport & voulut s'y faire Religieux ; mais ne pouvant s'accoutumer

à l'austerité de la Regle, il se replongea dans tous les desordres passez. Jamais le Milord Perth qui pensoit toûjours à le ramener, n'en fut venu à bout s'il ne l'eut menacé de la disgrace de la Reine d'Angleterre.

Il vint alors à la Cour de St. Germain; la regularité de cette Cour le toucha & l'engagea à se retirer au Seminaire de Meaux; ce fut-là qu'il sentit reveiller en lui des sentimens de penitence & de retraitte; ils furent si vifs qu'on le trouva une fois renversé sur un siége, le corps immobile, les yeux attachés sur un Crucifix, & le visage tout baigné de larmes. Il crut que sa vocation étoit de se faire Hermitte, & il en prit la resolution avec un Religieux Anglois. Mais celui-cy faisant de plus solides reflexions luy dit qu'il vouloit se retirer à la Trappe. Robert le suivit dans l'esperance de le gagner. Au lieu de cela il fut touché lui-même dans ce Monastere & prit le parti de s'y sanctifier.

On n'a gueres vû de changement plus prompt ni plus extraordinaire; lui & son Compagnon demanderent d'être admis aux exercices spirituels; on satisfit à leurs empressemens. Le Religieux Anglois ne trouva plus dans Robert un tentateur; mais un modéle de ferveur & de courage qu'il ne sçût pas imiter; bien davantage, il fit des efforts à son tour pour ébranler la vocation de Gréme; mais voyant que ses ef-

forts étoient inutiles, il se retira.

Gréme adora les jugemens de Dieu & pressa pour avoir l'habit de Religion : le Pere Abbé jugea à propos de demander le consentement de Milord Perth qui le refusa. Gréme qui étoit d'un naturel *fier* & *colere* s'abandonna à ce sujet à un emportement étrange avec des termes si *hautains* & si *outrageux* que le Maître des Novices ne pût s'empêcher de dire que s'il en étoit crû il ne le souffriroit pas deux heures dans la Maison. Gréme voulut écrire au Milord & le fit en des termes si durs qu'on n'osa pas envoyer sa lettre. Le Maître des Novices qui n'avoit pas reüssi à le faire renvoyer, s'appliqua à dompter son orgueil ; il le fit avec tant de succés que le P. Abbé qui en ecrivit au Milord, obtint enfin son consentement.

Le frere Alexis (ce fut le nom qu'on lui donna) prit l'habit la veille de la Toussaint en 1699. Il s'appliqua avec une ardeur extraordinaire à combattre ses passions & ce fut avec tant de succés, que les plus penibles exercices de l'humilité, de la Penitence lui devinrent les plus chers. Le feu Roy d'Angleterre qui le vit en fut surpris & édifié. Le fervent Novice ne voulut jamais souffrir aucun des soulagemens que le P. Abbé lui offroit pour appaiser une chaleur d'entrailles & de poitrine qui lui causoit une grande alteration : ce fut la cause des sueurs continuelles qui affoiblirent nota-

blement sa santé. Son esprit ne se ressentoit point des incommoditez du corps. Il prioit une grande partie de la nuit, & ses soûpirs eveilloient ses freres.

La seule chose capable d'attrister son cœur au milieu de ses consolations interieures, étoit l'attachement qu'avoit Mr. son pere à la Religion Anglicane. Celui-ci neanmoins ne pût se défendre de venir voir son fils à la Trappe; il y fut touché; & deretour à la Cour de saint Germain, il se fit instruire, & vint faire abjuration entre les mains du P. Abbé le jour que son fils s'engagea solemnellement au Seigneur. Le Frere Alexis peu de jours après sa profession, se sentit attaqué d'une grosse fievre, & d'un Rhume sur la poitrine. Un flux de sang acheva de ruiner ses forces & le mit à l'extremité.

Le desir qu'il eut de la mort fut des plus violens. Voyant qu'un jaune d'œuf qu'on lui avoit donné l'avoit fortifié, il craignit que cela ne lui prolongeât la vie; c'est pourquoi il pria qu'on ne lui en donnât plus, ajoûtant qu'il en avoit été incommodé; mais il envoya querir promptement le P. Abbé lui avoüant avec beaucoup de douleur que le desir de mourir lui avoit fait faire un *gros mensonge*, dont il demandoit pardon à Dieu; surquoi on lui fit un scrupule de l'empressement extraordinaire qu'il avoit de mourir; mais il ne put être rallenti sur ce point. Il alla à l'Eglise selon

la coutume du Monaſtere, recevoir les derniers Sacremens. Une heure avant que de mourir il recüeillit ſes forces pour donner des témoignages de ſa foy, & de ſon eſperance, & pour fortifier un Novice Anglois dans ſa vocation : il invoqua pluſieurs fois le nom de JESUS & de MARIE & repeta pluſieurs fois cette priere de l'Egliſe *Maria Mater gratiæ*, c'eſt dans ces diſpoſitions qu'il mourut le 21. de May, ſept mois après ſa profeſſion.

Ces deux Relations, ſont d'autant plus édifiantes qu'à peu de choſes près, elles pourroient convenir au commun des Religieux de la Trappe. Comme nous n'avions point eû l'occaſion de parler d'eux, nous prenons volontiers celle-ci. Touchant la Victoire que Robert Gréme remporta ſubitement ſur ſon naturel emporté, tel qu'il eſt décrit ici en pluſieurs endroits, on peut dire qu'elle a quelque choſe de fort étonnant. Ceux qui l'ont pratiqué avant qu'il entrât à la Trappe en ſont encore plus étonnés que les autres : car ils ne lui avoient jamais remarqué ce caractere d'emportement, l'ayant trouvé plûtôt d'un caractere lent & pareſſeux, ce qui s'accorde avec ce qu'on dit dans la page 46. de la Relation que la *Pareſſe fut toûjours dans le monde ſon vice dominant.* Ce qu'on raporte encore de ſon Atheïſme pourroit bien être conforme, plûtôt à ce que lui aura fait dire ſon humilité qu'à une verité exacte. Un jeune

jeune homme de 18. ans qui a eu des Principes de Religion & qui les ressentoit aussi fortement que lui jusques dans ses plus grands déréglemens, n'est gueres susceptible à cet âge d'un Athéisme bien formé; mais c'est que les vices paroissent toûjours énormes quand ils se trouvent en contraste avec des vertus éminéntes.

ARTICLE LXXXII.

LETTRE SUR LE FLUS ET le reflus de l'Euripe.

VOus m'embarassates étrangement, Monsieur, lorsque sur l'avis que je devois faire un voyage à Negrepont, vous m'ordonnates de faire des remarques sur le flus & le reflus de l'Euripe. Quelle apparence de vous satisfaire sur un sujet qui a desesperé, dit-on, le plus grand genie de l'Antiquité. Pour vous obeïr neanmoins je tâcheray de donner quelque vrai-semblance à mes conjectures, dont j'abandonne le jugement à vos lumieres. Si je ne suis pas assez heureux pour reüssir, du moins je ne serai pas assez insensé, pour me précipiter dans une Mer dont je n'auray pû découvrir les mouvemens.

Vous sçavez que l'Isle de Negrepont s'étend le long de la côte Orientale de la Gréce, partie du Sud au Nord, partie du

Sudeſt au Nordoueſt. Le bras de Mer qui la ſepare de la terre ferme, forme un canal d'environ deux cens milles de long. Ce qu'il faut ſur tout remarquer, c'eſt premierement, que ce Canal eſt ſi inégal, qu'en de certains endroits il n'a pas plus d'un mille de large, & quelquefois beaucoup moins, & qu'en d'autres endroits il forme des Golphes de vingt à trente milles de largeur. En ſecond lieu quoyque tout ce canal ſoit plein de courans, ce n'eſt à proprement parler que ſous un pont de bois que le flus & le reflus ſe fait ſentir d'une maniere qui ſurprend. On le paſſe au ſortir de la fortereſſe de Negrepont pour aller en terre ferme. On voit la Mer couler avec beaucoup de rapidité tantôt d'un côté & tantôt de l'autre, de ſorte que la roüe d'un moulin qu'on a pratiqué dans la muraille de la Fortereſſe au midy du pont, tourne tantôt au Sud, & tantôt au Nord, ſelon que les eaux coulent d'un côté ou d'autre, ce qui varie communement tous les jours.

Vers le milieu du Canal, long d'environ deux cens milles, l'Iſle de Negrepont s'approche tellement de terre ferme qu'il n'y a preſqu'aucun lieu de douter, qu'elle y étoit autrefois attachée en ce lieu là, tant le Canal y eſt étroit, & tant il a peu de profondeur. C'eſt ſur cette pointe de l'Iſle qu'eſt baſtie la fortereſſe de Negrepont, ſur un terrain peu élevé, par rapport à la terre ferme voiſine, qui s'élevant du bord

de la Mer par une pente aſſez roide, forme la montagne ſur laquelle eſt ſitué le fort nommé *Carabala*. L'eſpace qui eſt entre la forteresſe & la terre ferme, eſt d'environ cent pas. Il eſt occupé en partie par deux tours bâties autrefois par les Venitiens, avant que Mahomet ſecond eut conquis cette Iſle ſur eux. Mais comme ces tours ſe ſuivent du Sud au Nord, il n'y en a qu'une qui occupe la largeur du canal. Cette tour eſt jointe à la terre ferme par un pont de pierre de cinq à ſix petites arches; ſous lequel il coule ſi peu d'eau qu'il n'y a point d'Eſquif, pour petit qu'il ſoit, qui puiſſe y paſſer. Reſte l'eſpace qui eſt entre la tour & la forteresſe. Il eſt d'environ 30. pieds ou 20. pas. Cet eſpace eſt occupé par le pont de bois dont j'ai parlé, & ſous lequel j'ai dit que l'Euripe ſe fait ſentir dans toute ſa force. Il y a pareillement ſi peu d'eau ſous ce pont, qu'il n'eſt pas poſſible qu'un vaiſſeau, pour petit qu'il ſoit, y paſſe, même étant dechargé. Les barques même quand elles ſont d'environ mille tonneaux de port, ne ſçauroient y paſſer que déchargées. Souvent même il faut ôter une partie du leſte, & pour leur donner paſſage on eſt obligé de lever de part & d'autre une partie du pont de bois dreſſé entre la tour & la forteresſe.

Pour vous faire voir quelle eſt, ſelon ma conjecture, la cauſe de l'Euripe, il ne me reſte plus qu'une choſe à ajouter. C'eſt

que les Montagnes de l'Iſle de Negrepont auſſi bien que celles de la terre ferme qui lui eſt oppoſée, ſont fort hautes, & rendent ce canal ſujet à des vents violens. Ils y ſont ſi variables qu'ils regnent pour l'ordinaire au Nordeſt & à l'Eſt pendant le jour, & au Nordoueſt & à l'Oüeſt pendant la nuit, au lieu que dans les autres bouches qui ſont entre l'Iſle de Negrepont & celle d'Andros, Andros & Tine, Tine & Miconi, Miconi & Nicaſie, Nicaſie & Samos, Samos & la terre ferme d'Aſie, les vents y ſont pour l'ordinaire fort opiniâtres au Nord.

Ces faits ſuppoſez, il eſt, ce me ſemble, aiſé de concevoir, premierement que le flus & le reflus de l'Euripe vient de ce que la Mer eſt quelquefois plus haute & quelquefois plus baſſe dans un côté du canal que dans l'autre. Delà il arrive que les eaux, dont la ſituation naturelle eſt d'être de niveau, trouvant ſous le pont de bois que nous avons marqué, un paſſage ouvert pour couler de la partie du canal, où elles ſont plus élevées, dans celles où elles le ſont moins, ne peuvent manquer d'y couler, & de former un courant qui varie du Nord au Sud & du Sud au Nord, ſelon que les vagues ſont plus hautes d'un côté ou d'autre.

En ſecond lieu il n'eſt pas moins clair que cette variation des vagues, vient des vents violens & variables auxquels nous

avons remarqué que le canal de Negrepont est sujet. Les hautes montagnes entrecoupées de divers valons dont il est entouré, en sont la veritable cause. Il est sûr que selon que les vents seront plus ou moins violens, d'un côté du canal que de l'autre, & qu'ils y entreront plus ou moins directement, la Mer y sera plus ou moins haute & le niveau des eaux plus ou moins troublé. Il arrivera delà que l'eau, sous le pont que j'ai décrit, devra couler tantôt d'un côté & tantôt de l'autre. Mais comme les vents ne sont pas tellement réglez dans ce canal qu'ils commencent & finissent toûjours à la même heure, quoique le flus arrive pour l'ordinaire tous les jours, quelques heures d'un côté & quelques heures de l'autre. Il ne se fait pas avec ce mouvement impetueux qu'on voit dans les vagues, lorsque pendant la tempête l'une pousse l'autre; mais par un mouvement doux & uniforme, semblable à celui qu'on remarque dans les eaux qui coulent d'un réservoir dans un autre.

Pour rendre la chose encore plus intelligible, supposons un vase de la figure du canal de Negrepont, c'est-à-dire composé de deux espéces de bouteilles à demi pleines, qui communiquent entre-elles par un tuyau commun. Il est sûr que quand il n'arrivera aucun accident à la liqueur enfermée dans ces bouteilles, qui en trouble le niveau, il ne se fera ni flus, ni reflus de

l'une à l'autre ; comme il arrive quelquefois dans l'endroit où ſe forme l'Euripe. La Mer y eſt preſque ſans mouvement. Mais du moment que les eaux viendront à s'élever dans l'une des bouteilles plus que dans l'autre, elles commenceront à couler de l'une dans l'autre, juſqu'à ce que celles-ci venant à s'enfler à leur tour, elles ſe trouvent de niveau.

Or il eſt ſûr que ce qui trouble le niveau des eaux dans le canal de Negrepont, ce n'eſt ni l'influence de la Lune, ni la preſſion de ce corps celeſte, ni le mélange de certains eſprits qui y cauſent de la fermentation ; puiſque ces raiſons vaudroient pour les Mers voiſines où ce flus & ce reflus n'arrive point. D'ailleurs le cours de l'Euripe n'a point du tout de rapport avec celui de la Lune. Les courans y changent ſouvent deux fois en vingt-quatre heures, & quelquefois trois, quand les tems ſont obſcurs & orageux, il faut donc avoir recours à d'autres principes. Il eſt conſtant que ce qui trouble pour l'ordinaire le niveau des eaux de la Mer, ce ſont les vents dont elle eſt agitée. D'ailleurs l'experience enſeigne que ſelon la diverſité des vents qui regnent, & qu'à proportion de leur violence ou de leur douceur, les gens de mer jugent ſûrement ſi les courans ſeront bons pour entrer dans le canal de Negrepont. Il s'enſuit donc que le flus & le reflus de l'Euripe n'a point d'autre cau-

ſe que les vents variables, qui élevent les vagues tantôt d'un côté & tantôt de l'autre, & qui troublant le niveau des eaux, les font couler quelque fois du Sud au Nord & d'autrefois du Nord au Sud.

On peut former ici une objection fort plauſible. Sur le pont même où j'ai dit que l'Euripe ſe fait ſentir avec le plus de force, on voit ſouvent le vent ſouffler du Nord au Sud, tandis que le courant vient du Sud au Nord. On pourroit conclurre delà, ce ſemble, que le flus & le reflus de l'Euripe ne vient point des vents.

Je conviens du fait, & j'ay moy-même remonté ce canal avec un vent de Nord qui nous aidoit à refouler le courant qui étoit contraire. Mais les Habitans du païs & nos Matelots previnrent eux-mêmes l'embarras où cette difficulté m'auroit jetté, en m'avertiſſant que ce vent de Nord, qui ne faiſoit que de ſe lever, avoit déja dompté en partie la rapidité du courant, & qu'outre cela c'étoit une aſſûrance que les eaux changeroient bientôt de cours & ſuivroient celui du vent. En effet pour peu qu'on ait été ſur mer on ſçait aſſez que le vent ne s'étend pas en un inſtant d'un lieu à l'autre; qu'il peut être Nordoueſt dans la moitié du canal de Negrepont & Nordeſt ou Sudeſt dans l'autre moitié. Il y a plus. Quand le vent ſeroit le même par tout le canal, il ne s'enſuivroit pas qu'il ſe fut d'abord ſoumis tous les flots qu'on voit

venir d'un côté, tandis que le vent vient de l'autre, à cauſe d'un vent plus violent qui a précedé. Ainſi ce ne ſeroit pas une choſe fort ſurprenante, quand la Mer ſe trouveroit tellement élevée dans la moitié du Canal de Negrepont, à cauſe des vents qui y ont regné quelque tems auparavant, qu'il fallut pluſieurs heures du vent oppoſé pour calmer ces flots, & pour élever de plus hautes vagues dans l'autre moitié.

Voilà mes remarques ſur l'Euripe, je ſouhaitte que vous en ſoyez content. Mais ce même ſyſtême ne pourroit-il point encore ſervir, Mr. pour expliquer le flus & le reflus en general de l'Occean, qui occupe depuis ſi long tems les Sçavans? Il ſemble qu'en matiere de flus & de reflus il eſt naturel d'en expliquer un plus grand par un plus petit, & de ſe figurer que l'un & l'autre ſont de même eſpéce. Nous voïons que dans la Mediterranée, où les vagues ſont peu élevées, le flus & le reflus n'eſt preſque point ſenſible, & qu'au contraire dans la Mer Occeane, où les vagues ſont très-hautes, le flus & le reflus s'y fait ſentir dans toute ſa force. Il eſt donc clair qu'il y a une grande connexion entre les vagues & le flus & le reflus. Mais ces vagues ne ſont-ce pas les vents qui les élevent? Ainſi ne peut-on pas dire que ſi la Lune ſert à regler par ſon cours le flus & le reflus de la mer, ce n'eſt qu'autant qu'elle ſert à regler les vents?

De plus il eſt conſtant que chaque Mer & chaque Golphe a pour l'ordinaire de certains vents qui leur ſont propres, & qui y regnent le plus ſouvent. Pour peu que la Mer ſoit agitée on la voit former ſur le rivage une eſpéce de flus & de reflus, en avançant ſes eaux juſqu'à un certain point d'où elle ne les retire que pour les y porter derechef, juſqu'à ce qu'elle ſe calme peu à peu. On pourroit donc conclure, ce me ſemble, que les émotions violentes que l'Occean ſouffre continuellement par les vents dont il eſt agité, ſont ſuffiſantes pour produire un flus & un reflus, tel qu'on le remarque dans la Manche & ſur les côtes voiſines. Si dans les tempêtes la Mer s'éleve quelquefois au deſſus de toutes les digues, qui peut douter qu'un corps auſſi fluide que le ſont les eaux de la Mer, agité comme nous le voyons dans l'Occean avec quelque ſorte de regle, & d'uniformité, par tant de vents violens qui y élevent de ſi hautes vagues, ne puiſſe s'étendre reglément pour retrouver ſon niveau ? Si cette cauſe nous ſuffit pour expliquer un effet ſi merveilleux, qu'eſt-il beſoin d'en aller chercher d'autres plus propres à embarraſſer la matiere qu'à la developper ? Je ſuis &c.

ARTICLE LXXXIII.

LETTRE AU PERE DE VILLERS Jesuite à Dijon, sur le sujet de la Ville d'Espernay.

VOus me priez, Mon R. Pere, de faire faire le procés à Moreri, parce que dans son Dictionnaire il a donné le nom de Bourg à Espernay vôtre chere Patrie.

Moreri ne veut pas que vôtre Patrie puisse vous faire honneur ; mais il ne sçauroit empêcher que vous n'en fassiez à vôtre Patrie, & cela vous est beaucoup plus glorieux.

Je ne veux pas dire neanmoins par-là qu'Espernay ne puisse tirer de gloire que du merite de ses Habitans ; je pretends au contraire qu'il ne lui manque rien pour être une Ville considerable.

Qu'est-ce en effet qui peut rendre une Ville considerable ? Son antiquité, sa grandeur, sa situation, ses richesses, ses forces, le merite de ses Habitans, sa reputation dans le monde. Espernay est considerable par tous ces endroits.

Antiquité d'Espernay.

Premierement pour son Antiquité elle est incontestable. J'ay découvert dans le dernier voïage que j'y ai fait, que quand on

y creuſe pour faire des puits, ou quelque choſe de ſemblable; à quinze pieds du rez de chauſſée on trouve du pavé de rue fort beau & fort bien lié; du pavé de cuiſine; des cendres, des tets de pots caſſez, & d'autres choſes ſemblables.

Je ne parle pas des Medailles Romaines parce qu'on en trouve par tout. Il y en a une neanmoins, parmi celles que j'en ai rapportées, qui merite quelque attention. C'eſt un Conſtantin fils d'Helene, avec le titre de *Maximus.* Nous en parlerons en une autre occaſion; auſſi bien le ſujet n'eſt pas trop de vôtre goût & vous ne me pardonneriez pas cette digreſſion, quand il eſt queſtion d'Eſpernay.

Je dis donc que ce long pavé qu'on trouve à Eſpernay à 15. pieds du rez de chauſſée eſt une marque de l'Antiquité de cette Ville. C'eſt ainſi que nous prouvons l'Antiquité de Mets, de Langres, & d'Autun, dont on rencontre l'ancien pavé à 20. 15. ou dix pieds de profondeur. Mais ce qui montre qu'Eſpernay eſt plus ancien que toutes ces Villes, c'eſt qu'il y a bien plus long-tems que le viel Eſpernay eſt détruit. Une marque de cela c'eſt que la terre qui le couvre, eſt ſi purifiée & ſi affermie par le tems, qu'elle ſert de fondement aux édifices de l'Eſpernay moderne. Car à cinq pieds de profondeur on y trouve le ſolide, au lieu que dans les Villes que

je viens de nommer,il faut necessairement creuser jusqu'au delà du pavé ancien pour faire des fondemens solides. Ces preuves ne demandent que des yeux, & ceux qui ne veulent pas nous croire là-dessus n'ont qu'à se transporter sur les lieux pour s'en convaincre eux mêmes.

La reputation d'Espernay.

2°. On me dira peut-être que les anciens ont parlé d'Autun, de Mets, de Langres & des autres Villes anciennes du Roiaume & qu'ils n'ont jamais parlé d'Espernay.

Je réponds premierement que cette Ville peut avoir été ruinée pendant les guerres des Celtes & des Belges, avant que les Gaules fussent conquises par Cesar, qui est le premier Auteur qui en ait parlé à fond.

Je reponds en second lieu que Cesar n'a point parlé de toutes les Villes anciennes comme de *Fanum Minervæ*, *Duro-Catalaunum*, *Nasium* & cent autres, mais seulement de celles qui entroient dans son sujet.

En troisiéme lieu que comme il y a dans cet Historien des noms de Villes dont on ignore aujourd'hui la situation comme *Amagetobia*, *Uxellodunum*; il y a aussi certaines Villes anciennes dont on a perdu le nom, comme Pennes & St. Remy en

Provence, Eſpernay & Vertus en Champagne, dont les anciens noms ſont perdus.

Après quoi, s'il eſt permis de donner quelque choſe à la conjecture, je crois qu'Eſpernay étoit un poſte conſiderable ſur la frontiere des Senonois, qui faiſoit la communication de la Gaule Celtique avec la Belgique par le païs Remois. Il ſemble même que ce fut là que Ceſar reçut leur deputation lors qu'il marcha contre les Belges.

Je croirai ſans difficulté ce qui a été avancé par Mr. de la Haye ancien Lieutenant general d'Eſpernay ſur des titres que que je n'ai pas vûs, dans le Poëme qu'il a fait ſur l'incendie de cette Ville; que le nom ancien d'*Eſpernay* n'eſt point *ſparnacum*, mais *Aquæ perennes*: nom qui lui avoit été donné, parce qu'elle a été fondée premierement ſur un terrain où la Marne avoit paſſé, ou qu'elle avoit inondé: ce qui ſe decouvre par ceux qui creuſent dix pieds plus bas que l'ancien pavé. Car alors ils rencontrent du gravier & des coquilles ſemblables à celles qu'on trouve dans la Riviere, & peut-être encore à cauſe des eaux vives dont elle eſt environnée. D'*aquæ perennes* on a fait *Aixperne*; comme d'*Aquæ mortuæ* Aigues mortes.

Ce qui eſt certain c'eſt que le nom *Sparnacus* ou *Sparnacum* eſt un nom nouveau qui lui a été donné dans le ſixiéme ſiecle, au rapport d'Azon dans la vie de St. Ber-

caire : *cui ævo præcedenti ſparnacus nomen fuiſſe conſtat impoſitum.*

On ne manquera pas de dire que le nom de *Sparnacus* étoit nouveau dans le ſeptiéme ſiecle ; parceque la Ville étoit nouvelle. Mais le même Auteur va au devant de cette maligne objection, en nous apprenant qu'Eſpernay appartenoit du tems de Clovis à un grand Seigneur du Païs nommé Eulogius, qui voulut donner cette terre à l'Egliſe de Rheims & qui la vendit à St.Remy, ſur le refus que ce ſaint Archevêque fit de ſon preſent. On peut croire qu'il ne la vendit pas ce qu'elle valoit, puis qu'il en vouloit faire une aumône : neanmoins il en reçut *cinq mille livres d'argent*, qui feroient plus de deux cens cinquante mille livres de nôtre monnoye : ſomme exorbitante en ce tems-là, & qui fait voir qu'Eſpernay valoit beaucoup plus au commencement de la Monarchie qu'il ne vaut aujourd'hui.

Les plus grandes Villes ne ſont pas celles qui rapportent davantage au Domaine. Celle-cy fut donnée par St.Remy à l'Egliſe de Rheims ; comme on le voit dans ſon teſtament ; & elle y demeura unie juſqu'au regne de Hugues Capet, que les Comtes de Champagne ſe rendant independans, l'enleverent aux Archevêques de Rheims, malgré la Fortereſſe qu'ils y avoient fait conſtruire.

Il paroît que les Comtes, auſſi bien

que les Rois de la ſeconde race, avoient un Palais à Eſpernay ; car on trouve pluſieurs Actes des uns & des autres paſſez en cette Ville ; & en particulier une partie des Capitulaires de Charles le Chauve.

Les forces d'Eſpernay.

3°. On ne doit point douter non plus que ce ne fût une place forte, puiſque, quand les Normands ravageoient la France & menaçoient la Ville de Rheims, Hincmar ſon Archevêque ne crut pas pouvoir prendre de meilleur parti que de ſe retirer à Eſpernay pour ſe mettre à l'abry de l'incurſion de ces Barbares. C'eſt-là où il s'enferma avec les treſors de ſon Egliſe & le corps de St.Remy : & c'eſt-là où il mourut plein d'années & de merites en l'an 882. Du Haillan en parle de la ſorte, quand il raconte les deux ſieges que cette Ville ſouffrit du tems des Anglois : & l'on ſçait qu'elle en ſoûtint encore deux du tems de la Ligue.

Grandeur d'Eſpernay.

4°. Il eſt vray qu'Eſpernay n'a plus la grandeur qu'il avoit autrefois, & que François I. qui fit brûler cette Ville pour ôter à Charle-Quint les munitions qui y étoient enfermées, ne lui rendit pas, en la retabliſſant, toute ſon étenduë : mais il y

a cent Villes dans le Roiaume, & des Villes Episcopales, qui ne lui sont comparables ni en grandeur, ni pour le nombre de ses Habitans, qui va au delà de quatre mille.

Situation, Habitans d'Espernay.

50. Il ne nous convient point de parler de leur merite ni de leurs richesses : & il n'est pas necessaire de s'étendre sur la situation avantageuse de leur Ville. Il suffit de dire qu'ils usent si bien des faveurs de la nature, que les plus envieux de leurs voisins ne les en ont jamais jugés indignes, & quoy qu'ils soient situez entre deux grandes & celebres Villes, ils n'en ont jamais été méprisez.

ARTICLE LXXXIV.

DISSERTATION SUR LE CACHET d'Agathe Orientale de Mr. Gravier, dont il est parlé dans les Memoires de Trevoux, du mois de Juin de l'an 1702. Par Mr. Bellet Prieur du Saint Esprit au R. P. D. L. C. D. L. C. D. J.

L'Explication que Mr. Terrin Conseiller au Senéchal d'Arles, nous a donnée des symboles gravez sur ce cachet, se reduit à ceci. Le Prince qui y est representé est un Roy Parthe de la race des Arsacides. Les

deux aîles qui ſont au deſſous de la figure ſont des ſymboles de la rapidité de l'eſprit de ce Prince : les deux cornes qui ſont plus bas, ſignifient l'étenduë de ſon Empire. La legende qui eſt en caracteres Samaritains, comprend ſans doute le nom d'Arſace, commun à tous les Rois Parthes. Delà on en peut compoſer cette Inſcription, *Arſace par la rapidité de ſon eſprit gouverne & ſoutient toutes les Provinces de ſon Empire depuis l'Orient juſqu'à l'Occident:* ou bien *Arſace le Maître de toute la terre, l'ame & la gloire de ſon Empire:* c'eſt ce qui eſt ſignifié par ces ſymboles pris de ceux des Egyptiens, de ceux de Pithagore & de Platon. Mr. Terrin me permettra de lui dire icy qu'il n'a pas ſuivi la route qu'il a apperçûë & qu'il nous a montrée ; car s'il ſe fut appliqué à dechiffrer les caracteres Samaritains gravez ſur le cachet, il auroit trouvé un autre Prince qu'un Arſace. Ils ſont à la verité un peu difficiles à deviner ; mais avec un peu plus d'attention Monſieur Terrin auroit vû leur reſſemblance avec les caracteres Samaritains de nos Bibles. Il ne faut que redreſſer des lignes que la main ou l'inſtrument du graveur a courbées. Il faut remarquer la main de chaque Nation qui change ordinairement quelques traits dans les mêmes caracteres ; car c'eſt ce qui fait la difference des lettres Samaritaines ou Pheniciennes d'avec les Grecques & les Latines ;

comme la differente prononciation des mêmes lettres, ou des mêmes syllabes fait la difference des Dialectes d'une même langue.

Aprés ces reflexions on jugera facilement que les caracteres gravez sur le cachet de Mr. Gravier sont Samaritains ou Pheniciens. Je ne sçay s'ils sont disposez sur l'Agathe de la même maniere que sur le papier, ou si c'est l'erreur du graveur de Mr. Terrin ou du graveur même de la pierre d'Agathe, qui a suivi la maniere d'écrire des Grecs, c'est-à-dire de la gauche à la droite : car il me semble que ces caracteres devoient être gravez dans le sens contraire, selon la maniere des Samaritains, des Hebreux, des Chaldéens. Cependant on ne laisse pas de lire SCHABVR SCHVRRSCH que les Grecs ont d'abord prononcé Xapor Xverrx & ensuite Sapor Xerxes : pour que cela paroisse sensiblement on a fait graver les caracteres de la legende avec les lettres Samaritaines & Grecques.

Je ne sçay si la main du graveur ou la difficulté de graver sur l'Agathe n'auroit point fait *ressembler* quelques lettres du *second* mot car j'aimerois mieux lire Schurucsch ou Surus, que Schurrsch, par les raisons qui paroîtront dans la suite, en decouvrant l'origine de ce nom.

Le nom de Sapor qui est sur le cachet s'écrit en Persan S C H A B U R ou Sabur ; ainsi qu'il est écrit dans les Lettres de Sa-

por III. aux Empereurs Conſtantin, Conſtance, Julien, Jovien, & Valens. Il prend dans ſes Lettres le titre de Roi des Rois, confident des Etoiles, frere du Soleil & de la Lune. Le premier de ces titres a été pris par d'autres Rois de Perſe, comme par Artaxerxe dans une Lettre qu'il écrit à Eſdras l. 1. cap. 7. quoique dans les Lettres que lui écrivent ſes Intendans de Province, ou les Juifs de Jeruſalem, ils ne lui donnent pas cette qualité.

Le nom de SCHURRSCH ou Surus que prend ici Sapor, vient du Chaldéen *Scharr*, qui avec cette ponctuation ſignifie dans Eſther cap. 1. 22. la même choſe que *Schur*, *Schor*, *Sur*, *principem ſe gerere*, *principatum tenere*. Surach eſt auſſi pris dans Iſaïe cap. 28. 25. pour *præſtantiſſimus*, le plus grand de tous. De là vient le nom d'Aſſuerus composé d'*Achaſch ſchurus* אחשורש *Satrapa*, *vel Rex principum.* L'Auteur de la table des noms Hebreux, *qu'on voit à la fin de quelques Bibles* vulgates, fait venir ce nom *de Schari-Reſch*, *Principum caput*, & il a été peut-être plus heureux dans la recherche de *celui-ci* que dans ſa decouverte du nom d'Artaxerxe, qu'il tire d'Aroth Schor, *maledictionum lumen.* Car pour ce dernier il a la même ſignification que celui d'Aſſuerus, & il eſt devenu un ſurnom aux Rois de Perſe; comme celui de Ceſar aux Empereurs Romains.

Je ſçai qu'Herodote l. VI. a interpreté autrement le nom d'Artaxerxe qu'il traduit μέγας ἄρηιος, *magnus bellator.* Il s'eſt fondé ſur ce que Ἄρηιος ſignifie dans Homere, la même choſe qu'*Aries* chez les Grecs, *Artes* chez les Egyptiens, & Αρταιοι chez les Perſes ; c'eſt-à-dire les hommes guerriers, les Heros, le Dieu Mars, mais Herodote n'a pas pris garde que le mot *Arta* étoit venu en Grece de delà la mer, que c'étoit un terme de la langue Phenicienne צריץ *harits fortis, prævalidus, violentus.* Les Chaldéens & les Perſes en ont formé leur Arti & Arta, qui ſe joint à beaucoup de leurs noms ; comme à celui d'Arta-ban excellent edifice d'Artobaze Roi des Parthes, excellente proie d'Artemiſe Reine de Carie, tribut excellent. Les Grecs ont moins alteré la prononciation de ce mot Phenicien. Ils diſent ἄρειστος excellent, vaillant ; ainſi qu'il eſt pris par Tite-Live, & par Plutarque. Delà viennent les noms d'Ariſto-deme Roi de Lacedemone, peuple vaillant : d'Ariſtomaque fils de Cledoée, courageux guerrier, d'Ariſtoteles excellemment parfait. Pour finir ces Etimologies, je croi que c'eſt de l'Hebreu ou Phenicien *Schar* que viennent les noms de Xverx ou Xerxes, & celui de Czar que les Bibles Eſclavonnes donnent aux Rois. Je ne ſçai ſi nôtre mot de Sire, n'en viendroit point auſſi, plûtôt que de la langue Angloiſe qui doit l'avoir emprunté de la Françoiſe.

Pour revenir au Prince qui est representé sur le cachet de Mr. Gravier, on voit presentement que c'est un Roi des Perses; au lieu d'un Roi des Parthes. C'est Sapor premier du nom que quelques Histoires surnomment Artaxerxe, & que les Persans surnomment *aux larges épaules* Dhul Aktaf & non pas Zebul Ketaf; ainsi que dit Teixeira. Ce Prince est assez connu dans l'histoire Romaine, & il nous suffit de rappeller ici le traité honteux aux Romains, que l'Empereur Philippe fit avec lui, par lequel il lui ceda des terres de l'Empire vers l'an 249. de l'Ere Chrétienne. L'invasion que ce Prince fit dans l'Empire vers l'an 260. & la Victoire qu'il remporta sur le vieux Valerien qu'il prit dans une bataille. C'est de cette Victoire si glorieuse aux Perses, que Sapor a fait graver un monument illustre sur le cachet de Mr. Gravier. Les deux aîles qu'on voit, sont les Aigles ou les Enseignes Romaines, dont se servoient les Generaux pour ralier les troupes auprès de leur personne. Les cornes de bœuf historiées de fil d'argent, leur servoient encore pour publier leurs ordres, & avertir l'armée de tous les mouvemens qu'il falloit faire. Ces Enseignes & ces Cornes étant toûjours auprés du General, il étoit difficile de les prendre, sans prendre aussi la personne de ce General. Les Auteurs qui ont parlé de la milice Romaine, n'ont pas oublié cet ordre & ces circonstances.

Voilà pourquoi le Roi de Perse met sur ce cachet les enseignes & les cornes dont se servoit l'Empereur Valerien, pour marquer par les Enseignes la défaite des Romains, & par les Cornes la prise de l'Empereur. On peut, si on veut, appliquer ces deux aîles, aux deux aîles de l'armée Romaine & les deux cornes aux Troupes auxiliaires; qu'on appelloit *Cornicularii*, parce qu'elles étoient ordinairement campées sur les deux côtez de l'armée. Ce n'est pas peut-être sans mystere que la tête & le corps de l'Aigle ne paroissent pas ici, du moins il semble que Sapor a voulu remplir ce vuide de son buste qui paroît porté par ces deux aîles.

C'est presentement que Monsieur Terrin verra qu'il est allé trop loin chercher la signification de ces aîles & de ces cornes: & je m'étonne qu'il n'ait trouvé sur son chemin le Roi Baltazar, figuré par un belier avec ses cornes. Daniel cap. 8. La Metaphore est prise des armes des Pasteurs, & de leur commun style, qui prenoit les cornes des animaux pour leur force. L'Ecriture a imité ces expressions & ces figures; & les cornes sont devenuës ensuite des *symboles* & des Emblêmes honorables. Les Ecrivains sacrez les appellent *Schoperoth*, ou *Soperoth* parcequ'elles servent *d'ornement*. Le nom de Sapor ne signifie autre chose dans la langue Chaldéenne, que *Beau*, *Agreable*, *Auguste*, *Majestueux*,

Daniel 4. 9. &c. Et je ne ſçai ſi ce Prince qui paroît ſi beau & ſi agreable ſur ce cachet, n'auroit point reçû le nom de Sapor, pour cette raiſon.

On ne jugeroit point à le voir ici qu'il eut été auſſi cruel & auſſi feroce qu'il le parut au malheureux Valerien. L'Hiſtoire n'a point oublié les traitemens indignes qu'il fit ſouffrir à cet illuſtre priſonnier, le faiſant ſervir de ſcabeau, lors qu'il vouloit monter ſon cheval ou ſon elephant. Les anciens Rois ſes Predeceſſeurs ſe contenterent d'un eſcabeau d'or : pour monter ſur leur char, ou pour en deſcendre & *Athenée* aprés *Dinon*, appelle le valet qui portoit cet eſcabeau *Dinophrophore* ; comme qui diroit *le porte-banc.* Je ne parleray point de l'excès de cruauté du Roi des Perſes envers ſon priſonnier. On ne peut penſer ſans horreur à un Prince depoüillé de ſa peau. Je ne crois pas qu'il ſoit auſſi neceſſaire de parler de la courte chevelure de Sapor qui ne paroît pas repondre à la coûtume de ſa Nation, que l'Oracle de Delphes appelle une Nation cheveluë.

Crinitiſque pedes tua pluribus abluet uxor. Herodote l. 6.

C'eſt dans l'endroit où les Argiens conſultent cet Oracle de Delphes ſur la guerre des Mileſiens leurs alliez attaquez par les Perſes. Je laiſſe encore une reflexion à

faire ſur ce que les Aigles n'ont jamais été les enſeignes des Perſes, des Indiens & des Parthes ; ni les cornes les trompettes de leurs armées. On ſçait qu'ils ſe ſervoient de deux ſortes de tambours, ou de timbales ſemblables à nos tambours de baſques, & aux timbales Allemandes. On ſçait encore que Xerxés avoit des figures de Dragon dans ſes drapaux. Si les Hebreux ont eu des trompettes & des cornes dans leurs armées, nous ne trouvons pas que l'uſage en ait paſſé au delà de l'Euphrate, avant les conquêtes des Romains ou des Grecs. Je ne laiſſe pas de rendre à Mr. Terrin la juſtice que le public lui a déjà renduë & j'avoüe que ſa Diſſertation eſt ſçavante & agreable.

ARTICLE LXXXV.

QUELQUES OBSERVATIONS ſur la vûe ou la viſion, par Mr. le Clerc Deſignateur du Roy.

Que ce qu'on voit diſtinctement, on ne le voit que d'un œil.

C'Eſt un abus de croire qu'on employe les deux yeux à voir une même choſe, Quoique nous aïons deux mains, c'eſt ordinairement la droite qui ſeule nous ſert pour peindre & pour écrire. Il en eſt de même des yeux ; quoique nous en aïons deux

deux, quand il s'agit de voir & d'examiner un objet qui nous est presenté, nous ne nous servons que d'un seul, je vais le faire voir par des experiences sensibles.

I. Experience.

Si fermant l'œil gauche F, vous regardez l'objet E au travers d'une vitre A B, il vous paroîtra en quelque endroit de cette vitre, supposé en D, & vous ne le pourrez voir ailleurs sans changer de place : que si au contraire fermant l'œil droit G, vous regardez le même objet de l'œil gauche H, il est constant que vous le verrez dans la vitre à un autre endroit que celui où vous l'aurez vû de l'œil droit; vous le verrez en C par exemple, & la raison est que les deux yeux voyent par des rayons differens. Que si après avoir marqué exactement ces deux endroits sur la vitre, vous regardez l'objet ayant les deux yeux ouverts, sans neanmoins changer de situation, l'objet ne vous paroîtra qu'à un de ces deux lieux, ou en D seulement ou en C : si c'est en D, ce sera la sensation de l'œil droit G ; ou au contraire si c'est en C, ce sera celle de l'œil gauche H. Or supposé que vous le voyez en D, il est manifeste que vous n'emploïez que l'œil droit G pour le voir ; car l'œil gauche H, ne peut voir l'objet qu'en C, vous ne l'y voyez pas, donc vous ne

le voyez pas de l'œil gauche ; mais seulement de l'œil droit.

II. Experience.

Regardant l'objet E dans un miroir A B, & le voyant en D, je dis que ce sera de l'œil droit G seulement, qu'il sera vû ; parceque les objets sont vûs dans les miroirs par des angles de reflexions toûjours égaux à leurs angles d'incidences, & supposé que les angles d'incidence E D B, & de reflexion A D G soient égaux, c'est l'œil G seul qui voit l'image en D, parce qu'il est seul qui reçoit le rayon refléchi D G. En effet si on ferme l'œil droit, alors regardant de l'œil gauche F, on verra l'image non en D comme auparavant ; mais en C ; parceque l'œil gauche verra l'objet par un angle de reflexion F C A different de l'angle de reflexion G D A. Or aïant les deux yeux ouverts, on ne voit l'objet qu'en D, donc il n'y a que l'œil droit qui le voit.

III. Experience.

Supposé encore l'objet X, au devant de la surface Y Z : si on le regarde de l'œil droit A tenant le gauche fermé, on le verra sur la surface en D : ou en C, si on le regarde de l'œil gauche D, le droit étant fermé ; cela est incontestable, & il n'est pas

possible qu'il arrive autrement, supposé que le regardant, l'objet & la surface ne changent pas de place. Que si on ouvre les deux yeux, l'objet ne paroîtra qu'en l'un de ces deux endroits, c'est-à-dire ou en D seulement, ou en C, cela est d'experience, d'où je conclus encore qu'il n'y a qu'un œil qui voit l'objet.

Depuis plus de vingt-quatre ans que j'ay fait cette remarque, qu'on n'employe qu'un œil à voir un même objet; toutes les personnes d'intelligence à qui j'en ai fait faire des experiences avec exactitude, en ont reconnu aussitôt la verité. Cependant le R. P. Lamy pour qui j'ai toute l'estime & la veneration possible, dit dans son traité de la perspective imprimé depuis environ trois ans, que ce sentiment qu'il n'y a qu'un œil qui sert à voir une même chose, n'est fondé que sur des experiences qui bien faites, font voir tout le contraire & pour le prouver il apporte seulement cette troisiéme experience, voici comme il s'explique.

Soit, dit-il, X une boule noire, & Z une table blanche, si on ferme l'œil B, & qu'on n'employe que l'œil A, celui-ci verra X en D: comme B, s'il regarde seul, le verra en C. Or les deux yeux A & B étant ouverts, on voit X en E, ce que j'ai experimenté plusieurs fois.

Je crois que le R. Pere nous dit les choses, comme il pense les voir, mais je m'as-

ſure que s'il y prenoit garde de plus près ; il reconnoîtroit qu'il ſe trompe, & que ce qu'il avance eſt abſolument impoſſible. Il veut qu'ayant les deux yeux ouverts, on ait une troiſiéme ſenſation, c'eſt-à-dire qu'on ne voye plus l'objet par des raïons droits A X D ou B X C, comme auparavant ; mais par des raïons rompus A X E, B X E quoi qu'il n'y ait aucun changement de milieu pour cauſer cette refraction, c'eſt aſſurement ce qu'un Mathematicien ne comprendra jamais.

On doute fort que le P. Lamy ſe rende à cette raiſon. Peut-être pourroit-on l'accorder avec ſon adverſaire, en diſant que ce qu'on voit diſtinctement, on le voit ordinairement des deux yeux : que cependant il y a des occaſions, où l'on ne voit diſtinctement l'objet que d'un ſeul œil, quoy qu'on croie le voir de tous les deux.

ARTICLE LXXXVI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE MANTOUE.

ON a fait ici l'Anniverſaire de la feue Ducheſſe Anne Iſabelle de Gonzague dans l'Egliſe de Sainte Marie de l'humilité, appellée vulgairement des quarantes heures. Le Prince Octave de Gonzague, jeune

Seigneur de vingt-deux ans, plus diſtingué par ſon eſprit & par ſon erudition que par ſa haute naiſſance, avoit inventé & diſpoſé l'appareil funebre & composé les inſcriptions Latines dont l'Egliſe étoit ornée: ſa capacité ne ſe borne pas à des ſciences agreables, il a penetré ce que la Theologie a de plus profond & en a donné depuis peu des preuves par des Theſes ſoutenuës pendant deux jours dans l'Univerſité de Mantouë gouvernée par les Jeſuites. Le Marquis Jean François de Gonzague brigadier des armées de Sa Majeſté Catholique, eſt ſon frere, & le Marquis Aſcagne nommé par le Roi d'Eſpagne Archimandrite de Meſſine, eſt ſon Oncle. Le Prince Octave avoit choiſi le Pere Antoine François Bellati de la Compagnie de Jesus pour faire l'Oraiſon funebre, elle fut beaucoup applaudie, l'éloquence du Pere Bellati eſt grande ſans enflure, naturelle ſans baſſeſſe, vive ſans pointes, ſans allegories trop recherchées, elle ne ſe ſent point des defauts qu'on a autrefois reprochez à l'Italie. Son texte étoit pris de l'éloge que l'Eccleſiaſtique fait de Moïſe. *Dilectus Deo & hominibus*, *cheri de Dieu & des hommes.* Il fit voir dans la premiere partie que pour être generalement aimé il falloit une grande élevation, des vertus propres de cette condition élevée, & les vertus propres des conditions inferieures. La naiſſance jointe à la fortune éleve, met en vûë, lie avec

les hommes par differens engagemens : les vertus propres du Souverain, font estimer; mais si ces vertus hautaines ne sont temperées par les vertus propres d'une condition privée, elles ne font pas aimer ; d'ailleurs les vertus d'une condition privée sans les vertus superieures ne suffiroient pas pour faire aimer, on n'aime point ce qu'on méprise. Il montre sans peine l'assemblage de ces qualitez dans la Duchesse dont il fait l'Eloge, son courage & sa prudence dans les tems difficiles : sa justice & sa bonté dans une situation plus tranquille lui ont gagné tous les cœurs : c'estoit un ,, beau spectacle, dit l'Orateur, de la voir ,, descendre du throne pour écouter les ,, plaintes des pauvres, quelque prompte ,, que fut sa Justice à reparer le tort qu'ils ,, avoient souffert, ses larmes les avoient ,, déja consolez dans leurs souffrances. ,, Avec le bon droit on étoit sûr de l'em- ,, porter sur la faveur : & la misere jointe ,, au bon droit étoit sûre d'obtenir toute ,, faveur: sa main armée du glaive de la jus- ,, tice contre les coupables, étoit plus forte ,, que son cœur n'étoit foible : contre les ,, pleurs des condamnez sa compassion ,, pouvoit tout pour l'innocent, rien pour ,, le criminel. Aussi bienfaisante que juste, ,, sa liberalité n'étoit reglée que par le be- ,, soin de ceux qui s'addressoient à elle ; on ,, en ressentoit les effets sans rougir, elle ,, cachoit avec tant d'art ses biensfaits,

„ qu'elle paroissoit recompenser ceux mê-
„ me qu'elle gratifioit de quelque don, ou
„ qu'elle secouroit de quelque aumône.

Dans la seconde Partie l'Orateur aprés avoir établi que si pour être aimé des hommes il faut que nôtre merite precede leur amour : pour être aimé de Dieu il faut que son amour pour nous precede nôtre merite, que c'est son amour prevenant qui met dans nous ce qui nous rend dignes d'être aimez de lui, conclut que pour montrer combien la Duchesse avoit été aimée de Dieu, il falloit examiner les graces dont Dieu l'avoit ornée & l'usage qu'elle avoit fait de ces graces. Il assûre sur la foy de témoins irreprochables qu'elle n'a jamais perdu l'innocence baptismale par aucun peché mortel, disposée même à plûtôt mourir que de commettre deliberément un peché veniel. Le détail de ses vertus meneroit trop loin & l'Oraison funebre est imprimée, je ne finiray pourtant pas sans vous dire que quatre Souverains Pontifes ont loüé la pieté, & la justice de la Duchesse, qu'un d'eux lui a donné le nom de Sainte, & que le Pape regnant, Juge si éclairé du vrai merite, a recommandé à ses prieres l'Eglise affligée de tant de maux.

D'ANGLETERRE.

La querelle de Mr. Boyle aujourd'hui Comte d'Oreri, contre le Docteur Bonthley

a duré long-tems, ils se sont poussez avec plus de vivacité que la matiere ne le demandoit. Il ne s'agissoit d'abord que de sçavoir, si les Epîtres qu'on attribuë à Themistocle & à Phalaris sont supposées. Enfin aprés plusieurs repliques fort aigres la dispute a fini ; mais Monsieur Doduc un des plus Sçavans hommes qu'ait porté l'Angleterre, a publié un Ouvrage in 8°. de 264. pages sous ce titre.

Exercitationes duæ, prima de ætate Phalaridis, secunda de ætate Pythagoræ Philosophi; où sans paroître entrer dans la querelle du Comte & du Docteur, il refute en quelques endroits le Docteur & prend le parti du Comte sans imiter leur aigreur.

Thomas Brouun un des plus declarez ennemis de toute Religion & que l'Université d'Oxford avoit autrefois chassé pour ses debauches, source de son impieté n'a point soutenu les frayeurs de la mort : à son approche il a écrit à un de nos Curez, une lettre pleine de sentimens de pénitence, ces abjurations ordinaires aux impies mourans, ne leur servent gueres pour l'autre vie. Ces nouveaux Antiochus demandent un pardon qu'on leur refuse justement, cependant ce desaveu d'une incredulité feinte fait honneur à la raison, & prouve que les plus grands excés de la debauche ne peuvent éteindre entierement ses lumieres. La lettre de M. Brouun paroît dans un recueil posthume de tous ses dia-

logues & de quelques imitations d'Horace & de Martial par le même Auteur.

Le Docteur Couvard qui a osé mettre son nom à des Livres imprimez contre l'immortalité de l'ame, s'occupe plus utilement, il a publié un recueil de remedes.

Remediorum medicinalium tabula generalis, tam compositorum quæ in variis pharmacopæis passim occurrunt, quàm simplicium quæ in animali vegetabili aut minerali regno ut plurimum reperiuntur, quæ medicinam facientes breviter ediscant quænam in affectu pene quolibet curando generaliter indicantur remedia, quæ etiam particularibus morbis abigendis solent usitatiùs applicari, ut facili negotio materia medica velut uno intuitu innotescat. Authore Guillelmo Couvard 1700.

Mr. Bladen a traduit *les Commentaires de Cesar. Le Docteur Drake* traduit *Herodote*, il joindra des remarques à sa traduction.

Voici encore un Livre nouveau *Geographiæ veteris Scriptores Græci minores cum interpretatione Latina dissertationibus & annotationibus pars secunda in* 8° *Oxoniæ.*

D'HOLLANDE.

Luchtmans Libraire de Leyde a publié *une decade de Dissertations sur la Chirurgie par G. Bidloo. G. Bidloo exercitationum anatomico Chirurgicarum decas.*

Le bruit qui a couru en France de la

mort de Mr. Bayle est faux, il travaille à un supplement de son Dictionnaire & promet de repondre à ce que Mr. Jaquelot vient de publier contre lui. Lecry vend depuis le commencement de l'année, un Ouvrage de cet ingenieux Auteur intitulé *continuation des pensées diverses écrites à un Docteur de Sorbonne à l'occasion de la Comete qui parut au mois de Decembre* 1680. *ou réponse à plusieurs difficultez que Monsieur *** a proposées à l'Auteur.*

Hondt Libraire de la Haye debite le second tome d'un Ouvrage de Jurisprudence considerable intitulé *Joannis voet Jurisconsulti & Antecessoris in Academia Lugduno-Batava Commentarius ad Pandectas, in quo præter Romani juris principia ac controversias illustriores, jus etiam hodiernum & præcipua juris quæstiones excutiuntur, pars posterior. Hagæ Comitum* in folio. On trouve le premier tome chez le même Libraire.

Wander Plaats a fait une seconde édition augmentée des Oraisons de Mr. Francius, il a imprimé deux autres Livres *Emblemata selectiora typis elegantissimis expressa, nec non sententiis, carminibus, historiis, ac proverbiis ex Scriptoribus antiquis & recentioribus illustrata in* 4°.

Philippus de Leydis de cura Reipublicæ & principantis. Accedunt consilia de formis & servitis Reipublicæ utilius & facilius gubernanda.

DE GENEVE.

On a imprimé ici une feuille de sept pages, où l'on voit *le Projet d'un Essai de Grammaire Françoise*, de laquelle on a *ôté* toutes les lettres *inutiles*, & où l'on *fixe* la prononciation de celles qui sont *necessaires*, par le moyen de quoi on pretend, qu'on apprendra le François plus facilement & en moins de tems que par *l'Ortographe* ordinaire.

L'Auteur dit que comme il y a un grand nombre de Grammaires Françoises, avant que de publier la sienne, il souhaite de sçavoir le sentiment des connoisseurs, promettant de corriger son Ouvrage, ou de le supprimer si quelqu'un fait voir que le systême n'en soit pas bien lié.

Cette Grammaire aura deux Parties; chacune desquelles sera composée de six Dialogues. Dans la premiere il ne traitera que de l'usage qu'il veut qu'on fasse des Lettres de l'Alphabet François qu'il donne tel que voici

a, b, c, d, e, f, g, h, i, l, m,
bé, cé, dé, efe, gué, ache, ele, éme,
n, o, p, q, r, f, t, u, z.
éne, pé, qu, *ou* cu, ere, esse, té, zede.
y, j, v.
yé, jé, vé.

L'Auteur dira pourquoy il a changé à la fin de cet Alphabet les noms d'une voyel-

le & de deux *consonantes.* Il fera plusieurs remarques curieuses sur les Lettres ; par exemple, il fera voir ce qui est essentiel aux Voyelles, qui est que l'une ne doit jamais être prononcée de la même maniere que l'autre, quoi que leur prononciation soit quelquefois semblable : & ce qu'elles ont d'accidentel, c'est qu'on les prononce plus vîte ou plus lentement suivant l'accent qu'elles ont, ou qu'elles sont suivies de l's ou de la lettre z. Il pretend que les François ont des diphtongues & des triphtongues vrayes & fausses, mais qu'ils ne doivent jamais avoir quatre voyelles dans une syllable, par exemple ils *nageoient* qu'il écrit ils nagêt.

Il explique l'usage qu'il veut qu'on fasse des trois accens dans le François ; il distingue quatre sortes d'*e*, il parle des points de separation, qu'on nomme aussi Dierese, & de l'Apostrophe qu'il divise en *ecrite* & non *ecrite.* Il montre comment il faut se servir de chaque consone, suivant son ortographe, au commencement, au milieu & à la fin des mots. Il en donne diverses nouvelles divisions.

Il établit l'usage des lignes de liaison qu'il veut qu'on mette à la fin d'une ligne, ou d'une page, dans laquelle on n'a pas pû achever d'ecrire un mot entier. Il parle de la ligne de composition, de laquelle on doit se servir dans la plûpart des mots composez, & de la ponctuation, des marques de citation & de la division des sylla-

bes ; enfin il donne une table dans laquelle on pourra voir l'uſage qu'il veut qu'on faſſe de chaque Lettre, & celui qu'on en fait, afin qu'on ſçache lire ce qui a été écrit, & qu'on écrira encore ſuivant l'*ortographe* ordinaire par exemple, il écrit *peiz*, *peyer*, *j'ei*, *du pen*, *fere*, *crendre*, *j'aurei*, *out fame*, *prodijieux*, *j'ei tu*, pour j'ai *tu* ou *teu*, *tu etez*, *tu ſerez*, un *Anglez*, un *Suedoiz*, *euil* pour *œil* &c. Il y a pourtant des mots qu'il écrit à l'ordinaire par exemple, *rayer*, *caille*, *railler*, *Manheim* &c.

Dans la ſeconde Partie il parle premierement du nom & du nombre des Parties du Diſcours, à peu prés comme les autres Grammairiens. Il pretend qu'on a mal appellé Article, ce qui n'eſt qu'une Prepoſition. Il explique ce que c'eſt que l'Article chez les François & d'où ils l'ont tiré. Il diviſe la Declinaiſon en reguliere & irreguliere, & l'une & l'autre en definie, & indefinie. Il fait diverſes remarques curieuſes ſur les Adjectifs & Subſtantifs, ſur leur place dans le diſcours, ſur les genres où il critique *Vaugelas*, qui a dit que le François a plus de penchant pour le genre Maſculin, que pour le Feminin. Il montre ce que c'eſt que le pronom, & combien de ſortes il y en a. Il fait voir comment le propre du verbe eſt d'affirmer ou de nier, & que ſa racine eſt dans l'Imperatif. Il veut qu'on ait mis pluſieurs tems au *Conjonctif* ou *Subjonctif* qui appartiennent à l'Indicatif.

Il enſeigne à ne pas confondre le premier tems du Participe, qui ſe termine toûjours en *ant*, & qui eſt indeclinable, avec pluſieurs Adjectifs, qui ont la même terminaiſon. Il parle de l'Adverbe & de ſa place dans le Diſcours par raport au verbe, de la Prepoſition *ſeparable* & *inſeparable*. Il fait diverſes autres remarques curieuſes ſur les autres parties du Diſcours. Il montre ſur la fin qu'il y a certains mots, qui ne ſignifioient rien en Latin & qu'on met pourtant dans le François ; comme eſt le mot Autres, *nous autres* François, vous *autres* Allemans. Il dit que les Grammairiens ont appellé pluſieurs mots des *Particules*, au lieu de dire leur veritable nom, en leur donnant la place qu'ils doivent avoir dans les neuf parties du Diſcours. Par exemple, *y*, *en*, *les* ; car les deux premiers de ces mots ſont Adverbes relatifs, dans *il y eſt*, *j'en parle*, & *les* eſt article dans *les Livres*, & pronom dans *je les voy*. Il dit que l'origine d'une infinité de mots François eſt *Allemande*. Il parle auſſi de la Poëſie Françoiſe & de ſes libertez ; comme auſſi des rimes bonnes ou mauvaiſes. Il traite enſuite du nombre & de ſes uſages. Il fait voir dans ſa Preface la beauté de la Langue Françoiſe ; l'inconſtance de ſon Ortographe & la neceſſité de la changer & de la rendre fixe.

DE SUISSE.

Mr. Ruchat natif du Païs de Vaud entreprend l'histoire Ecclesiastique de sa patrie, il amasse des memoires, il en a beaucoup tiré des Archives de Berne. Il publiera une Chronique des Evêques de Lausanne qui n'a jamais été imprimée, cette Chronique decouvre l'erreur de M.Cave qui parle d'un certain Jacques Evêque de Lausanne vers 1317. Mr.Ruchat publiera aussi une Lettre insolente de l'Evêque de Lausanne écrite au Pape Gregoire VII. au nom du conciliabule de Vormes en faveur de l'Empereur Henry IV. excommunié.

DE NANCI.

On a imprimé la vie de la mere Errard Superieure du Refuge : c'est le P.Hugo Religieux de l'étroite observance de Premontré, qui la composée à la priere des premieres personnes de la Cour de Lorraine qui avoient conservé une grande idée de la vertu de cette parfaite Religieuse.

L'Abbé de Lestanche Vicaire general de la Reforme de Premontré à publié une Histoire de l'Ancien Testament avec des reflexions Theologiques antiques morales. La pieté distinguée de son Altesse Royale, donne un grand cours aux Livres propres à faire fleurir la Religion dans ses Etats.

DE ROUEN.

Il ſe debite ici depuis peu un nouvel Ouvrage de Mr. Hermant Chanoine de Bayeux. Il a pour titre, *Homelies ſur les Evangiles de tous les Dimanches de l'année.* Il les a faites pour le ſoulagement de ceux qui ſont chargez de la conduite & de l'inſtruction des ames ; mais bien d'autres perſonnes en pourront faire leur profit. C'eſt J. B. Beſongne qui les a imprimées, je les ai lûes, ces Homelies, & pour me ſervir des termes du Cenſeur Royal dans l'approbation qu'il en a donnée je les ai trouvées également inſtructives & édifiantes.

Le nouveau traité des Hypotheques par Mr. Olivier Eſtienne Avocat au Parlement de Rouen, qui ſe vend *chez Jacques Beſongne Imprimeur du Roy, ruë ſaint Lo à Rouen & à Paris ches Guillaume Cavelier Libraire, à l'Ecu de France dans la ſalle du Palais*, eſt un livre d'un ordre beau & particulier & d'une methode exacte. Ce Livre contient trois parties, dans la premiere il y a trois titres, l'un pour les hypotheques, le ſecond pour les gages & le le troiſiéme pour les privileges, & dans la ſeconde partie il y a trois autres titres, le premier des cautions, le ſecond des ordres & le troiſiéme des garanties. Il n'y a gueres d'Auteurs de Droit qui ſe ſoient

jusques ici donné la peine d'éclaircir & de traiter chaque matiere avec autant de distinction : il est concis & ses decisions sont judicieuses, & il fait voir par l'application des principes que plusieurs Auteurs estimés se sont égarez en bien des occasions. Il montre qu'il ne peut presque y avoir de cas tout-à-fait pareils dans la Judicature, & que la raison & le bon sens doivent dominer dans la pratique. La derniere partie contient 282. remarques contre le traité des hypotheques de Mr. Henry Basnage & decouvre dans cet Auteur bien des meprises. L'on connoit par quelques endroits que l'Auteur a encore d'autres Ouvrages à donner au public. Il est à souhaiter qu'il les donne bientôt. Le traité des hypotheques est un in 4o. de plus de 600. pages.

DE PARIS.

Le Pere le Long Prêtre de l'Oratoire travaille depuis quelques années à faire un Catalogue de toutes les éditions de la Bible, il fait aussi un recueil de tous ceux qui ont écrit jusquà present sur ce divin Livre. Son Ouvrage est fort avancé. Pour le rendre complet il prie les sçavans & les curieux qui conservent dans leur cabinet ce qui peut contribuer à la perfection de ce dessein, comme sont les anciens Manuscrits de l'Ecriture en toute langue, exceptez les Latins qui n'ont rien de singu-

lier, les éditions rares de la Bible entiere ou de quelques-unes de ses parties (il obmet quantité de Pseautiers à cause de leur trop grand nombre) avec l'année, le Libraire, la grandeur & le nombre des volumes, & le lieu de l'impression : les Auteurs sur la sainte Ecriture qui ne sont pas encore imprimez, & ceux qui le sont ; mais dont les éditions sont fort rares ; il prie, dis-je, les sçavans de vouloir bien les lui communiquer, d'en envoyer un Memoire, port franc, au sieur Boudot Marchand Libraire, ruë saint Jacques au Soleil d'or à Paris, & de marquer les Bibliotheques & cabinets où ils se trouvent, l'Auteur de ce recueil témoignera publiquement sa reconnoissance à l'égard de ceux qui lui auront fait part de leurs tresors.

FIN

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de May 1705.

ART. LXXI. *Lettres édifiantes & curieuses, écrites des Missions étrangeres par quelques Missionnaires de la Compagnie de* JESUS &c. Pag. 729

ART. LXXII. I Cesari in oro. *Medailles du Cabinet Farnese expliquées par le P. Paul Pedrusi de la Compagnie de Jesus.* &c. pag. 751.

ART. LXXIII. Declaratio & Responsiones ab Archiepiscopo Sebasteno, cum in Urbe esset E E. D D. Cardinalibus traditæ, & jam orbi panditæ Christiano, C'est-à-dire, *Declaration & Réponses données aux Cardinaux par l'Archevêque de Sebaste* &c. p. 767

ART. LXXIV. *Suite du Livre de Mr. le Marquis Orsi.* p. 755

ART. LXXV. *Glossaire du Droit François* &c. *par de Lauriere.* p. 794

ART. LXXVI. Jac. Perizonii Q. Curtius Rufus restitutus &c. *Essai d'une Apologie de Quinte-Curce, contre la Critique de le Clerc par Jacques Perizonius.* p. 798

ART. LXXVII. *La vie de St. Norbert*

Archevêque de Magdebourg &c. p.812

ART. LXXVIII. P. Ovidii Metamorphoseon Libri xv. expurgati & explanati &c. *Les Metamorphoses d'Ovide purgées de toute obscenité* &c. pag.833

ART. LXXIX. Codex Apochryphus Novi Testamenti collectus &c. *Livres Apocryphes du Nouveau Testament par Mr. Fabricius* &c. p.838

ART. LXXX. *Nouvelle Methode pour apprendre la Geographie par la Croix* &c. pag. 855

ART. LXXXI. *Relations de la mort du Frere Achilles & du Frere Alexis Religieux de la Trappe* &c. p.862

ART. LXXXII. *Lettre sur le Flus & Reflus de l'Euripe.* p.871

ART. LXXXIII. *Lettre au Pere de Villers Jesuite à Dijon sur le sujet de la Ville d'Espernay.* p.880

ART. LXXXIV. *Dissertation sur le cachet d'Agathe Orientale de Mr. Gravier* &c. *Par Mr. Bellet Prieur du St. Esprit* &c. pag. 886

ART. LXXXV. *Quelques Observations sur la vûë ou la vision par Mr. le Clerc Designateur du Roy.* p.894

ART. LXXXVI. *Nouvelles Litteraires.* pag. 898

De Mantoüe. ibid.

D'Angleterre. p.901

D'Hollande. p. 903

De Geneve. p.905
De Suisse. p.909
De Nanci. ibid.
De Rouen. p. 910
De Paris. 911

Fin de la Table.

LIVRES IMPRIMEZ A TREVOUX.

DIctionnaire Univerſel de Furetiere, in fol. 3. vol.

Hiſtoire de l'Iſle de Ceylan, *avec figures*, in 12.

Nouveau Teſtament avec des Nottes Critiques & Litterales, 8°. 4. vol.

Les Caracteres d'Epictete par Monſieur l'Abbé de Bellegarde, in 12.

Lettres Philoſophiques ſur Divers Sujets importans, in 12.

Calendrier Eccleſiaſtique & Aſtronomique, pour l'Année 1705. in 8°.

Dix Preuves de la Verité de la Religion Chrétienne, traduit de Edmond Campian, in 12.

Scriptura Sacra in locos communes Morum & Exemplorum, Novo Ordine Diſtributa. Auctore Antonio de Balinghem, in fol.

Memoires des Arts & des Sciences commencez en Janvier 1701. juſqu'à preſent, 48. vol. in 12.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juin 1705.

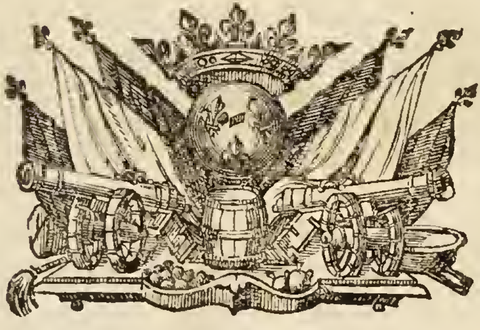

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCV.

Avec Privilege & Approbations.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juin 1705.

ARTICLE LXXXVII.

CONTINUATION DES PENSE'ES *diverses écrites à un Docteur de Sorbonne à l'occasion de la Comete qui parut au mois de Decembre* 1680. *ou Réponse à plusieurs difficultez que Monsieur *** a proposées à l'Auteur.* A Rotterdam chez Reinier Léers *deux* Tomes *in* 12. *pages* 802. *sans table.*

MONSIEUR Bayle est connu pour l'Auteur des pensées diverses ; il y joignit une addition l'an 1694. Dans cette addition & dans la troisiéme

édition des penſées diverſes en 1699. il avoit promis une continuation, où il repondroit à ce qu'on lui avoit objecté. Dix ans s'étoient preſque écoulez ſans qu'il tint parole : au mois d'Octobre dernier il prit tout à coup la reſolution de travailler à cet Ouvrage. Il ſe trouva ſans preparatifs, enſorte que les materiaux ont été raſſemblez & mis en ordre au même tems. Si on en croit le titre, le but de ce livre eſt de repondre à quelques objections faites contre les penſées diverſes ; le veritable but de l'Auteur eſt de traiter pluſieurs matieres curieuſes & delicates avec cette liberté d'eſprit qui fait ſon caractere, & d'etaler l'érudition choiſie qui le diſtingue des autres Sçavans. C'eſt du moins ce qu'on penſera du premier tome.

Pour le ſecond, il paroît plus conforme au deſſein de juſtifier les penſées diverſes : l'Auteur y avoit fait un paralelle entre l'Atheiſme & l'Idolatrie, & decidoit que l'Atheiſme lui paroiſſoit moins condamnable que l'Idolatrie. Ce paralelle & la deciſion ont paru fort inutiles aux

personnes sensées: ils auroient souhaitté que Mr. Bayle exerçât ses talens sur une autre matiere. N'examinera-t-il point quelque jour, dirent-ils, si un coup d'épée au travers du cœur est plus mortel qu'une apoplexie de sang? D'autres gens plus scrupuleux s'allarmerent de cette comparaison odieuse: voudroit-on justifier l'Atheisme, disoient-ils? ne prend t-on point ce detour pour diminuer l'horreur qu'il inspire naturellement? L'Auteur a negligé ces murmures pendant dix ans; il juge maintenant avoir besoin d'Apologie sur cet article. Au reste il supplie le Lecteur de se bien mettre dans l'esprit que cette longue dispute, où il soûtient que le Paganisme est pour le moins aussi mauvais que l'Atheisme, est tout à fait indifferente à la Religion; & qu'il n'a point pretendu extenuer l'Atheisme, dont il a fait une peinture affreuse dans l'addition aux pensées diverses. Convaincu qu'il devoit se justifier sur ce paralelle, il a pris cette occasion pour relever des objections moins importantes, c'est à

cela qu'est emploïé le premier tome. Il n'y suit point d'autre ordre que celui des endroits du Livre des pensées diverses qu'on a attaquez. Nous reduirons à certains titres les diverses matieres qu'il traite.

S'il faut être Poëte pour être Historien.

Le Pere le Moine l'a dit, & a cité Ciceron, Quintilien, Lucien. Mr. Bayle avoit rapporté ce sentiment du Jesuite plus Poëte qu'Historien: „ son censeur ne sçauroit compren-„ dre qu'un esprit accoutumé aux „ fictions & aux exaggerations puis-„ se manier l'Histoire, sans y faire „ entrer de faux ornemens, & une „ brodure qui deguise la verité, il ne „ croit pas même qu'un Predicateur „ soit propre à composer une His-„ toire, il craindroit qu'il ne s'éloi-„ gnât du caractere concis & qu'il ne „ donnât dans le style de Decla-„ mateur.

„ Mr. Bayle repond, que genera-„ lement parlant ce n'est pas un fort „ bon preparatif à la profession „ d'Historien que d'avoir emploïé

„ plusieurs années à faire des vers „ ou à prononcer des sermons & des „ harangues; c'est contracter des ha- „ bitudes qui ne conviennent pas au „ caractere historique & que l'on „ empêche mal-aisement de l'empoi- „ sonner de leurs influences conta- „ gieuses. Il est neanmoins avanta- „ geux à des esprits qui entendent „ le reglement des limites de s'être „ bien nourris du suc des Poëtes & „ des Orateurs estimez ; c'est par- „ là qu'en écrivant une Histoire ils „ peuvent donner à leur style cette „ majesté & cette sublimité dont il a besoin. L'Auteur des pensées après avoir ainsi limité le sentiment du Pere le Moine renvoïe son Censeur à ce que Pontanus dans son dialogue *Actius*, dit sur quelques endroits de Virgile qu'il compare à des endroits de Salluste & de Tite-Live, & à ce que le P. Caussin dans ses paralelles de l'éloquence sacrée & prophane, a remarqué sur ce que Denis d'Halicarnasse appelle les Histoires d'Herodote & de Thucydide de beaux Poëmes; il veut encore qu'il lise la troi-

siéme prollusion de Strada , & il conclut qu'un Poëte & un Orateur, „ qui suivra les avis de ces sçavans „ maîtres , peut devenir Historien; „ qu'il faudra cependant qu'il s'ob- „ serve de près, & qu'il est sur tout „ obligé à veiller sur l'habitude de „ feindre , d'exaggerer , d'em- „ bellir trop, lorsque l'âge n'a pas „ encore meuri son jugement.

Tite-Live & Pline justifiez.

Tite-Live a mêlé bien des prodiges à son Histoire & Pline s'est attiré le fâcheux surnom de menteur. Mr. Bayle convient avec son Critique pour les excuser agreablement. Tite-Live, dit-il, a dû nous representer les registres, dont il tiroit les grands évenemens de l'Histoire Romaine, il y a trouvé ces prodiges; il les rapporte fidellement, & marque en quelques endroits qu'il n'en croit rien; *c'est le rôle de l'Historien de rapporter les communes créances & non pas de les regler*, a dit Montagne, pour justifier Tacite du même defaut qu'on reproche à Tite-Live.

Nôtre Auteur trouve que tout bien consideré, nous leur avons de l'obligation, de nous avoir fait connoître la sotte credulité de ce peuple né pour commander à l'Univers, si brave dans la guerre, si sage dans le gouvernement, si puerile dans ses superstitions. Nous avons selon l'Auteur la même obligation à Pline; il écrivoit l'histoire de la nature; les contes qu'il y a mêlez n'en sont pas la partie la moins utile; ils font connoître au vrai la nature de l'homme aussi hableur que credule, aussi credule que hableur. On auroit tort d'en faire un crime à Pline: il marque assez qu'il ne croit pas tout ce qu'il raporte. L'Auteur propose dans le chapitre 63. les regles que doit suivre un Historien en racontant des prodiges.

Si le consentement des Peuples à reconnoître un Dieu, est une preuve certaine qu'il y a un Dieu.

Cent soixante & dix pages sont employées à examiner la force de cette preuve. Mr. Bayle la croit foi-

ble ; nous allons voir s'il en demontre la foibleſſe ; mais nous devons commencer par lever le ſcandale qui pourroit naître d'une diſpute ſi delicate. L'ingenieux Auteur a trop differé à prevenir les ſcrupules : il leur prepare cinq remedes ; mais ce n'eſt qu'à la page 179. c'eſt là qu'il invite ſon adverſaire à faire attention à quelques reflexions qui l'empêcheront de ſe ſcandaliſer de la franchiſe avec laquelle Mr. Bayle a combattu une preuve ſi commune de l'exiſtence de Dieu.

I. Vous devez, dit-il, conſiderer que la lumiere naturelle nous fournit tant de ſortes de preuves de l'exiſtence de Dieu, qu'on ne doit pas s'allarmer ſi parmi les argumens qu'on emploïe pour l'établir, il s'en rencontre quelqu'un qui ne ſoit pas demonſtratif ; il en reſte aſſez d'autres : il applique-là les vers de Juvenal, Sat. 13.

. . . . Nec
Tam tenuis cenſus tibi contigit ut mediocris
Jactura te mergat onus.

2. C'eſt rendre ſervice à une cauſe que de retrancher les preuves qui ne ſont pas convaincantes : s'en ſervir, c'eſt donner priſe aux adverſaires.

3. On ne doit pas être ſuſpect ſur le dogme; parce qu'on en combat une preuve. Des Theologiens de toutes les ſectes Chrétiennes ſe ſont attachez à montrer le foible de certaines demonſtrations de l'exiſtence de Dieu, on ſe fait un merite dans les Ecoles d'attaquer les demonſtrations de Deſcartes; on n'a gueres eu plus de reſpect pour celles de ſaint Thomas.

4. Les preuves que M. Bayle approuve, ſont d'une toute autre force ſur l'eſprit d'un Philoſophe ; ce n'eſt pas la perſuaſion d'autrui qui le perſuade, les jugemens du peuple ne reglent point le ſien ; il examine les objets en eux mêmes ; il lui faut des preuves intrinſeques & tirées du ſujet.

5. Mr. Bayle ne veut pas nous priver tout à fait de l'argument qu'il ſemble rejetter, il ne veut que le rectifier : „ laiſſez-là le peuple, dit-

„ il, ne faites aucune attention à ce
„ qu'ont pensé sur la question les Na
„ tions barbares; mais examinez la
„ creance de ceux qui dans tous les
„ tems, tous les païs, se sont distin-
„ guez par leur genie & leur érudi-
„ tion, divisez-les en deux classes,
„ mettez dans l'une ceux qui ont
„ passé pour Athées, dans l'autre
„ ceux qui ont admis la Divinité,
„ comptez ensuite: la pluralité des
„ voix sera pour l'existence de Dieu:
& ce sont des voix pésées de Juges
éclairez dont un homme raisonnable ne peut appeller.

L'Auteur s'objecte lui-même ce qu'on lit dans un Ouvrage de David de Rodon Philosophe subtil & Protestant des plus zelez, sur le grand nombre des Athées. De Rodon divise les Athées en trois classes; *les Athées raffinez*, *les Athées debauchez*, *les Athées ignorans*. Par *les Athées raffinez* il entend des personnes qui ayant l'esprit subtil & quelque vaine philosophie cherchent des raisonnemens contre la Divinité, & en font parade dans les Compagnies. *Les Athées debauchez* sont les

jeunes gens qui mal élevez, & entrainez par la paſſion dans les plus abominables deſordres, tombent dans un aveuglement qui les livre à la ſeduction des *Athées raffinez*. Enfin il met au nombre *des Athées ignorans* tous ceux qui ne croyent l'exiſtence de Dieu que par oüir dire & ſur la foi d'autrui. Mr. Bayle obſerve judicieuſement que dans la comparaiſon de deux ſentimens, on ne doit avoir aucun égard ni aux Athées ignorans, qui ne ſont nullement Athées, ni aux Athées debauchez, qui le ſont de cœur plûtôt que d'eſprit ; gens d'ailleurs ſans reflexion, & dont le jugement ne doit être compté pour rien dans les choſes qui demandent un examen ſerieux, dont ils ſont incapables. Reſte les Athées raffinez, il en faut encore diminuer le nombre : en ſeparer tous ceux à qui la chaleur de la diſpute fait plus dire qu'ils ne penſent ; tous ceux qui cherchent à ſe diſtinguer par des idées ſingulieres, & qui feroient gloire d'établir l'exiſtence de Dieu,

ſi l'Atheiſme étoit l'opinion commune ; tous ceux qui ſouhaittent qu'il n'y ait point de Dieu plus qu'ils ne le croïent, qui en demeurent au doute. Il ne faut oppoſer à tant de grands hommes qui ont cru l'exiſtence de Dieu, que ceux qui ont été parfaitement convaincus qu'il n'y en avoit point. Combien peu en trouvera-t-on, dit Mr. Bayle? ajoutons qu'il n'en eſt peut-être aucun: du moins il n'en eſt point dans qui les vices brutaux , ou l'orgueil n'ayent precedé l'Atheiſme : il n'en eſt point qui n'ait intereſt à combatre l'exiſtence de Dieu, & qui ſoit un Juge recevable dans cette cauſe. Mais quand avec Mr. Bayle on abandonneroit aux pretendus Athées le petit nombre de ceux qui ont fait profeſſion de l'Atheiſme ; ne reſte-t'il pas certain , que la pluralité de ſuffrages & de quels ſuffrages, eſts pour l'exiſtence de Dieu.

Nôtre Auteur ſe fait encore une objection. Peut-être dit-il, ne connoit-on pas tous les Athées ; peut-être met-on parmi les adorateurs de Dieu, des hypocrites qui n'ont oſé

découvrir leur veritable ſentiment. Il ne repond à ce ſoupçon qu'en accordant qu'il eſt mal-aiſé de le détruire ; il pouvoit dire qu'il y a eu dans tous les tems un grand nombre de defenſeurs de la Divinité ſi declarez, qu'on ne peut les ſoupçonner de diſſimulation. Cette creance n'a pas été dans eux une ſterile ſpeculation: elle a influé dans leur conduite : ils ont agi, ils ont ſouffert pour Dieu ; ils lui ont fait des ſacrifices qui coutoient trop à la cupidité pour partir d'une opinion chancelante ou d'une feinte religion. Oppoſons ces adorateurs de Dieu inconteſtables aux Athées inconteſtables ; le nombre des voix peſées l'emportera tellement pour l'exiſtence de Dieu, que l'Atheiſme ne paroîtra plus une opinion ſoutenable.

Revenons ſur nos pas & propoſons maintenant au Lecteur ſans crainte de le ſcandaliſer, ce qui porte l'Auteur à rejetter la preuve de l'exiſtence de Dieu tirée du conſentement de tous les peuples. Cette preuve, dit l'Autheur, ſuppoſe deux principes. 1. Que tous les peu-

ples reconnoissent un Dieu. 2. Que le consentement de tous les peuples à croire une chose, en demontre la verité. Ni l'un ni l'autre de ces principes n'est évident selon lui : ils soufrent l'un & l'autre de terribles difficultez : la demonstration n'est donc rien moins qu'une demonstration. Voici comment il attaque le premier principe.

Des voïageurs assurent qu'il y a des peuples athées: il y a eu des Sectes de Philosophes qui ne reconnoissoient un Dieu que de nom : la doctrine des Lettrés de la Chine est un veritable Atheisme.

Quand même on n'auroit pas ces raisons positives de douter du consentement genéral des peuples, comment s'en assurer: toute la terre n'est pas découverte, quand elle le seroit qui peut nous marquer, si dans ces Païs inconnus pendant tant de siécles on a toûjours eu la même Religion, si la créance d'un Dieu n'a point succedé à l'atheisme. Il faut bien se garder d'inferer, que des Barbares connoissent Dieu, parce qu'ils croïent l'ame immortelle. Les

habitans des Isles Marianes n'ont aucune idée de la Divinité ; ils croient pourtant que l'ame subsiste après la mort, heureuse si la mort est naturelle ; malheureuse, si elle est violente. Voilà à peu près les nuages que M. Bayle excite contre le principe de fait que tous les peuples reconnoissent une Divinité, il les auroit dissipez s'il avoit voulu. Son érudition est trop vaste, pour qu'il ignore que les voïageurs qui avoient accusé certains sauvages d'Atheisme se sont dédits eux-mêmes, ou ont été refutez par des voyageurs mieux instruits : les premiers qui aborderent au Bresil & au Canada assurerent que les habitans de ces Païs n'avoient aucune Religion ; est-il douteux qu'ils en aient une & qu'ils adorent un Dieu Auteur du monde? Dans quelques années on justifiera les Marianites : plus d'habitude avec eux, plus de connoissance de leur langue, aideront à reformer les jugemens precipitez qu'on a portez trop tôt sur leur irreligion. Il est vrai qu'il y a eu des Sectes de Philosophes qui se sont formées de

bizarres idées de la Divinité : quelques Lettrés de la Chine confondent Dieu & le monde aussi-bien que Spinosa. Mais ces Philosophes n'ont point été jusqu'à nier l'existence de Dieu : ils en ont conservé le nom, il falloit donc qu'ils jugeassent la créance de la Divinité trop fortement établie, trop generalement repanduë, trop respectable par son antiquité pour l'attaquer ouvertement.

Il n'est point necessaire de rechercher l'origine de ce sentiment, il est trop repandu pour en avoir d'autres que celle du monde : tant de Nations differentes en tout s'accordent en ce point, d'où vient ce consentement ? Supposons un moment qu'il ait commencé, qu'il soit de l'invention d'un Philosophe : ce sera aux Athées à nous expliquer la propagation d'une opinion si contraire aux passions qu'elle contraint toutes, si facheuse à l'esprit qu'elle humilie. Qui la portée cette opinion dans les vastes deserts de l'Amerique ? avoüons-le, l'impossibilité évidente de sa propaga-

tion prouve clairement ſon antiquité auſſi reculée que celle du monde.

Voions maintenant ce que Mr. Bayle oppoſe au ſecond principe, *que le conſentement des peuples à croire une choſe, en demontre la verité.* Nôtre Auteur étale avec beaucoup d'art tout ce que la lecture & la reflexion lui ont fourni ſur les faux jugemens de la multitude : il falloit pour combattre le principe avec ſuccés, montrer que le grand nombre ſe trompe dans les choſes claires & d'une facile diſcuſſion. Dans ces notions generales qu'on regarde comme les principes du ſens commun, M. Bayle prouve que le peuple reçoit bien des fables ſans les examiner, que dans le ſecret des Arts, dans les difficultez des ſciences, le vulgaire n'eſt pas un bon Juge, eſt-ce de cela qu'il s'agit? Il s'écarte encore plus du ſujet, lorſque pour montrer que l'idée de Dieu pourroit être fauſſe, quand même elle ſeroit une impreſſion de la nature : il s'étend ſur la corruption des inclinations naturel-

les. On ne lui conteſte pas le dereglement du cœur humain juſque dans les enfans, mais l'eſprit eſt moins corrompu que le cœur : il a conſervé des lumieres qui ne rompent point certaines notions communes : il falloit montrer que l'idée de Dieu Auteur du monde n'eſt pas une de ces notions communes : l'Auteur ne le fait point.

Il ſe retranche à dire que l'argument tiré de l'autorité du grand nombre, auroit des ſuites facheuſes, qu'il établiroit l'Idolatrie & les plus étranges ſuperſtitions, qu'il ſeroit dans les Païs infideles un obſtacle invincible à l'établiſſement de la vraie Religion.

Il ne veut pas voir qu'il s'agit non de l'autorité du grand nombre, mais d'un conſentement unanime du genre humain. L'Idolatrie, les ſuperſtitions ſont-elles appuïées ſur un ſemblable conſentement. Diſtinguons l'exiſtence de Dieu de ſon eſſence, la notion confuſe de Dieu, de la connoiſſance de ſes perfections. L'homme connoît aiſément qu'il y a un Dieu : il connoît diffici-

lement ce que c'eſt que Dieu : les peuples conviennent ſur ce qu'il eſt aiſé de connoître, & ne conviennent pas ſur ce qu'il eſt mal aiſé de penétrer : la voix de toute la nature nous crie qu'il y a un Dieu : mais elle ne nous le montre pas à découvert : nous le ſentons comme dit ſaint Paul de la même maniere, qu'un homme qu'on touche dans l'obſcurité. Nous ſçavons naturellemant qu'il eſt : nous ne ſçavons pas ce qu'il eſt. Delà tant d'idées chimeriques, tant de deſcriptions imparfaites : mais cette diverſité d'opinions ſur ſon eſſence ne doit point affoiblir la créance de ſon exiſtence. On diſpute tous les jours ſi le ſoleil eſt, ou n'eſt pas du feu, en conclurra-t-on qu'il n'y a point de ſoleil?

Ce qui va ſurprendre c'eſt que M. Bayle lui-même établit très-nettement l'argument qu'il veut détruire page 80. Voici ſes propres termes. „ Il n'y a rien de plus facile que de connoître qu'il y a „ un Dieu, ſi vous n'entendez par „ ce mot qu'une cauſe premiere &

„ universelle : le plus stupide païsan est convaincu, que tout effet „ a une cause, & qu'un très-grand „ effet suppose une cause dont la „ vertu est très-grande. Pour peu „ qu'il refléchisse, ou de soi-même, „ ou par l'avertissement de quelqu'un, il voit clairement cette vérité. Le consentement genéral ne „ souffre aucune exception à cet „ égard-là : on ne trouve ni aucun „ peuple, ni aucun particulier, qui „ ne reconnoisse une cause de tou„ tes les choses. Comment après c'est aveu chicaner ceux qui emploient la preuve qui déplait à M. Bayle? ont-ils jamais supposé que tous les peuples avoient la même idée de Dieu ? Ils n'ont prétendu que ce qu'on leur accorde, & c'est leur accorder assés pour qu'ils puissent amener les personnes raisonnables à la connoissance des perfections de Dieu. Les Athées, dit M. Bayle, signeront tous cette proposition ; *il y a une cause premiere*. Tant mieux ; il ni a donc point d'Athées ; car le même sens commun qui fait connoître que tout effet a une cau-

ſe, qu'il y a une cauſe premiere univerſelle éternelle ' dicte que la cauſe des êtres intelligens eſt intelligente, qu'un ouvrage d'une ſtructure admirable où la diſpoſition de parties repond à une fin, eſt ſûrement l'effet d'une cauſe intelligente. Voilà déja l'Auteur du monde reconnu pour un Etre intelligent. Le même ſens commun dicte qu'aucune cauſe n'a pû limiter la perfection de la cauſe premiere, qu'elle eſt donc ſans bornes : voilà l'Auteur du monde reconnu pour un Etre infini. La ſageſſe, la puiſſance, la bonté, la juſtice ſont renfermées dans cette perfection infinie ; il eſt difficile de concevoir qu'il ſoit infini & qu'il ne ſoit pas unique ; enſorte que l'aveu de M. Bayle établiſſant l'argument qu'il vouloit renverſer, établit non ſeulement l'exiſtence de Dieu, mais developpe encore ſon eſſence. Les peuples mêmes n'ont pas de Dieu des idées auſſi defectueuſes que M Bayle ſe l'imagine, nous le verrons dans l'article ſuivant.

Si les Païens ont reconnu l'unité de Dieu.

Nôtre Auteur avoit entamé cette matiere dans le 25. chapitre: il y revient aux chapitres 66. & suivans. Il tâche de detourner à l'Atheisme le plus grossier, ce que les Stoïciens ont dit de ce Dieu qui devoit rester seul après l'incendie de l'Univers, dont les flammes devoient consumer tous les autres Dieux. Ils n'entendoient par ce Dieu que le principe actif de toutes choses, un feu qui donne à tout la vie & le mouvement. Les Platoniciens ne sont pas plus épargnez que les Stoïciens; on veut que leurs trois Divinitez ne soient rien que le monde regardé sous trois differents rapports. Pythagore, Hypocrate & je ne sçai combien d'autres Philosophes ont eu beau parler nettement sur l'unité de Dieu: on explique ces passages d'une ame, c'est-à-dire d'un principe vital repandu dans la matiere dont l'Univers est composé.

M. Bayle

M. Bayle se debarrasse encore plus cavalierement des authoritez recueillies par le P. Thomassin : ce sont selon lui des manieres de parler, des figures de Rhetorique, des ornemens Poëtiques. Enfin il nie sans façon à M. Cuduorth sçavant Anglois que les Egyptiens reconnussent un Dieu supreme. Le Pere Tournemine croit pouvoir montrer un jour que l'unité d'un Dieu Eternel & suprême, est une verité généralement repanduë, que l'idolatrie n'a point effacé. Platon & d'autres témoins irreprochables nous apprennent que les Egyptiens adorerent un Dieu suprême & Eternel qu'ils nommoient Enuphis. S'il y a de la confusion dans ce que disent les Stoïciens de leur principe actif, Platon & les autres Philosophes de leur ame du monde ; elle vient du peu d'idée qu'ont eu les Anciens d'une substance tout à fait immaterielle. Il est aisé d'expliquer d'une cause premiere & universelle qui soit une personne, ce que les Stoïciens disent de leur principe : & il est presque impossible d'entendre du

monde ſeul ce que Platon & ſes diſciples ont dit du Dieu ſuprême & du ſecond Dieu après lui. Les Poëtes, les Orateurs ont parlé le langage du peuple. Tous ſans exception, donnent à Jupiter une ſuperiorité qui ne ſouffre point d'égal : & l'on defie hardiment M. Bayle de produire aucun ancien Idolatre qui ait admis de l'égalité entre les Dieux, les peuples les plus barbares ont conſervé cette idée d'un Dieu ſouverain ; les Idolâtres ne l'ont point perduë ; les Athées qui n'ont point crû d'autre Dieu que la matiere, ont abuſé de cette perſuaſion ; ils n'ont parlé de l'Univers comme d'un Dieu unique que parce qu'ils vouloient s'appuïer ſur l'opinion reçûë de l'unité d'un Dieu ſuprême. Cette foule de Divinitez, de genies, de Heros n'étoit regardée que comme un ſecond ordre de Dieux : & l'Idolatrie ne conſiſtoit pas à ne point reconnoître le Dieu ſouverain, mais à s'en former de baſſes idées & à lui aſſocier de fauſſes Divinitez.

Si l'Astrologie est méprisable.

Le censeur des pensées diverses avoit demandé à Mr. Bayle s'il n'étoit point revenu de son mépris „ pour l'Astrologie. Nôtre Auteur „ lui repond qu'on change quel-„ que fois d'opinions avec l'âge, & „ qu'il a raison de dire à ces jeunes „ gens si vifs pour la secte qu'ils „ ont embrassée, je vous attend à „ vôtre année Climaterique ; que pour l'Astrologie elle lui paroît toûjours fort méprisable. On a beau lui opposer que dans un siécle aussi éclairé que le siécle passé, elle a conservé des partisans : la curiosité, l'ambition impatiente donneront toûjours du credit aux Astrologues : tous les esprits d'un siécle ne sont pas de même trempe, & les erreurs inveterées ne se detruisent pas tout d'un coup. Pour décrier cet art imposteur, il cite de fausses predictions anciennes & modernes ; il renvoie à un certain Sextus ab Hemminya qui detrompé de l'Astrologie lui porta de rudes coups ;

& montra que les grands hommes dont l'hiſtoire parle, devoient être tout autres ſelon leur horoſcope. On va plus loin, on explique ingenieuſement comment les Aſtrologues reüſſiſſent quelquefois ſans que leur art en ſoit plus certain ; on demêle finement comment l'Auteur d'un Almanach imprimé à Amſterdam en Janvier 1688. & un pretendu Quaker dans une Lettre publiée à Londres en Fevrier 1688. ont pû ſans être Prophetes, predire la revolution d'Angleterre qui mît ſur le thrône le Prince d'Orange : un Quaker qu'on complimentoit ſur l'accompliſſement de cette Prophetie, repondit habilement que l'Auteur de la Lettre avoit eu plus de commerce avec Meſſieurs du Conſeil privé qu'avec ſes freres. Au reſte l'Almanach prediſoit la mort violente de Jacques ſecond qui n'arriva point. Un Aſtrologue dont Cromvel ſe ſervoit pour publier ces Almanachs politiques, offrit ſes ſervices au Roi Charles ſecond après ſon retour : le Roi crût n'avoir pas beſoin de ces predictions de commande.

Si tout eſt créé pour l'homme.

L'Autheur convient que cette penſée eſt contraire aux veritez, que la Theologie nous enſeigne. Reſolu de tenter un accommodement, il avoüe que Dieu n'auroit pas créé le monde, s'il n'avoit eu en vûë JESUS-CHRIST Dieu homme, & les Elus. Mais il pretend que dans la création du monde Dieu a eu plus d'égard à ſa magnificence qu'à nos beſoins, à ce qui lui étoit glorieux qu'à ce qui nous étoit utile. Avions-nous beſoin de l'immenſe étenduë des Cieux, de cette multitude d'étoiles? nous n'en ſçavons rien. M. Bayle n'en ſçait pas plus que nous; comment refuteroit-il ceux qui aſſurent que ces Cieux, ces étoiles ſervent à l'homme par leurs influences & qu'une étoile de moins, une planette plus éloignée ou plus proche changeroit le ſyſtême Phyſique du monde & par conſequent le ſyſteme moral étroitement lié avec la Phyſique? Il applaudit à de mauvais plaiſans qui ont avancé que tout

étoit fait pour l'homme en ce ſens qu'une partie étoit deſtinée à lui faire du bien, l'autre à lui faire du mal. Ces railleurs parloient plus juſte qu'ils ne croioient, le mal que Dieu fait aux hommes en ce monde entre dans ſes deſſeins; c'eſt un bienfait. D'ailleurs le peché d'Adam a changé l'ordre de la nature. C'eſt la réponſe qu'il faut donner à ce que l'Auteur a ramaſſé touchant le peu de ſoumiſſion des animaux à l'homme.

Cet extrait eſt déjà trop long, nous reſervons pour une autrefois le ſecond tome.

ARTICLE LXXXVIII.

CONTROVERSIES ENDED &c. C'eſt-à-dire; *Les Controverſes de Religion finies*, in 12. pages 121. anno 1704.

RIen de plus commun aujourd'hui en Angleterre que les Livres qui traitent de Religion. Il ſemble que chaque particulier eſt en droit d'en faire un Syſtême à ſa

mode. Auſſi peut-on dire que la funeſte liberté qu'on s'y donne d'écrire ſur ce ſujet, eſt la ſource de tous les changemens que nous y voyons en matiere de Religion.

L'Auteur de ce petit traité eſt un Tollerant outré, qui pretend montrer que l'homme peut ſe ſauver en toute ſorte de ſectes qui reconnoiſſent un Dieu en trois Perſonnes. On peut dire que ſon ſyſtême luy eſt particulier. Les Lecteurs ne ſeront pas fachez de le voir ici en peu de mots.

Dieu, dit-il, a créé l'homme pour le ſauver, c'eſt le ſentiment univerſel de tous ceux qui ont quelque connoiſſance de la bonté & de la miſericorde de Dieu. Ce principe eſt orthodoxe, & il n'y a point de Chrétien qui le revoque en doute, ce que l'Auteur ajoûte ne l'eſt pas moins.

Il eſt cependant évident, dit-il, que Dieu ne veut pas ſauver l'homme ſans l'homme, c'eſt-à-dire pour m'expliquer avec les plus grands hommes du Chriſtianiſme & avec les plus celébres Docteurs de l'E-

glise Anglicane, Dieu ne veut pas ſauver l'homme ſans ſa cooperation: je ſçay, continue t'il, ce qu'on pourroit ici m'objecter ; mais nous y repondrons en ſon lieu.

Il n'y a que des Impies qui puiſſent former des objections contre des veritez auſſi inconteſtables ; auſſi nôtre Auteur les a-t'il tirées, comme il l'avoüe lui-même, de quelques miſerables libelles qui parurent il y a quelques années en Angleterre & dont les Proteſtans eurent tant de honte qu'ils furent ſupprimez. Il ſeroit inutile de rapporter ici les réponſes de l'Auteur à ces objections, il ſuffit de dire qu'elles ſont aſſez conformes au ſyſtême impie qu'il propoſe.

Puis donc, continue nôtre Auteur, que la cooperation de l'homme eſt neceſſaire au ſalut ; je demande en quoy elle conſiſte ? Dirons nous avec les Papiſtes (ce ſont ſes termes) que les bonnes œuvres ſont requiſes de la part de l'homme ; cela ſe pourroit, mais remarquez, s'il vous plaît, que par bonnes œuvres je n'entends autre cho-

ſe qu'une certaine conformité de nos actions avec le moïen de parvenir au ſalut.

Or le moïen que Dieu nous a preſcrit, eſt le culte que nous devons lui rendre ; & que nous appellons communement Religion, ſi donc nos actions ſont conformes à ce culte, il eſt évident que nous cooperons à nôtre ſalut.

Mais entre tant de Religions differentes qui regnent aujourd'ui dans le monde & qui reconoiſſent un Dieu en trois perſonnes ; comment diſtinguer la veritable ?

Nôtre Auteur repond que Dieu y a pourvû ; il nous a créé, dit-il, pour nous ſauver, & il nous a donné un guide infaillible pour nous conduire au chemin du ſalut. Ce guide n'eſt autre que la raiſon qui ne ſçauroit nous égarer, pourvû que nous la ſuivions ſans prevention ; car il ſe pourroit faire que l'homme aveuglé par la paſſion, crût ſuivre la raiſon lorſqu'il en eſt très-éloigné.

Je dis donc pourſuit-il, qu'auſſi long-tems que nous ſuivons ce que la raiſon nous dicte, nous ne peu-

vons pas nous tromper dans l'affaire du ſalut, & il eſt de la providence de Dieu que la choſe ſoit ainſi.

Cette doctrine extravagante a déja cauſé une infinité de deſordres en Angleterre, & y en cauſe encore tous les jours de nouveaux, c'eſt elle qui a detruit cette unité de foy ſi neceſſaire au ſalut, en laiſſant à chaque particulier la malheureuſe liberté de ſe faire un ſyſteme de Religion conforme à ſes inclinations. En effet il s'enſuivroit de là qu'un homme pourroit ſe ſauver dans toute Religion quelque abſurde qu'elle fut. Nôtre Auteur ne fait point de difficulté d'admettre cette conſequence, pourvû toutefois qu'il embraſſe celle que la raiſon lui dicte.

Ainſi il pourroit aujourd'hui être Calviniſte, demain Lutherien, & après demain Catholique. Oüy, replique l'Auteur de ce traité, s'il agit toûjours conformement à ſa raiſon. Car que m'importe t-il, quel chemin je tiens pourveu qu'il me conduiſe au même terme.

Ce n'eſt pas ici au reſte une doctrine nouvelle en Angleterre, rien

de plus ordinaire que d'y voir des gens qui passent pour sçavans, changer tous les ans de Religion. Ces exemples n'y sont que trop frequens. On sçait que le fameux Milton crut d'abord que sa raison lui dictoit qu'il falloit être de l'Eglise Anglicane ; peu de tems après il devint Puritain, ensuite Anabaptiste, & mourut enfin sans Religion, & cependant dans tous ces changemens il protesta n'avoir rien fait qui ne fut conforme à la raison.

Il est vrai que nôtre Auteur prevoit que cette doctrine sera un sujet de scandale à plusieurs; *mais ce ne sera*, dit-il, *qu'aux foibles & à ceux qui soumettent les lumieres de leur raison à l'injuste tyrannie de celle d'autrui. Quoy donc*, *ajoûte t-il*, *est-il vray-semblable que Dieu m'auroit imposé ce joug insupportable, lui qui m'a donné ma raison pour m'éclairer, & me conduire dans l'affaire importante de mon salut, & comment est-ce que cela pourroit s'accorder avec cette volonté sincere qu'il a de me sauver.*

Ce sont les raisonnemens de ceux qui se sont soustraits à l'autorité le-

gitime. Dieu le permet ainsi pour confondre leur orgueil & pour nous apprendre la soumission que nous devons à son Eglise.

En finissant ce traité l'Auteur repond à quelques objections qu'on pourroit faire contre son systeme : la raison, dit-on, peut se tromper, elle peut s'aveugler par la passion, & nous conduire dans le precipice. Mais il repond qu'on ne peut pas être plus sûr du chemin qu'on doit tenir en suivant les lumieres d'autrui qu'en suivant les siennes propres. Puisque ma raison peut errer, continue t'il, pourquoi ne voulez-vous pas que celle des autres hommes soit sujette aux mêmes defauts. Il tâche ensuite de faire voir que les Papes & les Conciles se sont souvent trompez & enfin il conclut son Ouvrage par un grand nombre de passages tirez de l'Ecriture & des Peres qu'il applique assez mal à son sujet.

Il seroit facile de refuter ici les foibles raisonnemens de cet impie, nous aurons occasion d'en parler plus au long dans la suite.

Article LXXXIX.

DISSERTATION SUR NIGRINIANUS dont le tems a été jusqu'ici fort incertain & sur quelques Princes dont les Medailles font quelques difficultez aux Antiquaires. A Paris chez Pierre Cot ruë S. Jacques 1704. in 12. pages 47. sans l'avertissement.

VOici encore un fruit du goût de M. Genebrier pour les Medailles, il le consacre à Mr. Baudelot de Dairval ; il assûre qu'il doit à la Bibliotheque, au Cabinet d'Antiques & aux conversations de cet habile homme, le progrés qu'il a fait dans cette étude. Monsieur Baudelot est connu depuis longtems pour un Sçavant, d'une érudition étenduë & profonde, qu'il communique toûjours avec plaisir. Nous nous joignons volontiers à l'Auteur pour le presser de publier les richesses renfermées dans son cabinet, & de nous dedommager du silence de M. Genebrier qui

laiſſe entrevoir que la Medecine va le dérober aux Medailles.

La Diſſertation eſt precedée d'un avertiſſement, où il entreprend de repondre à la Critique de M. Henrion, qui nous a communiqué ſa replique manuſcrite. Ils nous permettront de rapporter les piéces de leur procés, avec moins de chaleur qu'il n'en paroît dans ces piéces: ce n'eſt que des raiſons alleguées de part & d'autre que nous voulons donner l'extrait, & nous omettrons celles qui nous paroitront moins conſiderables. Mr. Genebrier appelle Saumaiſe à ſon ſecours pour défendre ſa Traduction de *Res Romana: le territoire Romain.* Saumaiſe eſt un mauvais garant, plein de ſa chimere des regions ſuburbicaires, il y rapportoit tout ce qu'il liſoit, il étoit de ces Critiques qui pretent leurs penſées aux Auteurs, & qui en liſant ſe ſervent autant de leur imagination que de leurs yeux. Il ſuppoſe dans le paſſage une obſcurité que perſonne n'y remarque: Vopiſcus parle des enfans de Probus, & dit que pour vi-

vre ſans crainte, ils s'éloignerent des affaires *rem Romanam fugerunt* : mettez comme le veut Saumaiſe *regionem* à la place de *Rem*, vous embarraſſés le paſſage. Il n'auroit ſervi de rien aux enfans de Probus de quitter les environs de Rome, ſi dans les Provinces ils avoient continué d'exciter la jalouſie des Empereurs. On chicane enſuite ſur la jeuneſſe de Magnia dans une petite Medaille qu'a fait graver M. Genebrier : elle paroît moins jeune que ſur le Medaillon. Mr. Henrion repond qu'un Medaillon bien conſervé ſert plus à decouvrir la verité, que de petites Medailles aſſez ſouvent fruſtes. Il nie à M. Genebrier que les deux enfans du Medaillon aient une robe virile, il ſoûtient que *l'Augg.* des Medailles de Carinus ne prouve point qu'il eut une mere Auguſte ; on n'a jamais conté les Imperatrices parmi les Auguſtes par des *gg* multipliés. L'*Augg.* en queſtion marque Carus & Carinus ; quoique le fils ne fut que Ceſar, on le contoit ſur les Medailles pour un Auguſte : le Pere Pagi a ſolidement prouvé

cet uſage. On avance dans l'avertiſſement que la coëffure de Galeria Theodora épouſe de Conſtance Chlore, reſſemble à celle de Magnia. M. Henrion nie cette reſſemblance, on lui conteſte que Elagabale ait nommé ſa femme Auguſte ſans la participation du Senat, il renvoie à Herodien qui l'aſſûre.

Venons à la Diſſertation. Elle a pour ſujet des Medailles, où l'on voit la tête d'un jeune Prince avec l'inſcription *Divo Nigriniano*; & ſur le revers une conſecration. L'inſpection de ces Medailles dont la fabrique eſt differente des Medailles de Conſtantius, & de Maxence, ſuffit pour detruire l'opinion qui confond le jeune Prince avec Nigrianus, Conſul du tems de Conſtantius, & celle qui le fait fils du Tyran Alexandre, contemporain de Maxence. Après une longue énumeration de tous les Tyrans, qu'on ne peut prendre pour Nigrinianus, l'Auteur declare ſon penchant à le faire fils d'Aurelien ou de Numerien: les preuves dont il appuïe ces conjectures ne ſont rien moins que de-

monstratives. En chemin il prouve fort bien qu'Aurelien a eu un fils, & que Vopiscus en disant qu'il ne laissa qu'une fille, n'a pas nié qu'il n'eût eu des fils morts avant lui.

Il prouve encore d'une maniere convaincante que le *Maximianus junior* des Medailles, est Galerius Maximianus: l'endroit des fastes d'Iducius que Mr. Baudelot lui a indiqué, ne laisse sur cette decouverte aucun doute. Enfin M. Genebrier appuie de nouvelles raisons la pensée du Pere Hardoüin sur le Constantius Junior des Medailles, qu'il croit être Gallus.

ARTICLE LXXXX.

ANNALES ORDINIS sancti Benedicti Occidentalium Monachorum Patriarchæ, Auctore Domno Johanne Mabillon, Presbytero & Monacho ejusdem Ordinis è Congregatione S. Mauri. Tomus secundus &c. C'est-à-dire, *Annales de l'Ordre de S. Benoît Patriarche des Moines d'Occident par le P. Dom Jean Mabillon, Prêtre & Moine du même Ordre de*

la Congregation de S. Maur. Tome second. A Paris chez Charles Robustel in folio pages 838.

CE second tome des Annales de l'Ordre de S. Benoît a suivi le premier de près : & l'Auteur promet que les deux suivants ne se feront pas attendre plus long-tems. Il est à souhaiter que le P. Mabillon ait assez de force & de santé pour achever un si grand ouvrage, dans lequel en traitant avec soin tout ce qui peut apartenir à l'Ordre Monastique, il ne laisse pas d'éclaircir en même-tems plusieurs points importans de l'Histoire de l'Eglise.

Ce second tome contient les Annales de presque cent cinquante ans ; puisqu'il commence à la premiere année du huitiéme siécle, & qu'il finit à la quarante neuviéme du siécle suivant. Il est impossible de donner l'extrait de toutes les choses remarquables qui sont renfermées dans ce volume. On se contentera de parler de celles que le P. Mabillon a lui-même jugées dignes

d'une plus grande attention.

Tout le monde ſçait que ſaint Gregoire le Grand envoia ſaint Auguſtin & plus de trente Moines, pour prêcher & établir la Religion dans l'Iſle de la Grande Bretagne. Ces perſonnes Apoſtoliques y fonderent en peu de tems diverſes Egliſes, & y bâtirent pluſieurs Monaſteres, qui fournirent à leur tour des Predicateurs aux peuples de la Germanie & des Païs du Nord. Saint Kilien y paſſa des premiers, & eut le bonheur d'arroſer de ſon ſang cette nouvelle vigne. Il avoit été ſuivi par S. Suitbert, qu'on peut appeller l'Apôtre des Friſons, & qui mourut la treiziéme année du huitiéme ſiécle. Après ſa mort ſon corps fut porté au Monaſtere de Verden ſur le Rhin, qu'il avoit lui-même fondé & établi. C'eſt ce qui a donné occaſion à quelques Auteurs de confondre S. Suitbert Apôtre des Friſons, avec un autre Suitbert Evêque de Ferden en Saxe.

S. Willibrorde prêchoit auſſi en Friſe en même-tems que S. Suitbert. Saint Boniface fait l'éloge du

premier dans une Lettre qu'il écrit au Pape Etienne : & il aſsûre que ce St. Religieux, dans l'eſpace de cinquante ans qu'il emploïa à prêcher l'Evangile, convertit la plus grande partie des peuples de Friſe, qu'il y renverſa les Temples des Idoles, qu'il y bâtit des Egliſes, & & qu'il établit un Evêché à Utrect, où il remplit les devoirs d'un homme Apoſtolique juſqu'à une extrême vieilleſſe. Le P. Mabillon croit qu'il mourut à Epternac : du moins il eſt certain que ſon corps y fut inhumé, & qu'il y fut mis dans un tombeau de marbre. On ne ſçait point quel fut le ſucceſſeur de ſaint Willibrorde dans l'Evêché d'Utrect : on ſçait ſeulement que ce Saint en ordonna un lui-même avant ſa mort.

S. Boniface, qu'une grande partie d'Allemagne regarde comme ſon Apôtre, étoit auſſi né en Angleterre. Il eut dès ſon enfance une ſi forte inclination pour la vie Monaſtique, que ſes parens ſe crurent obligez de le conduire dans un Monaſtere & de l'y offrir à Dieu. Il n'avoit alors que ſept ans : & il ſe

portoit avec une ardeur incroïable à tous les exercices de pieté. Son application à l'étude ne diminua point celle qu'il avoit à s'acquiter de tous ses devoirs. Il fut ordonné Prêtre à l'âge de trente ans. Dix ans après il demanda à son Abbé la permission de quitter l'Angleterre, & de passer en Frise pour y prêcher l'Evangile. L'Abbé la lui accorda, quoiqu'avec peine ; & lui donna deux autres Religieux pour l'accompagner.

Ratbode Duc des Frisons avoit alors la guerre contre Charles Martel, & avoit chassé les Predicateurs de l'Evangile, & rétabli les Idoles dans les lieux, où ils avoient été abbatus. Ces fâcheuses dispositions obligerent S. Boniface de repasser la mer pour retourner en son Monastere. L'Abbé venoit de mourir, quand il y arriva : tous jetterent les yeux sur lui, & le demanderent pour Superieur : mais il s'en défendit constamment, & en fit choisir un autre. Deux ans après il sortit une seconde fois d'Angleterre : & ayant visité par devotion les plus celébres

Eglises des Gaules, il alla à Rome trouver le Pape Gregoire second; de qui il reçût sa Mission pour aller prêcher dans la Germanie. Le P. Mabillon croit, que c'est alors que S. Boniface, qui auparavant s'étoit appellé Winfride, changea son nom. Boniface partit de Rome en 719. Etant arrivé en France il apprit la mort de Ratbode Duc des Frisons. Ces peuples s'étoient soumis à Charles Martel après la mort de leur Duc. S. Boniface profitant de ces heureuses circonstances, alla se joindre à S. Willibrorde, qui depuis long-tems travailloit à la conversion de cette Province.

En 723. il reçût ordre du Pape d'aller annoncer l'Evangile aux Hessiens. Ce changement affligea saint Willibrorde, qui destinoit Boniface pour son Successeur. Mais il n'osa pas resister aux ordres du Souverain Pontife. Les Chefs de la Nation se convertirent d'abord: & leur conversion fut suivie de celle de tous leurs peuples. Ces nouvelles ayant été portées à Rome, le Pape manda Boniface: & l'ayant ordon-

né Evêque, il le renvoïa pour continuer ſes predications, & le recommanda à Charles Martel. Ce Prince promit à Boniface ſa protection & la lui donna en effet. Le Saint retourna bien-tôt dans ſa nouvelle Egliſe : il trouva que les Neophites s'y étoient laiſſez aller à de nouvelles ſuperſtitions qu'il abolit ; Enſuite il paſſa en Turinge ſuivant les ordres qu'il en avoit reçûs du Pape. Les principaux Seigneurs y avoient abandonné la Religion Chrétienne : & les Prêtres y menoient une vie ſcandaleuſe. Il tâcha de gagner les uns & les autres : & il excommunia ceux qui demeurerent opiniatres dans le deſordre. Toute la Turinge changea bien-tôt de face ; & il y bâtit le Monaſtere d'Ordorf. La moiſſon étant ſi abondante il fit venir de nouveaux Ouvriers de France & d'Angleterre.

En 731. S. Boniface reçût du Pape Gregoire III. le *Pallium* avec le pouvoir d'établir de nouveaux Evêques en Allemagne. Il bâtit enſuite un grand nombre d'Egliſes & de Monaſteres dans la Turinge &

dans la Hesse. Etant allé à Rome pour la troisiéme fois, il y reçût beaucoup de marques de bonté de la part du Souverain Pontife, & y assista à un Synode. Puis ayant repassé les Alpes, il fut invité par Odilon Duc de Baviere de venir dans ses Etats. La Baviere n'avoit alors qu'un seul Evêque, qui faisoit sa residence à Passau. S. Boniface y en établit trois autres, un à Saltzbourg, un a Frisingen, & un autre à Ratisbonne. Dans la suite il établit d'autres Evêchez, entr'autres celui d'Erford en Turinge, & celui de Wirtzbourg en Franconie. Il bâtit plusieurs Monasteres, & sur tout l'Abbaïe de Fulde qui est encore aujourd'hui la plus celebre de toute l'Allemagne.

En 745. Le Pape Zacharie voulut que S. Boniface s'établit à Cologne, d'où il pouvoit veiller sur toutes les nouvelles Eglises de la Germanie. Mais le Roi Pepin l'engagea dans la suite à transferer son siége à Maïence. Ce ne fut que dix ans après qu'il souffrit le martire en Frise, où il étoit allé pour instruire

les

les nouveaux Chrétiens & leur conferer le Sacrement de la Confirmation. Ce ſaint Martir fut honoré pendant ſa vie , non ſeulement à Rome où l'on admiroit ſon zele & ſa vertu , & en Allemagne dont il étoit l'Apôtre , mais encore en France. Il y préſida à pluſieurs Conciles , & y Sacra Pepin Roi des François.

Ce ne fut que ſous Charle-Magne qu'on travailla à la converſion des Saxons , l'Abbé de Fulde diſciple de S. Boniface , fut un de ceux qui s'y emploia avec plus de zele. Sous Loüis le Debonnaire , Anſchaire & d'autres Moines de l'ancienne & de la nouvelle Corbie , allerent prêcher l'Evangile aux peuples du Nort les plus éloignez , & y firent de grands progrez. C'eſt ainſi que pendant le huitiéme & le neuviéme ſiécles, comme dans preſque tous les ſiécles ſuivans , les Communautés Religieuſes ont ſignalé leur zele à repandre la Foi.

Les Moines rendirent encore dans le même-tems un autre ſervice

considerable à l'Eglise, en contribuant au retablissement des Sciences qui étoient fort déchuës. Ils ouvrirent des Ecoles dans les plus celébres Monasteres, dans ceux de Corbie, de Ferrieres, de Fleuri, de Fontenelle, de Fulde, de S Gal, de S. Alban de Maïence, de S. Aignan d'Orleans, de S. Martin de Tours, & dans plusieurs autres. Aussi les plus habiles Prelats de ces tems-là, étoient pour la plûpart tirez des Monasteres.

C'est aussi vers le commencement du huitiéme siécle, qu'on retablit l'Abbaïe du Mont-Cassin. Ce célebre Monastere, qui est le premier de l'Ordre de S. Benoît, & qui en est comme le berceau, avoit été entierement détruit par les Lombards. Les Moines s'étoient retirez à Rome, où ils demeurerent pendant plus d'un siécle. Enfin sous le Pontificat de Gregoire second, la Providence suscita un saint Homme, nommé Petronax pour le rebâtir. Petronax étoit de la Ville de Bresse en Lombardie : il étoit venu à Rome pour y visiter le tombeau des

Apôtres. Le Pape aïant eu occaſion de le voir & de le connoître, lui propoſa le retabliſſement du Monaſtere du Mont - Caſſin. Petronax l'entreprit volontiers, & s'y étant tranſporté avec quelques Religieux du Monaſtere de Latran, où l'on croit que ceux du Mont Caſſin furent reçûs après la deſtruction de leur Monaſtere, il n'y trouva que quelques Anachoretes, qui ſe mirent d'abord ſous ſa conduite. Il bâtit en fort peu de tems l'Egliſe, & autant de cellules qu'il en falloit pour une groſſe Communauté. Saint Willibaud s'y rendit quelque tems après, & y attira bien-tôt un grand nombre de Religieux. Il y a deux Monaſteres au Mont - Caſſin, l'un ſur le haut de la Montagne, où S. Benoît avoit autrefois bâti le ſien, l'autre au pied de la même Montagne proche le Château, où eſt encore le Monaſtere & la petite Ville de *Germano*. Il ne reſtoit de l'ancien Monaſtere de ſaint Benoît qu'une ſeule tour qu'on a conſervée juſqu'apreſent. L'Abbé Petronax ordonna qu'on celebreroit pen-

dant toute l'année les Saints Mysteres dans cette tour, & que le jour de la fête du Saint, on y feroit l'Office en Grec & en Latin. C'est ce qui fait naître au Pere Mabillon le doute, si dans ces tems-là la Communauté n'étoit point composée de Grecs & de Latins.

Un peu après que le Monastere du Mont - Cassin eut été retabli, Charle-magne écrivit à Theodemare qui en étoit pour lors Abbé; & le pria de lui envoïer un exemplaire de la regle de saint Benoît, & un détail exact de tous les usages & de tous les reglemens introduits dans son Monastere. Ce Grand Prince ne le fit qu'à la persuasion de S. Benoît Abbé d'Aniane; lequel ne se contentant pas d'avoir établi dans son nouveau Monastere une Discipline exacte & severe, entreprit encore de reformer tous les autres des Gaules. Pour cela il engagea les Peres du Concile d'Aix-la-Chapelle, de faire divers Canons pour les Monasteres. Cette reforme de S. Benoît d'Aniane doit être regardée comme la premiere qui

ait été faite dans l'Ordre de saint Benoît.

ARTICLE XCI.

TRAITE' DES *QUARREZ Sublimes contenant des Methodes generales toutes nouvelles & faciles, pour faire les sept quarrez planetaires & tous autres à l'infini, par des nombres en toute sorte de progreßions, par Mr. Poignard grand Chanoine de Bruxelles.* A Bruxelles chez Guillaume Friex Imprimeur & Libraire à l'Enseigne des quatre Evangelistes 1704. *Et se trouve* à Paris chez Boudot, ruë S. Jacque au Soleil d'or.

MOnsieur Poignard donne quatre methodes pour former des quarrez magiques par une progression Arithmetique ou Geometrique. La premiere pour les quarrez impairs, la seconde pour les quarrez pairement pairs, la troisiéme pour les impairement pairs, & la derniere pour les pairement im-

pairs, la ſeconde & la troiſiéme ſe reduiſent à une ſeule.

La premiere & la ſeconde methode ſont fort intelligibles, la quatriéme eſt un peu embroüillée.

M.Frenicle dans les Ouvrages imprimez en 1693. donne deux methodes de former les mêmes quarrez, l'une generale pour les pairs & impairs, & l'autre pour les impairs ſeulement. La methode pour les impairs eſt d'une facilité admirable pour former les quarrez & les varier, il n'en eſt pas tout à fait de même de l'autre methode.

Dans les nouveaux Elemens de Geometrie imprimez en 1667. on donne des methodes generales de former des quarrez magiques ſoit pairs ſoit impairs.

On trouve les mêmes methodes dans les Elemens de Mathematique de Mr. Preſtet. La methode generale de Mr. Frenicle & celles de Mr. Preſtet ont cela de particulier, qu'en ôtant ſucceſſivement les enceintes exterieures, le quarré qui reſte eſt encore magique. Les quarrez formez par une progreſſion harmoni-

que ſont tellement diſpoſez que les bandes verticales, horizontales, diagonales, ſont en progreſſion harmonique.

ARTICLE XCII.

OBSERVATIONS DE L'ACADEMIE Françoiſe ſur les Remarques de Mr. de Vaugelas. A Paris chez Jean Baptiſte Coignard Imprimeur ordinaire du Roi & de l'Academie Françoiſe, ruë St. Jacques 1704. *in* 4°. *pp.* 617.

L'Academie ne nous inſtruit point des motifs particuliers qu'elle a eûs de travailler d'après un de ſes membres. On entrevoit ſeulement qu'ayant regardé comme un chef-d'œuvre les Remarques de Mr. de Vaugelas, elle a jugé important d'indiquer en quels points l'uſage ne permettoit plus de s'y tenir. C'eſt ce qu'avoient déja fait quelques particuliers, mais l'Academie aura jugé la choſe aſſez importante pour la ſoûtenir de ſon authorité. Ce n'eſt pas cependant à quoi elle a

voulu se borner ici : car alors il auroit, ce semble, suffi d'imprimer au-bas de chaque remarque, comme fait le Prince au bas des Requêtes sur-quoi il lui appartient de prononcer Souverainement, *bon* ou *néant*. Cela auroit épargné du tems & de la peine à l'Academie : mais d'un autre côté cela auroit privé le Public d'un grand nombre de reflexions & d'observations ; ce qui paroît dès le premier Article.

Il s'agit des mots François qui commencent par un *h*, laquelle ne s'aspire point, quand ils viennent des mots Latins qui en ont une au commencement. Telle est la régle qu'établit Mr. de Vaugelas ; l'Academie l'approuve & en marque les exceptions : comme dans *Héros*, *hennir*, *haleter*, *harpie*, *hergne*, *hèsiter* & *harene*, car dans ces mots on aspire l'*h* & cependant ils viennent des mots Latins qui ont un *h* au commencement. On dit en particulier sur le mot *harene* qu'il vient selon quelques-uns de l'Allemand *Hareng*. Touchant le mot *hesiter* l'Academie a fort examiné s'il faut

dire je n'*hesite point*, ou je ne *hésite* point. L'Authorité de quelques bons Ecrivains favorisoit le premier; mais l'avis contraire a prévalu dans l'Academie, & elle se déclare pour le second.

Elle se declare encore contre divers usages du mot *Pourque*, elle ne lui donne sa protection, ou pour parler son propre langage, elle ne l'adopte que dans cette sorte de phrase. *Je ne suis pas assez heureux pour que cela soit, pour que cela arrive*; encore ajoute-t-elle qu'il faut autant que l'on peut éviter de s'en servir & sur tout en écrivant. Comme il n'y a point à raisonner contre les Arrêts d'un Tribunal souverain, il ne faut point écouter ici la rétractation qu'a faite le P. Bouhours au sujet de cette expression *Pourque*. Il l'avoit condamnée dans ses premieres Remarques: & dans les secondes, il dit que les personnes qui ont le plus de politesse usent du terme *pour que* & il cite divers exemples tirez des Ouvrages de Mr. Nicole, de Mr. l'Abbé de la Trappe & du P. Bourdaloüe: mais ces Au-

teurs n'ayant pas été de l'Academie, ne doivent pas être mis en parallele avec ceux qui ont fait la déciſion : ſans compter que depuis la mort de ces Ecrivains, l'uſage aura peut-être changé ; car c'eſt la ſeule régle que l'Academie établit après Mr. de Vaugelas , pour bien parler. Il eſt vrai qu'il y a quelque fois de la difficulté à ſçavoir préciſement ce que c'eſt que cet *uſage*. Mr. de Vaugelas dit que c'eſt celui de la plus ſaine partie de la Cour & des plus habiles Ecrivains ? mais à quoi reconnoîtra t'on cette *plus ſaine partie* & ſur tout dans les mots conteſtez ? Il faudra dira t-on peut-être , s'en tenir alors à la raiſon. Quelle ſera la raiſon ſur le fait du langage qui eſſentiellement eſt une choſe purement arbitraire. Ceci paroitra dans un article des Remarques de Vaugelas & des Obſervations de lAcademie.

Si l'on a dit en parlant à une femme ; *quand je ſuis malade j'aime à voir compagnie* ; elle doit répondre , dit-on , pour bien parler & *moi quand je le ſuis* (malade) & ſi elle dit, *quand je la ſuis* , elle fait une

faute & Mr. de Vaugelas en rapporte les raiſons ; *cependant c'eſt une faute* avoit-il dit d'abord , *que font preſque toutes les femmes de Paris & de la Cour.* Sur cela l'Academie encore aujourd'hui trouve cette regle de Mr. de Vaugelas appuiée ſur de ſi bonnes raiſons que perſonne ne doit ſe diſpenſer de la ſuivre. Ainſi dit-elle , on *ne peut trop s'oppoſer à l'abus que les femmes font de la particule* la ; puiſqu'elles doivent dire *abſolument* & moi *quand je le ſuis* (malade). On ſçait ce que Madame de Sevigré répondit à Mr. Menage qui l'exhortoit à parler ainſi. En effet l'Academie ne deſavoüe pas que les femmes les plus polies parlent comme Madame de Sevigré , & Mr. Patru prétendoit les juſtifier. Quel parti donc prendra-t-on ici ? On n'a pas la temerité de douter que celui de Mrs. de l'Academie ne ſoit le bon , *puiſqu'il faut dire abſolument dans la phraſe propoſée*, comme ils décident & qu'ils décident conformement à la raiſon ; mais avec cela comment faut-il entendre ce qu'on nous enſeigne en

tant d'endroits dans le même livre que *l'uſage eſt le maître des langues vivantes*, qu'il *l'emporte toûjours par-deſſus la raiſon*, qu'il eſt plus *fort que toutes les regles; que tous les Arrêts de l'uſage ſont déciſifs*. Dans la Phraſe dont il s'agit l'uſage peut uniquement ſe tirer des femmes, leſquelles preſque toutes & à Paris & à la Cour, diſent, *& moi je la ſuis* (malade). Si l'uſage doit prévaloir contre la Raiſon, pourquoi la Raiſon prévaudra-t-elle ici contre l'uſage?

Parmi les déciſions de l'Academie que l'on trouve en cet Ouvrage: il eſt à propos d'indiquer particulierement celles, qui ne paroiſſent pas s'accorder avec les Remarques ſur la Langue qu'avoient publié des Ecrivains particuliers. Ainſi le terme de *Quant* à moi, *Quant* à lui, au lieu de dire *pour moi*, *pour lui*, ſembloit proſcrit par les Grammairiens recens auſſi bien que par M. de Vaugelas: mais il eſt authoriſé par l'Academie, laquelle marque qu'il faut écrire *quant* à moi & non quand à moi. Les mots de *bien-*

facteur, *bienfaiteur*, *bienfaicteur*, aussi bien que ceux de *je vais* ou *je vas*, ont eu chacun leurs partisans : on n'est plus ici que pour *bienfaicteur* & pour je *vais*. On avoit cru que le verbe *accüeillir* ne se disoit presque plus sur tout en mauvaise part ; *accüeilli de la tempête*, *accüeilli de malheurs*. L'Academie fait grace à la premiere de ces Phrases dans le stile soûtenu ; approuvant celle-ci, *ils furent tout d'un coup accüeillis d'une furieuse tempête*, &c. Mais elle fait justice *à accüeillir de malheurs* prononçant que cette Phrase n'est plus usitée. Le mot *accoûtumance* commençoit à vieillir du tems de Mr. de Vaugelas ; le P. Bouhours citoit de bons Autheurs pour montrer qu'il s'étoit rétabli peu à peu : mais ce rétablissement ne peut, ce semble, lui aider qu'à traîner sa vieillesse ; car l'Academie en supposant qu'il vieillit en effet, dit, *qu'il ne vieillit point tant neanmoins qu'il n'y ait encore plusieurs personnes qui s'en servent aujourd'hui.* On est obligé à l'Academie de sa condescendance, car il est avanta-

geux de laiſſer toûjours à une langue le plus de mots qu'il eſt poſſible, & il y a des endroits où *accoutumance* exprime mieux qu'habitude, bien que ces deux mots ſemblent avoir une même ſignification.

D'habiles gens tels que Mr. Maucroix, le P. Bouhours & ce qui eſt de plus conſidérable, le * Secretaire même de l'Academie après Mr. de Vaugelas ont mieux aimé ſe ſervir du participe *recouvert* que du participe *recouvré* dans le verbe *recouvrer*; cela n'empêche pas que l'Academie ne traitte cette pratique d'*abus* & elle condamne encore *abſolument* ceux qui parlent ainſi, *parce que* le verbe recouvrer *a ſon participe naturel different de celui de* recouvrir, c'eſt à dire que la raiſon ſera encore ici pour l'Academie? mais pour l'uſage on auroit crû avoir quelque droit d'en diſputer après les Auteurs que nous venons de nommer.

L'Academie veut bien entrer dans la diſcuſſion de pluſieurs mots ſur leſquels les autres Interpretes ou

* *Mr. l'Abbé Regnier.*

Scholiastes de Mr. de Vaugelas n'avoient pas eu le soin de s'expliquer. On remarque par exemple que cette particule conditionnelle *si* ne souffre plus d'apostrophe devant *on* & qu'on ne dit point aujourd'hui *s'on vouloit* au lieu de *si on vouloit*, qu'on ne dit plus *de la poison* pour du *poison* ; ne *plus ne moins* pour *ni plus ni moins*, *Arondelle* pour *Hirondelle* : de même encore on a condamné entierement dans l'Academie *voire même* comme une façon de parler qui a vieilli ; mais le Pere Bouhours avoit déja marqué quelque chose de ce qu'il en falloit juger ; & l'on en avoit si bien profité qu'on ne connoît guéres d'Ecrivains polis, à qui il soit échapé depuis de faire entrer le *voire même* dans leurs Ouvrages. Il y a un grand nombre d'autres manieres de parler qui sont tout à fait proscrites par ce nouvel Ouvrage de l'Academie. Une des plus importantes regarde certaine construction de mots comme dans cette Phrase *je le vous promets*, car il faut dire comme l'enseigne l'Academie, *je vous le promets.*

Il y a une autre ſorte d'obſervations à faire ſur le livre de Mr. de Vaugelas, leſquelles avoient encore échapé à ſes autres Commentateurs; mais ce qui échape à des particuliers, n'échape pas à pluſieurs habiles gens réünis enſemble. Mr. de Vaugelas avoit dit que les Adjectifs qui ſe terminent en *el* ou en *eau*, prennent leur terminaiſon en *el* ſeulement devant les ſubſtantifs comme *bel homme.* L'Academie obſerve ici que cette régle n'eſt pas juſte, & qu'on dit fort bien par une maniere de proverbe *cela eſt bel & bon*, quoi que *bel* ne ſoit pas devant un ſubſtantif, mais devant la conjonction *&*, ce qui eſt particulier à cette Phraſe. En parlant du mot *en ſomme*, que Mr. de Vaugelas condamnoit auſſi bien que *ſomme toute*, l'Academie fait un juſte diſcernement de ces façons de parler, rejettant la premiere avec Mr. de Vaugelas; & conſervant *ſomme toute* qu'elle marque être en uſage dans le ſtile familier ; en ſorte qu'on dit fort bien *ſomme toute qu'en peut-il arriver.*

Dans des points où Mr. de Vau-

gelas a été trop ſcrupuleux, l'Academie nous apprend à ne point l'être avec lui ſans ſujet. Il ne vouloit pas qu'on dit *juſqu'à quatre*, à cauſe de la répetition de la derniere ſyllabe *qu'à* qui eſt tout proche de la premiere, mais *juſques à quatre*, ni *juſqu'à ce qu'après*, mais *juſques à ce qu'après.* L'Academie ne trouve point ici une Cacophonie plus grande d'un côté que de l'autre. Une obſervation qui eſt plus conſiderable au ſujet de *juſques*; c'eſt que ce terme qui tient lieu quelquefois de certains cas, comme quand on dit *juſqu'aux plus vils ſe donnoient la licence*; & on tüa *juſqu'aux animaux*, ne doit point tenir lieu du datif ainſi que le ſuppoſoit Mr. de Vaugelas; car de dire il *a donné juſqu'aux Valets* pour dire & *même aux Valets*, cela feroit une Equivoque, & il ſembleroit qu'on veut dire, il a donné *tout & les Valets même.* Si l'Equivoque étoit ôtée, ce ſeroit autre choſe & l'Academie nous marque que ce ne ſeroit pas mal parler que de dire, *il écrivit juſqu'aux moindres de l'Aſſemblée*, parce que juſqu'aux moindres ne peut être

que datif dans cette Phrase.

Il se trouve dans ce Livre quelques Observations qui semblent ne dire que ce que dit Mr. de Vaugelas dans sa remarque; mais c'est pour l'appuier davantage & pour y ajoûter quelque chose ; par exemple sur les mots *au préalable* , *préalablement* Mr. de Vaugelas dit dans sa remarque *nous n'avons guéres de plus mauvais mots en nôtre langue* &c. *Il faut laisser ces deux* (mots) *pour les Notaires & pour la chicane.* L'Academie dit dans son observation *au préalable & préalablement* sont des *façons de parler qui n'entrent gueres dans la conversation, si ce n'est en parlant d'affaires & de sciences ; c'est dans ces sortes de discutions qu'est leur principal usage.* On voit par ceci que l'Academie étend le mot *au préalable* & *préalablement* aux choses de science dont n'avoit point parlé Mr.de Vaugelas. De même au sujet des mots *lairois* & *lairrai*, M.de Vaugelas parle ainsi: *Cette abbreviation* de *lairois* & *lairrai* &c. pour *laisserois* & *laisserai* ne *vaut rien quoi qu'une infinité de gens le disent & l'écrivent. Quelques Poëtes ont cru que les vers leur permettoient d'en user* ;

mais on le ſouffre außi peu dans la Poëſie que dans la Proſe ; on ſouffre moins encore vous me pardonrez *pour* pardonnerez *&* donrai *pour* donnerai. L'Academie dans ſon Obſervation parle ainſi , *lairrois & lairrai ne ſont plus des mots ſupportables dans la Poëſie même , non plus que* pardonrez *&* donray *pour* pardonnerez *&* donnerai , *dont on ſe ſervoit anciennement* , quoique le texte ſemble ici le même que l'explication. On apprend pourtant par l'Obſervation de l'Academie, que ces mots ne ſont plus ſupportables, au lieu que dans Mr. de Vaugelas on trouvoit qu'une infinité de gens les diſoient & les écrivoient, c'eſt-à-dire que l'uſage n'étoit pas encore entierement declaré ſur ces ſortes d'expreſſions.

Au reſte l'Academie revendique des façons de parler que M. de Vaugelas ne croyoit point en uſage parmi les excellens Ecrivains : comme le *Qui* répété pluſieurs fois, *qui crioit d'un côté qui crioit de l'autre , qui s'enfuioit, qui dans l'Egliſe, qui* &c. pour dire les uns crioient, les autres s'enfuïoient &c.

L'Academie est persuadée que cette expression des *qui* étant plus courte que celle qu'on lui peut substituer, fait aussi une peinture plus vive dans le stile soutenu ; comme en cet exemple, *ils se saisirent* qui *d'une espée*, qui *d'une pique*, qui *d'une halebarde &c.* cette reflexion rafraichira à de bons Ecrivains, l'idée d'une façon de parler que plusieurs d'entre eux sembloient avoir oubliée ; cependant l'Academie regarde comme impropre cette répetition du *Qui* devant les verbes tel qu'on le voit dans l'exemple de M. de Vaugelas. *Qui crioit*, *qui &c.* Le mot de *qui* fournit une autre reflexion à l'Academie.

Elle observe après Mr. de Vaugelas que le *Qui* relatif repeté deux fois dans une même periode n'est point une faute : au contraire, dit-on, il vaut mieux le repeter, que d'emploïer *lequel* ou *laquelle* qu'il faut éviter le plus qu'on peut; de maniere qu'une exception même qu'aportoit ici Mr. de Vaugelas, est rejettée; car il croioit que quand les deux *qui* ont rapport à un même substantif

ſans que la copulative *&* ſoit entre deux : il valoit mieux mettre *lequel* au lieu du ſecond *qui* par ex. C'eſt un homme *qui* vient des Indes *lequel* aporte &c. l'Academie rejette entierement ce *lequel* & veut qu'on repete *Qui*. Parmi ces queſtions du *qui* on n'en trouve point une autre laquelle auroit fait plaiſir à ceux qui étudient l'exactitude du ſtile ; ſçavoir ſi un *qui* relatif lequel ſe raporte à divers antecedens, a bonne grace dans une même periode, ou dans une même Phraſe, comme en celle-ci. *C'eſt un homme qui a un ſtile qui eſt peu naturel.*

Il ſemble que l'imagination du Lecteur s'accommoderoit mieux de ne point voir ces deux *qui* placez de la ſorte ; mais il faut croire que ce ſeroit une fauſſe delicateſſe, puis que deux *pour* dans une même phraſe pris en divers ſens, ne produiſent qu'un bon effet ſelon Mr. de Vaugelas & ſelon l'Academie comme en celle-ci. *Il a des raiſons pour s'excuſer de ce qu'il ſollicite pour ma partie.*

Certaines obſervations de l'Aca-

demie ſont expoſées ici avec une plus grande diſcuſſion que les autres comme celles qui tombent ſur les termes *quelque*, *perſonne*; *quoi*, *Vaillant* &c. touchant ce dernier l'on eſt demeuré d'accord tout d'une voix de l'uſage qui fait dire mille écus *vaillant* & non pas *valant*. Mais qu'eſt-ce que *vaillant* en fait de Grammaire,a t'on demandé dans l'Academie ? ce ne peut être le gérondif de *valoir* puis qu'il fait *valant*. Un diamant valant cent piſtoles; ce *vaillant*, dit quelqu'un de la compagnie n'eſt-il point un ſubſtantif, & n'eſt-ce point comme ſi l'on diſoit, *il a mille écus en tout ſon vaillant*? L'on ne raporte point ce que l'aſſemblée jugea de cette conjecture; mais on paſſa à examiner quel étoit le ſubjonctif du verbe *valoir*, & ſi l'on pouvoit dire,je ne croy pas que cela *vale* ou *vaille* la peine d'y penſer ? On s'en tint à *vaille*, mais pourquoy ne dit-on pas nous *vaillons*, vous *vailliez* & qu'on dit nous *valions*, vous *valiez*. On a repondu que l'on diſoit aux deux premieres perſonnes du plurier, nous *allions*

vous *alliez*, bien qu'on diſe au ſingulier, *j'aille*, tu *ailles*. Il n'y a que les verbes qui ont les deux ll *mouillées* à l'infinitif tels que *travailler* qui mouillent auſſi au ſubjonctif; *travaillons travailliez*.

Sur le mot de *Quelque* il y eut encore grande diſcuſſion; le reſultat fut que ce mot eſt un adverbe pris pour le *quantumcunque* des Latins quand il eſt devant des adjectifs; ainſi l'on dit *Quelque riches qu'ils ſoient*: & non par *quelques* au plurier; mais ce mot eſt pronom & non adverbe devant les ſubſtantifs *Quelques richeſſes* qu'il poſſede; c'eſt la régle établie depuis long tems; ſur cela un des Academiciens a voulu faire une exception pour les adjectifs ſuivis immediatement de leurs ſubſtantifs diſant qu'en ces cas là *quelque* étoit toûjours pronom. Un autre a demandé ſi *quelque deſobligeantes paroles que vous m'ayez dites ou quelques paroles deſobligeantes* que &c. étoient deux phraſes diferentes; c'étoit comme on voit, une ſubtilité pour faire avoüer à l'Academie que *Quelques* en ces occaſions

devoit être toûjours adverbe ou toûjours pronom? mais à la pluralité des suffrages la regle de *Quelque* est demeurée la même & l'on a répondu à une objection subtile par une réponse qui ne l'est pas moins : sçavoir que cette Phrase *Quelques desobligeantes paroles que vous m'ayez dites* , faisoit entendre *Quelque desobligeantes que soient les paroles que vous m'avez dites :* au lieu que cette autre phrase *Quelques paroles desobligeantes que vous m'ayez dites* faisoit entendre : *à quelque point de dureté que vous ayez porté les paroles que vous m'avez dites* On peut juger par ces traits du merite de l'Ouvrage dont nous parlons. Ce qu'il a de particulier ne consiste gueres que dans ces sortes de Dissertations grammaticales ; car pour les decisions touchant le langage, elles semblent conformes à ce que l'Academie avoit déja marqué dans son Dictionnaire.

ART.

ARTICLE XCIII.

DISSERTATION SUR MAGNIA Urbica où l'on fait voir que cette Princeſſe n'eſt point femme de l'Empereur Maxence comme on l'a crû juſques ici. A Paris chez Pierre Cot ruë St. Jacques 1704. *in* 12. *pages* 81.

C'Eſt ici le coup d'eſſai de Mr. Genebrier Docteur en Medecine que ſon goût porte à l'étude des Medailles ; l'Ouvrage eſt addreſſé à Mr. Foucaut : ce ſage choix d'un protecteur que tous les Antiquaires reſpectent, eſt un prejugé favorable pour l'Auteur. Les Antiquaires n'ont pû juſqu'ici découvrir avec certitude, de quel Empereur Magnia Urbica a été femme : les opinions qui lui donnoient pour mary Maxime ou Magnence, n'eſtoient appuiées d'aucun fondement & ſont tombées d'elles mêmes, celle qui l'a joint à Maxence, a eu d'habiles partiſans, Mr. Triſtan la revoqua en doute le premier, ſon

doute venoit de la differente forme des Medailles de Maxence & de Magnia Urbica. Le P. Hardouin a détruit absolument ce sentiment & conjecture que l'Imperatrice dont il s'agit, étoit femme de Carinus ou de Numerianus. M. Genebrier prétend qu'elle a été femme de Carus leur Pere. Il faut remarquer que depuis Gallien on trouve constamment sur les Medailles certaines lettres : elles sont les mêmes sur les Medailles du mary & de la femme, du pere & des enfans, des Collegues à l'Empire, ces Caracteres exercent fort les Antiquaires, mais quelque obscurs qu'en soient les sens, ils servent au moins à fixer au même tems les Medailles sur lesquelles on trouve les mêmes Caracteres : cet argument refute le sentiment qui donne à Magnia pour mary Maxence ou Magnence. Les Caracteres de leurs Medailles sont differens, mais comme depuis Aurelien jusqu'à Numerien les Caracteres sont les mêmes sur les Medailles, ils ne peuvent servir à demêler entre tant d'Empereurs le mary d'Urbica. On con-

noît la femme d'Aurelien, c'eſt Severine ; mais Tacite, Florien, Probus peuvent être l'Empereur qu'on cherche, ils ont tous eu des enfans. M. Genebrier exclut Tacite parce que l'Imperatrice paroît dans une Medaille chargée de pierreries. Tacite ſelon Vopiſcus ne permit point à ſa femme d'en porter, *uxorem gemmis uti non eſt paſſus.* Il rejette Florien parce qu'il n'a regné que deux mois. On a une Medaille où la tête de Probus eſt jointe avec celle de ſa femme : en la confrontant avec un Medaillon de Magnia, nôtre Antiquaire s'eſt convaincu que leur phiſionomie eſt differente, il ne reſte plus que Carus & ſes enfans à qui on la puiſſe donner : Carinus ne paroît pas à nôtre Auteur devoir être choiſi, il a eu juſqu'à neuf femmes mortes ou repudiées même pendant leur groſſeſſe, il n'eſt donc pas probable qu'aucune ait eu le titre d'Auguſte ni deux enfans comme Magnia. Numerien, dit l'Antiquaire, n'a rien qui doive empêcher de lui donner cette Imperatrice pour femme; cependant c'eſt pour Carus qu'il ſe

determine, les deux enfans qu'on voit aux pieds de Magnia dans un Medaillon, lui paroissent être Carinus & Numerien. La Dissertation finit par une recherche exacte de toutes les Inscriptions où l'on trouve les noms de Magnius, de Magnia, d'Urbicus ou d'Urbica, dans une Inscription trouvée à Lyon, mais à l'epithete de *Segomon*, M. Genebrier paroît embarrassé de ce surnom, il signifie en Tudesque victorieux dans les Combats.

M. Henrion Antiquaire aussi distingué par son érudition que par la place qu'il occupe dans l'Academie Royale des Inscriptions, place qui ne se donne qu'au merite, nous a communiqué un examen de la dissertation sur Magnia Urbica qu'il a lû dans l'Academie. Il se plaint d'abord que M. Genebrier a supposé dans le titre de sa dissertation que l'on croioit encore Magnia femme de Maxence, c'est une opinion generalement abandonnée, le nouvel Antiquaire lui paroît l'avoir refutée foiblement, il ne s'est servi que de la raison prise de la difference des

Caracteres sur les Medailles de Maxence & sur celles de l'Imperatrice. Il n'est pas bien sûr que les mêmes Caracteres ne se trouvent point sur leurs Medailles. Les mêmes caracteres qu'on voit sur les Medailles de Magnia, on les voit aussi sur les Medailles de Maximien l'ancien, pere de Maxence & selon la regle de M. Genebrier, les mêmes caracteres se trouvent toûjours sur les Medailles du pere & du fils. Il n'a pas mieux refuté ceux qui la donnoient à Magnence, à Decence à Maxime, fondez sur la ressemblance du nom, ces Empereurs ne s'appelloient point Magnius, mais Magnus comme le Geographe Estienne de Bysance nous l'apprend des deux premiers. Zozime dit que Magnence eût une femme appellée Justine. Dit-il, qu'il n'en eût qu'une ? Ce tyran offrit sa fille en mariage à Constance, M. Genebrier ne devoit donc pas accorder à Patin qu'il n'a point eu d'enfans. Il est encore plus aisé de défendre le sentiment du P. Hardouin contre la dissertation. Vopiscus dit que Carinus eût neuf

femmes, il ne dit pas que ce fut pendant les trois années de son regne : fameux par son inconstance auroit-il gardé le celibat jusqu'à trente trois ans, il en étoit peut-être à la neuviéme femme quand il parvint à l'Empire, il n'est pas sûr non plus qu'il ait eu besoin du Senat pour la declarer Auguste. Depuis Tacite les Empereurs prirent ce nom sans consulter le Senat, il est probable qu'ils le donnoient eux-mêmes à leurs femmes. Auguste le donna à Livie, Elagabale à Paule, sa premiere femme ; en tout cas une matinée suffisoit pour cette formalité : quand Carinus parvenu à l'empire auroit repudié sa femme il n'auroit pas aboli sa memoire, nous avons des Medailles d'Imperatrices repudiées. L'Auteur de la dissertation rejette avec aussi peu de fondement Aurelien qui a pû avoir deux femmes, Florien qui dans deux mois de regne, a eû tout le tems de faire battre des Medailles pour sa femme, nous avons des Medailles du tyran Marius qui n'a regné que trois jours. La tête accollée à celle de

Probus, n'eſt peut-être pas celle de ſa femme, c'eſt peut-être une Divinité; d'ailleurs un peu de difference dans les viſages eſt un foible argument, les Graveurs ne rencontrent pas toûjours juſte. Pour Tacite la raiſon qui le fait exclurre, devoit produire un effet tout contraire, on convient que les caracteres de Medailles de Tacite & de Magnia ſont ſemblables, il avoit pluſieurs enfans jeunes, M. Genebrier cite l'Auteur qui le dit & ne l'exclut que parce que Vopiſcus aſſure qu'il ne permit pas à ſa femme de porter des pierreries, il en paroît ſur quelques Medailles de Magnia, on en voit d'autres où elle n'en porte point, voilà de quoi former la plus heureuſe conjecture qu'on ait faite ſur la queſtion preſente. Magnia ſe laiſſa d'abord emporter à la vanité, Tacite la reprima, aucune Imperatrice avant Magnia n'avoit porté de pierreries, ſi on en juge par les Medailles. Tacite n'a donc pû le deffendre à ſa femme par precaution, la défenſe a ſuivi l'uſage des pierreries, ainſi on a une marque bien diſ-

tinguée pour connoître la femme de Tacite, c'eſt ſa figure ſur les Medailles d'abord ornée de pierreries & depuis ſans cet ornement, cette marque ne convient qu'à Magnia. A cette preuve M. Henrion en joint une autre tirée de la reſſemblance des coëffures de Severine femme d'Aurelien & de Magnia, les coëffures des Imperatrices poſterieures à Tacite, ſont très-differentes. Il s'en faut bien que la deciſion de M. Genebrier en faveur de Carus ſoit auſſi établie, il ſe fonde ſur la conformité des caracteres & ſur le ſilence des Hiſtoriens qui ne diſent point que la femme de Carus fut morte avant qu'il fut Empereur, raiſons qui ſont également pour Tacite & pour Florien, il ſe fonde auſſi le nombre des enfans de Carus, raportant au nombre des enfans de Magnia repreſentez ſur la Medaille ; on pourroit remarquer que l'ortographe n'eſt pas la même ſur les Medailles de Carus & de Magnia, & la conformité du nombre des enfans ne peut affermir une conjecture que la diſpoſition d'âge

entre ces enfans détruit absolument. Carinus & Numerien avoient plus de trente ans quand leur pere parvint à l'Empire, Magnia paroît n'avoir guéres plus de vingt ans & ses enfans ne paroissent en avoir que quatre ou cinq, ce qui convient à l'âge des enfans de Tacite & à l'indiscrete vanité de leur mere. Mr. Genebrier pour se tirer de ce mauvais pas s'imagine que la figure de Magnia est Colossale, afin que ces Princes ne passent pas pour des enfans: ces figures Colossales ont été de quelque usage pour les Dieux & les Empereurs, elles sont sans exemple pour les Imperatrices. Mr. Henrion conteste encore à Mr. Genebrier & la figure du Type du beau Medaillon de Magnia & son explication. L'Imperatrice paroît assise au milieu de ses enfans, elle a à la main droite une pomme selon Mr. Genebrier, un voile selon son adversaire: de la gauche elle tient une haste pure, derriere elle est la felicité qui porte un Caducée, symbole de la paix; dans la main droite & dans la gauche une corne d'abon-

dance, l'Inſcription eſt *pudicitiæ Aug* Le voile marque ſelon M. Henrion la pudicité de l'Imperatrice, les enfans marquent ſa fecondité, ils ſont proche d'elle pour ſignifier ſon application à les élever, elle eſt aſſiſe & montre par là ſon amour pour la retraite.

Nous avons paſſé bien des remarques curieuſes, comme le reproche d'avoir, en citant Vopiſcus qui parle de Probus, traduit ces mots *Rem Romanam fugere* par ceux-ci, ſortir du territoire Romain, il falloit traduire ſe retirer des affaires publiques, d'ailleurs cette vitieuſe traduction étend le territoire Romain hors de l'Italie.

ARTICLE XCIV.

*TRAITE' DU BONHEUR par M***.* A Paris chez Jean Guilletat ruë ſaint Jacques, à la bonne foy *in* 12.

IL n'y a point de leçon qu'on dût étudier avec plus d'empreſſement, que celle qu'entreprend de

donner au Public l'Auteur de cet Ouvrage. Il veut apprendre aux hommes à être heureux; s'il y réüſſir c'eſt la veritable Pierre Philoſophale qu'on acquerra à peu de frais; car ce livre eſt petit & l'on peut parcourir en deux heures les cinq parties qui le compoſent. La premiere eſt pour montrer qu'on cherche le bonheur où il n'eſt pas; chacune des quatre parties ſuivantes ſont pour expoſer comment on peut être heureux dans tous les âges, dans tous les états, dans toutes les conditions ; enfin dans toutes les ſcituations de la vie.

Le fondement du bonheur que propoſe l'Auteur, eſt la pieté Chrétienne, il n'en pouvoit indiquer d'autre qui fut ſûr & ſolide; cependant en citant ce vers d'un Prophane :

.... Natura beatos
Omnibus eſſe dedit ſi nos voluerimus uti.

Il ſembleroit vouloir accorder à la nature un Privilege qu'il reconnoit

d'ailleurs n'appartenir qu'à la grace; mais il aura voulu donner ſeulement à entendre que celle-là étant ſubordonnée à celle-ci & reglée comme elle doit l'être, peut alors contribuer à nous rendre heureux ; ce qui eſt très-vrai.

Dans ſon premier chapitre il reproche aux hommes leur manque de reſpect au Souverain Auteur de la nature, pendant que les animaux reconnoiſſent l'excellence de ſon être, *que l'Elephant adore le Soleil à genoux, que les oiſeaux le ſaluent de leurs chants.* Le ſoleil eſt pris ici, comme on doit le conjecturer de la pieté de l'Auteur, pour la Divinité qui ſe montre dans le Soleil.

En parlant du bonheur de la jeuneſſe il le trouve d'abord dans *l'innocence des mœurs toûjours agreable à la ſageſſe infinie de Dieu*; il faut que ce ſoit de la premiere jeuneſſe appellée communement l'enfance qu'il pretende parler; car cette innocence qui eſt veritablement prétieuſe, n'a pas toûjours une ſi grande alliance avec cette jeuneſſe dont l'Auteur dit enſuite, *elle eſt ſuivie des ris &*

des jeux, elle ne marche que ſur des roſes ou ſur des tapis de fleurs & dans les délices continuelles dont elle ſe raſſaſie, qui pourroit diſconvenir de ſon bonheur? Si cette brillante deſcription rappelle l'idée du bonheur de la jeuneſſe ; elle ne rapelle que mediocrement l'idée d'innocence des mœurs.

Ce qu'on rapporte deux chapitres après, touchant le bonheur de la vieilleſſe, eſt plus juſte & c'eſt comme un petit extrait du beau traité de Ciceron ſur cette matiere. Le reſte de l'Ouvrage eſt plus dans le goût du chapitre de la *Jeuneſſe*. Les derniers mots du Livre valent ſeuls non ſeulement l'Ouvrage entier ; mais tout ce qu'on peut imaginer de grand & d'excellent ſur ce ſujet. *Pretioſa in conſpectu Domini mors Sanctorum ejus.* Mourir en Saint après avoir vêcu en Saint, c'eſt exprimer en deux mots, tout le bonheur dont l'homme eſt capable & le plus immenſe où il puiſſe aſpirer.

ARTICLE XCV.

DISSERTATION SUR UN *Monument antique decouvert à Lyon sur la montagne de Fourviere, au mois de Decembre* 1704. A Lyon chez Thomas Amaulry 1705. *in* 12. *pages* 96.

QUoy qu'il ait déjà paru dans les Memoires precedens une Dissertation sur ce monument antique, nous ne laisserons pas d'y parler encore de celle-ci. On ne peut l'y inserer toute entiere à cause de sa longueur ; mais elle contient tant d'erudition, qu'on ne peut se dispenser d'en faire un extrait un peu ample. Le P. de Colonia qui en est l'Auteur , a ce semble épuisé la matiere.

Le Monument dont il est icy parlé, est un Autel Romain de quatre pieds de hauteur & d'environ un pied & demi de largeur. Sur le devant de cet Autel on voit une inscription de 20. lignes, parfaitement bien conservée, il y est fait mention

d'un *Taurobole*, que les Lyonnois firent l'an de N. S. 160. à l'honneur de la Déeſſe Cybele, pour la ſanté de l'Empereur Antonin le Pieux, pour celle de ſes enfans, & pour la proſperité de la Colonie de Lyon en voici les paroles:

TAVROBOLIO MATRIS D;M;ID;
QVOD FACTVM EST EX IMPERIO
MATRIS D. DEVM
PRO SALVTE IMPERATORIS CÆS;
T, AELI
HADRIANI ANTONINI AVG.PII P.P.
LIBERORVMQVE EIVS.
ET STATVS COLONIÆ LVGVDVN.
L' ÆMILIVS CARPVS IIIIII VIR.
AVG. ITEM DENDROPHORVS.

Au deſſous de ce mot on voit en demi relief une tête de Taureau, avec cette maniere de guirlandes, dont on les ornoit pour les ſacrifices. Puis l'inſcription continue de la ſorte.

VIRES EXCEPIT ET A VATICANO
TRASTVLIT· ARA· ET BVCRANIVM
SVO INPENDIO CONSACRAVIT
SACERDOTE
Q. SAMNIO SECVNDO. AB XV VIRIS
OCCABO ET CORONA EXORNATO

CVI SANCTISSIMVS ORDO
LVGVDVNENS;
PERPETVITATEM SACERDOTI
DECREVIT
APP· ANNIO· ATILIO· BRADVA. T.
CLOD VIBIO VARO· COS·
L· D· D· D·

Sur le côté de l'Autel qui eſt à la gauche de l'inſcription, on voit auſſi une tête de Belier en demi relief avec des guirlandes. Sur un troiſiéme côté qui eſt à la droite de l'inſcription, il y a la figure du coûteau dont le ſacrificateur s'eſt ſervi pour immoler les victimes avec cette inſcription en haut rangée ſur deux lignes:

CUJUS MESONYCTIUM
FACTVM EST V. ID. DEC.

Le quatriéme côté oppoſé à l'Inſcription eſt brut, ſans figure, & ſans inſcription ; ce qui fait juger que l'Autel étoit appliqué contre quelque édifice. Le deſſus de l'Autel eſt creuſé en rond.

Des Païſans decouvrirent au mois de Decembre dernier, ce Monument

en travaillant à la terre ſur la montagne de Fourviere. Le Prevôt des Marchands & les Echevins de Lyon s'y tranſporterent auſſitôt, & en dreſſerent un procès verbal. Enſuitte les Sçavans travaillerent à nous developper tous les myſteres d'un monument ſi beau & peut-être le plus parfait qu'on ait en ce genre.

Le P. de Colonia remarque premierement que ce *Taurobole* eſt le plus ancien de tous ceux, dont la connoiſſance ſoit venuë juſqu'à nous. Van-dale & Reyneſius aſſurent que le plus ancien de tous les *Tauroboles*, dont on ait connoiſſance eſt celui qui fut fait à Leitoure ſous l'Empire de Marc-Aurele & ſous le Conſulat de Pollion & d'Aper. Or celui-ci eſt fait ſous l'Empire d'Antonin le pieux : & eſt plus ancien que l'autre du moins de 14. ou 15. ans.

Secondement le P. de Colonia remarque que comme l'Inſcription de ce *Taurobole* eſt la plus longue de toutes celles qu'on ait en ce genre : elle contient auſſi des expreſſions ſingulieres & uniques à cet égard, outre qu'elle deſcend dans un grand

détail des Ceremonies du *Taurobole.*
L'*Occabus*, continuë ce Pere, est un terme bien particulier, & dont on auroit peine à demêler la signification sans le secours d'Hesichius qui nous la conservée. La Ceremonie du *Mesonyctium* develope des mysteres, qui n'étoient pas encore fort connus : & ces paroles *à Vaticano transtulit* ont aussi quelque chose de fort mysterieux. Après ces remarques le P. Colonia explique ce que c'est que le Taurobole.

Le Poëte Prudence dans son Hymne dixiéme, qui est sur le Martyre de St. Romain, nous décrit la maniere dont se faisoient les Tauroboles. On creusoit dans la terre une fosse fort profonde, que l'on couvroit de planches ouvertes & percées en plusieurs endroits. La personne qui devoit recevoir le Taurobole, descendoit dans cette fosse, & recevoit sur ses habits, sur sa tête, sur ses yeux, dans sa bouche, & dans ses oreilles le sang fumant de la Victime qu'on immoloit avec grand appareil sur cette espéce de pont percé à jour. Si l'on n'immoloit

qu'un Taureau, c'étoit un ſimple *Taurobole* : ſi l'on y ajoûtoit un Belier, c'étoit un *Taurobole* & un *Criobole*; & un *Aegobole*, ſi l'on ſacrifioit une Chevre.

Quand on avoit ainſi égorgé la Victime, les Prêtres de Cybele en retiroient le corps, & celui qui en avoit reçû le ſacrifice ſortoit de la Caverne tout moüillé de ſang. Dans un état ſi hideux il ſe montroit au peuple, qui ſe proſternoit devant lui. Et dès-lors il étoit regardé comme un homme ſanctifié pour vingt années : ce terme de vingt années eſt expreſſement marqué dans une Inſcription de Rome citée par Gruter, & dans un Ancien Poëte Manuſcrit que Saumaiſe avoit deterré. Cependant Gruter raporte une autre Inſcription de Rome, où il eſt parlé d'un Orateur qui par la vertu prétenduë de ce Sacrifice, fut regeneré pour toûjours ſous l'Empire de Valens & de Valentinien : *Taurobolio Criobolioque in æternum renatus aram ſacravit.*

Cette expreſſion *renatus* qui ſignifie regeneré, donne occaſion au P. de

Colonia de remarquer, que c'est à l'exemple des Chrétiens, que les Payens avoient introduit parmi eux cette maniere de regeneration. Tertullien nous le donne clairement à entendre, lors qu'il dit que le Demon pour contrefaire nos Mysteres avoit introduit parmi les Idolatres une espéce de Baptême. *Tingit & ipse utique credentes & fideles suos, expiationem de lavacro repromittit.* S. Ambroise dit à peu près la même chose. Mais le P. de Colonia cite sur tout un endroit de Julius Firmicus Matemus, Autéur du quatriéme siécle, qui applique au *Taurobole* & au *Criobole* ce que Tertullien & S. Ambroise ont dit en genéral des sacrifices des Payens.

A cette remarque le P. de Colonia en ajoûte quatre ou cinq autres. La premiere, que dans ces sacrifices on joignoit quelquefois Atis à Cybele. La seconde, que c'étoit souvent les Villes ou les Provinces qui faisoient les frais de ces sacrifices. La troisiéme, que quand c'étoit un particulier qui en faisoit les frais, on le marquoit ordinairement dans l'In-

ſcription. La quatriéme que les femmes étoient admiſes auſſi bien que les hommes à recevoir dans la foſſe l'expiation du Taureau. La derniere que deux perſonnes s'uniſſoient ſouvent pour recevoir cette expiation.

Après ces remarques generales le P. de Colonia vient à l'Inſcription nouvellement découverte. L'Inſcription commence par ce mot *Taurobolio* ; comme on en voit pluſieurs autres commencer par ces mots *Jovi optimo Maximo, diis manibus &c.*. Ces paroles *Matris D. M. Id. Matris Deum magnæ Ideæ* deſignent évidemment la Déeſſe Cybele, que les Payens appelloient la Mere des Dieux, & qui étoit particulierement honorée ſur le mont Ida. *Quod factum eſt ex imperio Matris D. Deum.* Il étoit ordinaire aux Prêtres de Cybele de publier, que les Tauroboles ſe faiſoient par l'ordre exprès de cette Déeſſe. Le P. de Colonia en rapporte pluſieurs exemples : il ajoûte que le *D* initial qui eſt avant le mot *Deum*, ou eſt une beveüe de l'Ouvrier, ou ſignifie *Dindymenes* un des ſurnoms de Cybele.

Pro salute Imperatoris Cæs. T. Ælii Hadriani Antonini Aug. Pii p. p. Il falloit, dit l'Auteur que le *Taurobole* fut quelque chose de bien serieux parmi les Romains, puisqu'on le faisoit pour des causes si serieuses. *Liberorumque ejus.* Ces enfans furent Luce-Vere & Marc Aurele qu'Antonin avoit adoptez, & la jeune Faustine sa propre fille.

Et status Coloniæ Lugdun. C'étoit l'usage d'offrir le *Taurobole* pour l'Empereur, & en même tems pour la Ville qui faisoit le sacrifice. La seule ville de Leitoure en offrit deux pour Gordien & pour la Ville, comme on le voit dans Gruter.

A l'occasion de ces mots *Coloniæ Lugdun*, l'Auteur fait une petite digression pour rechercher l'Epoque de la ville de Lyon : & il l'établit d'une maniere claire & qui paroît sans replique. 1°. Dit-il, il est certain que Lyon est une Colonie Romaine, & que cette Colonie y fut amenée par Lucius Munatius Plancus. L'Inscription de Gayete rapportée par Gruter le dit en termes formels... *in Galliam Colonias*

deduxit Lugdunum & Rauricam. 2°. Seneque dans sa Lettre à Lucilius, dit, que Lyon avoit été consumé par le feu precisément la centiéme année depuis sa fondation. Or cette incendie de Lyon arriva la 4e. année de Neron, qui est la 58e. de JESUS-CHRIST. Lyon avoit donc été fondé 42. ans avant la Naissance de N. S. 3°. Ce raisonnement s'accorde avec ce que raconte Dion Cassius qu'après que Marc Antoine eût été battu devant Modene, le Senat donna ordre à Silanus, Lepidus & Plancus qui commandoient quelques Legions dans les Gaules de desarmer & de bâtir une Ville au conflent du Rhône & de la Saone, & que cet ordre fut exécuté principalement par Plancus. *Itaque illi subsistentes Lugdunum, quod olim Lugudunum vocatum fuit, ædificaverunt.* 4°. Plutarque s'accorde parfaitement avec Dion, & dit qu'Annibal s'arrêta quelque temsau conflent du Rhône & de la Saone, dans le lieu où Plancus bâtit ensuite la ville de Lyon : *ibi nunc Lugdunum urbs à Planco condita.* 5°. A ces autoritez il

faut ajoûter le Silence de Cesar, de Polybe & de Tite-Live, qui ayant si souvent eu occasion de parler de la ville de Lyon, l'auroient au moins nommée quelquefois, si comme le prétendent quelques Ecrivains, elle avoit été fondée longtems avant qu'Annibal ait passé les Alpes.

Aemilius Carpus IIIIII vir Aug. On voit par-là qu'Aemilius Carpus étoit un des six Prêtres Augustaux du Temple bâti à Lyon en l'honneur d'Auguste. *Item Dendrophorus.* Les Dendrophores étoient ceux qui portoient publiquement aux jeux & aux fêtes de Cybele, des arbres qu'ils avoient arrachez avec leurs racines dans les bocages consacrez à cette Déesse. Ces arbres étoient ordinairement des Pins. Bacchus, Apollon, Cerès, Hecate & Sylvain avoient aussi leurs *Dendrophores*.

Vires excepit. Saumaise dit que dans les Tauroboles après que le Taureau avoit été immolé, on en consacroit les cornes, & que cela s'appelloit *vires Tauri excipere*, parce que c'est dans les cornes du Taureau que consiste

consiste sa principale force. *Et à Vaticano transtulit ara & bucranium suo inpendio consacravit.* Ces paroles font voir que le *Taurobole* avoit été fait à Rome sur le Mont Vatican, & que Carpus qui en avoit reçû l'expiation, en fit transporter à Lyon les Cornes dorées & le Crane, dont il fit solemnellement la Dedicace, & dont on a trouvé en effet des restes auprès de l'Autel qui servoit à cette Ceremonie. Il y a dans l'Inscription *Ara* & non pas *Aram* : & on ne doit plus en être surpris, depuis que Gruter a demontré par un grand nombre d'exemples que c'étoit un usage reçû d'omettre l'*M* final dans les Inscriptions. *Aram* doit se raporter à *consacravit* & non pas à *transtulit* : tous les connoisseurs jugeant que l'Autel est d'une pierre du païs.

Sacerdote Q. Samnio secundo. Quintus Samnius secundus est le Prêtre qui fit cette Dedicace : Surquoi le Pere de Colonia remarque que la famille de *Samnius* étoit de Nismes aussi bien que celle des Antonins. *Ab XV. viris Occabo & corona exornato.* Nous apprenons par Hesychius

que l'*Occabus* étoit une eſpéce de braſſelet : ornement qui étoit fort en uſage parmi les Gaulois. Les Quinzevirs qui aſſiſterent Samnius, & qui le revetirent de ſes ornemens ſacrez, étoient les Prêtres depoſitaires des livres des Sybilles. Ils n'étoient que deux au commencement: ils furent enſuite dix, & puis quinze. Theodoſe le grand les abolit.

Cui ſanctißimus Ordo Lugudunen. perpetuitatem ſacerdoti decrevit. Ce très-Saint Ordre de Lyon, qui confera pour toûjours le Sacerdoce à Samnius, étoit composé de tous les Miniſtres du Paganiſme, partagez en divers Colleges. *App. Annio Atilio Bradua. T. Clod. Vibio Varo Coſ.* Il y a *Cos* & non pas *Coſſ.* Cette ſeconde maniere d'écrire n'ayant commencé, que ſous le conſulat de Gallus & de Voluſianus. Selon les faſtes Conſulaires les plus corrects, le Conſulat d'Atilius Bradua & de Vibius Varus ſe rapporte à l'année 160. de JESUS-CHRIST ou 161. ſelon quelques autres faſtes. L. D. D. D. Ces quatre lettres initiales doivent s'expliquer ainſi ſelon le P. de Colonia,

locus ou *lapis datus decreto decurionum.*

Cujus Mesonyctium factum est. V. Id. Dec. l'expiation du *Taurobole* se faisoit pendant trois jours, comme on l'apprend par l'Inscription de Tein : & une des Ceremonies qui se pratiquoient pendant ces trois jours, se devoit faire à *Minuit*, & c'est pour cela qu'on l'appelloit *Mesonyctium.* Cette Ceremonie se fit donc le 9. de Decembre.

Le Couteau du Sacrificateur qu'on voit sur le même côté, où sont les dernieres paroles qu'on vient d'expliquer, est la figure de celui dont on se servit pour immoler la victime. La tête du Belier representée sur le côté opposé montre que ce sacrifice fut un *Criobole* aussi bien qu'un *Taurobole*, quoique l'Inscription ne fasse mention que de celui-ci.

Voilà une partie des choses qui sont contenuës dans la Dissertation du P. de Colonia sur ce celebre monument trouvé récemment à Lyon. Ceux qui se donneront la peine de lire la Dissertation même, y trouve-

ront plusieurs autres remarques sçavantes & propres à éclaircir ces sortes d'antiquitez.

ARTICLE XCVI.

JESUS INIMICORUM TELIS propositus, sive Enucleatio commatum 27. & 28. cap. IV. Act. *Jesus en butte à ses ennemis, où exposition des Versets 27. & 28. du 4e. chapitre des Actes des Apôtres, par le Docteur Christophe de Saint Martin, surveillant de Liebenwerden.* A Dresde chez Christoph. Zimmermann 1703. *in* 4°. *pp.* 134.

CE volume est employé tout entier à expliquer les deux passages suivans du 4e. chapitre des Actes des Apôtres. *Il est vray qu'Herode & Pilate avec les Gentils & les peuples d'Israël ont conspiré dans cette Ville, contre vôtre saint Fils Jesus, que vous avez oint vous même; pour faire les choses dont l'exécution a été determinée par vôtre puissance & par vos desseins.* Le Docteur Lutherien qui entreprend l'explication de ces deux

verſets, n'a rien omis pour la rendre complette. Aprés avoir proposé le texte Grec, il a jugé à propos d'y joindre douze verſions differentes, tant en Latin, que preſque dans toutes les langues de l'Europe. Il diviſe enſuite ſon Ouvrage en trois chapitres.

Dans le premier il donne une explication Grammaticale du Texte, examinant les uns aprés les autres tous les mots dont il eſt composé, & marquant les differentes ſignifications que chacun de ces mots peut avoir. Ce chapitre contient beaucoup d'érudition. Elle paroîtra peut-être inutile à ceux qui croient que pour bien expliquer un paſſage il n'eſt point neceſſaire de propoſer au Lecteur tous les divers ſens que peuvent avoir les mots dont ce paſſage eſt composé, & qu'il ſuffit de de faire voir le ſens que ces mots ont dans le texte dont il s'agit. Mais l'Auteur vouloit faire un livre, & donner des preuves de ſon erudition.

Le ſecond chapitre contient une explication Theologique du même texte. Les citations n'y ſont pas plus

épargnées que dans le chapitre precedent. On y parle 1°. des personnes qui conspirerent contre le fils de Dieu. 2°. De la personne même de JESUS-CHRIST contre lequel se fit la conspiration. 3°. De la conspiration prise en elle même. 4°. Enfin des effets qu'eut cette conspiration. Ce qu'il y a de plus remarquable dans tout le chapitre, est ce que l'Auteur dit sur les dernieres paroles du Texte, par lesquelles il paroit qu'Herode, Pilate, les Gentils & le Peuple d'Israël en conspirant contre JSEUS-CHRIST, n'ont fait qu'exécuter ce qui avoit été determiné par la puissance & les desseins de Dieu.

Le Docteur declare à cette occasion qu'il y a déja long-tems, que les bons Lutheriens soutiennent que Dieu n'est point la cause du mal, & & qu'on ne peut pas dire qu'il ait été Auteur des pechez que commirent ceux qui conspirerent contre son fils : quoi qu'il ait voulu & qu'il ait eu en vûë la Redemption des hommes par l'effusion du sang de ce Fils, qui fut une suite de cette conspiration. Il apuïe son sentiment principalement sur l'autorité de

Saint Augustin & de St. Chryſoſtome, & ſur celle des anciens diſciples de ces deux Saints Docteurs. Il prouve enſuite que ce même ſentiment eſt approuvé par pluſieurs celebres Lutheriens & Calviniſtes, & qu'il a été demontré par une foule d'interpretes de l'Egliſe Romaine. Mais ſi ſon ſentiment eſt veritable, comme il l'eſt en effet, & qu'il ne puiſſe être contredit ſans impieté, que doivent penſer les Lutheriens de leur Maître qui l'a combatu d'une maniere ſi ouverte & ſi dure? Comment peuvent-ils reconnoître pour chef un homme qu'ils avoüent s'être trompé ſur un dogme ſi eſſentiel, qu'il a combatu opiniâtrement, & ſur lequel il a declaré la guerre à l'Egliſe.

Le Docteur continuant ſon explication, dit que pour avoir une idée juſte du decret de Dieu touchant la mort de ſon fils, il faut concevoir les choſes dans l'ordre ſuivant. 1°. Dit-il, Dieu a prevû ce que les hommes feroient contre ſon Fils, s'il l'envoyoit dans le monde. 2°. Parmi les choſes que Dieu pré-

voyoit que les impies entreprendroient contre ſon fils, il y en a qu'il n'a point voulu permettre, comme de le lapider, de le precipiter du haut d'une montagne. 3°. Il y en a d'autres qu'il a voulu permettre. 4°. Et ce ſont celles-là qu'il a revelées à ſes Prophetes dans la ſuite des tems. Par là continuë l'Auteur, on conçoit en quel ſens on peut dire que Dieu a voulu que ſon fils ſouffrit ; & ce que le Decret & la volonté de Dieu touchant le mal ajoûtent à la preſcience.

Le troiſiéme chapitre eſt beaucoup plus ample que les deux autres. Il contient 46. Propoſitions ou Concluſions que l'Auteur pretend ſuivre, ou les unes des autres, ou des explications qu'il a données. La premiere eſt qu'on doit expliquer un paſſage de l'Ecriture par un autre ; & il avertit que cette Concluſion eſt contre les Catholiques. Comme ſi l'autorité de l'Egliſe à laquelle les Catholiques ſont perſuadez qu'il appartient d'interpreter la parole de Dieu, les empêchoit d'avoüer, que ſouvent un paſſage

difficile de l'Ecriture peut être éclairci par un autre qui est plus facile. La seconde regarde la necessité de la priere. Pour la recommander l'Auteur cite deux Ecrivains Catholiques : sçavoir Saint Augustin, auquel il joint Louïs Molina, lui faisant en cela plus de justice que certains Theologiens Catholiques qui sans avoir jamais lû & examiné les livres de ce Theologien, lui reprochent à toute occasion qu'il a été ennemi de la doctrine de Saint Augustin. Mr. de saint Martin parle dans les Conclusions suivantes de ceux par qui Jesus a été persécuté. Depuis la neuviéme jusqu'à la treiziéme il traitte de l'excellence du Nom de Jesus. Dans la 14. il dit que les Jesuites commettent un larcin & un sacrilege avec une effronterie insupportable, en appellant leur Societé *la Compagnie de Jesus.* S'ils veulent conserver ce nom, s'écrie-t-il, qu'ils produisent des Bulles, non de Rome, mais du Ciel, & que tout le monde juge & reconnoisse venir du Ciel.

Dans la 15. jusqu'à la vingt-troi-

siéme il prouve contre Jean Zyldovius & contre les Sociniens que J.C. comme mediateur doit être adoré; que J. C. est l'Oinct du Seigneur par excellence, qu'on peut par cette Onction de J.C. prouver le mystere de la Trinité, que les souffrances de ce divin Sauveur ne donnent aucune atteinte à l'Innocence & à la Sainteté de sa vie. Il examine ensuite si les hommes peuvent être appellez Saints dans cette vie: & il dit qu'on ne peut donner aux Papes le nom de *Saint*, que dans le sens qu'on le donnoit autrefois aux plus mauvais Empereurs Payens: & il ajoûte que sur tout on ne peut pas dire, que les Jesuites, qui sont les défenseurs de la Papauté, vivent & meurent saintement.

Dans la 25. & dans les deux suivantes il parle des deux états de J. C. c'est à dire de ses humiliations & de sa gloire. Dans la 28e. il prouve que des Magistrats Chrétiens ne doivent point être cruels: dans la 29e. que l'Ecriture est infaillible: dans la 30e. qu'il ne doit point y avoir de division entre les Chré-

tiens, & dans la 31e. que les ſcelerats ſont par tout les mêmes. Ces Concluſions ſont un peu éloignées des principes d'où on les tire; mais l'Auteur a trouvé le moyen de les faire venir à ſon ſujet.

Toutes les autres Propoſitions ſont employées à developper le ſyſteme de l'Auteur ſur la providence, la predeſtination & la reprobation. Il attaque avec force les Calviniſtes, qui enſeignent que les pechez ſe commettent neceſſairement, qu'ils ſont les effets de la reprobation, & que Dieu en eſt la cauſe: & il établit ſur la predeſtination le même ſyſteme, dont il avoit parlé à la fin de ſon ſecond Chapitre.

ARTICLE XCVII.

DISSERTATION SUR LES Anciennes & veritables bornes de la Terre promiſe, Par le R.P.D. Pezron Ancien Abbé de la Charmoye.

L'On ſera peut-être étonné, de voir que je m'aviſe aujourd'hui, de parler ſur les Anciennes

bornes de la Terre, que Dieu promit autrefois de donner à la posterité d'Abraham, c'est à dire, aux Israëlites. Quoi! me dira-t-on, ne voit-on pas assez, en lisant l'Ecriture, quels ont été les confins de cette terre promise aux Anciens Patriarches, & après eux à Moïse? Peut-on ignorer, quand on a la moindre teinture des Livres Sacrez, que la terre promise à ces hommes divins, est celle-là même que nous nommons ordinairement la Terre Sainte, & qui est tant de fois appellée le païs de *Chanaam*? Et qui ne sçait maintenant que le païs possedé par les Chananéens, ne s'étendoit que depuis *Dan* jusqu'à *Bersabée*: ou depuis le mont *Liban* jusqu'au *torrent d'Egypte*? Car c'est ainsi que les Livres Saints s'en expliquent souvent; & par consequent ses limites n'alloient que depuis la ville de Gaza, jusqu'à celle de Sidon; ou depuis l'Idumée jusqu'aux sources du Jourdain. Voilà les idées qu'on a & qu'on se forme ordinairement de la terre possedée par les Chananéens, & destinée depuis aux Israëlites.

Mais j'oſe dire que ces idées, quelques communes qu'elles ſoient, même parmi les Sçavans, ne ſont nullement veritables : & ſi je le dis, c'eſt parce que je me ſens viſiblement appuyé de l'autorité des livres de Moïſe, & de ceux des Prophetes. Et l'on verra que j'ai raiſon, ſi l'on diſtingue, comme on le doit faire, la terre promiſe aux Iſraëlites, de celle qu'ils ont poſſedée. Il eſt vrai, & c'eſt là ce qui trompe, que la terre occupée ſur les Chananéens, & depuis poſſedée par les enfans d'Iſraël, n'a point eu d'autres limites que l'Idumée & le mont *Liban*: mais la terre promiſe à leurs Peres, j'entends aux anciens Patriarches, & dont ils n'ont eu qu'une partie, à cauſe de leurs continuelles prévarications, étoit bien d'une autre étenduë, en tirant vers le Septentrion: Prouvons ce que je dis par les Ecritures.

Dieu voyant la foy du grand Abraham, qui étoit alors dans le pays des Chananéens, & venant de faire alliance avec lui, dit à ce St. Patriarche, ainſi qu'il eſt marqué au

Chapitre XV. de la Genese : *Je donnerai cette terre à vôtre posterité, depuis le fleuve d'Egypte jusqu'au grand fleuve d'Euphrate : tout ce que possedent les Cinéens, les Ceneséens, les Cedmonéens, les Hethéens, &c.* Il est manifeste que Dieu promet ici de donner à la posterité d'Abraham le païs qui s'étendoit depuis le torrent d'Egypte, c'est à dire, depuis Gaza & l'Idumée, jusqu'au grand fleuve d'Euphrate. Et comme ses promesses sont stables & fidelles, il n'a pas manqué long-tems après de les reïterer à Moïse. Le Seigneur lui parle ainsi au Chapitre I. du Deuteronome : „ Allez en la terre des „ *Chananéens* & du *Liban*, jusqu'au „ grand fleuve d'Euphrate, *usque* „ *ad flumen magnum Euphratem.* Je „ mets tout ce païs entre vos mains, „ entrez dedans & possedez la terre, „ que le Seigneur avoit promise avec „ serment de donner à Abraham, à „ Isaac, & à Jacob, à leur posterité „ après eux. Moïse reïtere la même chose au peuple d'Israël dans le Chapitre XI. du même livre : „ Il „ lui dit qu'il possedera toutes les

„ terres des *Chananéens*, depuis le
„ Desert voisin de l'Idumée, jus-
„ qu'au grand fleuve d'Euphrate.
Enfin Dieu confirme tout cela à Josué & dit encore en termes exprès au Chapitre I. *Que les limites de la terre des Hethéens qu'ils possederont, iront depuis le fleuve d'Euphrate, jusqu'à la grande Mer qui est vers le Couchant*, il veut dire jusqu'à la mer que nous appellons Mediterranée, & qui est veritablement au couchant de l'Euphrate.

Après des paroles si claires & si précises: disons plûtôt après des promesses si solemnelles, si constantes, & si souvent reïterées, tantôt à Abraham & à ses fils, tantôt à Moïse & à Josué; peut-on douter que la terre de promission ne dût s'étendre depuis le desert voisin de l'Idumée jusqu'à l'Euphrate: & depuis ce fleuve jusqu'à la mer Mediterranée, tirant vers l'Occident? Mais comme quelques-uns voudront peut-être chicanner la-dessus, il est bon de les prévenir, & de leur en ôter l'envie, en marquant après Moïse, quelles ont été les veritables

limites de la terre promiſe, en allant vers l'Euphrate & le Septentrion. Car pour les autres confins vers l'Orient, le Midi & le Couchant, ils ſont ſi bien déterminez dans les Ecritures, qu'ils ne ſont point ſujets aux conteſtations. Il n'en eſt pas de même de ſes bornes vers le Septentrion. Il s'étendoient juſqu'à l'Euphrate, cela eſt conſtant par le Texte Sacré : de l'Euphrate ils alloient vers la Mediterranée, ou vers le Couchant ; on le voit clairement par les lieux que je viens de citer. Mais de ſçavoir preciſément quelles étoient ces bornes du Septentrion, dans la grande étenduë de terre, qui eſt entre ce fleuve & la Mer, c'eſt ce qui paroît très-obſcur & très-difficile; & il s'y trouve tant d'embarras, qu'on n'a pû les lever juſqu'à preſent. Si l'on ne m'en croit pas, on n'a qu'à conſulter les Interpretes & les Commentateurs, & on ſera convaincu que je n'avance rien là-deſſus, qui ne ſoit veritable. Peut-être me ſçaura-t'on bon gré, ſi après bien des recherches, je tache à donner quelques éclairciſſemens à ces difficultez.

Ce qui les fait naître, sont les paroles de Moïse, marquées au Chapitre XXXIV. du livre des Nombres; car c'est là qu'il met assez en détail tous les confins de la terre destinée aux Israëlites. Il commence par ceux du Midi, qui depuis la pointe du Lac de Sodome vont par derriere l'Idumée jusqu'au Torrent d'Egypte, qui se jette dans la mer Mediterranée, vers la ville de Rhinocorure, au-dessous de Gaza. De Rhinocorure, en tirant vers le Nord, les limites Occidentales n'étoient autres que la mer Mediterranée. Rien de tout cela n'est embarassant, non plus que les confins Orientaux, qui étoient les montagnes d'Hermon & de Galaad, avec le païs des Ammonites & des Moabites. Venons maintenant aux bornes qui alloient vers le Septentrion. C'est proprement là où est tout l'embarras, & voici les paroles de Moïse qui en sont la cause. On les trouve au verset 7. du chap. 34. des Nombres. „ Pour les confins du Septen- «
trion ils commenceront à la gran- «
de Mer & s'étendront jusqu'à la «

„ haute montagne : *Porro ad Septentrionalem plagam à mari magno termini incipient, pervenientes uſque ad montem altiſsimum* : Ce ſont les termes de nôtre vulgate pris de St. Jerôme qui en eſt l'Auteur. Mais remarquez qu'au lieu de *montem altiſsimum*, il y a dans l'Hebreu *Hor hahar*, c'eſt à dire, *Hor montem*, ce qui ſe trouve dans les autres verſions. De ſorte que c'eſt comme ſi Moïſe diſoit *les confins du Septentrion commenceront à la grande Mer*, c'eſt la Mediterranée, *& s'étendront juſqu'à la montagne de Hor* : c'eſt ainſi que porte l'original, qui ajoûte auſſi-tôt : *& de la montagne de Hor, ils viendront vers Emath, juſqu'aux confins de Sédada.*

C'eſt ici où l'eſprit ſe tourmente, & pour mieux dire, où il s'ègare, cherchant de tous côtez la montagne de *Hor* que la vulgate appelle la *haute montagne*; & ne pouvant dire au vrai, quelles ſont les villes d'*Emath* & de *Sédada*; qu'on liſe les Interpretes Anciens & Modernes : qu'on conſulte les Critiques avec leur Synopſe, on n'y voit rien qui

contente l'esprit, & surquoi il puisse se reposer, tant il y a parmi eux de varieté & d'incertitude. Le grand St. Jerôme, qui devoit avoir là-dessus plus de lumiere que nous n'en avons aujourd'hui, tant parce qu'il avoit beaucoup medité l'Ecriture, que parce qu'il étoit plus près de ces lieux, ne semble pas ici toucher la verité. Il ne s'en faut pas étonner, s'étant contenté de consulter les Juifs de son tems. Ces hommes souvent ignorans, & toûjours pleins de vanité, pour donner une grande idée de la terre promise à leurs Peres, n'ont point apprehendé d'en étendre les bornes, les ayant poussées, sans nulle raison, jusqu'au mont *Taurus* au milieu de l'Asie, ou tout au moins jusqu'au mont *Amanus*, sur les confins de la Cilicie. Si l'on ne m'en croit pas, voici les paroles de ce saint Docteur tirées de ses Commentaires sur le chapitre XLVII. d'Ezechiel. C'est là que comparant la description de la terre promise, que fait ce Prophete, à celle qui se trouve au Livre des Nombres, il dit. „ Les Hebreux assu-

„ rent, que les confins de cette ter-
„ re qui sont vers le Septentrion,
„ commencent à la mer Mediterra-
„ née, qui arrosant les côtes de la
„ Palestine, de la Phénicie & de la
„ basse Syrie, s'étend jusqu'aux ri-
„ vages de la Cilicie. Et quand l'E-
„ criture dit au livre des Nombres :
„ *que ces confins Septentrionaux iront*
„ *jusqu'à la haute montagne*, les mê-
„ mes Hebreux croyent que par
„ cette montagne on doit entendre,
„ ou le mont *Amanus*, ou le mont
„ *Taurus*, ce qui nous paroît plus
„ veritable. *Iidem Hebræi autumant*, dit ce Pere, *vel* AMANUM *montem significari, vel Taurum, quod nobis videtur verius.*

L'on voit assez par ces paroles, que St. Jerôme a crû sur la foy des Hebreux, que la montagne qui servoit de limite à la terre promise vers le Septentrion, qu'il nomme *montem altißimum*, & qui est appellée *Hor* dans l'Hebreu, étoit le mont *Amanus*, ou plûtôt le mont *Taurus*. Il avoit déja dit sur le chapitre xx. du même Ezechiel que cette terre destinée au peuple d'Israël, s'éten-

doit depuis Rhinocorure, jusqu'au mont Taurus, & jusqu'à l'Euphrate *à Rhinocorura usque ad Taurum montem & Euphratem fluvium.* Il repete la même chose dans sa Lettre à Dardanus, & dit toûjours que la terre de promission s'étendoit jusqu'au mont *Taurus* & à la *Cilicie.* Ce sentiment de St. Jerôme paroît assès étonnant ; & c'est là-dessus que Bonfrerius dit dans ses excellens Commentaires sur le Chapitre 34. du livre des Nombres. „ Je ne vois pas „ par quelle raison on peut dire, *quâ* „ *ratione dici possit* : que la haute „ montagne, c'est celle de *Hor* dont „ il parle, soit ou le mont *Amanus* „ qui est dans la Cilicie, ou le mont „ Taurus, qui va trop vers le Sep- „ tentrion, pour pouvoir servir de „ confins à la terre promise. Quoique les Juifs que St. Jerôme a consultez en cet endroit, comme en plusieurs autres se soient beaucoup écartez de la verité, touchant la montagne de *Hor* ; il doit au moins passer pour constant, qu'ils n'ont point crû comme font plusieurs modernes, que ce fut le *Liban*, d'où

ſort le Jourdain. Où eſt donc, me dira-t'on, cette haute montagne, qui eſt ſi bien marquée par Moïſe, & qu'on cherche pourtant encore aujourd'hui? Et ſi ce n'eſt, ni le *Liban* de la Paleſtine, ni le mont *Taurus*, ni le mont *Amanus*; où la trouvera-t'on?

Je répond à ces demandes, qu'il n'eſt pas trop difficile de la découvrir, puis qu'elle eſt viſible & même celébre dans toute la Syrie. Il n'y a qu'à bien prendre ſes meſures, qui ſont preſque infaillibles, quand on peut ſçavoir où étoit la ville d'*Emath*, laquelle ſelon l'Ecriture n'étoit pas éloignée de cette montagne, non plus que *Sédada*. Ce dernier lieu eſt demeuré entierement inconnu après le cours de tant de ſiécles; mais il n'en eſt pas ainſi d'*Emath*. Bien qu'il y ait là-deſſus quelques difficultez, S. Jerôme, qui a varié en parlant de ce lieu, dit tantôt que c'eſt la Ville d'*Epiphanie* dans la *Céleſyrie*: tantôt que c'eſt celle d'*Antioche*, ſi fameuſe dans l'Antiquité. Sur le Chapitre VI. du Prophete Amos, où il eſt fait men-

tion de la grande *Emath*, il dit que c'eſt la ville d'*Antioche*, & que la petite *Emath* eſt celle qui a eu le nom d'*Epiphanie*. Voici ſes paroles : *Hemath magna, quæ nunc Antiochia nominatur. Magnam autem vocat ad diſtinctionem minoris Hemath, quæ appellatur Epiphania.* Au livre des lieux & Villes des Hebreux, qu'il a traduit ſur le Grec d'Euſebe, & auquel il a beaucoup ajoûté, il dit tout le contraire ; car il aſſure qu'*Emath rabba*, ou la grande *Emath*, n'étoit autre que la ville d'*Epiphanie* proche celle d'Emeſe : *Emath rabba, quod nobiſcum ſonat Emath magna diximus de hac & ſupra, quod nobis videretur hanc eſſe Epiphaniam juxta Æmeſam.* Ce ſaint Docteur a tant varié, quand il a parlé de cette grande Emath ; qu'on ne peut point appuïer ſur ce qu'il en dit.

De tous les anciens Interpretes, je ne vois proprement que Theodoret, qui nous ait bien deſigné la ville d'*Emath*. Il le pouvoit mieux faire que nul autre, puis qu'outre qu'il étoit Syrien d'origine il avoit encore l'Evêché de Cirrhe, qui

n'étoit pas fort éloigné du lieu que nous cherchons. Ce ſçavant homme, qui a ſi heureuſement travaillé ſur les Ecritures, dit nettement dans ſon Commentaire ſur Jerémie, qui eſt un de ſes derniers Ouvrages, que la ville nommée la grande *Emath*, Εμὰθ ἡ μεγάλη, *Emath magna* étoit celle d'*Eméſe*. Et afin qu'on n'en doutât pas, il le redit dans trois ou quatre endroits en écrivant ſur ce Prophete. Il fait quelque choſe de plus, car il découvre en même tems, qu'elle a été la *petite Emath*, faiſant voir que ça été la ville d'*Epiphanie*, qui étoit, ainſi qu'Eméſe, ſituée ſur l'Oronte : Et ne penſez pas qu'il ait dit tout cela en l'air, & qu'il ait parlé au hazard. Non, cela ſeroit indigne d'un homme comme lui, je veux dire d'un Docteur de l'Egliſe, qui a pris tant de ſoin d'éclaircir les endroits obſcurs de nos Ecritures. Il nous apprend donc, en expliquant Jeremie, deux choſes aſſez importantes, mais eſſentielles au ſujet que je traite. Premierement il découvre ce que c'étoit que *Réblatha*, lieu ſi ſouvent marqué dans

dans les Livres Saints, & si celébré par tant d'évenemens arrivez, & sous Pharaon Nechao Roi d'Egypte, & depuis sous le puissant Nabuchodonosor Monarque de Babylone. Et en second lieu, il nous fait voir ce que c'étoit que la ville d'*Emath* qui avoit Reblatha dans son territoire, qu'on cherche en vain dans la Palestine; puis qu'encore du tems de Josephe, c'étoit une Ville de Syrie, comme il l'écrit dans ses Antiquitez.

Revenons à Theodoret, car il est à propos de l'entendre parler: c'est sur le Chapitre IV. du Prophete Jeremie: *Ajunt porro*, dit ce Pere, *captivos à militibus Nabuchodonosori abductos fuisse in Reblatha terræ Emath* εἰς Ρεϐλαθὰ τῆς Εμάθ. *Cæterùm Reblatha pagus est ejus, quæ nunc dicitur Emesa*, κώμη δέ ἐστιν ἡ Ρεϐλαθὰ τῆς νῦν καλεμένης Εμέσης. Il est constant par quelques endroits des Livres Sacrez, qu'après la prise de Jerusalem, on amena à Nabuchodonosor, qui se tenoit alors à Réblatha en Syrie, le Roi Sedécias:

& qu'il lui fit arracher les yeux, après avoir commandé qu'on égorgeât devant lui ses propres enfans. Cela se fit, comme on le voit par Jeremie chapitre 52. & par le IV. livre des Rois chapitre 25. en ce lieu de *Réblatha* dans la terre d'*Emath* : & Theodoret nous apprend, que ce même lieu étoit encore de son tems un bourg du territoire de la ville d'Emése, *pagus est ejus, quæ nunc dicitur Emesa.* Ce Pere dit incontinent après, & remarquez ses paroles : *Ita ut manifestum sit, eum magnam Emath.* Εμὰθ τὴν μεγάλην, *vocare Emesam; aliam autem Emath* Επιφάνειαν, Epiphaniam; *sic enim usque in præsentem diem patria voce appellatur.* Il ne vacille point là-dessus, car écrivant sur le chapitre 49. du même Prophete, il dit : *Emath, ut ante jam diximus, Emesam vocat.* Et en faisant mention de *Réblatha* sur le chapitre 39. il avoit déja dit : *Subditus est locus iste regioni Emesæ, ita ut manifestum sit, Emath hic vocari Emesam.* L'on voit que Theodoret parle avec assurance, & comme d'une chose certaine & manifeste ; ce qu'il n'a

pû faire qu'après une exacte recherche de ce qu'il avance : au lieu que Saint Jerôme a beaucoup chancelé là-dessus, & a dit des choses qu'on ne peut aisément soûtenir.

Venons maintenant au denoüement de la plus grande difficulté ; elle consiste à sçavoir, quelle est la *haute montagne*, ou la montagne de *Hor*, qui selon Moïse au livre des Nombres, servoit de borne à la terre promise, du côté du Septentrion. A bien considerer ce que dit l'Ecriture, il est visible, que cette montagne est celle que les Grecs ont anciennement appellée le *Liban* de Syrie : car pour le *Liban* de la Palestine, d'où sort le Jourdain, ils le nomment communement l'*Antiliban*, ce que font quelquefois les Septante Interpretes. Le Liban de Syrie, car c'est le nom qu'on lui doit donner pour le distinguer de l'autre, prend son origine non loin de Tripoly & d'Orthosiade, vers l'embouchure du fleuve Eleuthere, où est l'Isle d'Arade : de-là il s'étend fort loin tirant vers l'Orient, & va finir vers les sources de l'Oronte ;

qui ſortent de lui. Et comme les ſources de cette grande Riviere ne ſont pas fort éloignées des lieux où eſt Eméſe, l'on peut dire que le *Liban* de Syrie s'étend depuis la mer Mediterranée vers le païs d'*Emath*, qui eſt le même que celui d'Eméſe, ainſi que nous l'apprenons de Theodoret. Le cours du Liban, tel que je viens de le marquer, ſe rapporte fort bien à ce que dit Moïſe au Livre des Nombres. Parlant de la terre deſtinée aux Iſraëlites au chapitre 34. v. 7. & 8. il dit : *les confins du Septentrion commenceront à la grande Mer*, c'eſt la Mediterranée, *& s'étendront juſqu'à la montagne de Hor*, voilà le Liban de Syrie : *& de la montagne de Hor*, ils *viendront vers Emath, jusqu'aux confins de Sédada.* Ce dernier lieu nous eſt entierement inconnu, mais pour la montagne de *Hor*, il eſt manifeſte que c'eſt le *Liban* de Syrie d'où coule l'Oronte: comme *Emath*, qui n'en eſt pas loin, n'eſt autre qu'*Eméſe*, ſi fameuſe dans l'Antiquité. Les Syriens l'avoient appellée *Hor*; ce qui veut dire *blanc*, à cauſe des neiges qui y reſtent

presque toute l'année. Et les Chananéens qui occupoient cette montagne lui donnerent le nom de *Lebanon*, qui signifie la même chose : de-là les Grecs de Syrie ont formé Λίβανος, & les Latins, *Libanus*; & pour éviter la confusion le *Liban* de la Palestine a été appellé *Antilibanus*. Au reste si le texte Hebreu écrit *Hor* par un *he* : & que *Hor*, qui signifie *blanc* est marqué par un *heth*, cela ne fait point de difficulté, puisque ces deux lettres aspirées se changent assès souvent, comme étant lettres de même organe, ainsi que parlent les Orientaux. Je dirai en passant, qu'il faut prendre garde, de ne point confondre, comme a fait le sçavant Oleaster, la montagne de *Hor* dont je viens de parler, avec celle de même nom, où mourut Aaron frere de Moïse ; car elles sont éloignées l'une de l'autre de plus de cinquante lieües : l'une étant en Syrie vers l'Oronte, & l'autre en Arabie proche la ville de Petra, & non loin du lac de Sodome.

Par tout ce que je viens de dire, tant du Liban de Syrie, que de la ville

d'*Emath* depuis nommée Eméſe, l'on découvre aſſès aiſément, quelles ont été les veritables limites de la *terre promiſe*, du côté du Septentrion. Je dis promiſe, je dis encore deſtinée aux enfans d'Iſraël ; car ils ne l'ont jamais poſſedée toute entiere, comme ils auroient fait ; ſi par une ſuite de prévarications ils n'avoient irrité le Seigneur. C'eſt ici où l'on demandera, pourquoi Dieu, par des promeſſes ſouvent reïterées, s'étoit engagé de donner aux Hebreux une terre ſi étenduë, une terre qui alloit ſi avant dans la Syrie & qui touchoit aux ſources de l'Oronte & aux rives de l'Euphrate ? Ses promeſſes n'euſſent-elles pas été aſſès grandes, & aſſès magnifiques, quand il n'auroit deſtiné aux Iſraëlites que la ſeule terre, qu'ils ont poſſedée, & qui va depuis l'Idumée, juſqu'aux ſources du Jourdain ? Pourquoi donc leur promettre, pourquoi leur deſtiner un païs d'une ſi grande étenduë ? Je repons à cela que les raiſons du Seigneur ſont demeurées cachées & inconnuës. Si neanmoins il eſt permis, ſans être

temeraire, d'uſer de conjectures, l'on pourroit croire, que Dieu n'avoit promis aux enfans d'Iſraël cette vaſte étenduë de païs qui va depuis les confins de l'Egypte juſqu'aux fleuves d'Oronte & d'Euphrate, que parce qu'elle étoit occupée par les *Chananéens*, que Dieu vouloit exterminer, à cauſe de leurs crimes, de leurs uſurpations, & de leurs injuſtices Et qu'on n'aille pas dire, que les Chananéens n'ont rien poſſedé au de-là des ſources du Jourdain, bien loin d'être allez juſqu'à celle de l'Oronte. Et de plus qu'on ne voit point, qu'ils ayent été coupables d'aucunes uſurpations, comme quelques anciens Peres les en ont accuſez. Car il eſt facile de repondre à ces deux choſes.

Je dirai ſur la premiere, qu'il doit paſſer pour conſtant, quoi qu'on n'y ait point fait aſſès d'attention, que les *Chananéens* ont poſſedé une grande partie des terres qui ſont depuis le *Liban* de la Paleſtine, juſqu'au *Liban* de Syrie: ou ſi vous voulez depuis les ſources du *Jourdain* juſqu'à celles de l'Oronte, & même

juſqu'à *Eméſe*. Je prie le Lecteur de prendre garde à ce que je vais dire. L'on peut compter après l'Ecriture, onze, ou plûtôt douze peuples, je ne dirai pas nations, qui ſont ſortis du ſang de *Chanaan*. On n'a qu'à conſulter là-deſſus le chapitre x. de la Geneſe au v. 15. & aux ſuivans, ſans parler de pluſieurs autres endroits. Les ſept premiers peuples d'entre ces douze ont occupé tout ce qu'il y a depuis l'Idumée juſqu'à Sidon & juſqu'aux ſources du Jourdain; ce ſont proprement ces ſept peuples, que les Tribus d'Iſraël ont preſque exterminez par ordre du Seigneur. Les Iſraëlites n'ont rien fait aux autres peuples *Chananéens*; parce qu'ils habitoient au delà des limites de la terre Sainte. Ces cinq peuples ſortis de *Chanaan* ont envahi ſur les Syriens une grande partie des terres qui ſont depuis les ſources du Jourdain juſqu'au de-là de celle de l'Oronte, & même au delà de la ville d'Eméſe, ou ſi vous voulez depuis Sidon juſqu'à l'Iſle d'Arade. Ces Peuples, car on ſera curieux de ſçavoir leurs noms, ont

été les *Aracéens*, les *Sinéens*, les *Aradiens*, les *Samaréens* & enfin les *Amathéens*; & ce ſont eux, qui dès les premiers tems ont occupé les terres de Syrie, & ſur tout celles d'*Emath* ou d'*Eméſe* : & qui ſe ſont étendus ſur l'Oronte juſqu'au delà de la ville d'Epiphanie, & non loin de celle d'Apamée. Ces cinq peuples, avec quelques autres venus de Chanaan, principalement les *Sidoniens* & les *Tyriens* ſont ceux que les anciens Grecs ont appellé *Phéniciens*. Cela ſe peut verifier par les Ecritures, ſur tout par la verſion des Septante; preſque tous les ſçavans en tombent d'accord : & il eſt étonnant de trouver aujourd'hui des perſonnes qui oſent conteſter cette verité.

Or il eſt conſtant que ces Phéniciens, ſortis du Sang de *Chanaan* ſe ſont fort étendus dans la Syrie; car l'on voit qu'ils ont occupé vers les côtes de la Mer toutes les terres qui ſont depuis Sidon juſqu'à Balanée, ville au-deſſus de l'Iſle d'Arade : & depuis les ſources du Jourdain juſque vers le milieu du cours de l'Oronte, & preſque juſqu'à la ville

d'Apamée. Si l'on est surpris de ce que je dis des *Phéniciens*, & des païs qu'ils ont occupez dans la Syrie, on peut voir Strabon au livre 16. de sa Geographie: Ptolomée livre 5. chapitre 15. où il traite de la *Syrie* & de la *Phénicie*: Etienne de Byzance, quand il parle de la ville d'Emese: l'Itinéraire de Bourdeaux à Jerusalem. Et qu'on ajoûte à ceux-là, & à quelques autres, le fameux Hérodien au livre 5. de son Histoire, qui assure qu'*Emése* étoit une ville de Phénicie: que Mésa grand-mere de Bassien qu'elle fit Empereur par ses largesses & par ses intrigues, & qu'on croyoit née en cette ville, étoit Phénicienne. Qu'enfin ce même Bassien, quand il fut porté sur le thrône, étoit dans Emése prêtre du Soleil, que les naturels du païs avoient en singuliere veneration, & qu'ils nommoient en leur langue Phénicienne *Eléagabale* τῇ φοινικῶν φωνῇ Ελαιαγάβαλον καλοῦντες, *Phænicum lingua Elæagabalum vocantes*; nom qui est le même qu'*Elagabale*, ou *Alagabale*, & qui veut dire en Latin *Deus conditor*, le Dieu qui fait

toutes choſes. Il eſt donc manifeſte que les *Chananéens*, connus ſous le nom de *Phéniciens*, non contens d'avoir occupé les terres de la Paleſtine, ſe ſont encore répandus bien avant dans celles de la Syrie & juſqu'à l'*Oronte*. Ces terres de Syrie, & c'eſt ce qu'il faut obſerver, étoient inconteſtablement du partage des enfans d'*Aram*, nommez Araméens & depuis Syriens, & cet Aram étoit fils de *Sem* : au lieu que *Chanaan* étoit fils de *Cham*. Les Chananéens venus de lui, qui ont envahi ces terres, & qui s'y ſont maintenus, étoient donc des hommes violens & ambitieux, des hommes injuſtes & des uſurpateurs. Comment pouvoir nier un fait de cette clarté, & de cette évidence?

Dieu fatigué des crimes énormes de cette nation maudite & perverſe, & ſe ſouvenant de ſes violences & de ſes uſurpations, veut rendre à la poſterité de *Sem* toutes les terres que les Chananéens leur avoient enlevées. Et comme parmi la race de *Sem* il s'étoit formé un peuple particulier, un peuple choiſi, venant

du ſang d'Abraham ; le Seigneur qui aime ce peuple, veut lui donner, diſons plûtôt lui rendre, tout ce que les fils de Chanaan avoient envahi ſur les Araméens ou Syriens, deſcendus de *Sem*. Et qu'on n'aille pas dire, qu'il ſembloit être de l'équité, & de la juſtice de Dieu, de rendre aux Syriens, plûtôt qu'aux Iſraëlites, qui étoient Hebreux, ce qui leur avoit été enlevé par les Chananéens. Je repons que cela eut été bon, ſi les Syriens ne s'étoient point rendus auſſi odieux, que ceux-ci, par leurs impietez & leurs abominations. Mais étant devenus auſſi abominables & auſſi criminels ; Dieu voulut, étant Seigneur de toutes choſes, donner leurs terres à un peuple choiſi par lui-même, & diſtingué des autres par ſa foy pure, par ſa religion & ſa ſainteté. Il promet donc ces terres, poſſedées par les Chananéens, à *Abraham* & aux autres Patriarches ; il les deſtine dans toute leur étenduë aux Iſraëlites, pourveu neanmoins qu'ils ſoient fidelles obſervateurs de ſes loix & de ſes ordonnances. Mais comme ils

ont manqué tant de fois à cette condition, & qu'ils ont été de continuels prévaricateurs des Commandemens du Seigneur qui leur avoit fait de si grandes promesses ; il s'est contenté de leur donner une partie des terres qu'il avoit destinées, ne meritant pas, à cause de leur infidelité, de posseder les autres qu'il a laissées entre les mains des Chananéens. C'est ainsi que s'expliquent les Peres & les Interpretes ; montrant par-là que Dieu n'a point manqué à ses promesses, mais que les hommes ont été infidelles à leurs engagemens, & à leurs devoirs.

S'il est vrai, comme je viens de montrer, que Dieu a voulu rendre aux *Israëlites* les terres que les *Chananéens* possedoient vers l'Oronte, & dans la Syrie ; c'est par-là qu'il faut regler les confins de celles qu'il leur avoit promises. Et c'est pour n'avoir pas pris garde à ces choses, que les Interpretes se sont tourmentez pour en fixer les veritables bornes, & que St. Jerôme trompé par les Juifs, les a portées jusqu'au mont *Taurus* & à la *Cilicia.* On les peut

les Rois Pharaon Nechao, & Nabuchodonoſor, y firent quelque ſejour. Mais ces fontaines n'étoient pas celle de *Daphnis* comme l'a cru ce Pere. Auſſi le mot de *Daphnis* n'eſt-il ni dans le texte Hebreu, ni dans les Septante, qui parlent ſeulement des fontaines qui étoient vers l'Orient, & non loin de *Rébla*.

Après avoir décrit, ou pour mieux dire, deterré tous ces lieux marquez par Moïſe au livre des Nombres, l'on voit à peu près, quelles ont été les anciennes & veritables bornes de la terre promiſe, du côté du Septentrion. J'ai dit là-deſſus bien des choſes qui paroîtront nouvelles, & qui feront voir que les Juifs du tems de St. Jerôme ont pouſſé trop loin ces limites, en les portant juſqu'au mont *Taurus*: & que les Interpretes modernes les reſſerrent trop, en les mettant au *Liban* vers les ſources du Jourdain. On ne ſe laiſſera donc pas tromper par les Cartes de Geographie, même les plus recentes, où ces lieux qui étoient bien avant dans la Syrie & autour de l'Oronte, ſont placez

proche le Jourdain dans la Palestine. Au reste on peut se souvenir, quand j'ai parlé de la montagne de *Hor* par un *beth*, que j'ai insinué que ce nom chez les Syriens vouloit dire *blanc* ainsi que chez les Hebreux. De *Hor* est venu le plurier *Horim* qui est chez les Latins le même que *liberi*, *ingenui*, *nobiles*, *magnates*, parce que chez les Orientaux, principalement les personnes libres, les Nobles & les Grands, portoient des habits blancs, ce que ne faisoint pas les esclaves : & c'est de-là qu'on appelloit ceux-là *Horim* ou *Chorim*. Quand donc on vouloit affranchir les esclaves, entre autres choses on les revétoit d'habits blancs, même chez les Romains, *vestis albæ nitore honorantur*, dit Tertullien en quelque endroit, & c'étoit là la marque de la liberté, qu'on leur accordoit. Et observez ici, que c'est pour marquer la liberté spirituelle, & l'affranchissement de l'esclavage du Demon, que dans l'Eglise de Jesus-Christ on donne l'habit blanc à ceux qui viennent d'être baptisez, parce qu'ils sont veritable-

les Rois Pharaon Nechao, & Nabuchodonosor, y firent quelque sejour. Mais ces fontaines n'étoient pas celle de *Daphnis* comme l'a cru ce Pere. Aussi le mot de *Daphnis* n'est-il ni dans le texte Hebreu, ni dans les Septante, qui parlent seulement des fontaines qui étoient vers l'Orient, & non loin de *Rébla*.

Après avoir décrit, ou pour mieux dire, deterré tous ces lieux marquez par Moïse au livre des Nombres, l'on voit à peu près, quelles ont été les anciennes & veritables bornes de la terre promise, du côté du Septentrion. J'ai dit là-dessus bien des choses qui paroîtront nouvelles, & qui feront voir que les Juifs du tems de St. Jerôme ont poussé trop loin ces limites, en les portant jusqu'au mont *Taurus*: & que les Interpretes modernes les resserrent trop, en les mettant au *Liban* vers les sources du Jourdain. On ne se laissera donc pas tromper par les Cartes de Geographie, même les plus recentes, où ces lieux qui étoient bien avant dans la Syrie & autour de l'Oronte, sont placez

proche le Jourdain dans la Palestine. Au reste on peut se souvenir, quand j'ai parlé de la montagne de *Hor* par un *heth*, que j'ai insinué que ce nom chez les Syriens vouloit dire *blanc* ainsi que chez les Hebreux. De *Hor* est venu le plurier *Horim* qui est chez les Latins le même que *liberi*, *ingenui*, *nobiles*, *magnates*, parce que chez les Orientaux, principalement les personnes libres, les Nobles & les Grands, portoient des habits blancs, ce que ne faisoint pas les esclaves : & c'est de-là qu'on appelloit ceux-là *Horim* ou *Chorim*. Quand donc on vouloit affranchir les esclaves, entre autres choses on les revétoit d'habits blancs, même chez les Romains, *vestis albæ nitore honorantur*, dit Tertullien en quelque endroit, & c'étoit là la marque de la liberté, qu'on leur accordoit. Et observez ici, que c'est pour marquer la liberté spirituelle, & l'affranchissement de l'esclavage du Demon, que dans l'Eglise de JESUS-CHRIST on donne l'habit blanc à ceux qui viennent d'être baptisez, parce qu'ils sont veritable-

ment affranchis. Ce qui a fait dire à un ancien Pere : *captivitatis liberatio vestimentum candidum.* Je sçai qu'il y a encore d'autres raisons de cette coûtume ou ceremonie, pratiquée de tout tems dans l'Eglise, mais je croi que celle-ci est une des principales. Je n'ai marqué ceci qu'en passant, & à l'occasion de la montagne de *Hor*, qu'on a cherchée avec tant de peine, & dont l'Oronte prend son origine.

Pourroit-on pas dire, que ce fleuve si connu en Syrie, tire son nom, aussi bien que sa source, de cette montagne ? Elle est appellée Ὄρος *Orus* dans la version des Septante, sans aspiration : d'ailleurs les Syriens disent *Ena* & *Entha*, pour signifier une source, une fontaine, d'*Or* & d'*Entha* on a pû aisément faire *Orontha*, en Latin *Ori fons* ou *Ori fluentum*, comme si vous disiez, fontaine ou source de l'*Or*; d'où les Grecs ont formé *Orontes* que nous nommons maintenant l'*Oronte*. En effet ce fleuve tire sa source de la montagne *Hor* ou *Or*, qui est comme j'ai dit le *Liban* de Syrie. Je ne donne

cette Etimologie que par conjecture, mais elle eſt plus recevable que toutes celles qui ne ſont appuyées que ſur les fictions & les fables des Grecs. J'aurois encore beaucoup de choſes à dire, & ſur les confins de la terre promiſe, & ſur la demeure ou plûtôt l'uſurpation des anciens Chananéens, qu'on ne peut plus revoquer en doute, & dont je pourrai encore parler en quelque autre lieu. J'aurois même gardé le ſilence, ſur toutes ces choſes, & ſur beaucoup d'autres ſemblables, qui concernent les Livres Sacrez, ſans la déference que j'ai pour mes amis. Ils veulent croire qu'elles ne ſeront pas mal reçûës du public, dans un tems où le goût, qu'on a eu autrefois pour les Ecritures, eſt pour ainſi dire reſſuſcité, après avoir été preſque éteint durant pluſieurs ſiecles. Ce bonheur n'eſt pas un des moindres avantages de celui où nous vivons.

ARTICLE XCVIII.

DISSERTATION SUR LES Armoiries des Rois & des Princes de la Maison Roiale.

IL y a plusieurs opinions sur l'origine des Armoiries de nos Rois; quelques-uns ont dit que les premiers Rois des Francs portoient trois Couronnes ou 3 Diadêmes; d'autres disent trois Croissans; quelques-uns disent 3 Crapaux ou trois Grenouilles, pour marquer qu'ils demeuroient autrefois dans des païs gras & marecageux comme la Vestfalie.

D'autres leur donnent pour Armes un Bœuf ou un Taureau.

Sur ce que dans le tombeau de Childeric pere de Clovis, qui fut découvert à Tournay en 1654. on a trouvé quantité d'Abailles d'or, qui sont presentement dans la Bibliotheque du Roi, avec les autres choses qui étoient dans le même tombeau, on a prétendu que nos premiers Rois avoient des Abeilles

pour Armes, & on n'a pas manqué de donner des raiſons myſterieuſes de toutes ces differentes Armes prétenduës.

Il y en a qui diſent qu'après le Baptême de Clovis un Ange lui apporta du Ciel 3. Fleurs-de-Lis pour faire ſes Armoiries.

On a pouſſé la liberté d'inventer en cette matiere juſqu'à donner des Armoiries particulieres aux Rois de Paris, d'Orleans, de Soiſſons, d'Auſtraſie, de Neuſtrie; de Bourgogne; mais toutes ces opinions que nous venons de dire ſont fabuleuſes, & l'on ne trouve rien de certain ſur cette matiere ni dans les Monumens anciens, ni dans les livres des Auteurs contemporains avant le regne du Roi Louïs le Jeune; c'eſt pourquoi de toutes les differentes opinions qu'il y a ſur l'origine des Armoiries de nos Rois, celle qui me paroît la plus vrai-ſemblable, eſt que Loüis le Jeune pour faire alluſion à l'epithete de Florus qu'on lui donnoit, prit des fleurs, que l'on a depuis nommées Fleurs-de-Lis, & que ſes Succeſſeurs les porterent d'or

ſans nombre dans un écu d'azur. Charles VI. les reduiſit à 3.

Les Rois Louïs Hutin, Philippe le Long, & Charle le Bel joignirent les Armes de Navarre à celles de France, mais ils les mirent plûtôt comme un ornement que comme une partie eſſentielle de leurs Armes, car ils environnérent ſeulement l'Ecu de France de quelques demi-ecuſſons chargez des Armes de Navarre.

Charle VIII. écartela de France & de Jeruſalem à cauſe de ſes prétentions ſur le Roiaume de Jeruſalem.

Henri III. joignit l'Ecu de Pologne à celui de France, ce Prince prenoit toûjours le titre de Roi de Pologne, quoi qu'il eût quitté ce Roiaume, pour venir gouverner celui de France.

Henri IV. Louïs XIII. Louïs XIV. ont joint les Armes de Navarre à celles de France, mais l'uſage le plus ordinaire eſt qu'ils ne ſe ſervent que des Armes de France, ſur tout depuis que le Roiaume de Navarre a été uni à celui de France par une Declaration de Louïs XIII. en 1620.

Quelques Etats que nos Rois ayent acquis ou qu'ils ayent prétendu leur apartenir, par Mariage, par Conquête ou autrement, ils n'ont jamais joint à leurs Armes d'autres Ecus que ceux que nous venons de dire; au lieu que plusieurs autres Rois de l'Europe joignent à leurs Armes celles des Terres qu'ils ont acquises, ou qu'ils prétendent leur appartenir.

Avant François I. Charle VIII. avoit porté une Couronne fermée, & on la voit encore à son tombeau à S. Denis, il ne la portoit pas comme Roi de France, mais parce qu'il avoit été declaré Empereur d'Orient.

Nos Rois ont pour suports de leurs Armes deux Anges, pour parler exactement on dit des Tenans, au lieu de dire des suports, parceque les Anges ont des mains, & on ne doit se servir du mot de suports que quand ce sont des animaux qui n'ont point de mains, par exemple des Lions, des Grifons.

Quelques-uns de nos Rois, au lieu d'Anges avoient d'autres suports;

le Roi Charle VI. avoit des Cerfs ailez, en memoire d'un Cerf qu'il avoit trouvé dans la Forêt de Senlis avec un colier ſur lequel étoient écrits ces mots *Cæſar hoc mihi donavit.* Louïs XII. avoit pour ſuports deux Porc-Epics,& François I. deux Salamandres; la deviſe de Louïs XII. étoit un Porc-Epic avec ces paroles *Cominus & eminus*, celle de François I. étoit une Salamandre dans le feu avec ces mots *nutriſco & extinguo.*

Nos Rois mettent au tour de l'Ecu de leurs Armes le colier de l'Ordre de Saint Michel, & celui de l'Ordre du Saint Eſprit.

L'Ordre de Saint Michel fut inſtitué en 1469. par le Roi Louïs XI. & celui du Saint Eſprit fut inſtitué en 1578. par le Roi Henri III. Il eſt arrivé quelques changemens dans l'un & dans l'autre de ces coliers, & ils n'ont pas toûjours été comme ils ſont préſentement. Autre fois les coquilles qui formoient le Colier de l'Ordre de St. Michel étoient attachées l'une à l'autre par des éguillettes, mais François I. ordonna en l'honneur

l'honneur de S. François dont il portoit le nom, qu'on les attacheroit l'une à l'autre avec des cordons ſemblables à ceux qui ſont aux cordes qui ſervent de ceinture aux Religieux de ſaint François. Avant le regne de ce Prince on mettoit quelquefois deux rangs de coquilles, & au bas du Colier il y avoit une petite Image longue & maſſive de l'Archange St. Michel terraſſant le Démon; mais depuis ſon regne on ne s'eſt plus ſervi que d'un rang de coquilles avec une Medaille ronde, ſur laquelle eſt repreſenté le même Archange terraſſant le Démon.

L'on voit encore en quantité de vieux bâtimens, & ſur d'anciennes vitres d'Egliſes & de Maiſons, les Coliers de l'Ordre de ſaint Michel, qui ſont de la maniere dont j'ai dit qu'on les portoit avant François I. & cela ſert à connoître que les Egliſes & les Maiſons où on les trouve, ont été bâties avant le regne de ce Roy.

Dans les commencemens le Colier de l'Ordre du St. Eſprit étoit composé de Fleurs-de-Lis & de

chiffres dont les uns étoient formez d'une H & d'un double Λ & les autres d'une H, d'un T, d'une N, & d'un O. L'H étoit pour marquer le nom de Henri, & le Λ. que les Grecs nomment Lambda & qu'ils prononcent comme nous prononçons une L, étoit pour marquer le nom de la Reine Louise sa femme. Mais le dernier Juin 1594. Henri IV. ordonna que de ces chiffres, on ne garderoit que les H, & qu'à la place des autres on mettroit des trofées d'armes, comme on les porte presentement.

Je ne parle pas ici du timbre, du cimier, des lambrequins, du pavillon, du cri de guerre & des autres ornemens des Armoiries, parce qu'on ne s'en sert plus ou au moins fort rarement.

Les Princes des branches cadetes sorties de nos Rois, depuis Louïs le Jeune, ont tous porté les Armes de France, mais avec quelque brisure: ceux des branches cadetes qui se sont formées avant Louïs le Jeune n'ont pas pris les Armes de France, parce qu'avant ce tems-là les Rois n'en portoient aucunes.

Monſeigneur le Dauphin ne porte point de briſure, l'écartelure de Dauphiné qu'il porte, eſt pour ſatisfaire à la condition que ſtipula le Dauphin Humbert II. lorſqu'il donda en 1349. le Dauphiné à la Couronne.

M. le Duc de Bourgogne ne porte point de briſure, parce qu'il n'eſt pas cadet, il porte de France plein.

M. le Duc d'Anjou porte pour briſure une bordure de gueules.

Quelques gens ont prétendu que cette briſure étoit celle de tous les Princes qui ont eu le titre de Duc d'Anjou, ou qui ont eu l'Anjou en Apanage ; mais ils ſe trompent. Charles Comte d'Anjou, frere de St. Louïs portoit pour briſure un lambel à cinq pandans, & Henri III. étant Duc d'Anjou avoit pour briſure, un lambel d'argent à trois pendans, & François ſon frere qui fut Duc d'Anjou après lui, avoit pour briſure une bordure de gueules chargée de 8. beſans d'argent, & autrefois cette bordure avoit été la briſure de la branche de Valois.

M. le Duc de Berry porte pour

brisure une bordure engrelée de gueules.

Monsieur porte aussi d'azur à 3. Fleurs-de-Lis d'or, & a pour brisure un lambel d'argent à 3. pendans.

Quelques gens croyent que cette brisure est attachée au Duché d'Orleans, parceque plusieurs Ducs d'Orleans l'ont portée ainsi, comme les Princes de la branche d'Orleans, de laquelle sont sortis les Rois Louïs XII. & François I.

ARTICLE XCIX.

LETTRE A UN DES AUTEURS des Memoires sur le doute de l'existence des corps.

J'Ay vû avec joye dans vôtre Journal du mois d'Octobre dernier, les reflexions où l'on découvre combien il y a peu de raison, dans le doute de l'existence des corps. Un si étrange paradoxe est un scandale pour le Christianisme, & s'il étoit une suite necessaire des principes de la Philosophie de Mr. Descartes, il n'en faudroit pas davantage pour la

faire rejetter toute entiere ; puisqu'il sape tous les fondemens de la Religion. Si on peut douter qu'il y ait des corps, on peut douter de la creation du Monde, de celle d'Adam & de sa chute, de l'existence des Prophetes & de JESUS CHRIST, enfin de celle des Apôtres & des Ecritures. Après cela, sur quoi sera fondée la Religion.

Les Cartesiens se sont imaginez que pour guerir un si grand mal, c'étoit assez de dire, *qu'on a de l'existence des corps des demonstrations Morales, qui suffisent pour assurer la Religion ; & que d'ailleurs il n'est guéres à craindre que beaucoup de gens soûtiennent serieusement qu'il n'y a point de corps.*

Mais ont-ils oublié leur propre systeme dans lequel ils ne se proposent de demontrer les veritez Metaphysiques, que pour établir les veritez Morales, & qui prouve par consequent que toute certitude morale doit être fondée sur une certitude metaphisique, sans quoi il ne peut y avoir en effet de vraye certitude morale. Comment peuvent-

ils donc nous dire serieusement que les demonstrations morales suffisent.

En effet, suivant leur grand principe *qu'on ne doit donner son consentement à aucune verité que l'on ni soit forcé par l'évidence*, je dois douter de l'existence des corps parce qu'il n'y a que les demonstrations metaphysiques qui produisent l'évidence, & que selon eux on n'en sçauroit donner de l'existence des corps. Ainsi le doute de l'existence des corps étant fondé en raison metaphysique; peut on avoir une bonne raison morale pour exiger de moi, que je donne mon consentement à la verité de l'existence des corps? Peut-on m'obliger de douter par raison & de croire en même tems par raison?

Il est donc évident que lors qu'on veut que je me contente d'une certitude morale de l'existence des corps, & que sur cette certitude j'édifie ma foy; on veut que j'éleve un édifice sans fondement. La certitude morale de l'existence de Jesus-Christ suppose la certitude metaphysique de celle des corps; & si

celle-ci manque, l'autre ne ſçauroit ſubſiſter.

Ce doute (diſent-ils) *n'eſt pas fort à craindre.* Mais ſi ces Mrs. doutent ſerieuſement qu'il y ait des corps, puiſqu'ils en doutent par raiſon; pourquoi les autres n'en douteront-ils pas comme eux, & pourquoi ne pourront-ils pas ſuivre toutes les conſequences de ce doute? Lactance, dit en quelque endroit d'Epicure que c'étoit un prodige, qu'il ſe fut trouvé un homme aſſés fou pour croire que le monde étoit l'Ouvrage du hazard, & que c'en étoit encore un plus grand qu'il s'en fut trouvé d'autres après lui, qui euſſent ſuivi ſa folie. Après cela que ne doit-on pas craindre de l'eſprit de l'homme; & faut-il que les Philoſophes fourniſſent les moindres prétextes aux impies?

Les Carteſiens prétendent encore *que la foy ne dépend nullement de la queſtion, s'il y a des corps & que quoiqu'on doute qu'il y ait des corps, on ne peut pas douter que nous n'ayons la ſenſation : qu'il y a des corps, des hommes,* des Predicateurs; *& cela*

(disent-ils) *l'eur suffit. Car en suivant les regles du bon sens, les même regles qui font que nous croyons à l'Evangile en supposant les corps, je croirai non qu'il y ait encore des corps, mais que ce que l'Evangile m'apprend, est vrai. Or l'apparence de l'Evangile m'apprend que Dieu a créé le Ciel & la Terre, donc il y a des corps. Donc par la foy les doutes sont levez, & toutes les apparences des corps deviennent des réalitez.*

Est-il possible que des Philosophes, qui se piquent sur tout de raisonner juste, tombent pourtant dans un paralogisme si visible ? Ils veulent que dans l'incertitude, où je serois de la réalité de l'Ecriture, je suive en la lisant les mêmes regles, que je suis dans la certitude, que j'ai de la réalité de ce livre ; & que je tire la fermeté de ma foy des seules apparences de ce livre ? Comment peut-on vouloir me persuader que ce qui est une regle sûre dans la croyance de la realité de l'Evangile, ne devient pas une illusion pure dans la supposition du doute de la realité de ce livre ? Si nous voulons

raisonner juste des apparences de l'Evangile, on ne conclura que des apparences de veritez. Voilà ce que dicte le bon sens. La certitude de l'existence de JESUS-CHRIST, des Apôtres & des Ecritures, est le fondement de ma foy ; & si je n'ai que l'apparence de ces choses, je n'aurai aussi qu'une apparence de foy.

Mais on veut non-seulement que j'établisse une foy ferme sur l'apparence des corps, on m'assûre encore que par la fermeté de cette foy, le doute que j'aurois de l'existence des corps, se convertira en certitude. Je dirois aussi à un homme qui voudroit bâtir & dont le terrain ne seroit qu'un sable mouvant, bâtissez toûjours, élevez sur ce sable un édifice solide, vous verrez que la solidité de vôtre édifice changera ce sable dans une pierre ferme. Je ne sçai si on peut raisonner plus faux. Il est donc très certain que quelque chose que disent les Cartesiens, ils ne sçauroient sauver les fâcheux inconveniens de leur doute de l'existence des corps.

Mais ils demandent qu'on leur

donne une demonſtration metaphyſique de cette exiſtence. C'eſt comme ſi on me demandoit que je prouvaſſe qu'il fit jour lorſqu'il eſt midi. Les hommes ont accoûtumé de comparer les choſes parfaitement claires, à la clarté du jour en plein midi, mais ſelon ces Meſſieurs ce n'eſt qu'un préjugé, & ils ont trop d'eſprit pour ſe contenter de cette évidence.

Je croi, M... que les reflexions qui ſont dans vôtre Journal prouvent cette exiſtence auſſi demonſtrativement que les Carteſiens prouvent celle de Dieu par l'idée qu'ils ont de Dieu. Voici comment il me ſemble qu'on pourroit reduire cette demonſtration dans un ordre metaphyſique.

Sentir, c'eſt appercevoir par le corps. Or ſelon eux nous ſommes aſſurez que nous ſentons, lorſque nous ſentons, donc nous ſommes aſſurez que nous appercevons par le corps, donc il y a des corps.

Si la demonſtration de l'exiſtence de Dieu par ſon idée eſt vraye, celle-ci ne l'eſt pas moins: de l'idée

que j'ai de l'Etre infiniment parfait: je conclus que cet Etre exiſte, parce que cette idée renferme l'exiſtence. Auſſi de la perception que j'ai par le corps, je conclus que les corps exiſtent, parce que l'idée de cette perception renferme les corps.

La ſuppoſition même des ſonges prouve cette exiſtence, puiſque je ne réve que parce que j'ai un corps, & dans ce corps certaines images des autres corps.

Ils diſent *que la ſenſation renferme non le corps, mais l'idée des corps,* mais cette réponſe eſt manifeſtement illuſoire par deux raiſons. La premiere c'eſt qu'il eſt impoſſible que l'idée des corps affecte l'ame d'aucun ſentiment & qu'il n'y a que les corps mêmes qui le puiſſent faire. La ſeconde, c'eſt confondre l'intellection avec la ſenſation. L'intellection a pour objet l'idée des corps de laquelle s'occupent les Mathematiciens, & la ſenſation a pour objet les corps mêmes & le nôtre, & ceux qui nous environnent ſur leſquels s'occupent les Phyſiciens.

Pretendre que le corps ne ſçau-

roit agir ſur l'ame, ni l'ame ſur le corps, & qu'il n'y a que Dieu qui ait ce pouvoir, c'eſt ſuppoſer ce qu'on ne ſçait pas & ce qu'on ne ſçauroit ſçavoir, parce qu'on n'a point & qu'on ne ſçauroit avoir d'idée parfaite & entiere de l'eſprit & de la matiere. Les Carteſiens le confeſſent à l'égard de l'eſprit, & c'eſt aſſès pour faire voir que leur prétention eſt inſoûtenable. Il ſuffit que je ne connoiſſe pas une des principales piéces dont une machine eſt compoſée, pour être aſſuré que je ne ſçaurois rendre raiſon des mouvemens de cette machine : c'eſt donc aſſès que je n'aye point de parfaite idée de l'ame pour m'empêcher d'aſſurer que l'ame ne ſçauroit agir ſur les corps, ni le corps ſur l'ame.

Mais s'ils demeurent d'accord qu'ils ne connoiſſent point l'ame par ſon idée, ils avoüeront la même choſe de la matiere quand ils y auront fait toutes les reflexions neceſſaires. Car l'étenduë ſeule n'eſt qu'une idée abſtraite & metaphiſique.

Les Carteſiens couvrent ce doute

d'un beau prétexte, *c'est*, disent-ils, *une excellente disposition d'esprit, d'être plus persuadé de l'existence & de la presence de Dieu que de celle des corps.* Et c'est pour mettre l'esprit dans cette disposition qu'ils font voir, *qu'il n'est pas possible de penser à Dieu sans qu'il soit & qu'il est fort possible qu'il n'y ait rien au dehors de tout ce que nous appercevons par les sens.*

Ce dessein sans doute est fort loüable; mais d'autres Philosophes diront qu'il n'y a point de plus excellente disposition d'esprit que de raisonner comme les Prophetes & comme les Apôtres, & de n'en vouloir pas sçavoir plus qu'ils n'en ont sçû, de regarder les sens comme des instrumens de nos connoissances & comme des voyes par lesquelles Dieu peut faire entrer dans nôtre ame la science du salut; c'est-à dire d'être aussi assûrez qu'il y a des corps, que nous le sommes que Dieu est, parceque Dieu est sage, & qu'il nous a donné les sens pour connoître les corps, parce que Dieu est veritable, & qu'il dit qu'il a créé le Ciel & la terre, & tout ce

qu'ils contiennent pour être l'objet perpetuel de nos admirations, le ſujet de nos loüanges & le premier degré qui nous éleve à ſa connoiſſance : parceque les Prophetes ont bien ſçû diſcerner les ſonges prophetiques dans leſquels Dieu leur parloit, des ſonges ordinaires, & les viſions miraculeuſes d'avec les perceptions naturelles : parce qu'enfin les Apôtres ont enſeigné ce qu'ils ont oüi de leurs oreilles, vû de leurs yeux, touché de leurs mains, & que la foy vient de l'ouïe, *fides ex auditu*.

D'ailleurs des Meditations ſi forcées & ſi alambiquées ſont peu propres à convertir les incredules. On ne gagne pas le cœur en fatigant l'eſprit. Il faut rappeller les hommes à la ſimplicité de la nature dans les ſentimens de laquelle on trouve de quoi les convaincre malgré leurs doutes étudiez, quand on ſçait mettre en œuvre ces ſentimens. Au lieu qu'on revolte les eſprits, quand on veut leur perſuader qu'ils ne voyent pas ce qu'ils ſont aſſurez de voir, & qu'ils ſont aſſurez que tous les autres hommes voyent auſſi-bien

qu'eux : quand on veut leur faire croire qu'ils ne sont pas certains d'avoir un corps ou que s'ils en ont un & des sens, l'Auteur de la nature ne les leur a donnez que pour leur faire passer la vie dans de perpetuelles illusions.

Ce que je me donne M.... l'honneur de vous écrire ici, sont les objections que je fis au P. environ le tems que parurent les entretiens Metaphysiques par le moyen d'un de mes amis & sans me nommer quoi que je l'aye autrefois beaucoup connu, avec les réponses qu'il me fit & que j'ai gardées, & comme j'ai vû qu'on commençoit à n'être pas tout-à-fait si entêté de cette Philosophie, j'ai cru qu'on pouvoit les faire paroître, au cas que vous jugiez qu'elles en vaillent la peine. Si je mets ici mon nom ce n'est pas que je veüille être nommé ; au contraire je serois très-faché de l'être; c'est seulement afin que vous soyez assuré que ce n'est pas une fiction. Je suis &c.

Nous craignons que la solidité, la justesse des raisonnemens & la delicatesse

de l'expreßion, ne découvrent malgré lui l'Auteur, connu du Public par d'autres Ouvrages fort estimez.

ARTICLE C.

REPONSE AUX REFLEXIONS *inserées dans le Journal des Sçavans de Paris du lundi 30e. Mars & lundi 6e. Avril 1705. sur la Lettre de Monsieur *** à Mr. *** ajoûtée à la fin des Memoires de Trevoux du mois de Septembre 1704.*

DAns les Memoires de Trevoux du mois d'Avril 1704. on proposa un Probléme, dans lequel on demandoit: quelle Courbe décriroit un poids, attaché à l'extremité d'un fil capable d'extention, si ce fil au commencement de la chute du poids, étoit disposé horisontallement & en ligne droite.

L'Auteur de la Lettre interrogé sur le Probleme, répondit dans les Memoires de Trevoux du mois de Septembre 1704. que le Probleme lui paroissoit impossible, & pour justifier sa réponse il montra de quelle

maniere on pouvoit tenter la resolution du Probleme.

D'abord il détermina quelle courbe le poids décriroit, supposé que les allongemens du fil fussent proportionnels aux differens efforts du poids, & supposé qu'on n'eut égard qu'aux differens efforts que le poids produiroit par sa seule pesanteur.

Ensuite il determina quelle courbe le même poids décriroit, en supposant toûjours les allongemens du fil proportionnels aux differens efforts du poids, & supposé qu'on n'eut égard qu'à la seule vitesse que le poids acquereroit en descendant, en sorte que le poids descendant le long de la Courbe, agit sur le fil pour le faire allonger, de la même maniere que s'il descendoit le long de l'arc B C.

Mais voyant qu'il étoit impossible de connoître dans quelle proportion le fil s'allongeoit, il crut qu'il étoit inutile de passer outre, puisque la solution du Probléme dependoit absolument de la connoissance de cette proportion. En determinant la premiere Courbe, il

donna une regle generale de mesurer l'espace D B E, mais il ne crut pas qu'on pût donner une methode generale d'en trouver les touchantes laquelle convint à toutes.

L'Auteur des reflexions inserées dans le Journal des Sçavans, reprend l'Auteur de la Lettre, 1°. D'avoir regardé le probleme proposé comme un probleme impossible : 2°. D'avoir donné une regle de mesurer l'espace D B E qui est obscure & paroît suspecte : 3°. D'avoir cru qu'on ne pouvoit pas donner une methode generale de trouver toutes les tangentes de sa premiere Courbe : 4°. D'avoir donné sa seconde courbe comme une resolution d'un cas particulier du probleme : 5°. D'avoir dit que les forces de deux corps qui sont en mouvement, sont entre elles comme les produits de leurs pesanteurs specifiques multipliées par leurs vitesses. Enfin de ne s'être pas servi de la voye des forces centrifuges, qui étoit la seule qui pouvoit conduire à la connoissance de la Courbe cherchée.

La réponſe au premier article eſt aiſée. Si le probleme paroît poſſible à l'Autheur des reflexions, qu'il aſſigne la Courbe dont il eſt queſtion; & alors on conviendra de bonne foy que l'Auteur de la Lettre s'eſt trompé. Mais on ſoûtient que non-ſeulement il ne peut la determiner, mais même qu'il ne pourroit pas la demêler d'entre pluſieurs courbes qu'on lui preſenteroit devant les yeux, & entre leſquelles cependant elle ſe trouveroit. Il ne s'agit pas de donner des formules generales, rien n'eſt plus aiſé; mais il faut remplir les conditions d'un probleme, & s'y prendre autrement, c'eſt n'entendre pas de quoi il eſt queſtion. Envain donc écrira-t'on au bout d'un calcul long & embaraſſé *reſolution infiniment generale*, les lettres qui expriment la proportion des allongemens du fil après avoir été differentiées, demeureront toûjours inconnuës & par conſequent la Courbe indeterminée : ce qui montre évidemment que l'Auteur de la Lettre a bien raiſonné, quand il a dit que le probleme étoit im-

poſſible, parce qu'on ne pouvoit connoître dans quelle proportion les allongemens du fil ſe feroient.

L'expoſition de la regle de l'Auteur de la Lettre ſervira de réponſe au 2. article. Cet Auteur dit page 6. de ſa Lettre que ſi BE ou CD expriment les allongemens du fil dans la ſituation verticalle, & que EN donne l'excès de l'arc DE ſur CB, l'eſpace DBE moins le rectangle ſous BE & la moitié de EN ſera à l'excès du quarré de la droite BE ſur le quart de cercle qui auroit BE pour rayon, comme l'arc DN eſt à la droite BE. Si l'Auteur des reflexions n'entend pas une propoſition exprimée ſi nettement, il ne doit point en attribuer la cauſe à l'obſcurité des termes. Que cette propoſition lui ſoit ſuſpecte ou non, c'eſt de quoi s'embaraſſe peu l'Autheur de la Lettre.

On ne ſçait ce qu'il veut dire avec ſon mot de quadrature qu'il repete tant de fois. L'Auteur de la Lettre a ſuppoſé avec les meilleurs Geometres la proportion de la circonference du cercle au diametre telle

qu'on la ſuppoſe d'ordinaire ; & le mot de quadrature ne ſe trouve pas une ſeule fois dans ſa Lettre.

Pour ce qui eſt des tangentes, ſi l'Autheur des reflexions avoit comparé les points D B avec les autres points de la Courbe, il ſe ſeroit apperçû aiſément, qu'il n'y avoit point de methode generale de les trouver toutes, & ſe ſeroit épargné la peine d'un calcul qui ne ſert qu'à faire voir qu'il s'eſt trompé, puiſqu'il eſt impoſſible d'en faire l'application au point D, où la tangente ſeroit parallele à A B ou à ſa ſouſtangente A S.

A l'égard de la 2e. Courbe, l'Auteur de la Lettre ne prétend point la donner pour la ſolution d'un cas particulier du probléme propoſé. Il ſçait bien que le poids en deſcendant le long de la Courbe agiroit ſur le fil d'une maniere differente de celle dont il agiroit, s'il deſcendoit le long de l'arc B C ; mais il a pû le ſuppoſer & raiſonner ſuivant cette ſuppoſition, & c'eſt ce qu'il a fait comme il paroît clairement dans tout ſon raiſonnement. Ainſi ſi

l'Auteur des reflexions vouloit conclure quelque chose contre lui, il devoit montrer que dans cette supposition la Courbe étoit mal décrite, mais c'est ce qu'il ne sçauroit faire.

On ne convient pas non plus que l'Auteur de la Lettre se soit mal exprimé, quand il a dit que les forces de deux corps qui sont en mouvement, sont entre-elles comme les produits de leurs pesanteurs specifiques multipliées par leurs vitesses: puisqu'il est clair, que le mot de pesanteur specifique convient également à des volumes inégaux d'une même matiere, & à des volumes égaux de differente matiere. Ainsi on nie hardiment que des volumes inégaux d'une même matiere ayent des pesanteurs specifiques égales.

Enfin il faut examiner, si la voye des forces centrifuges peut conduire à la Courbe requise. Voici le raisonnement sur lequel roule cette recherche, tel qu'il se trouve dans une dissertation envoyée pour être inserée dans les Memoires de Trevoux: Quand les amis de l'Auteur des reflexions n'auroient pas eu soin

de répandre, que cette dissertation venoit de lui, on en auroit été pleinement convaincu par le style de l'Auteur.

Raisonnement.

„ Il me paroît que l'effort du
„ poids sur le fil ne dépend que de
„ deux causes ; de la force qu'on
„ nomme *centrifuge* par laquelle il
„ tend à s'éloigner du point de suf-
„ pension A, puisque quelque ligne
„ courbe O F P (*c'est la même que*
„ B M D) qu'il décrive en descen-
„ dant, c'est en tournant au tour de
„ ce point qu'il la parcourt : l'autre
„ cause qui concourt à l'effort du
„ poids pour tendre & allonger le
„ fil, c'est la pesanteur absoluë de ce
„ poids qui est la même chose que
„ le degré de vitesse qu'il acquiert
„ dans chaque instant de sa chutte ;
„ car cette pesanteur le pousse vers
„ la Terre perpendiculairement
„ pendant que ce fil qui est attaché
„ en A ne peut l'y porter qu'obli-
„ quement, ce qui forme une espé-

„ ce d'oppoſition & conſequem-
„ ment une certaine action du poids
„ contre le fil. Pour ce qui eſt de ſa
„ viteſſe, qui croît à meſure qu'il
„ deſcend, je ne vois pas qu'elle
„ contribuë rien immediatement à
„ l'extenſion du fil; d'autant qu'à
„ chaque inſtant après que ce fil
„ s'eſt allongé & avant qu'il s'allon-
„ ge de nouveau, l'impreſſion circu-
„ laire autour de A, fait que cette
„ viteſſe tend à ſuivre la tangente
„ du cercle, laquelle étant perpen-
„ diculaire à la ſituation du fil ne
„ concourt en aucune maniere à ſon
„ allongement : pendant cet inſtant
„ la force centrifuge qui naît & la
„ peſanteur nouvelle qui ſurvient
„ font allonger le fil; le mouvement
„ du poids ſe fait de la maniere
„ qu'il devient poſſible; la Courbe
„ ſe forme, la viteſſe acquiſe ſuit
„ ce chemin ſans qu'il ſoit neceſſai-
„ re qu'elle ſe le faſſe.

Ce raiſonnement comme on va voir n'eſt qu'un tiſſu de paralogiſmes. Car 1°. ſi la viteſſe qui croît à meſure que le poids deſcend, tend à

ſuivre

ſuivre une tangente de cercle, laquelle ſoit perpendiculaire à la ſituation du fil ; il eſt certain que cette viteſſe concourt à l'allongement du fil, puiſqu'il eſt impoſſible que le poids ſuive la tangente, que le fil ne s'allonge. Comment donc cet Autheur a-t'il pû conclure que cette viteſſe ne concouroit en aucune maniere à l'allongement du fil, parce qu'elle tendoit à ſuivre une tangente de cercle laquelle étoit perpendiculaire à la ſituation du fil?

2°. Après avoir dit que la viteſſe qui croît à meſure que le poids deſcend, ne concourt en aucune maniere à l'allongement du fil, cet Autheur dit immediatement enſuite que la force centrifuge naît de cette viteſſe ; donc cet Auteur ſe contredit, puis que dire que de cette viteſſe naît la force centrifuge, & dire que le poids par cette viteſſe fait effort pour s'éloigner du centre A, & conſequemment fait allonger le fil, c'eſt dire la même choſe.

3°. Il n'eſt point vrai que cette

viteſſe tende à ſuivre une tangente dans un inſtant, dans lequel le poids ne tend point à faire allonger le fil ; puiſque le poids ne peut tendre à ſuivre une tangente qu'il ne tende en même tems à faire allonger le fil.

4°. Cette viteſſe acquiſe tend à ſuivre une tangente de la Courbe que le poids décrit : donc elle ne tend point à ſuivre une tangente de cercle perpendiculaire à la ſituation du fil.

Si le raiſonnement eſt plein de paralogiſmes, la concluſion n'eſt-elle pas un peu galimatias? *Pendant cet inſtant la force centrifuge qui naît & la peſanteur nouvelle qui ſurvient, font allonger le fil, le mouvement du poids ſe fait de la maniere qu'il devient poſſible, la Courbe ſe forme, la viteſſe acquiſe ſuit ce chemin ſans qu'il ſoit neceſſaire qu'elle le faſſe.* Le mouvement du poids ſe fait de la maniere qu'il devient poſſible, c'eſt-à-dire de la maniere que l'Auteur des réflexions ne peut exprimer, ni même concevoir. La Courbe ſe for-

me, la viteſſe acquiſe ſuit ce chemin ſans qu'il ſoit neceſſaire qu'elle le faſſe. Il ſemble à entendre raiſonner cet Auteur que le poids en deſcendant ne décrit point la Courbe, mais qu'il la trouve déja toute décrite.

Mais finiſſons en l'avertiſſant qu'il s'eſt encore trompé, lorſqu'il a dit que ſi le ſinus droit d'un arc exprimoit la viteſſe d'un corps qui ſe meut circulairement, le ſinus du même arc exprimeroit la viteſſe relative avec laquelle le poids fait effort pour s'éloigner du centre. D'où l'on peut inferer qu'il n'entend point les forces centrifuges dont il parle, & quand bien il les pourroit determiner, lorſque le mouvement ſe fait le long d'une Courbe connuë, il ne pourroit connoître les allongemens du fil. Ainſi la voye des forces centrifuges ne pouvoit conduire à la Courbe cherchée, ce qui montre clairement que pour reſoudre un Probléme, ce n'eſt pas aſſès de ſçavoir calculer, il faut de plus de la penetra-

tion pour en envisager toutes les differentes circonstances, & alors on reconnoît souvent que les choses qui nous paroissoient faciles, sont au-dessus de nos forces.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ARTICLE CI.

DE ROME.

ON parle à tout moment de morale rigide & de morale relachée, on va jusqu'à opposer l'Eglise primitive à l'Eglise d'aujourd'hui & chacun suivant ses prejugez, & quelquefois ses passions ou celles d'autrui, les uns traitent la severité des premiers siécles de rigueur excessive, tandis que les autres en demandent le rétablissement, & declament sans garder assez de mesure contre l'indulgence des derniers siécles. Le Pere Baltazar Francolini Theologien distingué parmi les Jesuites, a pris un parti plus judicieux dans l'Ouvrage qu'il vient de publier sur ces matieres ; il y défend également l'ancienne Eglise & l'Eglise presente. Ce livre est intitulé *Clericus Romanus contra nimium rigorem munitus duplici libro, quorum uno veteris Ecclesiæ severitatem, altero presentis Ecclesiæ benignitatem, à rigidorum quorumdam scriptorum calumniis vindicat Baltasar Francolinus Societatis Jesu Thologus. Le Clergé Romain prémuni contre la Morale trop rigide par deux livres, dont le premier justifie la se-*

verité de l'ancienne Eglise des calomnies de quelques Ecrivains rigoristes, & le second défend contre les mêmes écrivains l'indulgence de l'Eglise presente. Chaque livre remplit un tome in 8°. le but de l'Auteur est de montrer que l'Eglise & les Docteurs des dix premiers siécles n'ont point été trop severes par rapport à leurs tems, & que l'Eglise & les Docteurs des siécles suivans, si on en excepte un petit nombre, n'ont point été trop relachez. L'Auteur fait paroître beaucoup de lecture & autant de discernement que de lecture; il écrit bien; on estime son livre ici, & ce livre doit interesser en France & en Flandres pour le moins autant qu'en Italie.

DE HAMBOURG.

L'Electeur de Brandebourg a repris avec chaleur le dessein tant de fois échoué de réünir les Protestans. Il a nommé des Ministres Lutheriens & Calvinistes pour travailler à cette pacification : les Lutheriens zelez desapprouvent hautement la foiblesse des Ministres de leur communion, qui ont accepté cet employ : & Sebastien Etzard un de nos Professeurs, a publié contre eux & contre le Calvinisme plusieurs écrits violens, un entre-autres intitulé : *Pelagianismus Calvinianorum. Le Pelagianisme des Calvinistes.* L'Electeur de Brandebourg a

fait bruler ces écrits par la main du Bourreau dans toutes les Villes de ses Etats, où il y a Université ; & défendu qu'on y répondit. Le Professeur ne se taira pas ; & on croit que le projet de l'Electeur n'aura aucun succès.

DE BERLIN.

Mr. Begerus Auteur d'un traité *de Lucernis sepulchralibus* & du *Thesaurus Brandeburgicus*, publie un recüeil de piéces antiques intitulé *spicilegium antiquitatis variarum elegantiarum, sive novis luminibus illustratarum, sive recens editarum, in folio.*

La suite de l'histoire d'Angleterre par Mr. de Larray va paroître.

D'IENA.

Si vous êtes curieux de connoître ce que les Lutheriens ont retenu des Ceremonies de l'Eglise, vous pourrez aisément vous en instruire dans un Livre nouveau de Mr. Calvocrius sur-Intendant de quelques Eglises du païs de Lunebourg, imprimé ici. C'est un Rituel des Eglises Lutheriennes divisé en deux tomes : *Ritualis Ecclesiastici pars prior : origines & causas rituum, quos Ecclesia Evangelica cum primis in vitæ ingressu, progressu, & egressu frequentat evolvens subnixo usu & abusu.*

Pars altera nobile de locis, temporibus, personis sacris, variisque aliis ad antiquitatem Ecclesiasticam spectantibus argumentum pertractans. Authore Gaspare Calvocrio Ienæ, 1704. *&* 1705. *in* 4. L'Auteur se plaint qu'on laisse communier l'épée à côté.

D'ANGLETERRE.

Mr. Grabe va donner une nouvelle édition de la version des Septante avec les diverses leçons, & les fragmens des versions d'Aquila, de Theodotion, de Symmaque il y joindra des notes pour comparer les versions entre-elles & avec le texte.

Ceux qui ont estimé ce que M. Hody a écrit pour prouver que l'histoire de cette version par Aristée est un livre fabuleux, apprendront avec joïe qu'on a imprimé tous ses Ouvrages in folio, le titre vous fera connoître combien ce volume contient de traitez curieux. *Humfredi Hodii Linguæ Græcæ Professoris Regii, & Archidiaconi Oxon. de Bibliorum Textibus Originalibus, Versionibus Græcis & Latinâ Vulgatâ, Libri IV. Videl. I. contra Historiam LXX. Interpretum Aristeæ nomine inscriptam, Dissertatio, quâ probatur illam à Judæo quodam fuisse confictam, & Is. Vossii, aliorumque Doctorum Virorum Defensiones ejusdem ad examen revocantur. In hac Editione diluuntur Vossii Responsiones. II. De Versionis*

(quam vocant) LXX. Interpretum Auctoribus veris, eamque conficiendi tempore, modo, & ratione. III. Historia Scholastica Textuum Originalium Versionisque Græcæ LXX. dictæ & Latinæ Vulgatæ, quâ ostenditur, qualis fuerit singulorum Auctoritas per omnia retro sæcula, & Textus Originales maximò in pretio semper habitos fuisse. IV. De cæteris Græcis Versionibus. Origenis Exaplis, aliisque Editionibus Antiquis, cum collectione Indiculorum Librorum Biblicorum per omnes ætates, quæ Historiam Canonis Scripturarum, quâ brevissimam, sed plenam ac luculentam continet, ordinisque Librorum Varietatem indicat. Præmittitur Aristeæ Historia Græcè & Latinè.

On espere que *le Docteur Mill*, depuis l'ordre qu'il a reçû de la Reine, pressera l'édition tant attenduë de son *Nouveau Testament Grec avec toutes les diverses leçons qu'il a pû ramasser.*

L'Evêque de Vorchester a fait imprimer en Anglois *une explication de la Prophetie de Daniel sur les soixante dix semaines in* 4°.

Robert Clavering a traduit *deux traitez de Maimonide, le premier de l'éducation des enfans, le second de la pratique de la penitence parmi les Juifs.*

Le second volume des Oeuvres mêlées du Duc de Buckingham recüeilli par *feu Thomas Broum* & publié aprés sa mort dans

un *in octavo de 362. pages*, contient la clef du *Rehearsal* Comedie excellente, & qui fit beaucoup de bruit quand elle parut. Il contient encore beaucoup de Poësies, de Lettres, de Harangues prononcées au Parlement, ou écrites non-seulement par ce Duc, mais *par le Duc de Lauderdale, le Comte de Shaftsbury, le Marquis Halifax, le Comte de Rochester, le Duc Buckingham d'aujourd'hui, le Duc de Normandby, le Comte de Nottingham, le Comte de Dorset, Mylord Cappel, le Lord chef de Justice, Treby, les Chevaliers Temple, Portman, Seymour, Jenkins, M. Hamden, le Colonel Titus, Mr. Dryden, les Chevaliers Etherege & Sedley, Mrs. Couley, Otway, Blount, Brouun, les Capitaines Ratilisse & Aylosfe.* Ces illustres Auteurs ont joüé les plus grands rôles en Angleterre sous les derniers regnes : & ce recüeil peut-être regardé comme de bons memoires pour une Histoire secrette d'Angleterre.

L'Horace de Mr. Bentley va paroître : on assûre que ce nouveau commentateur a expliqué trois cens endroits d'une maniere nouvelle.

M. Dodwell a écrit fortement *contre la communion occasionnelle*, vous sçavez que ce nom signifie la conduite des Protestans engagez dans differentes sectes separées de l'Eglise Anglicane qui se réünissent à cette Eglise pour un tems quand l'occasion le

demande, c'eſt à dire, quand il faut être membre de cette Egliſe pour entrer dans une charge. M. Dodwell a raiſon de traiter cette pratique fort commune en Angleterre, & tolerée par les loix, d'abus qui renverſe les fondemens de la plus ancienne diſcipline de l'Egliſe. Il faut n'avoir aucune religion pour ſuivre cet uſage ; il faut n'en avoir guéres pour la tolerer.

Il a paru en même tems *une hiſtoire de la non-conformité* écrite en Anglois : on y a inſeré au long des projets d'accommodement, & les Conferences entre l'Egliſe & les non-Conformiſtes.

Boile ce Philoſophe ſi celebre, a fondé à perpetuité des Sermons contre les Athées & les Déiſtes, pluſieurs des Predicateurs chargez de cet emploi ont imprimé leurs Sermons. *M. Clark* a ſuivi leur exemple, il vient d'en faire paroître huit, où il établit l'exiſtence de Dieu & la liberté de l'homme : Ces matieres ne vous paroîtront guéres propres pour la chaire, l'état deplorable où la prétenduë reformation a reduit la Religion, met ici dans la neceſſité de traiter ces ſujets.

Le Docteur Mead veut rendre au Soleil & à la lune l'empire ſur nos corps, que la nouvelle Medecine voudroit leur ôter, il a imprimé un petit Ouvrage *de imperio Solis & Lunæ in corpora humana & morbis inde oriundis* : il convainc ſes Lecteurs. Pour

moy je n'ai jamais pû comprendre que de si vastes masses n'affectassent pas par leurs pressions & par l'écoulement de leurs parties la matiere celeste où elles nagent : on sçait combien cela peut faire d'impression sur l'air qui est necessaire pour la vie & pour la santé.

Le troisiéme volume de l'Histoire d'Angleterre par M. Tyrell est en vente, aussibien que *le troisiéme volume de l'histoire des guerres civiles de ce Royaume par le Comte de Clarendon:le troisiéme tome de Mr. Tyrell* contient *les regnes d'Edouard I. II. & III. & de Richard II.* on trouve à la fin *une dissertation desinteressée sur la question si avant la 49. année du regne de Henry III. il y a eu dans les Parlemens une Chambre des Communes.*

Deux Auteurs travaillent sur *les transactions Philosophiques* ; l'un fait l'elite des meilleures pieces rangées dans un bel ordre sous le titre de *Miscellanea curiosa* : le premier tome de ces mélanges curieux paroît in octavo. L'autre Auteur fait *un abregé des transactions Philosophiques.*

M. Looke est mort à la Campagne, on dit qu'on imprimera ses Ouvrages sur l'Ecriture Sainte. *Le livre de l'entendement humain* vous l'a fait connoître pour un impie Sadducéen qui nie toute substance immaterielle, un tel homme n'étoit guéres propre à commenter l'Ecriture.

Voici deux Livres qui seront du goût des Sçavans. *Linguarum veterum Septentrionalium Thesaurus Grammatico-Criticus, & Archæologicus; nec-non de Linguarum istarum usu & dignitate, Dissertatio Epistolaris. Operâ & studio Georgii Hickesii S.T.P. Accedunt Andreæ Fontaine Equitis Aurati Numismata Saxonica; & Humphredi Wanley Librorum Veterum Septentrionalium, tam eorum qui in Anglia excusi sunt, quam qui membranis scripti nondum eduntur Catalogus; quam fieri potuit locupletissimus.*

Archæologiæ Britannicæ containing some Account &c. C'est à dire Antiquitez Britanniques, ou Additions à tout ce qui a été ci-devant publié des plus anciennes Langues, Coûtumes & Monumens des Isles Britanniques tirées des Observations & des Collections dans le Païs de Galles, Cornoüaille, Basse Bretagne, Irlande, & Ecosse. Par Edouard Lhwyd, A. M. Garde du Cabinet Ashmolée. Le premier Tome in folio, qui traitera des Langues, 1. des Observations generales sur le changement des Langues. 2. Les differens Dialectes des anciens Langages *Breton* & *Ecossois* comparez ensemble. 3. Une courte Grammaire & un Vocabulaire du langage de Cornouaille. 4. Les noms Romains des personnes & des lieux comparez avec les noms Bretons, qui nous en restent, & en partie expliquez. 5. L'Examen de la Question

jusqu'où va l'affinité qu'il y a entre l'ancien *Breton*, & le *Grec* & le *Latin*. 6. Les Langues Bretonne, Celtique & Teutonique comparées ensemble avec des reflexions sur l'origine des Bretons. 7. Un Catalogue de Manuscrits Bretons. 8. Une Grammaire du Langage Irlandois ou ancien Ecossois avec un Catalogue des Manuscrits qui sont dans cette Langue. 9. Un Dictionnaire Anglois Irlandois & du Cambrique, Celtique & Teutonique, avec des recherches sur l'origine des anciens Ecossois & Pictes.

D'HOLLANDE.

Mr. Vitringa Professeur en Theologie à Francker a donné au public un gros *Commentaire sur l'Apocalypse* : c'est lui qui est Auteur de cet excellent *traité de la Synagogue*, dans lequel il a découvert la veritable origine de la discipline des Eglises Chrétiennes. Il est aussi Auteur du paradoxe qu'il n'y a point eu de confusion de langues ; il s'est encore fait connoître par ses disputes avec un autre Professeur nommé Rhenferdius sur les *dix oiseux de la Synagogue*. Un des deux autant qu'il m'en souvient, car je n'ai pas leurs livres, prouvoit par le Talmud qu'*oyseux* & *Docte* étoient deux termes sinonymes.

Un Ministre a fait un livre pour montrer

la correspondance fraternelle de l'Eglise Anglicane avec les autres Eglises reformées; il s'appelle Grotefte de la Mothe : son livre est imprimé à la Haye chez Devoys. Sûrement il n'y aura point parlé de tout ce qui s'est passé dans les derniers Parlemens d'Angleterre sur la non-conformité.

Du Bourdieu Ministre refugié à Londres, a traduit *l'Histoire du Martyre de la legion Thebéenne attribuée à S Eucher*: il y a joint *une dissertation Historique & Critique* : ce Livre est imprimé *à Amsterdam chez Roger.*

Le Supplement à l'Histoire Critique des Dogmes & des cultes par M. Jurieu, contient quelques remarques sur l'extrait que Mr. le Clerc a fait de l'histoire des dogmes, *& les lettres de M. Cuper & de l'ancien Evêque d'Avranches* qu'on a vûës dans *nos Memoires*, & celles *de Mr. Jurieu & du Pere Bonjour* qui ont déja paru *dans les nouvelles de la Republique des Lettres.*

DE PARIS.

On a traduit en Latin *l'Ordonnance de Monsieur l'Archevêque de Cambray*, la traduction est élegante & fidelle.

La vie de Moliere & les Campagnes du Roi de Suede sont du même Auteur nommé *Mr. de Grimarest* : son style est coulant & agreable.

Daniel Jollet a achevé d'imprimer *la Pratique de la memoire Artificielle pour apprendre & pour retenir la Chronologie & l'Histoire universelle par le P. Buffier de la Compagnie de Jesus.* Nous en parlerons le mois prochain.

FIN

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Juin 1705.

ART. LXXXVII. *Continuation des Penſées diverſes écrites à un Docteur de Sorbonne* &c. Pag. 913

ART. LXXXVIII. Controverſies en Ded *&c.* C'eſt-à-dire, *Les Controverſes de Religion finies.* p. 940

ART. LXXXIX. *Diſſertation ſur Nigrinianus, dont le tems a été juſqu'ici fort incertain* &c. p. 947

ART. XC. Annales Ordinis Sancti Benedicti, *&c.* C'eſt-à-dire, *Annales de l'Ordre de St. Benoît Patriarche des Moines d'Occident, Par le P. D. Jean Mabillon* &c. p. 951

ART. XCI. *Traité des Quarrés ſublimes contenant les Methodes generales toutes nouvelles & faciles, pour faire les ſept quarrés planetaires* &c. p. 963

ART. XCII. *Obſervations de l'Academie Françoiſe ſur les Remarques de Mr. de Vaugelas.* p. 965

ART. XCIII. *Diſſertation ſur Magnia Urbica, où l'on fait voir que cette Princeſſe n'eſt point femme de l'Empereur Maxence* &c. p. 983

ART. XCIV. *Traité du Bonheur.* p. 992
ART. XCV. *Dissertation sur un Monument antique découvert à Lyon &c.* p. 996
ART. XCVI. Jesus inimicorum Telis propositus &c. *Jesus en butte à ses ennemis, ou exposition des Versets 27. & 28. du 4. chap. des Actes des Apôtres.* p. 1010
ART. XCVII. *Dissertation sur les veritables bornes de la Terre promise.* p. 1017
ART. XCVIII. *Dissertation sur les Armoiries des Rois & des Princes de la Maison Roiale.* p. 1050
ART. XCIX. *Lettre à un des Auteurs des Memoires sur le doute de l'existence des corps.* p. 1083
ART. C. *Réponse aux Reflexions inserées dans le Journal des Sçavans de Paris du Lundi 30. Mars &c.* p. 1070
ART. CI. *Nouvelles Litteraires.* p. 1083
De Rome. ibid.
De Hambourg. p. 1084
De Berlin. p. 1085
D'Iena. ibid.
D'Angleterre. p. 1086
D'Hollande. p. 1092
De Paris. p. 1093

Fin de la Table.

LIVRES IMPRIMEZ A TREVOUX.

DIctionnaire Univerſel de Furetiere, in fol. 3. vol.

Hiſtoire de l'Iſle de Ceylan, *avec figures*, in 12.

Nouveau Teſtament avec des Nottes Critiques & Litterales, 8°. 4. vol.

Les Caracteres d'Epictete par Monſieur l'Abbé de Bellegarde, in 12.

Lettres Philoſophiques ſur Divers Sujets importans, in 12.

Calendrier Eccleſiaſtique & Aſtronomique, pour l'Année 1705. in 8°.

Dix Preuves de la Verité de la Religion Chrétienne, traduit de Edmond Campian, in 12.

Scriptura Sacra in locos communes Morum & Exemplorum, Novo Ordine Diſtributa. Auctore Antonio de Balinghem, in fol.

Memoires des Arts & des Sciences commencez en Janvier 1701. juſqu'à preſent, 49. vol. in 12.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0581